
DDR

/14

valtech_

docu- ment de référé- rence 2014

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 30 avril 2015 conformément à l'article 212-13 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

SE au capital de 3.330.923,32 €
RCS Paris B 389 665 167

103 rue de Grenelle
75007 Paris

Site de Valtech :

www.valtech.fr



valtech_

A propos de valtech



Valtech [NYSE Euronext Paris: FR0011505163 - LTE] est la première agence de marketing technologique indépendante en Europe et l'une des dix premières mondiales.

Sommaire

1	Présentation du Groupe *	6	3	Commentaires sur l'exercice	79
1.1	Histoire et évolution de la société	7	3.1	Introduction	80
1.2	Activités et stratégie	13	3.2	Croissance et commentaire général sur l'exercice 2014	80
1.3	L'organisation du Groupe	27	3.3	Analyse des résultats consolidés *	80
1.4	Les chiffres clés – Informations financières résumées	29	3.4	Informations par zone géographique	80
1.5	La Recherche et le Développement La gestion de la connaissance	32	3.5	Situation financière et trésorerie de la société Valtech SE	82
1.6	Opérations	38	3.6	Événements exceptionnels ayant influencé l'activité	83
1.7	Politique d'investissements	40	3.7	Tendance et Prévisions	84
1.8	Facteurs de risques	40	3.8	Informations financières intermédiaires	86
1.9	Nantissements d'actifs de la société	49	3.9	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les prévisions	87
2	Gouvernance d'entreprise	50	4	Comptes consolidés *	90
2.1	Rappel des principes	51	4.1	Comptes de résultat consolidé	91
2.2	Composition et les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil (Rapport du Président du Conseil d'Administration sur la Gouvernance d'entreprise) *	51	4.2	Etat global des gains et pertes consolidés du groupe	91
2.3	Rémunération des mandataires sociaux *	58	4.3	Etat de la situation financière du groupe	92
2.4	Comité Exécutif	65	4.4	Tableau de flux de trésorerie consolidé	93
2.5	Opérations réalisées sur les titres Valtech par les dirigeants et les personnes qui leur sont liées	66	4.5	Variation des capitaux propres consolidés	94
2.6	Les procédures de Contrôle interne (Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le Contrôle Interne) *	67	4.6	Notes Annexes	95
2.7	Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L 225-235 du Code de Commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration *	70	4.7	Tableaux des sociétés consolidées au 31 décembre 2014	135
2.8	Opérations avec les apparentés	73	4.8	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	136
2.9	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements	74			

Les éléments du Rapport Financier annuel sont clairement identifiés dans le sommaire à l'aide du pictogramme *

Sommaire

5 Comptes sociaux *	138	7 Informations Boursières et Capital social *	186
5.1 Bilans - Actif	139	7.1 Renseignements sur la Société	187
5.2 Bilans - Passif	140	7.2 Informations concernant le capital social	189
5.3 Comptes de résultat	141	7.3 Actionnariat	194
5.4 Notes Annexes	143	7.4 Marché du titre	198
5.5 Liste des filiales et participations au 31 décembre 2014	165		
5.6 Autres éléments relatifs aux états financiers de Valtech SE	165	8 Annexes	200
5.7 Résultats financiers sur 5 ans	166	8.1 Responsables du Contrôle des comptes et honoraires	201
5.8 Titres de participation (principales variations et franchissement de seuil)	167	8.2 Informations financières historiques incluses par référence	202
5.9 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	168	8.3 Responsable du Document de référence	202
		8.4 Attestation du Responsable du Document de Référence	203
6 Responsabilité sociale, environnementale et sociétale de l'entreprise *	171	8.5 Table de concordance du Document de Référence	204
6.1 Informations sociales	172	8.6 Table de concordance du Rapport Financier Annuel	206
6.2 Informations environnementales	177	8.7 Table de concordance du Rapport de gestion 2014	206
6.3 Informations sociétales	179		
6.4 Rapport de l'un des Commissaires aux Comptes sur les informations sociales, environnementales et sociétales	181		

1

Présentation du Groupe *

1.1 Histoire et évolution de la société

- 1.1.1 L'année 2014 en quelques mots
- 1.1.2 Éléments financiers clés de l'Année
- 1.1.3 Message du Président
- 1.1.4 Perspectives

1.2 Activités et stratégie

- 1.2.1 Présentation générale de Valtech
- 1.2.2 La stratégie de Valtech
- 1.2.3 Vision : l'avènement du marketing Agile
- 1.2.4 Les offres

1.3 L'organisation du Groupe

- 1.3.1 Organigramme au 31 décembre 2014
- 1.3.2 Principales filiales
- 1.3.3 Relation mère/filiales
- 1.3.4 Organisation administrative et financière de la société

1.4 Les chiffres clés – Informations financières résumées

1.5 La Recherche et le Développement La gestion de la connaissance

- 1.5.1 Gestion de la connaissance
- 1.5.2 Innovation constante
- 1.5.3 Propriété Intellectuelle

1.6 Opérations

- 1.6.1 Principaux clients
- 1.6.2 Concurrence
- 1.6.3 Partenariats
- 1.6.4 Sous-traitance

1.7 Politique d'investissements

1.8 Facteurs de risques

- 1.8.1 Risques liés à l'activité
- 1.8.2 Risques financiers
- 1.8.3 Risques juridiques, Réglementaires et fiscaux
- 1.8.4 Risques industriels et liés à l'environnement
- 1.8.5 Assurances et couvertures des risques

1.9 Nantissements d'actifs de la société

1.1 Histoire et évolution de la société

En 1992 est créée Valtech qui signifie littéralement valorisation par les technologies. Depuis sa création, Valtech a placé l'innovation et les technologies au cœur de son projet d'entreprise. Toujours en avance de phase sur les tendances technologiques, le Groupe Valtech s'est rapidement construit une réputation solide sur les technologies objet (Java), puis web qui a permis au Groupe de devenir l'un des leaders européens du e-business, notamment à travers le rachat de structures au Danemark (AHEAD), en Suède (KIARA) et en France (ACDSI).

Le Groupe Valtech a ensuite complété sa proposition de valeur en se dotant d'une compétence forte sur la méthode agile, devenant l'un des leaders mondiaux des gestions de projet en mode agile. Valtech est donc à la fois crédible sur l'expertise technologique par sa branche de services en informatique, le conseil, les réalisations digitales et la gestion de projet en mode agile. C'est l'un des très rares acteurs sur ce secteur à posséder ce mix de compétences.

L'arrivée en 2010 d'un nouvel actionnaire de référence (SiegCo) et d'une nouvelle équipe de direction emmenée par Sebastian LOMBARDO a donné une impulsion forte au Groupe pour se positionner sur le marché digital. C'est un secteur en pleine croissance car le digital (le web, le mobile, les nouvelles interfaces interactives, les réseaux sociaux, etc.) est en train de s'imposer comme le canal stratégique et prioritaire pour les directions générales. Valtech est idéalement positionnée pour s'adresser à ce marché puisqu'elle réunit dans ses différentes structures l'ensemble des compétences et des offres permettant d'apporter des solutions à valeur ajoutée à ses clients en matière digitale : conseil, réalisation technologique, optimisation de la chaîne de valeur digitale, outils d'analyse quantitative.

1.1.1 L'année 2014 en quelques mots



2014

2014 a été l'année de la confirmation avec des ventes records et une profitabilité à la hausse.

2014 confirme les tendances de 2013 : une croissance significative du chiffre d'affaires et un retour confirmé de la profitabilité, elle-même en forte progression. Cette performance confirme également la pertinence de la transformation de notre business model. Nous avons continué à développer un portefeuille mixte de stratégies créatives et technologiques adaptées à des marques internationales qui veulent occuper l'espace numérique et saisir les opportunités qu'il offre pour créer de la valeur pour l'entreprise.

Des nouveaux clients prestigieux tels que Rolex, Allianz, BMW ainsi qu'un funnel de projets de plus en plus conséquents nous rassurent sur la pertinence et la compétitivité de nos offres de services et de nos expertises sectorielles.

Tout au long de 2015, année 1 du Plan Rocket, Valtech continuera à bénéficier de l'accélération et de l'intérêt porté par les grandes marques à la transformation digitale.

1.1.2 Éléments financiers clés de l'Année

154,4 M€

Un chiffre d'affaires consolidé de 154,4 M€, en croissance organique de 13,9% à périmètre et change constants, reflétant une demande constante des services de transformation digitale.

9,8 M€

Un EBITDA ajusté* de 9,8 M€ en croissance de 38,7%, représentant une marge de 6,3%, supérieure à l'objectif initialement fixé entre 5 et 5,5 %.

Cette évolution témoigne de la poursuite de la transformation du business model de Valtech.

1,9 M€

Un résultat net part du groupe de 1,9 M€, contre 1,0M€ en 2013 et une perte de (2,1) M€ en 2012, ce qui reflète le retour à une croissance profitable et durable.

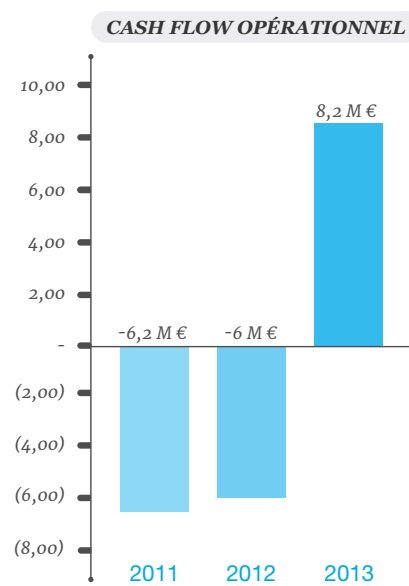
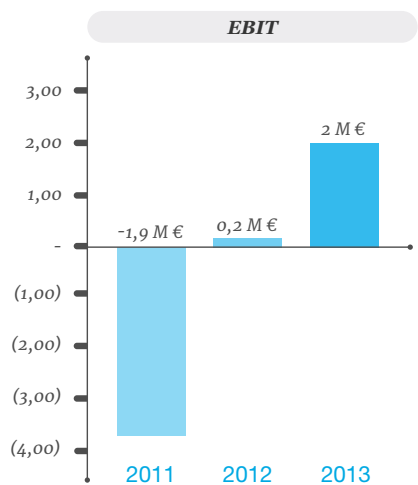
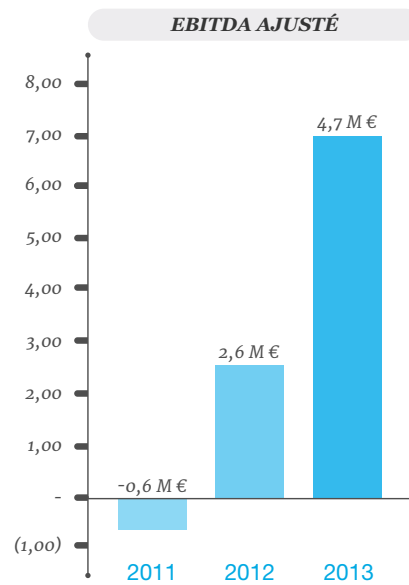
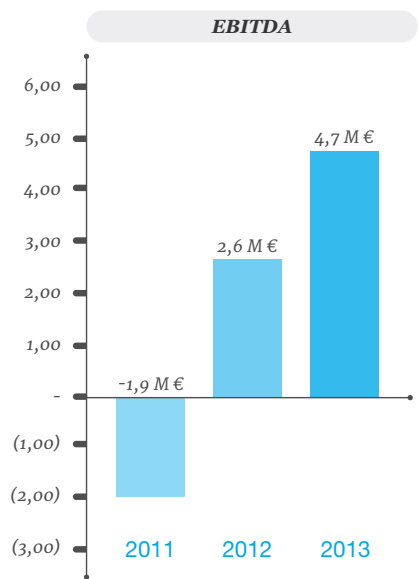
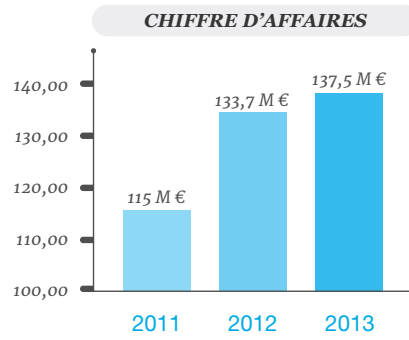
57,4 M€

Une solidité financière renforcée avec des capitaux propres de 57,4 M€ et des dettes financières ramenées à 0,8 M€ contre 4,9 M€ à fin 2013. Valtech disposait ainsi d'une trésorerie nette positive de 26,2 M€ au 31 décembre 2014, liée à l'augmentation de capital de 27 M€ réalisée en octobre 2014.

en millions d'euros	2012	2013	2014
Revenus	133,7	137,5	154,4
Revenus de l'activité opérationnelle	0,2	2,0	3,8
%	0,15%	1,43%	2,46%
EBITDA	2,6	4,7	8,5
%	1,89%	3,52%	5,49%
EBITDA Ajusté	2,6	7	9,8
%	1,89%	5,24%	6,3%
Cash Flow Opérationnel	-6	8,2	0,9

* EBITDA (Earnings before Interest, Taxes, Depreciation, and Amortization) ajusté exclut les éléments exceptionnels

En millions d'Euros



1.1.3 Message du Président



Sebastian Lombardo

Une plate-forme pour capturer l'immense potentiel de la transformation digitale et l'avènement du marketing technologique.

L'agence a réalisé une solide performance opérationnelle en 2014 : en dépit d'une croissance un peu moins dynamique sur la seconde moitié de l'exercice, du fait de décalages de projets et de l'allongement de nos cycles de vente, la transformation de Valtech s'est poursuivie avec une amélioration sensible de notre rentabilité sur l'année.

Notre marge d'EBITDA ajusté s'est ainsi établie à 6,3% sur l'ensemble de l'année, un niveau sensiblement supérieur à l'objectif de 5 à 5,5% que nous nous étions initialement fixés. Des résultats certes contrastés selon les zones géographiques ont permis de dégager un résultat net part du groupe positif de 1,9 M€, en progression de 90% par rapport à 2013.

Notre performance 2014 reflète la preuve la plus visible de l'état d'avancement stratégique accompli dans la transformation de notre business model. Nous avons continué à développer un portefeuille mixte de stratégies créatives et technologiques adaptées à des marques internationales qui veulent occuper l'espace numérique et saisir les opportunités qu'il offre pour créer de la valeur pour l'entreprise.

Cette année marque également l'expansion et la globalisation de nos offres dans les régions apportant ainsi une capacité de déploiement de projets globaux à tous nos clients dans le monde. Cette globalisation se reflète également dans l'ouverture de nouvelles filiales en Australie, Suisse et Singapour, avec un objectif de croissance à la fois organique et par l'acquisition de nouvelles entités destinées à compléter nos offres.

Nous sommes particulièrement fiers de notre travail accompli auprès de nos clients et du niveau record des ventes en 2014. Notre succès est mieux reflétée dans la taille des projets et la longévité continue de nos relations avec les clients.

1.1.4 Perspectives

La fin d'année 2014 a été marquée par l'augmentation de capital de 27 M€ qui dote Valtech des moyens financiers pour mener à bien son plan de développement visant à lui permettre d'intégrer le TOP 5 mondial des agences de marketing digital et technologique à l'horizon 2017. Pour l'année 1 de ce plan, 2015, nous nous fixons pour objectifs financiers de réaliser une croissance du chiffre d'affaires supérieure à 9% (hors acquisition) et de faire progresser l'EBITDA ajusté de 40% en valeur, soit une marge d'EBITDA ajusté d'au moins 8% (hors acquisition). En outre, nous visons également de concrétiser une à plusieurs acquisitions au cours de l'exercice, pour accélérer notre développement ou pour élargir notre offre sectorielle et technologique.


Notre principale orientation stratégique de cette année est la transformation digitale de nos clients. Nous voyons une très forte demande dans la construction des plateformes d'engagement clients, permettant de gérer et véhiculer les contenus créés par les marques par tous les canaux d'engagement et de conversion, aussi bien numériques – web et mobile – que physiques comme le « drive to store » et la numérisation des points de vente.

Nous allons continuer à investir dans le développement des composants permettant de construire les plateformes digitales et méthodologies offrant à nos clients une distribution efficace et agile des contenus et des services à travers tous les points de contact digitaux et sociaux dans un temps de plus en plus court et avec une amélioration du ROI.

Ce mélange particulier de services et de technologies nous permettra de différencier davantage nos offres et nous assurer de mieux capturer le potentiel commercial de la transformation digitale de nos clients dans les années à venir.

1.2 Activités et stratégie

1.2.1 Présentation générale de Valtech



Valtech :
une Agence digitale
« nouvelle génération »,
leader dans la production
de plateformes digitales innovantes
pour les grandes marques

Société cotée pionnière dans les technologies depuis 1993, Valtech se définit aujourd'hui comme une agence de marketing technologique, forte de plus de 1472 Personnes dans le monde.

Acteur digital « full service », Valtech apporte de la valeur à ses clients à toutes les étapes d'un projet digital : conseil en stratégie, conception, création graphique, développement et optimisation de plateformes digitales critiques pour l'entreprise. Grâce à son engagement reconnu dans l'innovation et l'agilité, Valtech aide les grandes marques à se développer et augmenter leur chiffre d'affaires grâce aux technologies du web tout en optimisant les délais de commercialisation (Time to Market) et le retour sur investissement (ROI).

En tant qu'acteur mondial présent dans 10 pays, Valtech est à même de prendre en charge des projets d'envergure internationale. Valtech peut ainsi faire valoir un portefeuille multisectoriel de plus de 300 clients prestigieux (Fortune 500), avec de forts ancrages dans le luxe, les services financiers, l'automobile et l'industrie pharmaceutique.

1.2.2 La stratégie de Valtech

Le rôle du marketing évolue et requiert une nouvelle génération d'agences de marketing digital et technologique. Ce nouveau type d'agence doit créer plus de sens dans la relation d'une marque à ses clients, où qu'ils soient, en proposant l'expérience la plus idéale possible. Nos 1500 employés jouent un rôle-moteur avec la construction de stratégies et d'expériences-clients toujours avantgardistes, alliée au choix des technologies les plus abouties.

Meilleur ami des Directeurs Techniques, carte-maître des Directeurs Marketing, nous allions une compréhension parfaite de l'Experience Design, du marketing agile, des capacités techniques à une maîtrise complète du e-commerce, des outils de marketing digital, des plateformes Customer Responsive et des solutions mobiles.

Avec notre concours, quelques unes des plus grandes marques ont triomphé à l'ère du Digital : ce que nous reproduirons avec votre entreprise. Notre raison d'être est de permettre aux marketeurs de penser le monde de demain et transformer leurs plateformes digitales afin d'atteindre sans heurt les objectifs-clés de leurs entreprises, et ce, avec :



1472
personnes



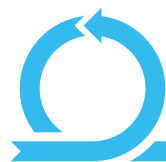
19
bureaux



10
pays



3
continents

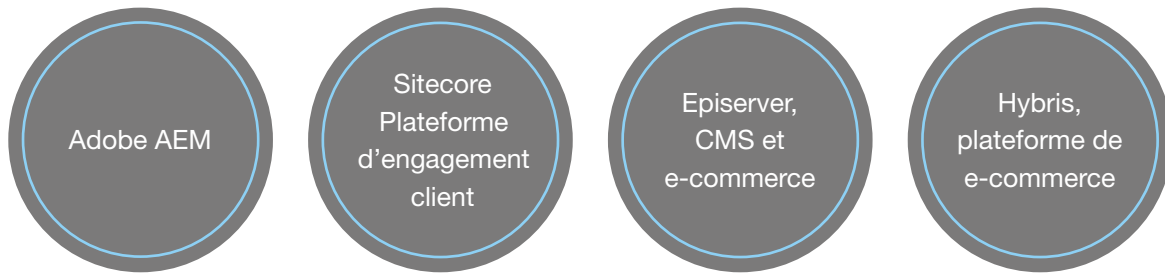


Une organisation
agile

Une organisation « Agile »

Une organisation « Agile » qui partage ses best practices, son savoir et sa vision au travers de pôles de compétences autour :

→ Des solutions de nos partenaires majeurs :



→ De nos secteurs clés :



→ De nos champs d'expertise :



Une organisation « Agile » qui tire profit du mélange des cultures, des langues et des divers profils qui la composent parmi lesquels des consultants, des créatifs, des développeurs, des storytellers, des architectes, des motion designers et des experts du e-commerce, travaillant main dans la main.

Une organisation « Agile » nourrie par notre vision du « Marketing Agile ».

1.2.3 Vision : l'avènement du marketing Agile

Du point de vue des consommateurs comme de celui des entreprises, le monde accélère, de plus en plus incertain et reposant plus que jamais sur les nouvelles technologies.

Le parcours des consommateurs est devenu de plus en plus sinueux, avançant d'un pas, reculant d'un autre, passant du online au offline, de l'individuel au social, du statique au mobile.

En tentant de suivre ces changements et de gérer cette nouvelle complexité, les marques affrontent de nouveaux challenges, auxquels le marketing traditionnel ne peut pas répondre. Nous atteignons désormais les limites de la communication mass media qui prévalait hier – via la télévision, la radio et le print – et sommes au cœur d'un changement de paradigme impulsé par les technologies numériques et l'émergence de nouvelles opportunités en termes de marketing digital. Un nouveau paradigme qui appelle logiquement une nouvelle approche marketing.

Comment repenser le marketing à l'heure du tout numérique ? Comment créer, équiper et organiser les équipes marketing pour répondre aux besoins des nouveaux consommateurs digitaux dans un monde qui change à vitesse grand V ? Comment saisir les opportunités offertes par le marketing digital et proposer aux consommateurs les expériences et services qu'ils attendent désormais ? Comment réorganiser les services marketing et leurs équipes, afin que ces dernières puissent bénéficier au mieux des avantages des technologies numériques ? Enfin, comment concilier une fois pour toutes le marketing avec les exigences de performance et de responsabilité ?

Nous avons conçu l'approche Marketing « Agile » afin de permettre aux marketeurs de saisir les opportunités diverses et variées offertes par les technologies numériques. Le Marketing « Agile » permet aux marketeurs d'être flexibles et réactifs au changement, de mettre en valeur leur ROI et de faire preuve de leur performance.

Comment ? Le digital permet une intelligence de la relation client encore plus évoluée. Le digital donne la possibilité de réaliser des campagnes dans un environnement multicanal, tout en conservant la cohérence d'une marque et en délivrant une expérience consommateur fluide. Les technologies numériques permettent une évaluation et un « feedback » en continu, afin de pouvoir optimiser, ajuster ou modifier les opérations en temps réel. Le Marketing « Agile » permet aux marketeurs de profiter pleinement de ces atouts du marketing digital, pour réellement mettre le consommateur au cœur de chacune des stratégies de l'entreprise. Le Saint Graal du marketing a toujours été de délivrer le bon message, à la bonne personne, au bon moment.

Les quatre piliers de notre vision animée par le Marketing « Agile » sont : [des plateformes digitales multicanal](#), [la conception de services](#), [la data](#) et [la gouvernance](#). Les marketeurs « Agile » doivent construire des plateformes clients réactives qui permettent un engagement en temps réel et multicanal du consommateur. Disposant désormais de ce système de plateforme et des atouts clefs du numérique, les marketeurs « Agile » se doivent de créer la meilleure expérience possible pour les clients finaux dans une démarche de conception de service. Les marketeurs « Agile » doivent entretenir une culture axée sur la data, porteuse de toujours plus de personnalisation et d'une optimisation constante. Les marketeurs « Agile » doivent enfin développer une gouvernance interne plus rapide, plus flexible et plus collaborative afin de réduire le délai de mise sur le marché des initiatives numériques.

Parce qu'il repose sur des plateformes client réactives, le marketing Agile signifie :

- L'industrialisation des initiatives marketing, la centralisation et la rationalisation des ressources de la marque, des données relatives aux consommateurs et des informations produit sur une plateforme numérique que nous appelons « plateforme clients réactive »,
- La possibilité de tester, expérimenter et raccourcir les délais de mise sur le marché,
- Une offre multicanal pour une expérience de marque cohérente et un parcours consommateur fluide,
- Une capacité à réagir en temps réel face aux évolutions rapides des consommateurs et concurrents.

Parce qu'il repose sur une démarche de conception de services, le marketing Agile signifie :

- Comprendre le consommateur pour saisir les attentes du consommateur final,
- Créer la meilleure expérience possible avec une cartographie pertinente du parcours du consommateur, prenant en compte tous les points de contact,
- Mettre en place, mesurer et préparer le terrain pour une amélioration continue.

Parce qu'il repose sur l'analytique et l'utilisation systématique des data, le marketing Agile signifie :

- Ciblage, pertinence et personnalisation pour répondre aux attentes et aux besoins de chaque consommateur,
- Contrôle, expérimentation et optimisation continue ; une méthode marketing axée sur le feedback et la priorité accordée à la création de valeur,
- Un marketing responsable, axé sur les datas.

Parce qu'il repose sur une gouvernance flexible assurée par toutes les parties prenantes, le marketing Agile signifie :

- Une collaboration renforcée entre les services marketing et informatique pour éviter les effets de tunnel et réduire le délai de mise sur le marché,
- Une réactivité au changement,
- Un contrôle renforcé sur les budgets et les agendas,
- Un alignement des objectifs marketing avec les objectifs business.

1.2.4 Les offres

Nous avons établi nos offres clef à partir de ces quatre piliers :



Customer Responsive Platform

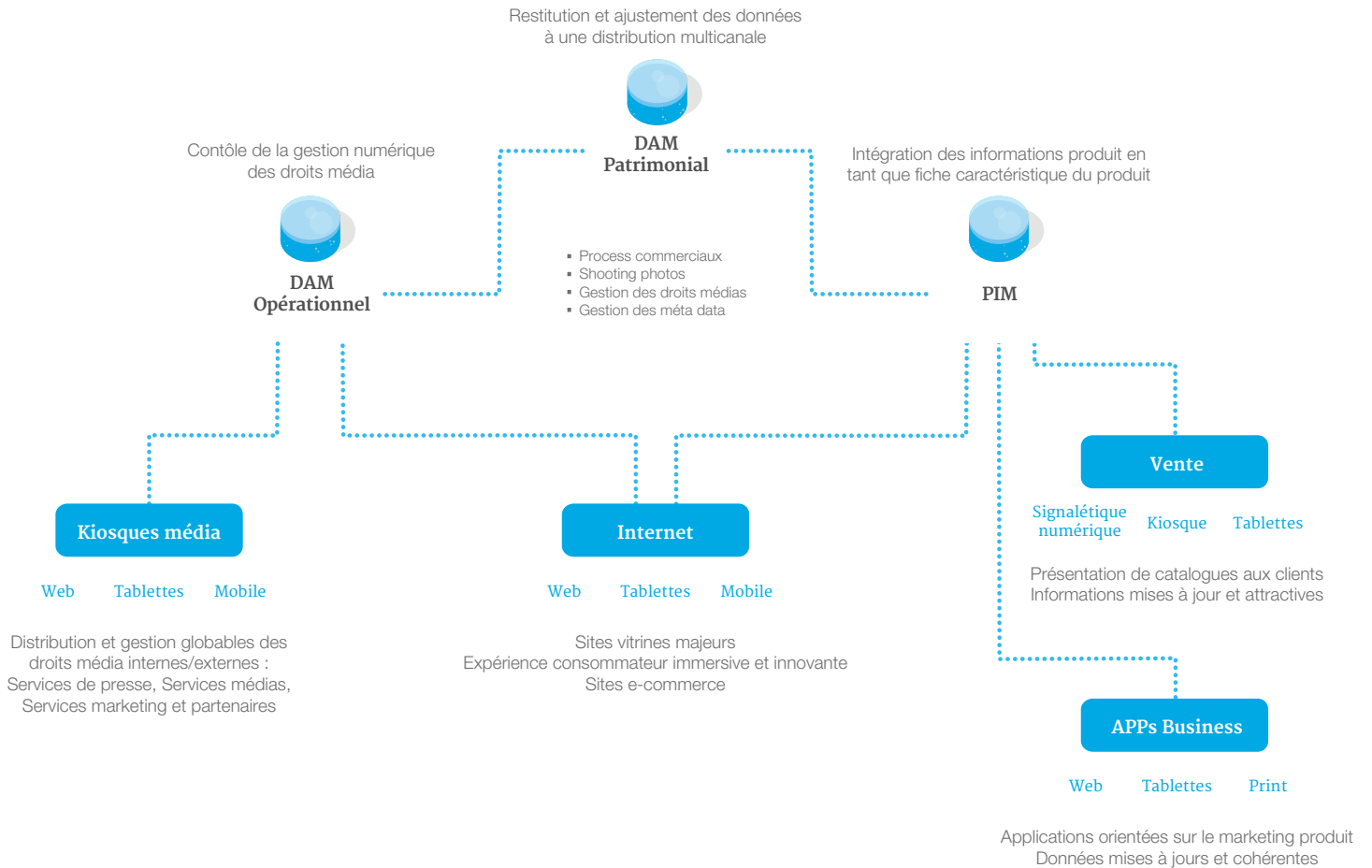
Des plateformes clients réactives pour assurer un marketing fluide et multicanal

Afin de s'adresser avec succès aux consommateurs digitaux, les marketeurs doivent s'assurer que leurs publications se fassent sur tous les terminaux et plateformes existants. Il est devenu de plus en plus complexe d'appréhender dans son ensemble un paysage technologique fragmenté, et pourtant la prise en compte de cette diversité est nécessaire pour les marketeurs. C'est le cauchemar du marketing : contourner les contraintes technologiques pour rendre les contenus accessibles sur mobile, sur Internet Explorer, Google Chrome et Safari, sans oublier les réseaux sociaux et autres communautés en ligne.

Nous avons conçu des plateformes qui permettent la mise en œuvre d'un marketing multicanal efficace, en centralisant l'identité digitale de la marque, l'information produit et les données concernant les consommateurs. Nous appelons cette solution « plateforme clients réactive » : elle regroupe les briques essentielles que sont la gestion des ressources numériques (DAM), la gestion de l'information produit (GIP) et la gestion du contenu Web.

L'association de ces composants facilite la gestion de campagnes multicanal et internationales pour les marketeurs. Dès lors que ces différentes briques sont efficacement interconnectées, il est facile de proposer aux consommateurs un contenu pertinent via tous les points de contact de la marque, tout en apportant en plus une valeur ajoutée à son expérience.

La Magie d'une Plateforme Digitale



Par ailleurs, ces plateformes gèrent les contenus afin qu'ils soient utilisables sur toutes les formes d'écrans, et les adaptent automatiquement à la plateforme ou à l'environnement auxquels ils sont destinés. Agissant ainsi, ces plateformes réduisent de façon spectaculaire le risque de voir la cohérence de l'image de marque être fragilisée au travers des différents canaux de diffusion. Puisque les contenus, les ressources liées à la marque et les données clients sont centralisés en un seul et même point d'accès et via une interface unique, les marketeurs peuvent de fait s'assurer que tous les éléments créatifs sont utilisés sur le bon canal de diffusion, au bon moment et avec le bon message.

Par conséquent, les marketeurs ont beaucoup plus de temps à leur disposition pour se consacrer à la créativité, la stratégie et la réactivité. Etant donné que le process visant à cibler de manière efficace les consommateurs a été industrialisé, les collaborateurs peuvent se dévouer entièrement à des activités qui ont une vraie valeur ajoutée, des activités créatives qui augmentent le ROI marketing et qui respectent une démarche de conception de services.

Service Design Thinking

1 Centré sur l'utilisateur

Les services doivent être envisagés du point de vue du consommateur.



2 Co-créatif

Toutes les parties prenantes doivent être intégrées au processus de service design.



3 Construction séquentielle

Le service doit être représenté comme une séquence d'actions interconnectées.



4 Matérialisation

Les services immatériels doivent être représentés comme des objets concrets.



5 Holistique

L'environnement d'un service doit être pris en compte dans sa globalité.



La valeur accordée à l'utilisateur final est au cœur de tous les projets menés par Valtech conjointement avec nos clients. L'un de nos facteurs clef de différenciation est justement notre engagement en faveur de l'expérience de l'utilisateur final et l'importance que nous accordons à la mesure de cette expérience. Sur un marché régi par une compétition féroce, où de plus en plus de produits sont banalisés, nous sommes convaincus que le développement de services centrés sur le consommateur constitue la clef pour créer avec succès des services qui fonctionnent via tous les points de contact entre l'utilisateur et la marque.

Nos concepteurs de services aident nos clients à mieux cerner les consommateurs, une compétence clef pour développer ensuite de nouveaux concepts et des analyses de rentabilité couronnées de succès. Ils imaginent et créent des solutions encore inexistantes sur le marché.

Notre approche :

Pour chaque service ou produit que nous concevons, notre objectif est autant de créer l'expérience utilisateur absolue que de maximiser le retour sur investissement.



Notre processus inclut :

- Des études de marché et des entretiens contextuels pour mieux connaître le consommateur.
- Discuter et définir les objectifs des utilisateurs et de l'entreprise vis à vis du produit ou du service.
- Le critère de la valeur ajoutée apportée au client, comme une frustration moindre ou un temps réduit pour la réalisation du dispositif.
- Les objectifs commerciaux, comme par exemple : augmenter le nombre d'utilisateurs du produit/service, améliorer l'utilisation de certaines fonctionnalités du produit/service, augmenter les revenus, diminuer les coûts, et se différencier des concurrents.

Visualiser le processus que les utilisateurs suivent avant, pendant et après avoir utilisé le service et mettre en lumière les étapes spécifiques sur lesquelles le service répond ou non aux besoins des utilisateurs. En réalisant cette cartographie du parcours client, nous gardons constamment une trace des améliorations et des aspects qui pèchent encore dans le produit ou le service.

Imaginer, co-créer ou prototyper des concepts nouveaux ou innovants.

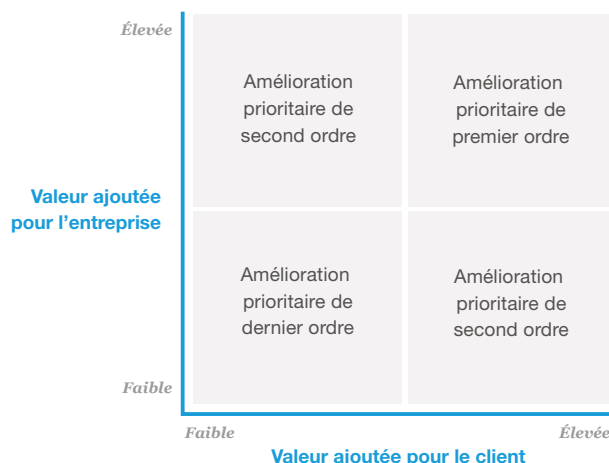
Mesurer les objectifs fixés au moyen de diverses méthodes, comme des essais d'utilisation, des questionnaires, une évaluation des données quantitatives. L'analyse et l'interprétation de ces données procure un aperçu de ce qu'il y a à changer dans le produit/service afin de mieux répondre aux besoins de l'utilisateur et aux objectifs commerciaux.

Poser les jalons pour une amélioration continue. A chaque nouvelle version, nous présentons les améliorations réalisées depuis la dernière en date et les obstacles qui subsistent : cela permet à nos clients de prendre note des progrès et des changements effectués dans le temps. Pour aider notre client à établir l'ordre des priorités, nous représentons les différentes interactions sur une matrice simple qui démontre l'importance et la qualité de ces interactions pour les consommateurs.

Un cadre pour identifier les obstacles



La matrice pour prioriser les améliorations de l'expérience client



Les améliorations potentielles sont listées dans un schéma simple afin de mettre en lumière les améliorations à fort impact potentiel.



Analytics Big Data

En parallèle d'une plus grande flexibilité et réactivité, nos plateformes clients réactives gagnent en efficacité grâce à la mise en place en amont d'analyses de l'expérience utilisateur. Ces analyses fournissent une vision de chaque consommateur à 360 degrés, qui permet une personnalisation et un ciblage renforcés, une intelligence client plus précise, et des mesures et un feedback qui s'avèrent précieux.

Grâce au digital, et particulièrement grâce à ces outils d'analyse, les marketeurs sont désormais à même de fournir des preuves concrètes et spécifiques de la valeur qu'ils créent pour leurs entreprises. Ils ont en main les outils nécessaires pour mieux répartir leurs budgets et s'assurer un meilleur ROI. Ils obtiennent également plus de crédibilité et une meilleure adhésion dans leurs prises de décisions.

En développant les bons tableaux de reporting, en montrant les initiatives qui fonctionnent et en se focalisant sur ces dernières, les directeurs marketing ont désormais vraiment les moyens de développer un marketing basé sur la performance, qui bénéficiera non seulement à la marque, mais également à la perception du marketing au sein des entreprises concernées.

De plus, alors que les frontières entre le commerce et le e-commerce sont de plus en plus floues, la valeur issue directement des canaux digitaux ne va cesser de croître. Le pouvoir des marketeurs viendra ainsi de leur talent à développer leur ROI sur tous les canaux, en identifiant les principaux facteurs de conversion et les initiatives les plus rentables, et en concentrant leurs investissements sur ces derniers. Plus que jamais, la maîtrise du marketing dans une perspective de commerce digital devient le nouveau Graal des marques. La combinaison gagnante ? L'alliance entre une plateforme client réactive, des outils de mesure de la performance digitale (analytics) et des modules e-commerce.

Le résultat étant un marketing basé sur la performance et pertinent pour le consommateur, qui engendre un ROI supérieur et appuie le commerce digital.

Valtech aide ses clients à définir les étapes clef pour développer des solutions marketing basées sur le croisement des données concernant les consommateurs, et leur permet de gérer efficacement ces données afin de créer une culture basée sur les data au sein de tous les départements de votre entreprise.



Transformation « Agile »

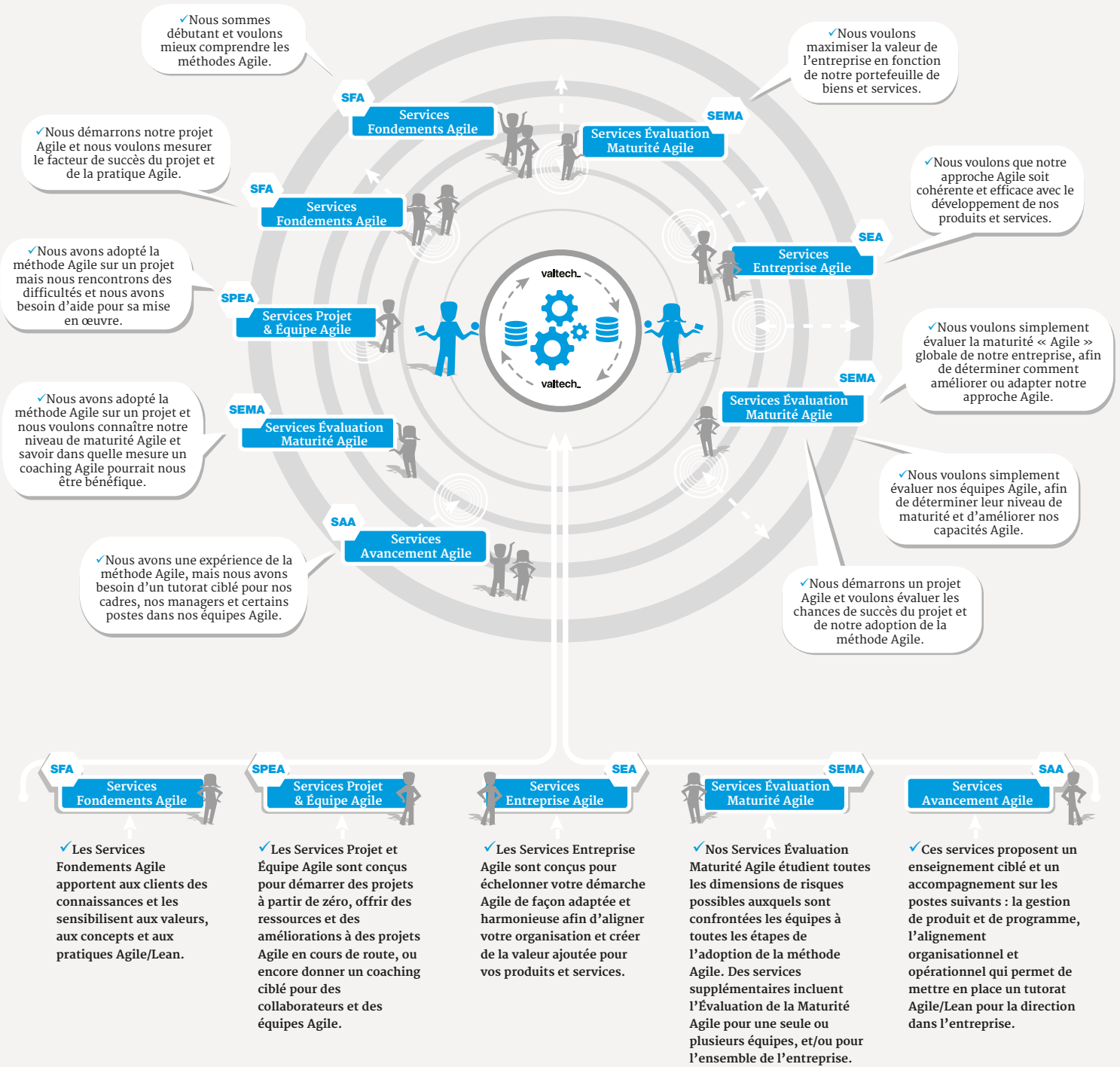
Au sein de l'entreprise, l'agilité est aujourd'hui nécessaire pour s'engager sur le terrain difficile et exigeant du digital, conduire des équipes internationales, gérer les questions de conformité, de gouvernance et autres aspects complexes afin de répondre aux diverses attentes marché de la plupart des clients.

Au fil des ans, Valtech a aidé les entreprises à relever ces défis et a emmagasiné une expérience conséquente dans la mise en place des process et pratiques nécessaires à la réussite. Valtech propose coaching et formations pour apporter aux équipes l'expertise Agile et Lean, les faire monter en compétence mais également favoriser la collaboration IT-Marketing, aligner les objectifs marketing et objectifs business, et valider les initiatives digitales.

Chez Valtech, nous nous prévalons d'allier principes et pragmatisme dans notre approche des objectifs commerciaux et IT de nos clients, de leur culture d'entreprise, de leurs ressources et contraintes. Nous identifions pour chaque client la stratégie et les tactiques victorieuses. Grâce à une équipe d'experts équilibrée entre profils opérationnels et techniques, Valtech a fourni des solutions durables et efficaces à de nombreuses entreprises à travers le monde.

Valtech propose nombre de services spécifiques pour satisfaire au mieux les besoins de ses clients. Nous les avons volontairement segmentés pour laisser la liberté à nos clients de ne pas s'engager immédiatement dans un processus complet de transformation. Ce diagramme décrit les divers services proposés, dont :

- Services Fondements Agile
- Services Projet et Equipe Agile
- Services Entreprise Agile
- Services Evaluation Maturité Agile
- Services Avancement Agile



1.3 L'organisation du Groupe

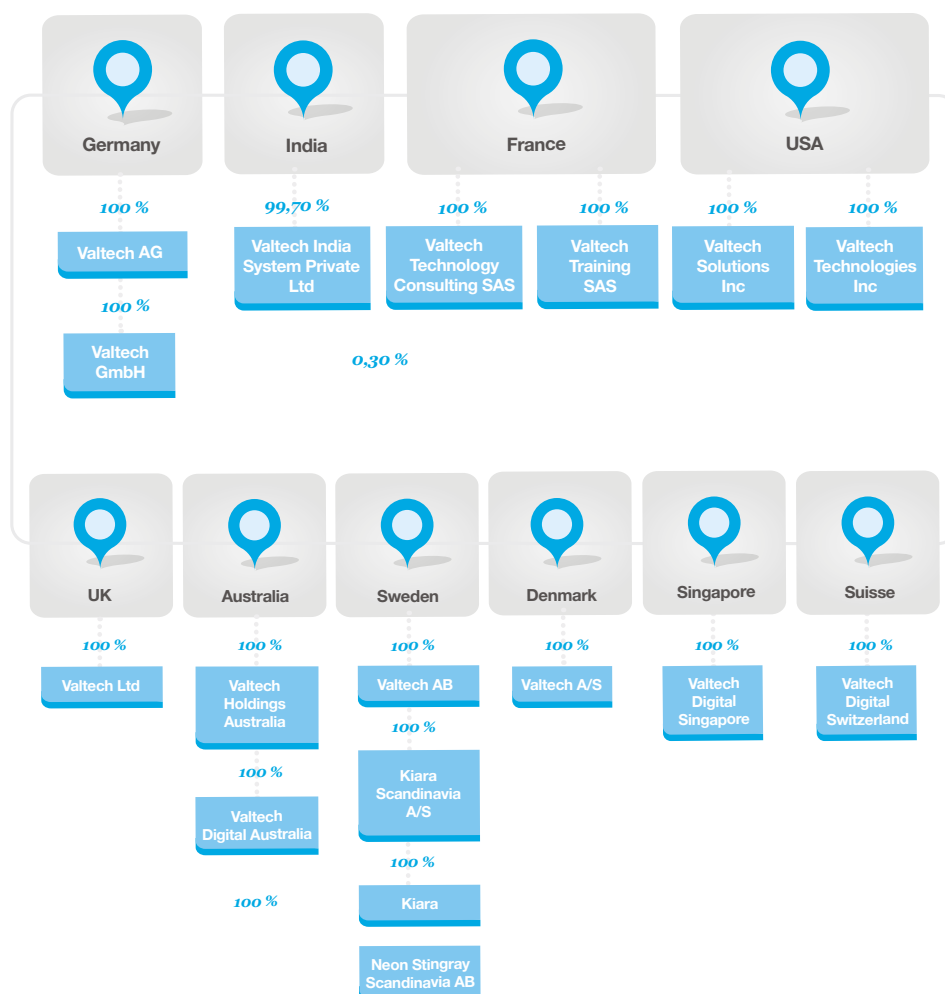
Depuis 2011, l'organigramme du Groupe s'est simplifié, notamment par diverses opérations de transfert universel de patrimoine.

En 2014 :

- La société holding s'est transformée en Société Européenne ;
- 3 nouvelles filiales ont été créées : Valtech Australia, Valtech Digital Switzerland et Valtech Singapour ;
- En août 2014, Valtech Australia a acheté Neon Stingray, société basée en Australie avec une filiale en Suède ;
- Neon Stingray est devenu Valtech Digital Australia et Valtech Australia est devenu Valtech Holdings Australia.

1.3.1 Organigramme au 31 décembre 2014

Valtech SE



1.3.2 Principales filiales

Au 31 décembre 2014, les participations directes et indirectes détenues par Valtech S.E. sont les suivantes :

- 100 % dans le capital de la société Valtech Training S.A.S, filiale française,
- 100 % dans le capital de la société Valtech Technology Consulting S.A.S., filiale française,
- 100 % dans le capital de la société Valtech Ltd, filiale anglaise,
- 100 % dans le capital de la société Valtech Technologies Inc., filiale américaine,
- 100 % dans le capital de la société Valtech Solution Inc., filiale américaine qui racheta le 15 décembre 2010 le fonds de commerce ADEA, basée aux Etats-Unis et en Inde,
- 100 % dans le capital de la société Valtech AB, filiale suédoise qui détient elle-même 100 % dans le capital de la société Kiara Scandinavia qui détient elle-même 100 % de la société Kiara AB,
- 100 % dans le capital de la société Valtech A/S, filiale danoise,
- 100 % dans le capital de la société Valtech AG, filiale allemande qui détient elle-même 100 % dans le capital de Valtech GmbH, filiale allemande,
- 100 % dans le capital de la société Valtech India Systems Private Limited, filiale indienne,
- 100% dans le capital de la société Valtech Hong Kong Ltd
- 100 % dans le capital de la société Valtech Australia Holdings, filiale australienne qui détient elle-même 100 % dans le capital de la société Valtech Digital Australia (anciennement NeonStingray) qui détient elle-même 100 % de la société Neon Stingray Scandinavia AB,
- 100 % dans le capital de la société Valtech Digital Switzerland,
- 100 % dans le capital de la société Valtech Digital Singapore.

L'ensemble des sociétés du Groupe a une activité identique, à l'exception de Valtech Training, Valtech agissant comme un groupe global et intégré. Compte tenu de l'activité du Groupe, les filiales ne détiennent pas d'actifs économiques stratégiques.

La société française Valtech Technologies Consulting SAS dont le capital est détenu à 100 % par Valtech S.E. avait été constituée en vue de permettre le cas échéant la filialisation des activités françaises opérationnelles. Cette société ainsi que la société Valtech Hong Kong Ltd n'ont pas eu d'activité en 2014.

1.3.3 Relation mère/filiales

Valtech S.E. a sa propre activité et joue aussi le rôle de maison mère pour l'ensemble de ses filiales en termes d'actionnariat. Les services de support administratifs sont supportés par la France. Chaque filiale de Valtech paie une contribution à la société mère pour bénéficier de ces services administratifs du Groupe. Cette contribution s'est élevée à 3% du chiffre d'affaires en 2014.

Les services administratifs du Groupe incluent :

- les frais de commissariat aux comptes du Groupe
- les frais juridiques du Groupe
- les frais liés à la cotation de Valtech au Nouveau Marché d'Euronext
- les frais de communication financière
- la rémunération du directeur financier
- la rémunération du Président-Directeur général et des COO
- le salaire de l'assistante du Président-Directeur général, les primes et salaires alloués aux employés impliqués dans des missions d'intérêt général pilotées par la cellule « corporate »
- les frais de déplacement des missions d'intérêt général pilotées par la cellule « corporate »
- le coût de l'infrastructure informatique commune à l'ensemble des filiales (logiciel de knowledge management, site internet, logiciel de communication sur internet)
- le coût d'organisation des conseils d'administration et des réunions des directeurs généraux.

Les ressources financières du Groupe sont gérées par Valtech S.E. Les dettes (crédit-bail de matériel informatique, lignes de crédit bancaire à court terme) sont portées par les filiales. Aucune filiale ne détient d'actif stratégique pour le Groupe Valtech.

Valeurs en consolidation (sauf dividendes)	Valtech France	Valtech Training	Valtech Allemagne	Valtech Suède	Valtech Etats-Unis	Valtech Royaume-Uni	Valtech Danemark	Valtech Inde	Valtech Australie	Autres	Total
Actif non courants (y compris écarts d'acquisition)	4 366	227	2 958	1 131	8 791	2 193	1 257	3 663	1 149	41	25 776
Endettement financier hors Groupe	7	105	-	-	828	-	-	-	-	-	940
Trésorerie au bilan	18 093	724	1 937	2 347	616	1 765	49	329	155	201	26 216
Dividendes versés dans l'exercice revenant à la société cotée	-	-	-	1 002	-	-	-	-	-	-	1 002

Pour simplifier la communication financière, Valtech a organisé la présentation de ses résultats par zones géographiques, qui a évolué en 2013 ainsi qu'il est plus largement explicité au Chapitre 3.

1.3.4 Organisation locale des filiales

Le Groupe n'est propriétaire d'aucun bien immobilier ; tous les bureaux sont donc loués.

Les autres immobilisations louées concernent des matériels et équipements pour les différents bureaux à Paris, et le sont par le biais de contrats de crédit-bail. La valeur d'origine de ces matériels se monte à 279 milliers d'euros. Après amortissement, la valeur nette comptable au 31 décembre 2014 est égale à 0.

Au 31 décembre 2014, les locations de bureaux peuvent être présentées de la manière suivante :

en €	Implantations	Surface en m ²	Loyer 2014
Valtech SE et Valtech Training	Paris et Toulouse	3 233	1 711 030
Valtech Training	La Défense	410	391 144
Valtech AB - Suède	Stockholm	1 727	662 037
Valtech AS - Danemark	Copenhague et Aarhus	2 566	408 726
Valtech GMBH	Dusseldorf, Munich et Francfort	2 063	423 728
Valtech UK Ltd	Londres et Manchester	2 979	817 976
Valtech US Inc	Dallas, New York et Needham	3 622	899 128
Valtech India Ltd	Bangalore	6 188	306 322
Valtech Digital Australia	Sydney	200	63 529

La filiale Valtech Training a sous-loué une grande partie de ses locaux pour diminuer ses charges. L'essentiel du personnel s'est installé au siège de la Société.

1.3.5 Organisation administrative et financière de la société

1.3.5.1 Procédure définie pour l'appréhension des travaux en cours

Valtech comptabilise les contrats à long terme (forfait) à l'avancement conformément aux normes IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne au 31 décembre 2014.

Les éléments concernant l'organisation comptable et financière, les procédures de contrôle interne, le suivi régulier des affaires et le reporting sont examinés au Chapitre 2.6 Rapport du Président du Conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne.

1.3.5.2 Logiciels comptables et financiers

Le logiciel Hypérior est utilisé par le Groupe pour la consolidation et le reporting.

Les logiciels comptables utilisés par les filiales sont SAP Business One pour l'Allemagne, Microsoft Dynamics pour la Suède, le Danemark, l'Angleterre et les USA. La France utilise Sage.

1.4 Les chiffres clés – Informations financières résumées

	31/12/2014	30/06/2014	31/12/2013	30/06/2013	31/12/2012	30/06/2012
Total revenus	154 449	75 074	137 548	71 812	133 731	65 536
Marge brute	51 861	24 180	44 005	21 820	41 144	19 368
Résultat opérationnel courant	7 265	2 433	3 640	1 627	195	-1 429
Charges non courantes	-3 471	-924	-1 672	-882	-20	-298
Résultat de l'activité opérationnelle	3 794	1 509	1 968	745	175	-1 727
Résultat net de la période	1 884	-375	1 021	-579	-2 097	-2 767
Capital	333	2 570	2 570	2 570	2 570	2 570
Capitaux propres	57 404	28 695	28 834	26 439	27 329	26 813

Valtech a décidé de communiquer à partir de 2013 sur l'EBITDA (Earnings before Interest, Taxes, Depreciation, and Amortization). L'EBITDA, qui exclut notamment l'impact des amortissements et des provisions, constitue la meilleure mesure pour analyser la performance opérationnelle de la société.

Cette répartition se présente comme suit pour les années 2013 et 2014

Chiffres clés Groupe (M€)	2014	2013	Variation	Variation à taux de change et à périmètre constant (1)
Chiffre d'affaires	154,4	137,5	12,30%	13,90%
Coût des ventes	-102,6	-93,5	9,70%	12,10%
Marge brute	51,9	44	18,00%	17,70%
Coûts commerciaux et marketing	-9	-8,9	1,10%	-0,80%
Coûts Administratifs (2)	-35,6	-31,5	13,00%	12,60%
EBITDA ajusté (3)	9,8	7	38,70%	42,70%
Marge d'EBITDA ajusté	6,30%	5,10%	-	-
EBITDA	8,5	4,7	82,00%	89,70%
Amortissements et provisions	-4,7	-2,8	-	-
Résultat de l'activité opérationnelle (EBIT)	3,8	2	92,70%	106,10%
Résultat net part du groupe	1,9	1	84,50%	93,00%
Bénéfice net par action	0,08	0,05	65,10%	72,70%
Collaborateurs (moyenne annuelle)	1 472	1 515	-	-

(1) En incluant Neon Stingray, société australienne acquise depuis le 1er août 2014, et en excluant l'activité de services télécoms aux États-Unis cédée au 4ème trimestre 2013 (2,3 M€ de chiffre d'affaires en 2013).

(2) Les coûts administratifs 2014 intègrent 858 K€ (rappel 556 K€ au S1 2014) de charges jusqu'alors incluses dans le coût des ventes et dans les coûts commerciaux.

(3) L'EBITDA (Earnings before Interest, Taxes, Depreciation, and Amortization) ajusté exclut les éléments exceptionnels (dont l'impact de la cession des éléments d'actifs et les charges du plan de BSAR).

Tableau de passage du résultat opérationnel à l'EBITDA ajusté

Chiffres clés Groupe (M€)	2014	2013
Résultat de l'activité opérationnelle (EBIT)	3,8	2
Amortissements et provisions	-4,7	-2,8
EBITDA	8,5	4,7
Restructurations et exceptionnels	-0,6	-1,5
Impact des cessions d'actifs	0	-0,4
Charges du plan de BSAR	-0,7	-0,4
EBITDA ajusté	9,8	7

Répartition du chiffre d'affaires sur 2 ans par zone géographique

A partir de 2013, la répartition géographique a été modifiée, ainsi qu'il est plus longuement explicité au Chapitre 3.2.1. Dans ce contexte, la répartition du chiffre d'affaires est communiquée sur 2 années seulement.

Chiffres clés Groupe (M€)	2013	2014	Variation
Europe du Nord	65,1	93	42,86%
Europe du Sud	36,3	30,1	-17,08%
USA	36,0	29,6	-17,78%
Reste du Monde	10,2	10,8	5,88%
Interco	-10,9	-12,7	
Total	137,5	154,4	12,29%

Évolution 2013/2014

Un chiffre d'affaires annuel consolidé de 154,4 M€, supérieur à l'objectif de 145 M€ à 150 M€ visé et en progression de +13,9% à taux de change et périmètre constants, porté par la poursuite du développement dynamique des filiales d'Europe du Nord (+44% à taux de changes et périmètre constants), et par l'accélération des activités digitales aux Etats-Unis (+73% à taux de change constant).

Une marge brute de 51,9 M€, en hausse plus soutenue de +18,0% (+17,7% à taux de change et périmètre constants), représentant un taux de marge brute de 33,6%, versus 32,0% en 2013 et 30,7% en 2012. Cette évolution traduit à la fois le poids croissant des activités de marketing digital, qui représentaient 80% de l'activité totale du groupe en 2014, et la progression des filiales d'Europe du Nord, pour lesquelles la transformation du business model est aujourd'hui achevée.

Un EBITDA ajusté de 9,8 M€, en progression de +38,7% (+42,7% à taux de change et périmètre constants), représentant une marge de 6,3%, contre 5,1% en 2013, et dépassant sensiblement l'objectif fixé en début d'année (supérieure à 5,5%) puis révisé au mois d'octobre (supérieure à 6%). L'accroissement de la marge brute conjugué à la maîtrise des charges fixes explique cette évolution.

Dans la ventilation de ces charges, la progression des coûts administratifs est essentiellement liée à un reclassement de certains coûts des ventes et coûts commerciaux, à hauteur de 0,9 M€, et au renforcement des équipes de management pour faire face à la croissance du groupe, notamment en Europe du Nord.

Un quasi-doublement (+92,7%) du résultat de l'activité opérationnelle (EBIT), à 3,8 M€, avec une diminution des charges exceptionnelles et de restructuration en 2014 (0,6 M€) versus 2013 (1,9 M€) du fait de la finalisation de la transformation de Valtech.

Un résultat net part du groupe de 1,9 M€, en hausse de +84,5%, qui intègre un résultat financier positif de 1,1 M€ et (3,0) M€ d'impôt sur les sociétés.

Au 31 décembre 2014 Valtech bénéficiait d'une situation bilanciale extrêmement solide, consécutivement à l'augmentation de capital de 27 M€ réalisée au 4ème trimestre 2014 : 57,4 M€ de capitaux propres, une trésorerie disponible de 26,2 M€ et des dettes financières limitées à 0,9 M€. En outre, Valtech bénéficie d'une force de frappe financière additionnelle avec des lignes de crédit, non utilisées, pour un montant de 7,1 M€.

1.5 La Recherche et le Développement

La gestion de la connaissance

Depuis sa création, Valtech a fortement investi en R&D dans deux domaines, l'un concerne son programme global de gestion de la connaissance, créé en 1999, qui a constitué initialement son activité de recherche et développement, et l'autre sa démarche d'innovation constante en support de sa stratégie Digitale.

1.5.1 Gestion de la connaissance

Le programme de gestion global de la connaissance a deux objectifs principaux : l'acquisition de connaissances clés de notre métier et leur diffusion au sein du Groupe. Ce programme, mis à jour constamment, assure la réutilisation des processus, l'accélération du développement professionnel des consultants et une collaboration efficace avec les clients lors des projets.

Ce programme comprend les activités suivantes :

- Veille technologique et nouveaux usages ;
- Formalisation des procédures (définition des règles et des normes) ;
- Détermination des éléments réutilisables (cours, documents techniques, solutions de conseil, composants logiciels) ;
- Préparation, présentation et distribution de ces éléments sur l'intranet de Valtech ;
- Création d'une communauté ad hoc en charge de faire vivre ce savoir.

1.5.2 Innovation constante

Cette démarche d'investissement forte en recherche et développement se focalise sur notre vision Digital Marketing. Elle vise à nous donner les moyens de soutenir notre vision sur différents axes et d'être à la pointe des usages émergents, des nouvelles technologies, des nouvelles stratégies Digitales afin de donner à nos clients le meilleur service possible.

Nos équipes pluridisciplinaires scrutent et analysent les tendances sur l'ensemble de nos marchés et sur ces bases, Valtech initie sa démarche d'innovation.

Dans un contexte de mutation rapide et afin de maintenir son avantage concurrentiel, Valtech n'a pas hésité à consacrer des investissements en mode innovation qui se sont traduits par la création de nouvelles offres centrées sur quelques uns de nos verticaux et champs d'expertise :

Pharmacie

Valtech a repoussé les limites de la communication digitale dans le domaine pharmaceutique, marché en pleine mutation et porteur de nombreux défis.

« *The pharmaceutical and device industry needs a new business model, Digital will become your primary channel when engaging patients, HCPs and payers.* »

Digital Health Coalition 2012 Executive Landscape Study, 30 octobre 2012 (Think tank américain indépendant)

Tout d'abord, Valtech a développé une méthode scientifique et un outil (Digital IQ) basé sur la data pour évaluer le potentiel et les opportunités d'utilisation des outils digitaux.

Connaissez-vous votre QI Digital ?



[RAPPORT COÛT / AVANTAGES]

Un processus rapide pour consolider le QI digital d'une marque

- Mesure du QI digital
- Analyse des lacunes entre le « QI digital actuel » et le « QI digital fin 2014 »
- Diffusion du QI digital parmi les acteurs (marchés, fonctions commerciales, marques, particuliers, etc.)
- Identification des pilotes digitaux les plus pertinents, renforcée par un plan de marque global
- Tableau de bord des indicateurs de performance (KPIs) digitaux

* Les *Social Listening Insights* exigent un délai supplémentaire de 2 semaines

Cette méthode fournit les solutions nécessaires pour passer de la simple organisation d'opérations digitales à l'obtention réelle d'une valeur commerciale, soit un retour sur investissement positif et concret pour l'entreprise.

Nous connaissons et comprenons les défis auxquels l'industrie doit faire face en interne et en externe dans la communication avec toutes les parties prenantes. Nous savons comment obtenir des résultats clé dans l'élaboration de stratégies de marque et de plans marketing.

Valtech Pharma & Life science est capable de fournir les solutions digitales spécifiquement conçues pour des cibles-clés allant des praticiens médicaux aux patients, en passant par la R&D et les décisionnaires.

Valtech Pharma & Life science donne vie au concept de « Qualité de vie » pour les patients à travers des solutions digitales innovantes. Nous mettons en lumière les bénéfices du digital auprès des professionnels de santé, à travers des entretiens, en profitant au maximum des interactions avec les patients.

Valtech possède les ressources et talents digitaux ainsi qu'un accès aux best practices pour permettre une exécution de grande qualité, rapide et efficace, de la conception à la livraison.

Nous livrons des solutions numériques optimisées, capables d'ancrer le digital au cœur du business plan, et sommes particulièrement fiers de nos méthodes basées sur la data et démontrées scientifiquement.

Nos clients :

Novartis, Novo, Nordisk, Ferring, Coloplast, Pfizer, Lundbeck...

Industrie automobile : la voiture connectée

Pour les fabricants et l'ensemble des acteurs de l'industrie automobile, la voiture connectée incarne un immense champ d'innovation technologique et disruptive, à fort potentiel. Les dernières tendances et évolutions technologiques comme CarPlay – solution récemment présentée par Apple pour intégrer l'iPhone dans les véhicules Mercedes, Volvo et d'autres constructeurs – ou encore l'alliance entre Audi et Google font que les constructeurs automobiles doivent travailler sans relâche sur leurs stratégies de connectivité, afin d'adapter leurs offres à la demande de leurs clients, lesquels veulent désormais être constamment connectés, y compris avec et dans leurs véhicules, une composante intégrante de leur mode de vie.

D'un autre côté, la technologie offre des opportunités notables aux constructeurs automobiles pour développer et diversifier leurs business models ; elle pourrait potentiellement transformer l'interaction-même entre le constructeur et le consommateur au sein du parcours-client, lors du service après-vente et de la maintenance, où la relation existante est aujourd'hui peu liante et fidélisante. Le succès économique des services connectés dépend de l'étendue des solutions proposées, de l'ouverture des éco-systèmes, et évidemment de l'expérience utilisateur. Ceci demande un partenaire astucieux et agile, capable d'embrasser les nouvelles tendances et de composer avec la technologie et l'expérience utilisateur.

Dans un monde où la mobilité et son approche évoluent constamment, Valtech Digital Automobile se définit comme un partenaire clé pour l'équipement digital des voitures connectées. Valtech se considère comme un partenaire à long-terme pour les constructeurs -, ceux qui ne réduisent pas la mobilité et la connectivité à la simple distribution d'un canal online sur les véhicules. Nous relevons le défi de concevoir entièrement et d'intégrer du début à la fin des solutions télématiques. La conception et l'intégration de nouveaux services fait partie de nos compétences clé. En tant qu'agence digitale, notre quotidien est d'analyser les besoins des systèmes requis par les attentes des consommateurs et déterminés avec notre approche du service design.

C'est ce que nous faisons, depuis le développement des premiers services online pour le système BMW Connected Drive il y a déjà 15 ans : connectivité, e-mobilité, infotainment et systèmes télématiques font partie de notre cœur de compétences et permettent aux constructeurs automobiles de se préparer au futur.

Les prestations que nous proposons actuellement :

- Conseil en stratégie, product & service design
- Développement de produit, plateformes et services
- E-commerce et applications mobiles
- Gestion du cycle de vie et soutien à la mise en œuvre
- Modèles de services gérés

Nous avons récemment reçu de l'agence Frost & Sullivan le Customer Value Leadership Award Automotive Digital Marketing Europe, 2014.

Nos clients :

BMW, Audi, VW, OEM...

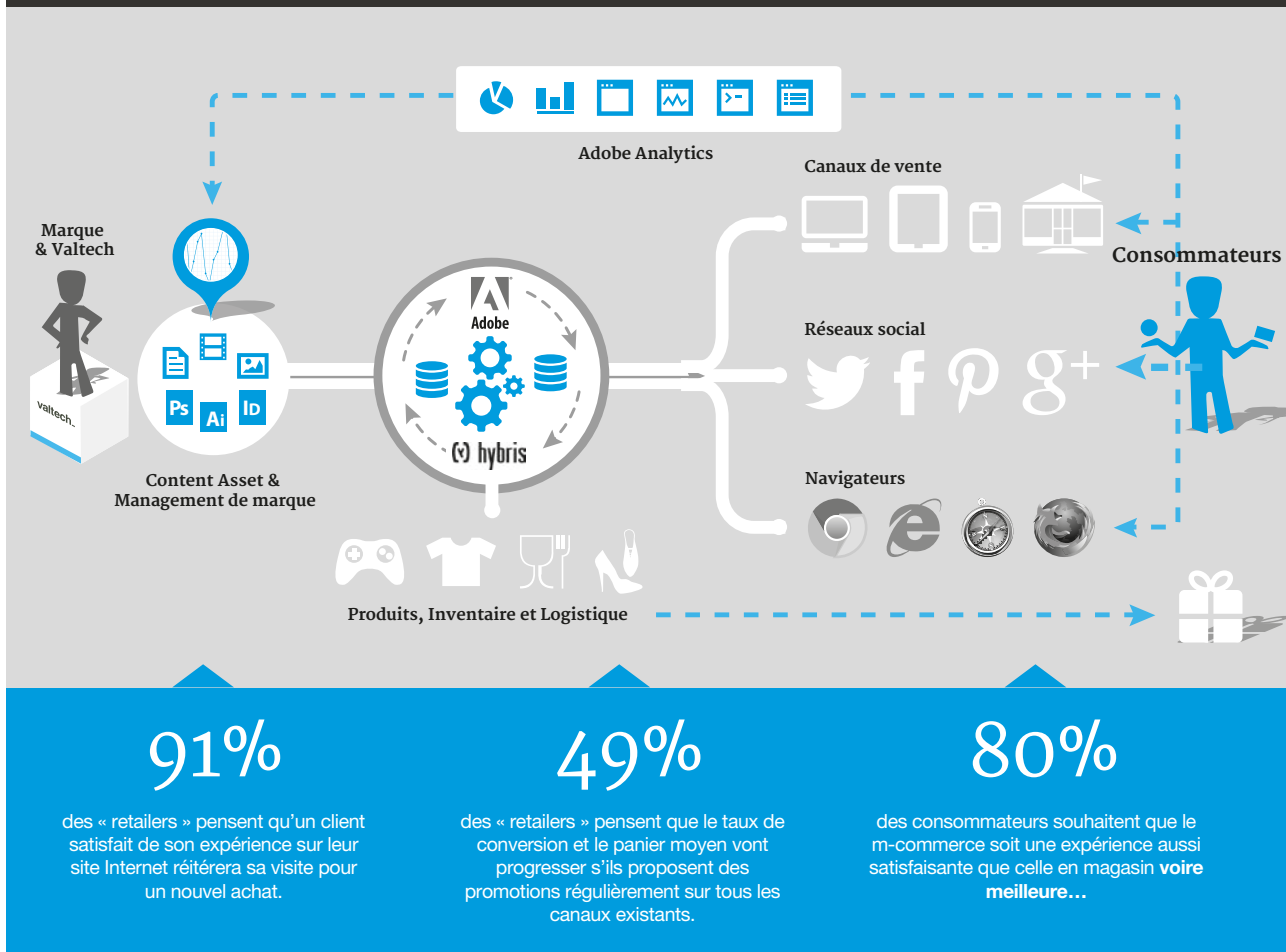
Le commerce centré sur l'expérience

Qu'est-ce que le commerce centré sur l'expérience ? Il s'agit de la prochaine étape dans l'évolution des solutions e-commerce classiques, adoptées ces dernières années, par les marques BtoC. C'est un point de contact important avec le client où la promesse de marque prévaut grâce à un contenu fort et engageant, où un service client d'excellente qualité est disponible à la demande, et où l'intégration avec les autres canaux digitaux et points de contact avec le client se fait sans heurt. Pour le client, ce n'est plus seulement du shopping, c'est aussi une expérience de marque.

Réussir dans le commerce centré sur l'expérience :

La connaissance des besoins réels de vos clients constituera le moteur du changement. Les process seront repensés, de nouveaux savoir-faire et compétences seront exploités, et de nouvelles plateformes technologiques seront mises en place. Valtech a développé un ensemble de best practices afin de guider les marques dans cette transformation. Nous avons noué de solides partenariats avec les leaders de la production de solutions digitales : Adobe™ et hybris™. Avec la combinaison de ces solutions, votre marketing digital et votre plateforme de vente seront supérieurs aux standards du marché

Est-ce que votre business digital ressemble à ceci ? Il devrait.



Quelques unes des plus grandes marques mondiales de retail ont intégré ces enjeux, et nous travaillons déjà avec elles.

De ces investissements de recherche et développement émergent des plateformes logiciel et services marketing innovants ainsi que des méthodologies labellisées Valtech. Ces investissements ont permis à la société d'être considérée aujourd'hui parmi les leaders mondiaux dans son domaine d'activité. Afin de maintenir cet avantage compétitif, Valtech compte augmenter encore ses investissements en R&D dans les années à venir.

La société a engagé des dépenses de recherche et développement pour un montant de 423 milliers d'euros. Ces dépenses ont permis à la société de bénéficier d'un crédit d'impôt recherche de 191 milliers d'euros.

1.5.3 Propriété Intellectuelle

Valtech dépose ses publications qui bénéficient ainsi de la protection attachée aux droits d'auteur. Valtech ne dispose pas en revanche de brevets.

La marque Valtech a été déposée en France et dans l'Union européenne via la marque communautaire, en classes 35, 41 et 42. Valtech pourrait toutefois ne pas être en mesure de procéder à l'extension de sa marque dans l'ensemble de ses marchés

géographiques, y compris aux Etats-Unis d'Amérique, en raison notamment de l'existence de nombreux droits concurrents ou de l'antériorité de l'utilisation de cette marque par des tiers sur ces marchés. Les marques et actifs nécessaires à l'activité de la Société lui appartiennent en propre.

1.6 Opérations

1.6.1 Principaux clients

Valtech dispose d'un portefeuille très diversifié de clients internationaux, avec notamment une expertise dans les secteurs Luxe, Pharmacie, Retail, Automobile, Financier, Média et Télécommunication.

Du fait de la nature confidentielle des missions effectuées par le Groupe, l'identité de certains clients n'est pas révélée. Aussi, la liste suivante n'est qu'une liste partielle mais néanmoins représentative des importants clients de Valtech :

AUDI AG
BMW AG München
LOUIS VUITTON
SOCIETE GENERALE
UK GOVERNMENT

En 2014, les 5 plus grands clients de Valtech représentaient 23% du chiffre d'affaires du Groupe contre 21,15% en 2013 et 21,75% en 2012. Les 10 plus grands clients représentaient 34,03% du chiffre d'affaires contre 31,64% en 2013 et 28,5% en 2012.

Le portefeuille de clients actifs de Valtech incluait 39 clients représentant un chiffre d'affaires d'au moins 1 million d'euros et 71 clients représentant un chiffre d'affaires d'au moins 100 000 euros (contre 23 et 107 respectivement en 2012).

Le délai de recouvrement de créances s'est établi en moyenne à 72 jours en 2014,...

A la connaissance des dirigeants, aucun événement n'est survenu en 2015 susceptible de remettre en cause l'évaluation des créances au 31 décembre 2014.

1.6.2 Concurrence

Le dynamisme du marketing digital et le basculement massif des dépenses marketing vers ce segment créent une attraction forte pour de très nombreux acteurs très divers. Ainsi, le repositionnement de Valtech sur le marketing technologique place le Groupe face à trois types de concurrents :

- Les agences de publicité traditionnelles et agences créatives (DDB, Ogilvy, BBH, TBWA, Wieden & Kennedy...)
- Les SSII traditionnelles (IBM, Logica, Cap Gemini...)
- Les pure players du digital (Razorfish, Isobar, AKQA...)

Les agences de publicité traditionnelles et agences créatives se présentent aujourd'hui comme capables de livrer du digital comme elles sont capables de livrer les autres types de media.

Les acteurs et prestataires de services techniques commencent à entrer sur ce marché des services digitaux, comme les outils et les solutions techniques prennent une importance croissante.

Les pure players digitaux sont de plus en plus actifs sur le marché, évoluant au-delà d'un pur métier de production et développant leurs compétences stratégiques.

Le marché est donc devenu éminemment concurrentiel sur le marché. Valtech est également confronté à la concurrence des services en interne de marketing numérique de certains de nos clients qui peuvent décider de prendre en charge le travail une fois que Valtech a élaboré une stratégie ou établi une plate-forme initiale pour eux.

Nous croyons que les principaux facteurs de compétitivité de notre industrie sont la qualité des services, le temps de mise sur le marché, l'expertise technique et stratégique, la capacité à fournir le service de bout-en-bout, la reconnaissance de la marque et la taille des antécédents de l'entreprise, ainsi que la stabilité financière. Nous savons que nous sommes en concurrence favorable à l'égard de ces facteurs.

1.6.3 Partenariats

Valtech a une longue expérience des partenariats stratégiques noués avec les acteurs de l'écosystème du marketing digital, en particulier les éditeurs de logiciel et les start-ups innovantes, qui lui permettent d'offrir à ses clients le bénéfice des meilleures plateformes digitales customisées. La vision

de « Customer Responsive Platforms » développée par Valtech l'a mené à nouer des partenariats forts avec Adobe, Sitecore, Episerver, Microsoft, Hybris, IBM, Intershop sur des segments clés comme la gestion de contenus, la gestion du big data, le e-commerce, l'analytics etc...Valtech travaille avec ces partenaires depuis de nombreuses années et auprès de très nombreux clients, consolidant ainsi son expérience et son expertise sur ces plateformes. De plus, Valtech a noué de longue date des relations à haut niveau avec ces acteurs, et a été reconnu comme partenaire privilégié à de nombreuses reprises. Ces relations privilégiées donnent à Valtech une vue précise sur les technologies à venir, les projets de R&D et les tendances de consommateurs. Tous ces éléments sont de nature à ouvrir un accès rapide et privilégié à de nouveaux clients et ainsi contribuer à la croissance future de Valtech.

Plus spécifiquement, Valtech travaille avec Adobe depuis plus de 10 ans et a ainsi une connaissance extensive de sa stratégie et de sa suite de produits, avec une expertise spécifique sur la suite de marketing intégrée (CQ5, ex-Omniture...). Valtech est un des premiers partenaires d'Adobe au niveau mondial et a reçu le prix de Web Experience Management European Partner of the Year en 2012. Plus de 100 projets ont été livrés par Valtech sur les plateformes et les technologies Adobe.

Aucun contrat de partenariat ne comporte de pénalités en cas de rupture.

En octobre 2014, Valtech a annoncé un partenariat de 3 ans avec le magazine WIRED pour co-organiser la conférence annuelle WIRED Retail.

Le secteur du retail et des produits de grande consommation est marqué, comme à nulle autre période, par une phase de changements extrêmement rapides, par des vagues de disruption portées par les start-ups, avec de nombreuses opportunités pour les principaux acteurs historiques de ce secteur désireux d'établir un lien plus étroit avec le consommateur.

Ces conférences ont pour ambition de réunir des leaders d'opinion du monde entier afin de partager des expériences, d'identifier des tendances de fond et de débattre de l'avenir du secteur. Elles offriront un aperçu des nouvelles possibilités offertes aux distributeurs innovants, aux disrupteurs, aux investisseurs, aux marketeurs, aux designers, aux annonceurs et aux acheteurs.

1.6.4 Sous-traitance

Valtech fait ponctuellement appel à des sous-traitants lorsque les prestations vendues aux clients requièrent une compétence qui n'existe pas ou n'est pas disponible en interne.

Pour l'exercice 2014, pour faire face à la demande des clients, la charge de travail sous-traitée a atteint 18,9% du chiffre d'affaire, contre 15,4% en 2013 et 18% en 2012.

L'objectif à moyen long terme est de maintenir un taux de sous-traitance d'environ 12%.

1.7 Politique d'investissements

Il n'y a pas d'investissements significatifs en cours si ce n'est l'acquisition de Neon Stingray en Australie en août 2014 (cf §3.6).

Les investissements récurrents sont peu significatifs et ne donnent pas lieu à un financement spécifique, compte tenu de la bonne structure financière du Groupe.

	31/12/2014	Var. 14	31/12/2013	Var. 133	31/12/2012	Var. 12
Ecart d'acquisition	15 168	323	14 845	-1382	16 227	-290
Immobilisations incorporelles brutes	1 826	-1 400	3 226	835	2 391	35
Immobilisations corporelles brutes	12 508	-20	12 521	-1 216	13 737	402
Immobilisations financières	3 447	276	3 171	152	3 019	-508
Juste valeur des actifs détenus en vue de leur vente	-	-	-	-	-	-
Total	32 949	814	33 763	-1 611	35 374	-361

Pour rappel, le 14 novembre 2013, Valtech Solutions (Etats-Unis) a cédé son activité télécom. L'analyse des flux de trésorerie de cette activité a permis de lui rattacher une partie de l'écart d'acquisition constaté lors de l'acquisition d'ADEA en 2010. L'écart d'acquisition affecté à l'activité télécom cédée s'élève à 606 milliers d'euros, qui vient diminuer d'autant l'écart d'acquisition d'ADEA. L'impact de cette diminution avait été comptabilisé en moins-value de cession au titre de l'exercice 2013.

Une partie des activités historiques aux Etats-Unis a été arrêtée au 1er semestre de l'exercice 2014. Au cours du 2nd semestre, Valtech a poursuivi la décroissance des activités historiques aux Etats-Unis et a pris la décision de placer ces activités historiques dans une filiale spécifique dotée d'un management dédié. Cette activité s'analyse désormais comme une UGT et l'analyse des flux de trésorerie de cette UGT a permis de lui affecter un goodwill d'une valeur de 3.418 milliers d'euros. Le test de dépréciation conduit à une dépréciation du goodwill constaté lors de l'acquisition d'ADEA en 2010 à hauteur de 1.500 milliers d'euros.

1.8 Facteurs de risques

En complément des autres informations présentées dans le cadre de ce document de référence, les facteurs de risque suivants sont à considérer avec une grande attention dans l'évaluation du Groupe, de son activité et de ses perspectives d'avenir.

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

1.8.1 Risques liés à l'activité

1.8.1.1 Risques clients

Le Groupe Valtech est référencé chez un grand nombre de clients, répartis dans plusieurs pays et dans plusieurs secteurs d'activité. Les clients du Groupe Valtech sont constitués essentiellement de grands comptes locaux ou mondiaux. Comme il a été précisé plus haut, le Groupe Valtech réalise 34% de son chiffre d'affaires avec une dizaine de clients. Le premier client représente 7% du chiffre d'affaires groupe et les 5 clients les plus importants génèrent 23% du chiffre d'affaires du Groupe.

Compte tenu de la dispersion de son portefeuille client, le Groupe Valtech estime le risque lié à sa dépendance vis-à-vis de clients comme faible.

Tableau de répartition des clients par entité :

Part des trois plus gros clients dans le chiffre d'affaires par pays :

	2014	2013
VT France	27,3 %	25 %
VT UK	65,3 %	43 %
VT SWEDEN	19,8 %	30 %
VT DENMARK	46,1 %	35 %
VT GERMANY	59,2 %	71 %
VT US	37,8 %	38 %
VT INDIA	37,2 %	45 %
VT AUSTRALIA	92,3 %	-

Les deux clients les plus importants du Groupe génèrent ensemble 13,33% du chiffre d'affaires.

Comme indiqué précédemment, le portefeuille de clients actifs de Valtech en 2014 incluait 39 clients représentant un chiffre d'affaires d'au moins 1 million d'euros contre 23 en 2013. 71 clients représentaient un chiffre d'affaires d'au moins 100 000 euros contre 107 en 2013.

A la connaissance des dirigeants, aucun événement n'est survenu en 2014 susceptible d'engendrer de nouveaux risques importants devant être provisionnés.

Il est toutefois à noter qu'une partie significative du chiffre d'affaires du Groupe est non récurrente, avec une durée relativement courte (de trois à six mois en moyenne). Ainsi l'activité et la valorisation du

Groupe Valtech sont plus sensibles à une dégradation de l'activité économique que des concurrents qui affichent une plus grande part de revenus récurrents.

Le risque sur les créances clients est traditionnellement faible dans le Groupe, qui enregistre un taux non significatif de créances douteuses.

Les facturations sont établies généralement après acceptation des clients. Deux facteurs limitent le risque sur les créances clients : d'une part, la nature des clients du Groupe, essentiellement constitués de grandes entreprises à la signature reconnue, et, d'autre part, leur nombre important, qui permet une dispersion des risques éventuels.

Risque lié au crédit client

Le risque sur les créances clients est mesuré régulièrement. Les facturations sont établies généralement après acceptation des clients et sur base de contrat ou bons de commande. Une procédure de suivi et de relance des créances clients est mise en place localement dans chaque entité pour accélérer le recouvrement.

Au cours de l'exercice 2014, certaines activités de nos clients ont continué d'être impactées par un environnement économique difficile. Le montant des dotations aux provisions pour créances douteuses s'établit à 114 milliers d'euros en 2014, en forte diminution par rapport à 2013 (645 milliers d'euros). Le groupe a continué d'être très attentif au risque client et aux procédures qui permettent de le maîtriser. Le Groupe a continué d'être très attentif au risque client et aux procédures qui permettent de le maîtriser. Le montant des créances clients échues depuis plus de 60 jours non provisionnées au 31/12/2014 est de 5,016 M€ contre 3 893 M€ en 2013 et 4,904 M€ en 2012.

1.8.1.2 Risques liés à la concurrence

De par son positionnement sur le marché du digital, le Groupe Valtech subit la concurrence d'un très grand nombre d'acteurs. Les concurrents de Valtech sont de toutes tailles et de différents types, allant de grands groupes internationaux aux petites agences opérant sur des marchés de niche ou des marchés très localisés.

Valtech doit affronter la concurrence des sociétés d'intégration de systèmes venues des services informatiques, la concurrence des agences de communication traditionnelles spécialisées dans la communication et la publicité ainsi que la concurrence des agences de marketing interactif. Le Groupe Valtech développe néanmoins des avantages concurrentiels forts à travers son expertise technologique qui est clé dans les projets digitaux, sa maîtrise des problématiques digitales et sa capacité à gérer des projets en mode agile.

Sur les principaux concurrents du Groupe, voir également le 1.6.2.

1.8.1.3 Risques liés à la conjoncture économique

Le marché du digital dépend de l'évolution du marché de la publicité en ligne et du développement des usages numériques dans le grand public. Ce secteur est sensible à la variation d'activité des annonceurs et à la réduction de leurs investissements marketing. Les périodes de récession peuvent s'avérer plus marquées dans le secteur du marketing et de la communication parce qu'une partie des entreprises réagissent à un ralentissement de l'activité économique en réduisant ces budgets pour préserver leurs objectifs de rentabilité.

Sur l'autre pan de son activité historique, les métiers des services informatiques, le Groupe Valtech reste également tributaire de l'évolution des budgets des directions informatiques qui sont eux-mêmes liés de manière procyclique à la conjoncture économique générale.

C'est pourquoi les perspectives commerciales, la situation financière et le compte de résultat de Valtech pourraient être sensiblement affectés par une conjoncture économique défavorable.

Par ailleurs, l'incertitude actuelle et persistante sur l'activité économique mondiale se traduit par un rallongement des cycles de décision chez les clients grands comptes.

1.8.1.4 Risques liés au recrutement

Les tensions sur le marché du recrutement de profils technologiques et marketing web sont très fortes. En effet, les besoins en main d'œuvre qualifiée et experte sur ces métiers ayant continué à progresser ces dernières années, le pouvoir d'attraction de talents est essentiel.

La capacité du groupe à maintenir sa position de marché et à croître dépend pour une large part de sa capacité :

- à disposer en permanence d'une équipe de collaborateurs hautement qualifiés possédant les compétences et l'expérience nécessaires,
- à adapter ses ressources au niveau de demandes de ses clients, celle-ci pouvant être soit en augmentation soit en diminution.

Le Groupe a donc mis en place localement, dans chaque entité, une gestion fine des ressources. Néanmoins si le groupe Valtech devait faire face à des difficultés de recrutement ou à l'impossibilité d'aligner le volume de ses équipes à son volume d'activité, cela pourrait le cas échéant affecter les performances financières du groupe.

Le Groupe Valtech porte une grande attention à la communication interne, à la diversité, à l'égalité des chances et aux conditions de travail. Chaque entité du groupe Valtech développe des initiatives spécifiques dans ces différents domaines.

Par ailleurs, la tension sur les salaires en découlant, le Groupe Valtech pourrait ne pas être en mesure de répercuter immédiatement dans sa tarification les hausses salariales qu'il serait amené à consentir pour garder ses meilleurs potentiels. En conséquence, l'activité du Groupe pourrait se voir dégradée, comme ses résultats futurs.

Enfin, les réglementations de l'emploi étant très strictes notamment en France, le manque de flexibilité lié à la gestion des ressources humaines en cas de baisse d'activité pourrait peser sur le taux d'occupation de ces mêmes ressources et par conséquent, il existe un risque de réduction du résultat net.

1.8.1.5 Risques liés aux départs de personnes clés

L'activité du Groupe est fortement tributaire de ses dirigeants et ses collaborateurs clés. Le secteur du conseil technologique et du marketing web se caractérise par la grande mobilité de ses professionnels. Si le Groupe perdait le concours de certains dirigeants et collaborateurs, cela pourrait nuire à ses activités et ses résultats.

Le Groupe n'a pas constaté un nombre anormalement élevé de départs de managers ou de collaborateurs clés dans les dernières années. Le développement favorable du groupe dans les dernières années offre des perspectives d'évolution intéressante pour les personnes clés des différentes entités.

Par ailleurs, l'attribution, en 2013 et en 2014, de bons de souscription d'actions remboursables à plusieurs dizaines de managers et collaborateurs à fort potentiel donne au Groupe Valtech un outil de fidélisation efficace à moyen terme.

1.8.1.6 Risques technologiques

Dépendance à l'égard des partenaires stratégiques et des réseaux de vente indirecte

Néant

Dépendance à l'égard de logiciels, brevet ou produits licenciés par des tiers

Néant

1.8.1.7 Risques liés à la politique de croissance externe

Le Groupe Valtech a réalisé 8 opérations de croissance externe depuis sa création en 1992 jusqu'à

2008, aucune en 2009, une en décembre 2010 et une en juillet 2011. Aucune opération de croissance externe n'est intervenue en 2012 et 2013. En août 2014, le Groupe a fait l'acquisition d'une société australienne, Neon Stingray, basée à Sydney et Stockholm.

Un des volets de la stratégie du Groupe Valtech consiste à compléter le portefeuille d'offres et de compétences existant pour construire une agence intégrée de marketing digital. Cette stratégie s'appuie à la fois sur de la croissance organique et de la croissance externe à travers d'acquisitions et prises de participations stratégiques à l'international.

Le plan stratégique « Rocket » prévoit de réaliser des acquisitions de sociétés pendant la durée du plan, de 2015 à 2017, qui devraient contribuer de manière significative à l'atteinte des objectifs du

plan.

Le risque intervient dès l'amont dans la phase d'identification de cibles à acquérir et dans l'appréciation des risques liés à une opération d'acquisition qui peut s'avérer erronée. L'intégration d'une société acquise peut s'avérer difficile et ne pas produire toutes les synergies ou délivrer tous les bénéfices attendus originellement.

Lorsque Valtech effectue une acquisition, elle est exposée à trois types de risques : (1) un risque lié au financement de l'acquisition, et dont le financement était préalablement sécurisé ; (2) un risque lié à l'activité économique de la société acquise à savoir la perte d'un ou plusieurs clients ; (3) un risque lié au départ des personnes clés qui portaient la valeur de la société acquise.

1. Valtech estime qu'il n'y a pas de risque matériel lié à des compléments de prix qui n'ont pas été provisionnés.
2. Risque lié à l'activité économique : en juillet 2011 la société H2O a été acquise par Valtech. Début 2012, le Groupe a été affecté par la perte d'un client historique important d'H2O, ce qui a entraîné un impact négatif direct sur la marge brute de l'entité. Cependant, l'apport d'H2O à la transformation de notre filiale allemande en une agence digitale a été très significatif et est un des facteurs clés du succès de nos activités en Allemagne, comme en témoigne la forte progression du chiffre d'affaires et de la rentabilité en Allemagne depuis 2013.
3. Les personnes clés : à ce jour, aucun départ de personnes clé n'est prévu ou prévisible.

1.8.1.8 Risques liés aux fournisseurs et sous-traitants

Valtech fait ponctuellement appel à des sous-traitants lorsque les prestations vendues aux clients requièrent une compétence qui n'existe pas ou n'est pas disponible en interne. Par ailleurs, Valtech travaille en étroite collaboration avec un écosystème de partenaires de toutes tailles qui lui permet de répondre rapidement à tout type de problématique digitale chez ses clients. Le coût de la sous-traitance a représenté 18,9% du Chiffre d'affaire en 2014 contre 15,4% en 2013 et 18% en 2012, ce qui fait que Valtech est relativement faiblement exposé, d'autant plus que la société applique des processus de suivi des sous-traitants équivalents à ceux applicables aux collaborateurs en interne.

La croissance soutenue de l'activité en 2014 a en effet impliqué un appel important à la sous-trai-

tance..

L'objectif à moyen long terme est de maintenir un taux de sous-traitance d'environ 12%.

Valtech n'a pas de fournisseur dont l'importance soit significative et il n'existe aucune dépendance de prix ou de ressources vis-à-vis d'un quelconque fournisseur. Valtech estime pouvoir se fournir rapidement auprès d'autres fournisseurs pour des produits, prix et qualités équivalents.

1.8.1.9 Risques liés au niveau d'activité

Il ne peut être exclu que certaines activités des clients du Groupe puissent être impactées par l'environnement économique actuel, ce qui pourrait entraîner, dans cette hypothèse, une hausse du risque.

Par ailleurs le Groupe peut être amené à cautionner des garanties de performances émises par des compagnies d'assurance.

1.8.1.10 Risque Contractuel

Le Groupe Valtech, dans le cadre de ses activités est amené à travailler avec ses clients soit en prestation en régie soit en prestations au forfait.

Dans le cadre des prestations en régie, celles-ci sont encadrées soit par des bons de commande à durée limitée, inscrits ou non dans un contrat cadre, soit par un contrat. Les conditions de renouvellement ne sont pas formellement approuvées, constituant un risque de volatilité dans le volume d'activité pouvant affecter les performances du groupe.

Dans le cadre des prestations au forfait, celles-ci sont régies soit par des contrats, soit par des bons de commandes à durée limitée. Par essence, ces prestations ne sont pas reconductibles.

Valtech facture une partie de ses services en mode forfaitaire (prix fixes et le cas échéant délai fixé) avec obligation de résultat. Ces contrats représentaient 39% du chiffre d'affaire en 2014 contre 26.4% en 2013, 27% en 2012 et 34% en 2011.

Les prestations au forfait sont régies soit par des contrats, soit par des bons de commandes à durée limitée. Par essence ces prestations ne sont pas reconductibles.

Les engagements à l'égard des clients sont validés

par les directeurs généraux des différentes sociétés et les directeurs des opérations groupe. Malgré ce processus, il peut s'avérer que la difficulté d'exécution de la prestation ait été sous-estimée et donc que son coût soit sous-évalué. Il peut en résulter des dépassements de dépenses non couverts par des recettes.

1.8.2 Risques financiers

Les principaux passifs financiers du groupe sont constitués d'emprunts et de découverts bancaires, de dettes de location financement, de dettes fournisseurs.

L'objectif principal de ces passifs financiers est de financer les activités opérationnelles du groupe. Le groupe détient d'autres actifs financiers tels que des créances clients, de la trésorerie et des dépôts à court terme qui sont générés directement par ses activités.

Le groupe n'a pas contracté de dérivés ni aucun swaps de taux d'intérêt.

1.8.2.1 Risques de liquidité

Au 31 décembre 2014, le Groupe disposait d'une trésorerie de 26,2 millions d'euros.

Par ailleurs, le Groupe bénéficie de lignes de financement dont les deux principales sont :

1°) Une ligne de mobilisation de créances de 4 millions d'euros conclue par Valtech SE en 2012. Ce contrat transfère à l'établissement financier tous les risques inhérents au recouvrement des créances.

2°) Un emprunt bancaire aux Etats Unis court terme pour un montant de 6.589 millions d'euros.

Au 31 décembre 2014, le groupe disposait de lignes de crédit non utilisées pour un montant total de 7,1 millions d'euros.

Le Groupe procède chaque mois à une revue des prévisions de cash-flow à un horizon de 12 mois. Le résultat de cette revue est un élément du rapport interne examiné par la direction générale de Valtech.

Tableau au 31 décembre 2014 :

Description	Taux de référence et marge	Montant global des lignes de crédit ('000)	Tirage au 31 décembre 2014 ('000)	Société	Covenants	Échéances	Garanties
BNP Paribas Factor Cession de créances	Euribor 3 mois + 0,5 %	4 000 EUR	3 487 EUR	Valtech SE	Non	Renouvellement par fourniture de nouvelles factures clients	Factures clients et Fonds de garantie
BNP Paribas Factor Cession de créances	Euribor 3 mois + 1,0 %	1 000 EUR	431 EUR	Valtech GmbH	Non	Renouvellement par fourniture de nouvelles factures clients	Factures clients et Fonds de garantie
HSBC Credit-Line	Base rate 0,045	500 GBP	0 GBP	Valtech UK	Oui	None	Nantissement sur les actifs et lettre de confort de Valtech SE
	0,045 Variable	3 000 DKK	0	Valtech A/S	Non	None	None
BNP Paribas Factor Cession de créances	Euribor 3 mois + 1 %	1 200 EUR	433 EUR	Valtech A/S	Non	Renouvellement par fourniture de nouvelles factures clients	Factures clients et Fonds de garantie
Axis, Export Credit Line	Base rate +3% de 0 à 180J Base rate+7,5% au delà de 180J jusqu'à 360J	20 000 INR	0	Valtech India Systems Private Limited	Non	Renouvellement par fourniture de nouvelles factures clients	Nantissement sur les actifs et garanties de Valtech SE
Bridge Bank, NA	Prime rate + 1,25%	8 000 USD	1 000 USD	Valtech Solutions, Inc. et Valtech Technologies, Inc. emprunteurs conjoints	Atteinte de 80% des prévisions	5/25/2015	Délégation de paiement des créances clients en faveur de la banque

1.8.2.2 Risques de taux d'Intérêts

EUR'000 (2014)	Total	A 1 an	1 an à 5 ans	Au-delà
Passifs financiers				
Découverts bancaires	0	0	0	0
Crédit-Bail	0	0	0	-
Autres prêts	940	875	65	-
Actifs financiers	3 447	3 074	373	-
Dépôts et Cautions données	(2 016)	(4 863)	2 847	-
Position nette avant gestion des risques	(2 507)	(2 199)	(308)	-
	N/A	N/A		N/A
Position nette après gestion des risques	(2 507)	(2 199)	(308)	-

Le Groupe Valtech est exposé au risque de Taux d'intérêts à deux titres :

i) Les financements

L'ensemble des financements du groupe Valtech sont des financements court terme indexés sur des taux court terme spécifiques à chaque pays.

Le groupe Valtech encourt donc un risque de variation de taux en fonction des évolutions de chaque indice pour la partie tirée des lignes de crédits détaillée au § 1.8.2.1.

Une variation de 1% des indices à la hausse aurait donc un impact négatif de 8 milliers d'euros sur le résultat net avant impôt du groupe Valtech.

Le Groupe n'a pas mis de couverture de taux en place.

ii) Les cautions bancaires

L'ensemble des cautions bancaires de Valtech sont des cautions bancaires indexées sur des taux fixes

spécifiques à chaque pays. Le risque de taux est donc nul pour ces engagements. Le Groupe a donné des cautions bancaires à hauteur de 268 milliers d'euros.

	31-déc.-13-4	31-déc.-13
Dettes libellées en euros	122	799
Dettes libellées en livres sterlings	-	77
Dettes libellées en dollars US	828	3 987
Dettes libellées en Roupie indienne	-	-
Dettes libellées en Couronnes danoises	-	-
Dettes libellées en Couronnes Suédoises	-	-
Dettes financières totales	950	4 863

1.8.2.3 Risques de change

Le montant total des actifs libellés en devises autres que la monnaie du groupe (USD, GBP, SEK, DKK, INR) relatif aux sociétés situées dans la zone hors euro est synthétisé dans le tableau ci-après. Ces montants ne font pas l'objet d'une politique de couverture.

Sur l'exercice 2014, la variation des écarts de conversion comptabilisés en capitaux propres consolidés sur les actifs nets exposés au risque de change est négative de 242 milliers d'euros.

Répartition par devise en milliers d'euros	EUR	USD	INR	SEK	DKK	GBP	AUD	AUTRES	TOTAL
Actif	49,473	15,463	5,96	9,711	5 312	8,552	1,898	0,278	97,056
Passif hors capitaux propres	19,415	3,321	2,866	5,177	3,093	4,64	1,134	0,81	40,456
Position nette avant couverture (en euros)	30,058	12,142	3,094	4,544	2,618	3,912	0,764	0,197	57,329
Couverture	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Position nette après couverture (en euros)	30,058	12,142	3,094	4,544	2,618	3,912	0,764	0,197	57,329

L'objet de la deuxième partie du tableau précédent est de calculer le risque de perte en devises sur les actifs et passifs sur la base d'une hypothèse d'évolution de la devise dans laquelle les comptes sont établis face à la totalité des devises concernées.

Le groupe est principalement exposé à l'USD. Une appréciation de 10% de l'USD entraînerait une augmentation de l'actif net converti en euro d'environ 1 214 milliers d'euros. Une dépréciation de 10% de l'USD entraînerait une diminution de l'actif net converti en euro d'environ 1 214 milliers d'euros.

Pour mémoire, les engagements hors bilan sont présentés dans la Note 21 de l'annexe des comptes consolidés.

1.8.2.4 Risques sur actions

Au 31 décembre 2014, le groupe Valtech possédait 10 687 actions propres, dans le cadre d'un contrat de liquidité et 148.493 dans le cadre de son programme partiel de rachat d'actions.

Par ailleurs, compte-tenu de la composition de son portefeuille de valeurs mobilières de placement, le Groupe n'est pas exposé au risque de fluctuation de cours.

1.8.2.5 Risques sur engagements pris par le groupe – hors bilan

Vous pouvez vous référer au Chapitre 4.6 Note 21 qui détaille les engagements hors bilan.

1.8.3 Risques juridiques, Réglementaires et fiscaux

1.8.3.1 Risques juridiques

1. Litiges significatifs

Dans le cours normal de leurs activités, les sociétés du Groupe peuvent être impliquées dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable.

Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du risque au cas par cas et dépend en majeure partie de facteurs autres que le stade

d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut toutefois entraîner une réappréciation de ce risque.

Les litiges sont décrits à la Note 15.3 des comptes consolidés au 31 décembre 2014.

2. Réglementation, autorisation légale d'exploitation, liens contractuels créant une dépendance, actifs nécessaires à l'exploitation non détenus par la société, dispositions légales particulières

La société n'est soumise à aucune réglementation particulière.

L'activité de Valtech n'est dépendante d'aucune autorisation, lien contractuel ou capitalistique avec d'autres sociétés.

S'agissant des risques contractuels, la société fait ses meilleurs efforts, contrat par contrat, pour limiter sa responsabilité aux seuls dommages matériels et, en cumul, dans les plafonds de sa garantie RCP.

Valtech n'identifie pas à ce jour de facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique, qui est en suspens ou dont la société serait menacée, ayant influencé dans le passé ou susceptible d'influencer dans l'avenir, sensiblement, de manière directe ou indirecte, les opérations, la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe Valtech.

1.8.4 Risques industriels et liés à l'environnement

Les activités de Valtech ne mettent en jeu aucun processus de production et/ou de fabrication susceptible de constituer une agression de l'environnement naturel.

Aucune provision ne figure dans les comptes de Valtech sur ce point. Les questions liées à l'environnement sont examinées avec plus de détails dans le Chapitre 6. « Rapport RSE ».

1.8.5 Assurances et couvertures des risques

Valtech a souscrit une assurance groupe, complétée, le cas échéant par des polices dans chacune de ses filiales des assurances pour couvrir les risques suivants :

1. assurances des personnes employées pendant leur activité professionnelle,
2. assurance des locaux et matériels utilisés,
3. assurances des véhicules de la société utilisés par les employés,
4. assurances en responsabilité civile pour les conséquences de malfaçon sur les systèmes informatiques auxquels Valtech contribue,
5. assurances des dirigeants de chaque filiale.

Le montant total des primes d'assurance pour l'exercice 2014 est de 432.294 euros.

Les couvertures d'assurance suivantes étaient en vigueur au 31 décembre 2014 :

	<i>Responsabilité Civile (4.)</i>	<i>Assurances multi-risques (incluant les risques 1, 2, et 3, ci-dessus)</i>	<i>Responsabilité civile des mandataires sociaux (5.)</i>
FRANCE (Euro)	Assurance Groupe (Gras Savoye)	Assurance Groupe (Gras Savoye)	Assurance Groupe (Gras Savoye)
Montant de la couverture	10 M€	10 M€	
ROYAUME UNI (GBP)	Assurance Groupe (Gras Savoye)	Assurance locale	Assurance Groupe (Gras Savoye)
Montant de la couverture	10 M€ (pour la fraction au dessus de l'assurance locale)		
ETATS-UNIS (USD)	Assurance Groupe (Gras Savoye)	Assurance locale	Assurance Groupe (Gras Savoye)
Montant de la couverture	10 M€ (pour la fraction au dessus de l'assurance locale)		
SUEDE VALTECH AB (Euro)	Assurance Groupe (Gras Savoye)		Assurance Groupe (Gras Savoye)
Montant de la couverture	10 M€		
DANEMARK (DKK)	Assurance Groupe (Gras Savoye)	Assurance Groupe (Gras Savoye)	Assurance Groupe (Gras Savoye)
Montant de la couverture	10 M€	10 M€	
INDE (Euro)	Assurance Groupe (Gras Savoye)	Assurance locale	Assurance Groupe (Gras Savoye)
Valtech India Systems Private (VLS)	10 M€ (pour la fraction au dessus de l'assurance locale)		
	Assurance Groupe (Gras Savoye)	Assurance locale	Assurance Groupe (Gras Savoye)
Montant de la couverture	10 M€ (pour la fraction au dessus de l'assurance locale)		
ALLEMAGNE (Euro)	Assurance Groupe (Gras Savoye)	Assurance locale	Assurance Groupe (Gras Savoye)
Montant de la couverture	10 M€ (pour la fraction au dessus de l'assurance locale)		(avec un régime distinct lié aux franchises applicables selon le droit allemand)
AUSTRALIE (AUD)	Assurance Groupe (Gras Savoye)	Assurance locale	Assurance Groupe (Gras Savoye)
Montant de la couverture	10 M€ (pour la fraction au dessus de l'assurance locale)		

La société Valtech est soumise à un certain nombre d'obligations de confidentialité dans de nombreux territoires où elle exerce ses activités. Le Conseil d'administration considère que donner davantage de détails sur le coût financier et les niveaux de couverture en place dans chaque pays reviendrait à communiquer des informations sur lesquelles elle a un engagement de confidentialité ou pour lesquelles il n'est pas souhaitable que cette information soit divulguée. Valtech estime que les assurances souscrites dans chacune de ses filiales lui donnent une bonne couverture des risques de sinistres éventuels. Les consultants de Valtech effectuent l'essentiel de leurs tâches dans les locaux des clients et il a été estimé qu'aucun sinistre (feu, explosion, etc.) dans un des bureaux de Valtech ne pourrait entraîner une perte de chiffre d'affaires supérieure à 1 % du chiffre d'affaires mensuel du Groupe. Un tel sinistre ne saurait par ailleurs se prolonger au-delà d'une durée d'un mois. Ainsi, à l'exception du Royaume-Uni où Valtech exerce son activité au sein de la City à Londres, les activités de Valtech n'ont souscrit aucune assurance relative à une interruption d'activité prolongée.

1.9 Nantissements d'actifs de la société

A la date des présentes, il n'existe aucun nantissement de titres de la société Valtech SE ou de ses filiales.

2

Gouvernance d'entreprise

- 2.1 **Rappel des principes**
- 2.2 **Composition et les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil (Rapport du Président du Conseil d'Administration sur la Gouvernance d'entreprise) ***
 - 2.2.1 Composition du Conseil d'Administration
 - 2.2.2 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des Comités (Rapport du Président sur la gouvernance d'entreprise)
 - 2.2.3 Modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale
- 2.3 **Rémunération des mandataires sociaux ***
 - 2.3.1 Rémunération des membres du Conseil d'Administration
 - 2.3.2 Rémunération et montants alloués aux organes de direction générale non administrateur
 - 2.3.3 Rémunérations indirectes et/ou honoraires perçues et/ou dues par des sociétés dans lesquelles les mandataires sociaux ont des intérêts, versés par Valtech ou ses filiales
 - 2.3.4 Synthèse des engagements pris vis à vis des mandataires sociaux
- 2.4 **Comité Exécutif**
- 2.5 **Opérations réalisées sur les titres Valtech par les dirigeants et les personnes qui leur sont liées**
 - 2.5.1 Guide de déontologie
 - 2.5.2 Etat récapitulatif
- 2.6 **Les procédures de Contrôle interne (Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le Contrôle Interne) ***
 - 2.6.1 Description du système de contrôle
 - 2.6.2 Procédures de contrôle interne
- 2.7 **Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L 225-235 du Code de Commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration ***
- 2.8 **Opérations avec les apparentés**
 - 2.8.1 Conventions réglementées relatives à la rémunération des mandataires sociaux
 - 2.8.2 Opérations réalisées avec des apparentés
- 2.9 **Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements**

2.1 Rappel des principes

Au cours de l'année 2014, le Conseil d'administration a décidé de se référer au Code de gouvernement d'entreprise Middlenext de décembre 2009 pour les valeurs moyennes et petites, après avoir analysé la situation de la Société au regard des 15 recommandations de ce code.

Il est ainsi apparu que, à ce jour, la Société se conforme à l'ensemble des recommandations de ce dernier, à l'exception de :

- la Recommandation n°8 relative à la présence de membres indépendants au sein du Conseil d'administration : aucun administrateur indépendant n'a été nommé au Conseil d'administration. A l'issue de l'OPA, la Société était dans une situation financière particulièrement précaire. Il a alors été décidé qu'il était nécessaire, pour la Société, de se doter d'un conseil d'administration restreint, capable de réagir rapidement dans des délais extrêmement courts. Il est composé de quatre membres, dont aucun n'est indépendant.

En raison des modifications législatives, il est envisagé, pour l'année 2015, de nommer une administratrice et si possible indépendante.

Compte tenu de l'évolution de la Société et de ses besoins, le profil de l'administrateur indépendant idéal n'a pas encore été établi.

- La Recommandation n°15 : Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil : le Président du Conseil d'administration va proposer, qu'à partir de l'année 2015, chaque année, lors de la dernière réunion du conseil, il soit demandé aux membres de s'exprimer sur le fonctionnement du conseil et sur la préparation des travaux.

Les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général sont réunies et sont confiées, depuis mars 2010, à Sebastian Lombardo. Valtech considère que ce mode de gouvernance est, pour le moment, adapté aux particularités et aux besoins de la Société.

Il est précisé qu'à ce jour, il n'y a pas d'administratrice au sein du Conseil d'administration de la Société.

2.2 Composition et les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil (Rapport du Président du Conseil d'Administration sur la Gouvernance d'entreprise) *

2.2.1 Composition du Conseil d'Administration

2.2.1.1 Les Membres du Conseil d'Administration

Valtech SE est une société européenne à Conseil d'Administration. La transformation de la Société en Société Européenne a été votée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 avril 2014, sous condition suspensive de la conclusion d'un accord avec le Groupe Spécial de Négociation dont les membres ont été désignés conformément à la Directive n° 2001/86/CE du 8 octobre 2001 transposée aux articles L. 2351-1 à L. 2353-32 du Code du travail. Un tel accord ayant été signé le 30 septembre 2014, la Société a pu procéder à la modification de sa forme sociale auprès du Registre du Commerce et des Sociétés.

Le Conseil d'Administration est composé des 4 administrateurs suivants :

Monsieur Sebastian LOMBARDO

Né le 12/04/1972,
 Désigné Président et Directeur Général de la société le 9 mars 2010,
 Nommé administrateur pour la première fois le 4 février 2010, ratifié en assemblée générale le 29 juin 2010,
 Dont le mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 26 avril 2013 et expirera à l'AG 2017 statuant sur les comptes 2016.

Monsieur Frédéric de Mévius

Né le 26/11/1958,

Nommé pour la première fois le 21 décembre 2012 en remplacement de DLF SA,

Dont le mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 26 avril 2013 et expirera à l'AG 2017 statuant sur les comptes 2016.

Frédéric de Mévius, en qualité de représentant de DLF SA, a fondé Verlinvest en 1995. Il en a été le Directeur Général jusqu'à sa démission en décembre 2012. Il demeure administrateur et Président du Conseil d'administration de Verlinvest. Il est également administrateur non-exécutif d'un certain nombre de sociétés figurant dans le portefeuille de Verlinvest ainsi que Président et administrateur de plusieurs associations caritatives et culturelles en Belgique. Il fut administrateur de Interbrew (aujourd'hui AB-Inbev) de 1991 à 2004 et de Spadel (Belgique) de 1993 à 2000. Avant ces fonctions, Frédéric de Mévius a eu une carrière de banquier d'affaires chez Lehman Brothers (1985 à 1993) à Londres et New-York et S.G. Warburg & Co (1981 à 1985) à Londres.

Frédéric de Mévius est diplômé en Finance et Economie de l'Université de Louvain-la-Neuve.

la société NEXT CONSULTING SPRL

Avec pour représentant permanent Monsieur Daniel GROSSMANN, né le 05/03/1971,

Nommée pour la première fois le 22 avril 2010 en remplacement de Monsieur Daniel GROSSMANN, Ratifiée en assemblée générale le 29 juin 2010,

Dont le mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 26 avril 2013 suite à la réduction de la durée des mandats de 6 à 4 ans, mandat qui expirera à l'AG 2017 statuant sur les comptes 2016.

Daniel Grossmann, agissant en tant que représentant de Next consulting, a rejoint Verlinvest en 2007 avec une forte expérience juridique, financière et opérationnelle. Il gère les investissements Verlinvest dans le secteur « consommateurs » et celui du digital.

Il commença sa carrière en tant qu'avocat spécialisé dans le département « Digital, Média et Technologies » chez Allen & Overy avant de rejoindre un fond de private equity axé dans les investissements dans le domaine Retail offline/online (G Partners). Il a ensuite collaboré à un fond mezzanine (Mezzanine Investments) pour restructurer l'un de leurs investissements aux Etats-Unis.

Daniel Grossmann a une licence de droit de l'Université Libre de Bruxelles et a complété sa formation financière à la London Business School.

la société ASTOVE SPRL

Avec pour représentant permanent Monsieur Laurent SCHWARZ, né le 29/11/1957,

Nommée pour la première fois le 22 avril 2010, en remplacement de Monsieur Laurent SCHWARZ, Ratifiée en assemblée générale le 29 juin 2010,

Dont le mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 26 avril 2013 et expirera à l'AG 2017 statuant sur les comptes 2016.

Diplômé de Supélec, Laurent Schwarz est associé fondateur de Alten, une société spécialisée dans les services IT cotée à la Bourse de Paris Euronext. Il a été Directeur Général d'Alten jusqu'en juillet 2007 et siège au Conseil d'administration. Laurent Schwarz est par ailleurs professeur assistant à HEC et a été nommé Président du Conseil de Surveillance de Novedia en juillet 2007.

Après l'actuelle période de réorganisation et de retournement connue par la société, la nomination de nouveaux administrateurs indépendants est envisagée en 2015.

2.2.1.2 Informations relatives aux mandataires sociaux visées à l'Annexe 1 du Règlement européen n° 809/2004

Il n'y a pas de liens familiaux entre eux.

Les administrateurs n'ont :

- fait l'objet d'aucune condamnation pour fraude prononcée au cours de ces 5 dernières années au moins,
- pas fait l'objet de faillite, ni de mise sous séquestre ou liquidation, agissant en tant que membres d'organe d'administration, de direction ou de surveillance, associés commandités, fondateurs ou Directeur général,
- ni fait l'objet d'incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés),
- jamais été empêchés par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

2.2.1.3 Mandats d'administrateurs arrivant à échéance en 2015

L'ensemble des mandats ayant été renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 26 avril 2013, aucun mandat n'arrive à échéance en 2015.

2.2.1.4 Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux

Frédéric de Mévius né le 26/11/1958

Date de première nomination : **21 décembre 2012**

Date d'échéance du mandat : **Assemblée Générale Annuelle statuant sur l'exercice 2016**

Fonction Principale exercée dans la société : **Administrateur**

Fonction Principale exercée en dehors de la société : **Administrateur et Président du Conseil d'administration de Verlinvest**

Autres mandats et fonctions exercées	Sociétés	Autres mandats et fonctions
Groupe Valtech	Valtech SE	Administrateur
Hors Groupe	Verlinvest SA	Administrateur
	Verlinvest Group SA	Mandaté comme Administrateur et/ou membre du conseil de surveillance dans un certain nombre de sociétés dans lesquelles Verlinvest SA ou l'une des ses filiales a investi
	Verlinvest BV	
	Verlinvest Asia Pte. Ltd.	
	Cofintra SA (en tant que représentant permanent)	
	SiegCo SA	
	Verlinvest Asia Ltd	
	Armonea SA	
	Armonea Estates SA	
	Verlinvest France SA	
	All Maket Inc	
	CDH Developpement	
	Leblon Holding LLC (précédemment The Beverage Development Company)	
	Beverage Holdco Inc	
	ITWP Acquisition Ltd	
	Sonora Mills Foods Inc.	
	Future Consumer Enterprise Limited (précédemment Future Ventures India Limited)	
	Spa & Salon International Limited (expiré en 2014)	
	Brandtone Holdings Limited (expiré en 2013)	
	Orpar SA (expiré 2013)	
	Bamevix SA (précédemment Eugenie SA)	
	Eugénie Patri sebastien SA	
	Le Domaine de la Falize	
	Patria SA	

NEXT CONSULTING SPRL 15, avenue de Sumatra, 1180 Uccle, Belgique

Représenté par Daniel GROSSMANN, né le 05/03/1971

* (PP) signale les mandats dans lesquels Daniel Grossmann est administrateur à titre personnel

Date de première nomination : **22 avril 2010**Date d'échéance du mandat : **Assemblée Générale Annuelle statuant sur l'exercice 2016**Fonction Principale exercée dans la société : **Administrateur**

Autres mandats et fonctions exercées	Sociétés	Autres mandats et fonctions
Groupe Valtech	Valtech SE	Administrateur
Hors Groupe	Verlinvest SA	Mandaté comme Directeur, «managing Director» et/ ou membre du conseil de surveillance dans un certain nombre de sociétés dans lesquelles Verlinvest SA ou un des ses filiales a investi
	SiegCo SA	
	Verlinvest Asia Ltd	
	Verlinvest France SA	
	ITWP Acquisitions Limited	
	Bandtone Holdings Limited (PP)*	
	Cuisine Asia Ltd (PP)	
	Pan India Food Solutions Private Limited (PP)	
	JS Hospitality Services Private Limited(PP)	
	Pind Balluchi Hospitality Private Limited (PP)	
	Sula Vineyards Private Limited (précédemment Nashik Vintners Private Limited) (PP)	
	F&B Asia Ventures Ltd (PP)	
	F&B Asia Ventures (Singapore) (PP)	

ASTOVE SPRL 27 avenue d'Italie, 1050 Ixelles, Belgique

Représenté par Laurent SCHWARZ, né le 29/11/1957

Date de première nomination : **22 avril 2010**Date d'échéance du mandat : **Assemblée Générale Annuelle statuant sur l'exercice 2016**Fonction Principale exercée dans la société : **Administrateur**

Autres mandats et fonctions exercées	Sociétés	Autres mandats et fonctions
Groupe Valtech	Valtech SE	Administrateur
Hors Groupe	Luckyway SARL	Gérant
	SABS	Gérant
	Luckyway Sprl	Gérant
	Astove	Gérant
	Tevizz	Administrateur

Sebastian LOMBARDO 103 rue de Grenelle, 75007 Paris

né le 12/04/1972

Date de première nomination : **9 mars 2010**

Date d'échéance du mandat : **Assemblée Générale Annuelle statuant sur l'exercice 2016**

Fonction Principale exercée dans la société : **Président et Directeur Général**

<i>Autres mandats et fonctions exercées</i>	<i>Sociétés</i>	<i>Autres mandats et fonctions</i>
Groupe Valtech	Valtech SE	Président du Conseil d'administration et Directeur Général
	Valtech Training (Valtech SE)	Président
	Valtech Technology Consulting (Valtech SE)	
	Valtech Hong Kong Limited (Valtech SE)	Administrateur
	Valtech AG (Valtech SE)	Membre du conseil de surveillance
Hors Groupe	SiegCo SA	Administrateur
	Cosmoledo SPRL	Gérant
	A3 Investments SA	Administrateur Délégué
	Dominus SA	Administrateur
	Skyjet Ltd	Administrateur

2.2.2 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des Comités (Rapport du Président sur la gouvernance d'entreprise)

2.2.2.1 L'activité du Conseil d'Administration

Au cours de l'exercice 2014, le Conseil d'administration s'est réuni neuf fois. Les administrateurs ont participé, au siège ou par téléphone, aux séances du Conseil d'administration, avec un taux de présence de 94,44%.

Le Conseil a veillé à la mise en œuvre des orientations décidées et contrôlé la conduite générale des affaires de la Société.

Il a en particulier :

- analysé le montant des prises de commande et du chiffre d'affaires,
- examiné les budgets en matière d'investissement et opérations de croissance externe,
- étudié la mise en œuvre de la politique sociale.

En outre, le Conseil a :

- arrêté les comptes semestriels consolidés du 1er semestre 2014,
- arrêté les comptes annuels et consolidés de l'exercice 2013,
- convoqué les actionnaires en AG,
- examiné les documents de gestion prévisionnelle et révisé le compte de résultat prévisionnel,
- mis en œuvre l'émission de Bons de souscription d'actions au profit du management et de salariés de la société et de ses filiales et de l'augmentation de capital réservée, opérations décidées par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 octobre 2014,
- autorisé les conventions réglementées, et
- arrêté les termes des communications financières.

2.2.2.2 L'activité des Comités

Le Conseil d'administration est assisté dans ses réflexions et décisions par des Comités spécialisés dont les membres sont choisis parmi les administrateurs selon leur expérience et nommés par le Conseil d'administration.

Leurs décisions sont prises à la majorité avec voix prépondérante du Président en cas de partage de voix. Les décisions font l'objet d'un compte-rendu.

Le Comité d'audit

Il est composé de Messieurs Frédéric de MEVIUS et Daniel GROSSMAN (Next Consulting). Ils bénéficient d'une compétence financière et comptable par leurs formations et leurs expériences professionnelles respectives.

Le Comité d'audit a pour mission générale, en application de l'article L823-19 du Code de Commerce, d'assister le Conseil d'administration dans le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations financières et comptables. Il est notamment chargé d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes et de l'indépendance des commissaires aux comptes.

Il s'assure notamment (i) de la régularité, la sincérité et de l'image fidèle des états financiers de la Société et de toute autre information ou rapport de nature financière

communiqués aux actionnaires, au public et aux autorités des marchés boursiers (ii) du respect par la Société des obligations légales et réglementaires applicables en matière d'information financière et du bon fonctionnement de la fonction d'audit interne de la Société.

En 2014, le Comité d'audit s'est réuni 3 fois : les 11 mars, le 28 août ainsi que le 14 octobre 2014.

Le Comité d'audit a auditionné les principaux responsables de la fonction Finance Groupe ainsi que les Commissaires aux Comptes pour examiner avec eux leurs plans d'actions respectifs et les suites qui leur seront données, ainsi que les comptes semestriels consolidés et les comptes annuels consolidés, et les conditions de clôture des comptes.

Les Commissaires aux Comptes ont été présents aux réunions du 11 mars et 28 août et ont, à cette occasion, présenté leurs opinions sur les comptes annuels et semestriels.

Le Comité de Nomination et de Rémunérations

Il est composé de Messieurs Frédéric de MEVIUS et Laurent SCHWARZ (Astove Sprl).

En 2014, le Comité de Nomination et des Rémunérations s'est réuni quatre fois, le 28 janvier, le 11 mars, le 1er avril, et le 14 octobre 2014. Le Comité de Nomination et des rémunérations a pour mission principale de :

- formuler des recommandations auprès du Conseil d'administration pour la détermination des rémunérations et avantages en nature des dirigeants mandataires sociaux,

- procéder à la définition des modalités de fixation de toute rémunération variable des dirigeants mandataires sociaux ;
- réfléchir à l'élargissement du Conseil d'administration à des administrateurs indépendants.

Au titre de l'année 2014, le Comité de Nomination et de Rémunération a réitéré le schéma adopté en 2013 concernant les rémunérations variables des dirigeants mandataires sociaux : celles-ci dépendent pour 80% d'éléments liés à des critères quantitatifs (Chiffres d'affaires et Résultat opérationnel) et pour 20% d'éléments

liés à des critères qualitatifs (stratégie, retournement, développement, croissance externe,...).

Concernant la composition du Conseil, compte tenu du développement de Valtech, il apparaît que la formation resserrée du Conseil d'administration reste un atout et permet de créer une équipe pro-active et réactive.

L'intervention d'une personnalité extérieure apparaît toutefois souhaitable à terme. La Société poursuit sa réflexion concernant le profil pertinent.

Le Règlement intérieur du Comité des nominations et rémunérations avait été approuvé par le Conseil d'administration le 10 décembre 2009.

2.2.2.3 Principes et règles pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

Les administrateurs n'ont reçu aucun jeton de présence au cours de l'exercice 2014.

Le Président Directeur Général actuel de Valtech SE, Sébastien Lombardo, ne perçoit ni jeton de présence, ni autre rémunération au titre de l'exercice de ses mandats sociaux au cours des exercices 2013 et 2014.

Dans le cadre de missions d'assistance spécifique, soumises aux dispositions de l'article L225-38 du Code de commerce, des Sociétés qu'il détient et ou dirige, sont amenées à

facturer des honoraires. Ceux-ci sont détaillés au §2.3.1.2 et 2.3.3, ainsi qu'au 2.3).

Olivier Padiou, Directeur Général Délégué de Valtech SE jusqu'au 21 décembre 2012, n'est pas administrateur; il n'a perçu aucun jeton de présence ni de rémunération au titre son mandant social de Directeur Général Délégué.

Olivier Padiou a désormais uniquement des fonctions opérationnelles et dispose du contrat de travail y afférent. Il perçoit à ce titre une rémunération.

2.2.3 Modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Les modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale sont prévues par l'article 26 des statuts.

Les statuts de la Société sont disponibles sur le site Internet de la Société www.valtech.fr et au siège social de la Société auprès du Secrétariat Général.

En raison d'une opération de regroupement d'actions intervenue le 27 mai 2013, et jusqu'à l'expiration du délai de 2 ans suivant la date de début des opérations de regroupement publié par la Société au Bulletin des Annonces légales obligatoires conformément à la résolution adoptée par l'assemblée générale mixte du 26 avril 2013 :

- toute action non regroupée à droit de vote simple donnera droit à son titulaire à une (1) voix et
- toute action regroupée à droit de vote simple à huit (8) voix

de sorte que le nombre de voix attaché aux actions de la Société soit proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent.

Toutefois, l'Assemblée générale annuelle ayant été fixée au 30 juin 2015, les droits de vote des actions non regroupées seront suspendus pour cette assemblée et celles qui suivront.

2.3 Rémunération des mandataires sociaux *

2.3.1 Rémunération des membres du Conseil d'Administration

Valtech n'a pas comptabilisé de jetons de présence au titre des exercices 2012, 2013 et 2014.

2.3.1.1 Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Le Conseil d'administration a, lors de la réunion du 7 mars 2013 approuvé le projet de résolution visant à octroyer au Conseil une somme de 100.000 euros à titre de jetons de présence.

Toutefois, le Conseil d'administration n'a pas réparti cette somme. Par ailleurs, aucune femme n'ayant été désignée comme administrateur de la société, les jetons n'ont pas été versés aux membres du Conseil.

Le Conseil n'a pas décidé d'allouer des jetons de présence pour l'année 2014.

	Exercice 2013	Exercice 2014
Montant des jetons de présence	Néant	Néant
Total	Néant	Néant

2.3.1.2 Tableau Synthétique

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES REMUNERATIONS, DES OPTIONS ET DES ACTIONS ATTRIBUEES A CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE		
<i>Sebastian Lombardo</i>	2014	2013
Rémunération versée au titre du mandat social (au titre de l'exercice)	Néant	Néant
Honoraires et frais	1 114 130	933 962
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	357 377	214 186
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Conventions réglementées approuvées par le conseil en vigueur avec partie(s) liée(s)	oui	oui
Total	1 471 507	1 148 148
<i>DLF SA, représentée par Frédéric de Mévius et/ou Frédéric de Mévius</i>	2014	2013
Rémunération versée au titre du mandat social (au titre de l'exercice)	Néant	Néant
Honoraires et frais	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Conventions réglementées approuvées par le conseil en vigueur avec partie(s) liée(s)	Néant	Néant
Total		
<i>Next Consulting Sprl, représentée par Daniel Grossmann</i>	2014	2013
Rémunération versée au titre du mandat social (au titre de l'exercice)	Néant	Néant
Honoraires et frais	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Conventions réglementées approuvées par le conseil en vigueur avec partie(s) liée(s)	Néant	Néant
Total		

<i>Astove Sprl, représentée par Laurent Schwarz</i>	2014	2013
Rémunération versée au titre du mandat social (au titre de l'exercice)	Néant	Néant
Honoraires et frais	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Conventions réglementées approuvées par le conseil en vigueur avec partie(s) liée(s)	Néant	Néant
Total		

2.3.1.3 Tableau récapitulatif

Le Président Directeur Général actuel de Valtech SE, Sebastian Lombardo, ne perçoit ni jeton de présence, ni autre rémunération au titre de l'exercice de ses mandats sociaux au cours des exercices 2013 et 2014. Il convient d'observer, que dans le cadre de missions d'assistance spécifique, soumise aux dispositions de l'article L225-38 du Code de commerce, des sociétés qu'il détient et ou dirige, sont amenées à facturer des honoraires. Ces honoraires sont détaillés ci-dessous et au § 2.3.3.

Au cours des exercices 2013 et 2014, aucun administrateur n'a reçu ni levé aucune autre rémunération, ni avantage en nature, ni stock-option, ni actions gratuites ni actions de performance, ni aucun titre ne donnant accès au capital à l'exception de Sebastian Lombardo (souscription de BSAR décrite plus amplement notamment au 7.2.2.2/3).

TABLEAU RECAPITULATIF DES REMUNERATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

<i>Sebastian Lombardo</i>	Exercice 2013			Exercice 2014		
	<i>Dus au titre de 2013</i>	<i>Versés en 2013</i>	<i>A verser en 2014</i>	<i>Dus au titre de 2014</i>	<i>Versés en 2014</i>	<i>A verser en 2015</i>
<i>Fonction : Président de Valtech SE</i>						
Rémunération fixe	345 000 €	345 000 €	0 €	687 271 €	687 271 €	0 €
Frais	167 962 €	167 962 €		201 859 €	201 859 €	
Rémunération variable	226 000 €	168 750 €	226 000 €	225 000 €	226 000 €	225 000 €
Rémunération exceptionnelle	195 000 €	195 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Jetons de présence	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Avantages en nature	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Total	933 962 €	876 712 €	226 000 €	1 114 130 €	1 115 130 €	0 €

<i>DLF et/ou Frédéric de Mévius</i>	Exercice 2013			Exercice 2014		
	<i>Dus au titre de 2013</i>	<i>Versés en 2013</i>	<i>A verser en 2014</i>	<i>Dus au titre de 2014</i>	<i>Versés en 2014</i>	<i>A verser en 2015</i>
<i>Représentant : Frédéric de Mévius</i>						
<i>Fonction : Administrateur de Valtech SE</i>						
Rémunération fixe						
Rémunération variable						
Rémunération exceptionnelle						
Jetons de présence	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Avantages en nature						
Total	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Astove Sprl Représentant : Laurent Schwarz Fonction : Administrateur de Valtech SE	Exercice 2013			Exercice 2014		
	Dus au titre de 2013	Versés en 2013	A verser en 2014	Dus au titre de 2014	Versés en 2014	A verser en 2015
Rémunération fixe						
Rémunération variable						
Rémunération exceptionnelle						
Jetons de présence	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Avantages en nature						
Total	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Next consulting Sprl Représentant : Daniel Grossmann Fonction : Administrateur de Valtech SE	Exercice 2013			Exercice 2014		
	Dus au titre de 2013	Versés en 2013	A verser en 2014	Dus au titre de 2014	Versés en 2014	A verser en 2014
Rémunération fixe						
Rémunération variable						
Rémunération exceptionnelle						
Jetons de présence	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Avantages en nature						
Total	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

2.3.2 Rémunération et montants alloués aux organes de direction générale non administrateur

Olivier Padiou n'a perçu aucune rémunération au titre de son mandat social de Directeur Général Délégué, dont il a démissionné en décembre 2012.

La démission d'Olivier Padiou de son mandat social étant intervenue depuis plus de deux ans, il n'apparaît plus nécessaire de faire figurer les sommes perçues au titre de son contrat de travail dans le document de référence.

Ni la société ni aucune de ses filiales n'ont pris d'engagement particulier (hors cotisations obligatoires) vis-à-vis des dirigeants en matière de retraite ou en cas de cessation de leur mandat en tant que tel (cf pour plus de détail au § 2.3.4.)

2.3.3 Rémunérations indirectes et/ou honoraires perçues et/ou dues par des sociétés dans lesquelles les mandataires sociaux ont des intérêts, versés par Valtech ou ses filiales

Les rémunérations indirectes/directes versées et/ou dues au cours de l'exercice 2014 par Valtech ou ses filiales sont détaillées en §2.3.1.3 et ci-dessous.

Une convention visée par l'article L.225-38 du Code de Commerce intervenant entre la Société et des sociétés dans lesquels les dirigeants détiennent plus de 10% du capital social sont ou ont été en vigueur au cours des exercices 2012, 2013 et 2014.

Convention VALTECH / Skyjet

Date d'effet : du 1er avril 2011

Skyjet, est la société de management de Mr Sebastian Lombardo, Président Directeur Général de Valtech SE depuis le 09 mars 2010.

Prestations couvertes par la convention d'assistance

La convention prévoit que la société Skyjet fournisse à Valtech et ses filiales les prestations suivantes :

Assistance en matière de développement des affaires

- Définition et mise en place d'une stratégie de croissance – interne et externe et de restauration des performances financières du Groupe ;
- Recherche de cibles d'acquisition et négociations des termes et conditions de cession ;
- Veille commerciale et stratégique sur les secteurs de prédilection de Valtech, construction de recommandations ;
- Coordination des différents conseils et intervenants sur les dossiers de développement, négociation de leurs termes et conditions d'intervention ;
- Négociations commerciales majeures ;
- Conseil sur les dossiers, de toutes natures, les plus importants pouvant avoir une incidence sur le développement de VALTECH ;

Assistance administrative

- Tous conseils ou propositions en matière d'organisation, de la gestion, des circuits d'information ou de communication à l'intérieur ou l'extérieur de l'entreprise, en matière d'achat d'immobilisations ou d'investissements majeurs, dans tous domaines ;
- Assistance dans le recrutement des cadres, dans l'évolution de leur carrière, dans l'exécution de leur contrat de travail
- Assistance dans les relations avec les institutions représentatives du personnel ;
- Encadrement et coordination des interventions des différents conseils récurrents (commissaires aux comptes, avocats) auprès du Groupe ;

Rémunérations des services rendus

La convention prévoit que les prestations décrites ci-dessus sont facturées sur la base :

- d'honoraires forfaitaires mensuels de 25 000 €, et 11.250 euros par trimestre depuis juillet 2012 ;
- d'un honoraire de résultats assis sur des objectifs annuels du Groupe définis par le Conseil d'administration de VALTECH et calculé en fonction d'une formule et des critères qui donnent comme résultat un pourcentage d'atteinte des objectifs. En cas de renouvellement du contrat, l'honoraire variable, sauf s'il en est expressément décidé autrement par le Conseil d'administration, est identique à celui de l'exercice précédent. En cas de résiliation anticipée du présent contrat, l'honoraire variable est calculé prorata temporis.

L'honoraire variable est calculé sur un pivot à 100% et sur la base des honoraires fixes de la façon suivante :

- si 100% des objectifs sont atteints, l'honoraire variable est égal à 50% des honoraires fixes annuels ;
- si moins de 80% des objectifs sont réalisés, il n'y a pas d'honoraire variable ;
- si 120% ou plus des objectifs sont atteints, l'honoraire variable est capé à 2,5 fois l'honoraire fixe.

Au titre de l'année 2012, l'honoraire variable était décomposé de façon identique à ce qui avait été prévu pour 2011, soit 80 % d'honoraires de résultats liés à des critères quantitatifs (augmentation du Chiffres d'affaires et Résultat opérationnel) et pour 20% d'honoraires de résultats liés à des critères qualitatifs (stratégie, retournement, développement, croissance externe,...).

L'ensemble de ces objectifs a été fixé par le Comité de Nomination et de Rémunération, comme chaque année. Le détail de ces critères ne peut être rendu public pour des raisons de confidentialité, Valtech ne communiquant pas d'informations prévisionnelles.

Le Comité de Nomination et de Rémunération a procédé en 2012 à une évaluation précise de la réalisation des objectifs définis.

Au titre de l'année 2012, l'honoraire variable dû à la société Skyjet, a été provisionné dans les comptes clos au 31 décembre 2012 pour 168 750 euros.

Le niveau de réalisation des objectifs quantitatifs fixés pour les honoraires variables de Skyjet a été établi de manière

précise mais n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité.

Lors de la réunion du 6 novembre 2012, le Conseil d'administration a avalisé les conclusions du comité de nomination et rémunération en autorisant un complément d'honoraires trimestriel, à compter du 1er juillet 2012, d'un montant de 11.250 euros.

Au titre de l'année 2013 : le Conseil d'administration, sur proposition du Comité de Nomination et de Rémunération a renouvelé la convention avec la Société Skyjet lors de la réunion du 7 mars 2013.

Par ailleurs, l'honoraire variable est décomposé de façon identique à ce qui avait été prévu pour 2011 et 2012, soit 80 % des honoraires de résultats liés à des critères quantitatifs (augmentation du Chiffres d'affaires et Résultat opérationnel) et pour 20% à des critères qualitatifs (stratégie, retournement, développement, croissance externe...).

L'ensemble de ces objectifs a été fixé par le Comité de Nomination et de Rémunération, comme chaque année. Le détail de ces critères ne peut être rendu public pour des raisons de confidentialité, Valtech ne communiquant pas d'informations prévisionnelles.

Le Comité de Nomination et de Rémunération a procédé en 2013, comme en 2011 et 2012, à une évaluation précise de la réalisation des objectifs définis.

Par ailleurs, compte tenu de l'intervention exceptionnelle de la société Skyjet dans l'obtention d'un client stratégique et sa participation dans la réalisation de la prestation de conseil, la convention initiale a été modifiée pour octroyer un honoraire exceptionnel d'un montant de 195.000 euros. Le projet de modification, proposé par le Comité de Nomination et de Rémunération, a été approuvé par le Conseil d'administration le 31 octobre 2013.

Au titre de l'année 2013, l'honoraire variable a été fixé à la somme de 226 K euros, après vérification des performances de la société Skyjet par le Comité de Nomination et de Rémunération, par le Conseil d'administration du 28 janvier 2014.

En 2014 :

Le Conseil d'administration, sur proposition du Comité de Nomination et de Rémunération a renouvelé la convention avec la Société Skyjet lors de la réunion du 11 mars 2014.

Par ailleurs, l'honoraire variable est décomposé de façon identique à ce qui avait été prévu pour 2012 et 2013, soit 80 % des honoraires de résultats liés à des critères quantitatifs (augmentation du Chiffres d'affaires et Résultat opérationnel) et pour 20% à des critères qualitatifs (stratégie, retournement, développement, croissance externe ...).

L'ensemble de ces objectifs a été fixé par le Comité de Nomination et de Rémunération, comme chaque année. Le détail de ces critères ne peut être rendu public pour des raisons de confidentialité.

Le Comité de Nomination et de Rémunération a procédé en 2014, comme en 2012 et 2013, à une évaluation précise de la réalisation des objectifs définis.

En outre, compte tenu de l'amélioration de la situation financière de la Société, il est apparu souhaitable et possible de rééquilibrer les parties d'honoraires fixes et variables, sans que l'économie globale du contrat n'en soit modifiée. Après avoir été autorisé par le Conseil d'administration du 1er avril, un avenant a été signé à cette fin, le 1er avril, avec effet au 1er janvier 2014, portant la rémunération fixe mensuelle à 31.250€. L'enveloppe globale n'étant pas modifiée, il s'agissait d'une modification de la ventilation entre les honoraires fixes et variables.

Par ailleurs, compte tenu de la décision stratégique concernant le développement aux Etats Unis, le Comité de Nomination et de Rémunération a proposé d'allouer un budget spécifique à la Société Skyjet d'un montant de 244 K€ pour 2014 et 219 K€ pour les années 2015 et 2016. Le Conseil d'administration a approuvé cette proposition lors de la réunion du 25 avril 2014. Un avenant a été signé à cet effet, le 25 avril 2014. Il a été décidé ultérieurement, lors du Conseil du 14 octobre 2014, que les montants seraient facturés par la Société Skyjet en US dollars.

Au titre de l'année 2014, l'honoraire variable a été fixé à la somme de 225 K euros, après vérification des performances de la société Skyjet par le Comité de Nomination et de Rémunération, par le Conseil d'administration du 8 mars 2015.

Autres Clauses

Une clause d'exclusivité, de non concurrence, de non divulgation, de confidentialité et de nondénigrement figurent également dans le contrat.

Il n'y a pas de golden parachute.

Durée, résiliation et indemnité de résiliation

Le contrat a été conclu pour une durée indéterminée résiliable à tout moment. La convention a été résiliée par le Conseil d'administration le 27 janvier 2015 avec effet au 1er janvier 2015.

Société concernée	Type rémunération	Administrateur concerné	% de détention par l'administrateur concerné dans la société concernée	Montants
Convention entre Valtech S.E. et la société Skyjet	Honoraires	Sebastian LOMBARDO	100%	Honoraires annuels fixes 687 271€
				Bonus en fonction des résultats et des objectifs définis par le Conseil :
				169 750€ au titre de 2012 payé en 2013
				195 000€ à titre d'honoraire exceptionnel en 2013
				226 000 € au titre de l'année 2013 payé en 2014
				225 000 € au titre de l'année 2014 payé en 2015

2.3.4 Synthèse des engagements pris vis à vis des mandataires sociaux

Dirigeants mandataires sociaux au 31 décembre 2014	Contrat de travail	Régime de retraite complémentaire	Indemnité ou avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non-concurrence
Sebastian Lombardo				
Début de mandat : 9 mars 2010.	non	non	non	non
Fin de mandat : AG 2017				
Frédéric de Mevius				
Début de mandat : 21 décembre 2012	non	non	non	non
Fin de mandat : AG 2017				
Next Consulting Sprl				
Représentée par Daniel Grossmann	non	non	non	non
Début de mandat : 22 avril 2010				
Fin de mandat : AG 2017				
Astove Sprl				
Représentée par Laurent Schwarz	non	non	non	non
Début de mandat : 22 avril 2010				
Fin de mandat : AG 2017				

2.4 Comité Exécutif

Nom	Date d'entrée en fonction	Fonctions occupées au sein de la Société
Sebastian LOMBARDO	Mar-10	Président du Conseil d'administration et Directeur général de Valtech S.E.
Olivier PADIOU	Jun-10	COO de Valtech Groupe.
Tomas NORES	Mar-10	COO de Valtech Groupe
Ulf SIDEMO	2002	Directeur de Valtech Sweden & UK
Carsten BROGAARD	2007	Directeur de Valtech Denmark, Germany, France & Suisse
Laurent PRETET	Nov-12	Directeur Financier Groupe de Valtech S.E.
Alexandra de la Martinière	Jul-12	Secrétaire Général Groupe de Valtech S.E.

Sebastian LOMBARDO

Président du Conseil d'administration et Directeur général du Groupe Valtech, Sebastian amène dix-sept années d'expérience dans le secteur de l'IT et des technologies innovantes. De sa première vie chez Apple Computer, il retient la passion pour l'innovation et la nécessité de penser d'abord en termes d'usages et d'expérience utilisateur. De sa deuxième vie sur les marchés financiers, il retient la rigueur, l'esprit d'analyse et le goût du deal making... et une très bonne connaissance du secteur IT européen. De sa troisième vie d'entrepreneur financier, il retient la passion de développer des entreprises au quotidien et à long terme, avec d'un côté, le sens du travail collectif et la rigueur et de l'autre, l'entregent commercial et la créativité. En 10 années il a fondé, cofondé et investi dans une quinzaine de sociétés et contribué à créer des milliers d'emplois dans une grande variété de domaines de l'IT : sociétés de conseil, éditeurs de logiciels, entreprises de marketing digital, télécoms. Certaines de ces sociétés ont été cédées à des acteurs majeurs de l'IT. Il a ainsi une vision à la fois large et précise des différents business models et des facteurs clés de succès pour mener à bien un projet d'entreprise d'envergure. Anticipant les différentes tendances de fond du digital depuis le début des années 2000, il a investi sur des secteurs émergents et contribué à créer des entreprises innovantes, en forte croissance et profitables. Son ambition : faire de Valtech le leader incontesté de la transformation digitale en offrant des services et solutions centrés sur le marketing et l'optimisation digitale.

Olivier PADIOU

Olivier Padiou: Directeur général délégué du Groupe Valtech du 10 juin 2010 au 21 décembre 2012, Olivier est COO du Groupe et supervise les opérations au Royaume-Uni, au Danemark, en Suède, en Allemagne et en France. Il est aussi acting CEO pour les Etats Unis. Il a la charge des partenariats et des clients stratégiques ainsi que le déploiement des offres digitales du groupe.

Chez Valtech depuis plusieurs années et fort d'une expérience reconnue dans l'industrie du Web, il a également été l'un des fondateurs de MDEO, l'une des principales agences web françaises et a été impliqué dans la création de Zentropy Partners, un réseau international d'agences web pour le groupe IPG.

Tomas NORES

COO du Groupe Valtech, Tomas s'occupe de définir, organiser et aligner tous les processus pour que Valtech devienne une entreprise globale. Il a la charge notamment du partage des savoirs-faire et des connaissances au sein du groupe et est responsable des opérations near shore et de l'Inde. Il est également responsable des acquisitions. Il a déjà plus de 16 ans d'expérience dans les Télécommunications et Médias, au sein de grands groupes internationaux spécialisés dans les technologies, les applications, les logiciels et les services. Tomas a occupé plusieurs postes de Direction Marketing et Commerciale à l'échelle mondiale pendant ces 12 dernières années, au sein des groupes Novedia et Alcatel-Lucent. Diplômé d'un M.B.A. du M.I.T. Sloan School of Management à Boston, Tomas est aussi un passionné de windsurf et un athlète actif (cinq fois finaliste de la compétition de triathlon « Ironman »).

Ulf SIDEMO

Directeur pour la Suède depuis le mois de janvier 2008. Il a obtenu un master en sciences et un MBA de l'université de Stockholm. Ulf Sidemo a commencé sa carrière chez Ericsson où il a occupé successivement les postes d'ingénieur logiciel en Suède, puis de directeur de projet à Dallas (Etats-Unis) et Lahore (Pakistan) avant de devenir responsable de marché en Roumanie, puis pour la zone Royaume-Uni, France, Belgique, Italie et Afrique.

Carsten BROGAARD JENSEN

Directeur de Valtech Danemark, Valtech Allemagne, Valtech France et Valtech Digital Switzerland, Carsten a rejoint Valtech en 2000. Au sein de la société, il a précédemment occupé les fonctions de Consultant en Management et Directeur Commercial. Travaillant étroitement avec quelques-uns des plus grands comptes de Valtech, Carsten apporte une réelle expertise de conseil en e-business à la filiale danoise. Auparavant, Carsten a mené une carrière internationale en tant que trade officer à Singapour et consultant en technologies chez Cap Gemini. Il est également diplômé d'un « Master of Science in International Business » de l'Ecole de Commerce de Copenhague. Il a été nommé aux fonctions de Directeur Général pour la France en mars 2014.

Laurent PRETET

Directeur financier du Groupe Valtech, Laurent a rejoint Valtech en novembre 2012. Avant de rejoindre le Groupe Valtech, Laurent a été pendant 4 ans Directeur administratif et financier, membre du directoire, de Novedia Group, une société de conseil marketing et technologique pour les projets digitaux. Auparavant, il a commencé sa vie professionnelle dans la banque d'entreprise avant de co-fonder une société de prestations de service pour la téléphonie mobile. Laurent est diplômé d'HEC.

Alexandra de la Martinière

Secrétaire Général du Groupe Valtech depuis juillet 2012, Alexandra est en charge de la Direction juridique et du Secrétariat du Conseil d'administration. Après 10 années dans les cabinets d'avocats internationaux (Salès Vincent George, Latham & Watkins (alors Stibbe Simon Monhan Duhot) et Norton Rose), Alexandra est devenue Directeur Juridique de Radio France, fonction qu'elle a exercée pendant 7 ans. Elle a ensuite fondé et développé Ethics & Boards, un site Internet et une base de données axés sur la gouvernance d'entreprises et les conseils d'administration à l'international.

2.5 Opérations réalisées sur les titres Valtech par les dirigeants et les personnes qui leur sont liées

2.5.1 Guide de déontologie

Valtech a mis en place en 2013 un guide concernant l'acquisition et la cession des titres de la Société à l'attention du management et toute autre personne susceptible de détenir une information privilégiée.

Valtech a notamment précisé les fenêtres négatives avant publication des comptes annuels et semestriels (20 jours) et des chiffres d'affaires trimestriels (10 jours).

Ce Guide est toujours en vigueur en 2014 et en 2015.

2.5.2 Etat récapitulatif

(article 223-26 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers)

2.5.2.1 Au titre des achats d'actions au cours de l'année 2014

Aucune action devant faire l'objet d'une déclaration auprès de l'AMF n'a été acquise au cours de l'année 2014.

2.5.2.2 Au titre de la souscription de BSAR

Personne Concernée	Date de l'opération	Nature de l'opération	Prix Unitaire	Montant Total	Nombre de BSAR
Cosmoledo*	12-Jan-15	Souscription	0,05 €	267.740,35 €	5.354.807
Laurent Pretet	12-Jan-15	Souscription	0,05 €	8.180,60 €	163.612
Alexandra de la Martinière	12-Jan-15	Souscription	0,05 €	3.035,95 €	60.719

*La société Cosmoledo est détenue à 63% par Sebastian Lombardo ; le capital restant est réparti entre Tomas Nores et Olivier Padiou.

La société Cosmoledo détient par ailleurs 8,95% du capital de Siegco, actionnaire majoritaire de Valtech SE (cf §7.3.4)

2.5.2.3 État des actions détenues par les mandataires au 31 décembre 2014

Au 31 décembre 2014	Sebastian Lombardo	Daniel Grossmann		Frédéric de Mévius		Laurent Schwarz			
		En direct	Next Consulting	En direct	DLF	Luckyway SPRL	Luckyway SARL	En direct	Astove
Nombre d'actions	344 556	0	0	0	0	109 910	125 000	12	9

2.6 Les procédures de Contrôle interne (Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le Contrôle Interne) *

2.6.1 Description du système de contrôle

Le contrôle interne au sein de la Société constitue un dispositif destiné à améliorer la maîtrise des activités et l'efficacité de ses opérations.

Ce dispositif a en particulier pour objet d'assurer :

- l'application des instructions et des orientations fixées par le Conseil d'administration;
- la conformité aux lois et règlements;
- le respect des règles d'engagement contractuel ;
- la fiabilité des informations financières et comptables.

Comme tout système de contrôle, il est rappelé que le système de contrôle interne, aussi complet soit-il, ne peut qu'offrir une assurance raisonnable mais en aucun cas une garantie absolue que les objectifs mentionnés seront atteints.

Les principaux outils du contrôle interne se fondent sur l'organisation du Groupe et le système d'information.

2.6.1.1 Nature des risques suivis

- les risques liés à l'activité,
- les risques juridiques, et réglementaires,
- les risques assurances,
- les risques financiers,
- les risques environnement et développement durable.

2.6.1.2 Processus d'identification des risques

Le Conseil d'administration et le Comité d'audit

Le Comité assiste le Conseil d'administration dans le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations financières et comptables. Il est notamment chargé d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, de l'efficacité des systèmes de

contrôle interne et de gestion des risques. Dans ce cadre il s'assure notamment : de la régularité, la sincérité et de l'image fidèle des états financiers, du respect des obligations légales et réglementaires applicables en matière d'information financière ainsi que du bon fonctionnement de la fonction d'audit interne de la Société.

L'audit interne

L'Audit interne assiste la Direction générale dans le processus de maîtrise des risques afférents aux opérations effectuées par le groupe. Dans ce cadre, les missions de l'Audit Interne consistent à :

- Vérifier la mise en œuvre des politiques définies par la Direction générale au sein des différentes filiales et des fonctions transverses du groupe,
- S'assurer de la conformité des opérations vis-à-vis des obligations externes et internes (lois, règlements, recommandations de place, instructions et procédures...),
- Formuler des recommandations visant à l'amélioration des procédures, s'assurer de leur mise en place et effectuer un suivi de leur application. Il rend compte à la Direction générale de l'état d'avancement des plans

d'actions,

- Evaluer le dispositif de gestion des risques et de contrôle interne.

L'Audit interne est chargé de mener des missions d'audit de filiales. Au travers de ses missions, l'Audit interne participe ainsi à l'identification, l'évaluation et à la prévention des risques. Il est également associé aux réflexions menées dans le Groupe pour la mise en place de procédures.

L'Audit interne est rattaché hiérarchiquement au Comité d'audit et fonctionnellement à la Direction Financière. Son champ d'intervention s'étend sur l'ensemble du périmètre Groupe.

L'Audit interne établit un plan annuel d'audit sur la base d'une consultation auprès des membres du comité exécutif

et du comité d'audit. Il s'appuie également sur les zones de risques identifiées lors de ses différents travaux.

Le service d'Audit Interne est composé d'un collaborateur confirmé depuis juillet 2013.

Le contrôle financier

Cette équipe, dirigée par le Directeur financier du groupe, est indépendante des opérations quotidiennes locales. Basée à Paris, cette fonction a pour mission de collecter, consolider et analyser les résultats financiers (ainsi que d'autres chiffres de performance clés) de la Société et de ses filiales. Elle a également pour mission de mettre en place et de contrôler le respect des procédures et des bonnes pratiques communément répandues dans le

secteur d'activité de la Société. Le Directeur financier du groupe est régulièrement informé de la situation financière et de la trésorerie des filiales afin de prendre ou recommander toutes mesures appropriées à la situation.

De plus, la Société a mis en place un système informatique permettant de connaître la position et les écritures sur tous les comptes bancaires des filiales européennes.

Les comités de pilotage (mensuels ou trimestriels) :

La Société, comme chacune de ses filiales, est supervisée par un directeur des opérations, à travers un comité de pilotage qui inclut les responsables opérationnels. Les comités de pilotage ont pour but, entre autre, d'anticiper

et de communiquer les risques identifiables dans chaque opération au niveau des directeurs des opérations et de la direction générale.

La communication financière:

Elle a pour mission de préparer et communiquer les informations financières conformément à la réglementation applicable, d'informer les initiés des

périodes d'interdiction de transactions boursières et, plus généralement, de veiller à la bonne application des règles de transparence.

2.6.2 Procédures de contrôle interne

2.6.2.1 Reporting comptable et de gestion unifiés

Reporting financier et de gestion mensuel :

La Société, comme chacune de ses filiales, établit les éléments financiers consolidés suivants dans un délai de 10 jours ouvrés suivant la fin du mois :

- bilan
- compte de résultat
- état et prévision de la trésorerie à 12 mois
- état des créances clients
- état des facturations inter Sociétés au sein du groupe

- suivi des indicateurs de mesure de la performance

Le reporting comptable du groupe est produit à l'aide d'un système informatisé (Hypérion) de consolidation de l'information financière et de gestion qui est utilisé de manière homogène dans le groupe. Une revue analytique des informations de chaque entité est effectuée chaque mois par la Direction financière du groupe. Cette revue analytique permet de détecter d'éventuelles anomalies dans la manière dont le reporting a été effectué.

Système d'information utilisé pour la reconnaissance du chiffre d'affaires, le suivi de la rentabilité commerciale et l'analyse détaillée de la marge brute :

Chaque filiale du Groupe utilise un système d'information qui lui est propre pour assurer la pérennité et l'exactitude des données relatives au chiffre d'affaires et aux marges pour chaque contrat commercial. Bien que les systèmes d'information en place permettent d'atteindre cet objectif, ils ne permettent pas d'avoir une vue homogène et comparable des performances de chaque filiale du groupe. De plus, leur hétérogénéité complexifie la gestion quotidienne et les procédures d'audit interne et externe des cycles d'exploitation qui sont gérés par ces systèmes.

Afin de renforcer la qualité et la sécurité de l'information financière et de gestion, la Société a procédé au déploiement d'un logiciel de gestion opérationnel des contrats (OpenAir) dans toutes les entités majeures du Groupe. Cet outil permet un accès fiabilisé et rapide aux informations opérationnelles du Groupe. Il facilite par ailleurs l'analyse et le pilotage des activités au niveau du Groupe.

Processus budgétaire et révisions des prévisions :

La Société a opté, pour elle comme pour ses filiales, pour une procédure d'établissement d'un budget annuel à la fin de l'année N-1 avec trois revues des prévisions en cours d'année, en sorte que chaque équipe dirigeante concernée puisse adapter ses prévisions à la stratégie du groupe d'une part, et aux événements qui surviennent en cours d'année d'autre part.

Le budget annuel et les révisions de prévisions sont établis par les directions opérationnelles de chaque filiale, puis discuté et éventuellement corrigé avec la Direction générale. Le budget annuel et les révisions de prévisions sont ensuite soumis pour approbation au Conseil d'Administration.

Suivi des mouvements de trésorerie :

La Société, comme chacune de ses filiales, établit un état des mouvements de trésorerie (entrées, sorties, situation de trésorerie) sur une base quotidienne. Une information synthétisée par type de flux est faite mensuellement par chaque filiale puis consolidée par la Direction financière du Groupe.

Le rapprochement des informations comptables et des données prévisionnelles, associé à l'analyse mensuelle, contribue à la qualité et à la fiabilité des informations produites.

La Société, comme chacune de ses filiales, établit mensuellement des prévisions de trésorerie à un horizon de 12 mois.

La Société procède actuellement à la mise en place d'une gestion centralisée de la trésorerie (cash-pooling) afin d'optimiser l'utilisation de la trésorerie dans le groupe Valtech.

2.6.2.2 Référentiel et méthodes comptables communs au sein du groupe

Pour le processus d'élaboration des comptes consolidés prévisionnels et réalisés, le groupe a retenu le principe d'unification, ce qui doit induire :

- l'homogénéité du référentiel, des méthodes comptables et des règles de consolidation,
- la normalisation des formats de restitution,
- l'utilisation d'un outil informatique (Hypérior) intégré de reporting et de consolidation, mis en place en 2009.

La Société et ses filiales disposent d'un référentiel unique qui normalise l'ensemble des rubriques des «reporting» consolidés dans Hypérior, y compris pour les engagements hors bilan. Ce référentiel est coordonné par la direction financière du groupe qui en assure l'évolution et la maintenance.

Les liasses de consolidation sont établies selon les principes comptables locaux et intègrent des retraitements d'homogénéité pour respecter les normes du groupe.

Des notes d'instruction de la direction financière précisant le processus et le calendrier d'arrêté pour chaque clôture, ont et/ou sont diffusées au sein du groupe. La Société comme chacune de ses filiales doivent décliner ces processus et ces calendriers au niveau de leurs organisations.

Par ailleurs, la Société a recruté en 2013 un Business Controller dont le rôle consiste, entre autre, à la mise en place de processus commun à l'ensemble des filiales du groupe, en particulier de processus participant à la convergence des méthodes comptables.

2.6.2.3 Planification des procédures d'arrêté comptable

La Société et chacune de ses filiales doivent soumettre leurs résultats dans un délai de 10 jours ouvrables avant la fin de chaque mois, au moyen des modèles standard et selon un calendrier fourni au titre de l'exercice complet. Ces

données doivent faire l'objet d'une révision et d'une intégration par l'équipe financière du Groupe en vue d'une diffusion à la Direction Générale.

2.6.2.4 Procédures internes et respect de la réglementation

Le respect des procédures internes et de la réglementation est garanti par le management de la Société qui est responsable de leur application. La direction financière du groupe effectue un contrôle par sondage en fonction de son appréciation des risques.

La fonction audit interne conduira en 2015 des missions visant à s'assurer du respect des procédures internes et de la réglementation. Elle participera au renforcement des procédures de contrôle interne en proposant la mise en œuvre de processus et diligences spécifiques pour pallier les défaillances identifiées.

2.6.2.5 Normes IFRS

Les résultats de la Société sont établis selon les normes internationales de communication financière (IFRS), telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2014 et elle a pleinement opté pour cette méthode comptable en 2004. Ses filiales ont recours aux principes comptables

généralement reconnus dans leurs pays respectifs (Local GAAP) et tout ajustement nécessaire aux normes IFRS est effectué par l'équipe financière du Groupe.

2.7 Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de Commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration *

VALTECH

Société Européenne

103 rue de Grenelle
75007 Paris

Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration

Exercice clos le 31 décembre 2014

Guillaume Drancy
17 avenue de la Division Leclerc
92160 Antony

Deloitte & Associés
185 avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

VALTECH

Société Européenne
103 rue de Grenelle
75007 Paris

Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'Administration

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société VALTECH et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

VALTECH**2 / 2**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

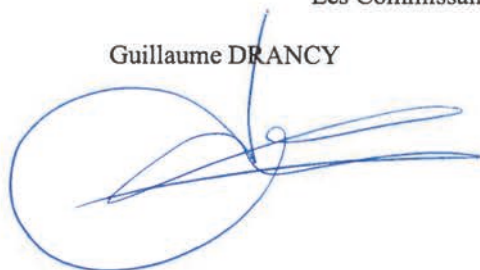
Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Antony et Neuilly-sur-Seine, le 29 avril 2015

Les Commissaires aux comptes

Guillaume DRANCY



Deloitte & Associés



Géraldine SEGOND

2.8 Opérations avec les apparentés

2.8.1 Conventions réglementées relatives à la rémunération des mandataires sociaux

2.8.1.1 Skyjet

La convention Skyjet a été renouvelée pour l'année 2014 lors du Conseil d'administration du 14 mars 2014, renouvellement approuvé par l'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires du 25 avril 2014. La convention prévoit que la société Skyjet fournisse à Valtech et ses filiales les prestations suivantes : assistance en matière de développement des affaires (par exemple, définition et mise en place d'une stratégie de croissance ou recherche de cibles d'acquisition ...) et assistance administrative (par exemple assistance dans le recrutement des cadres ou conseils en matière d'organisation de gestion ...).

Le Conseil d'administration du 1er avril 2014 a autorisé une évolution dans la ventilation entre les honoraires fixes et les honoraires variables, présentée dans le contrat d'assistance avec Skyjet. Ainsi, les honoraires à verser à la société Skyjet pourront varier globalement entre 543.750 euros (objectifs atteints) et 720.000 euros. Les principes concernant le versement d'honoraires variables sont identiques à ceux des années précédentes et l'enveloppe globale demeure identique.

2.8.1.2 Cosmoledo

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 octobre 2014 a décidé une émission de BSAR visant à permettre aux Titulaires de BSAR ayant souscrit lors de l'émission de 2013, de souscrire de nouveaux titres afin de ne pas être dilués en raison de l'augmentation de capital réservée votée à cette même assemblée. Lors de sa réunion du 16 décembre 2014, le Conseil a arrêté les dates de souscription définitive et de livraison de ces nouveaux BSAR. Il a été octroyé à la société Cosmoledo, dont le Président Directeur Général, Sebastian Lombardo détient

Le Conseil d'administration du 25 Avril 2014 a autorisé la signature d'un avenant au contrat d'assistance. Celui-ci alloue à la société Skyjet un honoraire spécifique dans le but du développement de la filiale américaine qui s'élève, pour l'exercice 2014, à 244.000€.

Le même Conseil d'administration a autorisé un complément d'honoraires basé sur des objectifs annuels définis par le Conseil d'administration. Au titre de l'exercice 2014, celui-ci s'élève à 225.000€.

Enfin, le Conseil d'Administration du 14 octobre 2014 a autorisé la signature d'un avenant au contrat d'assistance avec effet rétroactif au 1er septembre 2014. Celui-ci autorise la facturation de ces honoraires en dollars américains, avec un taux de change fixe de 1,355. Ce changement a entraîné des écarts de change pour 23.271€.

Le contrat avec la société Skyjet a été résilié par le Conseil d'administration du 27 janvier 2015 avec effet au 1er janvier 2015.

63%, 5.354.807 BSAR au prix unitaire de souscription de 0,05€ ; tous ces BSAR ont été souscrits en janvier 2015, donnant ainsi lieu au versement d'un montant de 267.740,35 euros. Ces BSAR, qui pourront être exercés en deux fois à partir du 12 juillet 2016 et du 12 juillet 2017, donneront droit, après exercice et versement d'un montant de 5.220.936,83 euros, à 669.350 actions nouvelles regroupées.

2.8.2 Opérations réalisées avec des apparentés

En 2014, il n'y a eu aucune convention autre que celles décrites.

2.9 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements

VALTECH

SOCIETE EUROPEENNE AU CAPITAL DE 3.330.923,32 €
SIEGE SOCIAL : 103 RUE DE GRENELLE – 75007 PARIS
RCS PARIS 389 665 167

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Exercice clos le 31 Décembre 2014

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

DELOITTE & ASSOCIES
Membre de la compagnie régionale des
Commissaires aux Comptes de Versailles
185 Avenue du Charles de Gaulle
92524 Neuilly Sur Seine

Guillaume DRANCY
Membre de la compagnie régionale des
Commissaires aux Comptes de Versailles
17 avenue de la Division Leclerc
92160 Antony

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

- Contrat d'assistance avec Skyjet

Le Conseil d'administration du 14 mars 2014 a autorisé le renouvellement d'un contrat d'assistance, renouvelable et résiliable à tout moment avec la société Skyjet, portant sur l'ensemble des prestations fournies. La convention prévoit que la société Skyjet fournisse à Valtech et ses filiales les prestations suivantes : assistance en matière de développement des affaires (par exemple, définition et mise en place d'une stratégie de croissance ou recherche de cibles d'acquisition ...) et assistance administrative (par exemple assistance dans le recrutement des cadres ou conseils en matière d'organisation de gestion ...).

Le Conseil d'Administration du 1^{er} avril 2014 a autorisé une évolution dans la ventilation entre les honoraires fixes et les honoraires variables, présentée dans le contrat d'assistance avec Skyjet portant la rémunération fixe mensuelle à 31.250€. Ainsi, les honoraires à verser à la société Skyjet pourront varier globalement entre 543 750 euros (objectifs atteints) et 720 000 euros. Les principes

concernant le versement d'honoraires variables sont identiques à ceux des années précédentes et l'enveloppe globale demeure identique.

Le Conseil d'Administration du 24 avril 2014 a autorisé la signature d'un avenant au contrat d'assistance. Celui-ci alloue à la société Skyjet un honoraire spécifique dans le but du développement de la filiale américaine qui s'élève, pour l'exercice 2014, à 289 000 €.

Le même Conseil d'Administration a autorisé un complément d'honoraires basé sur des objectifs annuels définis par le Conseil d'Administration. Au titre de l'exercice 2014, celui-ci s'élève à 225 000 €.

Enfin, le Conseil d'Administration du 14 octobre 2014 a autorisé la signature d'un avenant au contrat d'assistance avec effet rétroactif au 1^{er} septembre 2014. Celui-ci autorise la facturation de ces honoraires en dollars américains, avec un taux de change fixe de 1,355. Ce changement a entraîné des écarts de change pour 23 271 €.

Entité concernée : Valtech S.E.

Personne intéressée : Skyjet Ltd dont le représentant légal est Monsieur Sebastian Lombardo, par ailleurs Président Directeur Général de Valtech S.E

Modalités : Le contrat et ses avenants sont entrés en vigueur tout au long de l'exercice 2014 et ont pris fin au 1^{er} janvier 2015.

Incidences sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014 : Le contrat et ses avenants ont généré une charge de 912 milliers d'euros.

- Attribution de Bons de Souscription d'Actions Remboursables (« BSAR »)

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 octobre 2014 a approuvé l'émission de BSAR visant à permettre aux titulaires de BSAR ayant souscrit lors des émissions précédentes, de souscrire de nouveaux titres afin de ne pas être dilués en raison de l'augmentation de capital réalisée en 2014.

Le Conseil d'Administration du 16 décembre 2014 a autorisé à Monsieur Sébastien Lombardo, Président Directeur Général de Valtech S.E., l'octroi de 3 376 413 BSAR (sur un total de 6 499 320 BSAR) au prix unitaire de 0,05 € ayant donné lieu ainsi au versement, en janvier 2015, de 168 821 €. Ces BSAR, qui pourront être exercés en deux fois à partir du 12 juillet 2016 et du 12 juillet 2017, donneront droit, après exercice et versement d'un montant de 5 221 milliers euros, à 422 052 actions nouvelles regroupées.

Par ailleurs, l'ensemble des BSAR acquis par Monsieur Sebastian Lombardo a été cédé à la société Cosmodelo, dont Monsieur Sebastian Lombardo, Président Directeur Général de Valtech S.E. est actionnaire à hauteur de 63 %, comme l'autorisait le règlement des BSAR.

Entité concernée : Valtech S.E

Personne intéressée : Sebastian Lombardo, Président Directeur Général de Valtech S.E, et Cosmodelo, société détenue à hauteur de 63 % par le même intéressé.

Modalités : Les BSAR pourront être exercés en deux fois à partir du 12 juillet 2016 et du 12 juillet 2017

Incidences sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014 : La souscription des 3 376 413 BSAR ayant eu lieu en janvier 2015, elle n'a pas eu d'impact sur l'exercice 2014.

Conventions et engagements autorisés depuis la clôture de l'exercice écoulé

- Contrat d'assistance avec A3 Investments

Le représentant légal de la société A3 Investments est Monsieur Sebastian Lombardo, par ailleurs Président Directeur Général de votre société.

Le Conseil d'administration du 27 janvier 2015, après avoir résilié l'ensemble des conventions en cours avec la société Skyjet, a autorisé le contrat d'assistance, renouvelable et résiliable à tout moment avec la Société A3 Investments, portant sur l'ensemble des prestations fournies et se compose de deux parties :

- Des honoraires de 759 375 USD par an correspondant à des prestations vis à vis de l'ensemble des filiales du Groupe et de Valtech S.E. La convention prévoit que la société A3 Investments fournisse à Valtech et ses filiales les prestations suivantes : assistance en matière de développement des affaires (par exemple, définition et mise en place d'une stratégie de croissance ou recherche de cibles d'acquisition ...) et assistance administrative (par exemple assistance dans le recrutement des cadres ou conseils en matière d'organisation de gestion ...).
- Des honoraires de 295 650 USD par an correspondant à l'effort particulier qui est demandé à A3 Investments concernant le développement de la filiale américaine Valtech Solutions

Des honoraires de performance pourront être facturés. Ils seront fondés sur des critères quantitatifs et qualitatifs fixés chaque année par le Comité de Nomination et de Rémunération.

Entité concernée : Valtech S.E, Valtech Solutions

Personne intéressée : A3 Investments, dont le représentant légal est Monsieur Sebastian Lombardo, par ailleurs Président Directeur Général de Valtech S.E

Modalités : Ce contrat n'a pas été mis en œuvre en 2014 et s'appliquera à partir 1^{er} janvier 2015

Incidences sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014 : Ce contrat n'a pas généré pour votre société de charges afférentes à l'exercice 2014.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- Attribution de Bons de Souscription d'Actions Remboursables (« BSAR »)

L'Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2012 a approuvé l'émission de 23 153 666 BSAR au profit des principaux managers et cadres salariés du Groupe.

Au cours de l'exercice 2013, le conseil d'administration a procédé à l'émission de bons de souscription d'actions remboursables (BSAR) avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit, entre autres, de dirigeants mandataires sociaux.

Monsieur Sébastien Lombardo, Président Directeur Général de votre société, a bénéficié de 10 829 249 BSAR (sur les 23 153 666 émis), au prix unitaire de 0,03 € ayant donné lieu ainsi au versement de 324 877,47 €. Ces BSAR, qui pourront être exercés en deux fois à partir du 12 juillet 2016 et du 12 juillet 2017, donneront droit, après exercice et versement d'un montant de 2 923 897 €, à 1 353 656 actions.

Entité concernée : Valtech S.E

Personne intéressée : Sebastian Lombardo, Président Directeur Général de Valtech S.E

Modalités : Les BSAR pourront être exercés en deux fois à partir du 12 juillet 2016 et du 12 juillet 2017

Incidences sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014 : Pas d'incidence sur l'exercice 2014

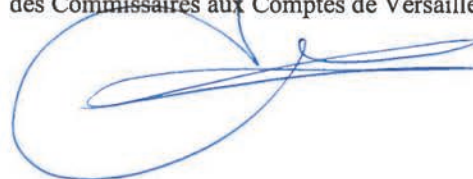
Fait à Neuilly sur Seine et à Antony, le 29 avril 2015

Deloitte & Associés
Membre de la compagnie régionale
des Commissaires aux Comptes de Versailles



Géraldine SEGOND

Guillaume DRANCY
Membre de la compagnie régionale
des Commissaires aux Comptes de Versailles



3

Commentaires sur l'exercice

3.1 Introduction

3.2 Croissance et commentaire général sur l'exercice 2014

3.3 Analyse des résultats consolidés *

3.4 Informations par zone géographique

3.5 Situation financière et trésorerie de la société Valtech SE

3.6 Evénements exceptionnels ayant influencé l'activité

3.6.1 Lancement du Plan stratégique « Rocket »

3.6.2 Augmentation de capital de 27M€

3.6.3 Acquisition de NeonStingray

3.6.4 Lancement d'activité en Suisse et à Singapour

3.6.5 Evolution des activités historiques aux Etats-Unis

3.6.6 Transformation en Société Européenne

3.7 Tendances et Prévisions

3.7.1 Tendances

3.7.2 Prévisions

3.8 Informations financières intermédiaires

3.9 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les prévisions

3.1 Introduction

2014 constitue une nouvelle phase dans l'histoire de Valtech avec des ventes record de 154,4 M€, soit le niveau le plus élevé de chiffre d'affaires depuis sa création.

Cette performance reflète la pertinence du nouveau positionnement stratégique de Valtech et le progrès réalisé dans la transformation du business modèle de la société. Nous avons su construire un portefeuille de compétences stratégiques, marketing, créatives et technologiques parfaitement adapté pour les grandes marques internationales qui souhaitent affirmer leur leadership dans le marketing digitale et en saisir les opportunités afin de capitaliser sur leur image, de multiplier les canaux de vente et ainsi créer de la valeur.

3.2 Croissance et commentaire général sur l'exercice 2014

Un chiffre d'affaires 2014 consolidé record de 154,4 M€ en croissance de 12,3% (13,9% à périmètre et taux de change constants en incluant Neon Stingray, société australienne acquise depuis le 1er août 2014, et en excluant l'activité de services télécoms aux Etats-Unis cédée au 4ème trimestre 2013 (2,3 M€ de chiffre d'affaires en 2013)).

Valtech a réalisé un exercice 2014 très solide et a posé les bases de son plan stratégique « Rocket » 2015 2017.

Sur le plan opérationnel, après un 1er semestre contrasté, Valtech a sensiblement accéléré sa croissance au 2nd semestre (+20,5% de progression semestrielle du chiffre d'affaires), grâce notamment à la solide performance de l'Europe du Nord. La poursuite de l'amélioration de la marge brute a permis de porter l'EBITDA ajusté à 6,3% du chiffre d'affaires, supérieur à l'objectif fixé, et de quasi-doubler le résultat de l'activité opérationnelle (EBIT) à 3,8 M€.

La fin d'année a été marquée par l'augmentation de capital de 27 M€ qui dote Valtech des moyens financiers pour mener à bien son plan de développement visant à lui permettre d'intégrer le TOP 5 mondial des agences de marketing digital et technologique à l'horizon 2017.

3.3 Analyse des résultats consolidés *

- Un chiffre d'affaires annuel consolidé de 154,4 M€, supérieur à l'objectif de 145 M€ à 150 M€ visé et en progression de +13,9% à taux de change et périmètre constants, porté par la poursuite du développement dynamique des filiales d'Europe du Nord (+44% à périmètre et taux de changes constants), et par l'accélération des activités digitales aux Etats-Unis (+73% à taux de change constant).
- Une marge brute de 51,9 M€, en hausse plus soutenue de +18,0% (+17,7% à taux de change et périmètre constants), représentant un taux de marge brute de 33,6%, versus 32,0% en 2013 et 30,7% en 2012. Cette évolution traduit à la fois le poids croissant des activités de marketing digital, qui représentaient 80% de l'activité totale du groupe en 2014, et la progression des filiales d'Europe du Nord, pour lesquelles la transformation du business model est aujourd'hui achevée.
- Un EBITDA ajusté de 9,8 M€, en progression de +38,7% (+42,7% à périmètre et taux de change constants), représentant une marge de 6,3%, contre 5,1% en 2013, dépassant sensiblement l'objectif fixé en début d'année (supérieure à 5,5%) puis révisé au mois d'octobre (supérieure à 6%). L'accroissement de la marge brute conjuguée à la maîtrise des charges fixes explique cette évolution.
- Un quasi-doublement (+92,7%) du résultat de l'activité opérationnelle (EBIT), à 3,8 M€, avec une diminution des charges exceptionnelles et de restructuration en 2014 (0,6 M€) versus 2013 (1,9 M€) du fait de la finalisation de la transformation de Valtech.
- Un résultat net part du groupe de 1,9 M€, en hausse de +84,5%, qui intègre un résultat financier positif de 1,1 M€ et (3,0) M€ d'impôt sur les sociétés.
- Au 31 décembre 2014 Valtech bénéficiait d'une situation bilancielle extrêmement solide, consécutivement à l'augmentation de capital de 27 M€ réalisée au 4ème trimestre 2014 : 57,4 M€ de capitaux propres, une trésorerie disponible de 26,2 M€ et des dettes financières limitées à 0,9 M€. En outre, Valtech bénéficie d'une force de frappe financière additionnelle avec des lignes de crédit, non utilisées, pour un montant de 7,1 M€.

3.4 Informations par zone géographique

Valtech est présente dans 10 pays et sur 3 continents, via 16 bureaux. La Société est présente en France, Danemark, Suède, Allemagne, Angleterre, Suisse, Etats-Unis, Australie, Inde et Singapour. Les principaux chiffres se répartissent comme suit (hors Corée du Sud où la participation de Valtech dans une joint-venture a été cédée en 2013) :

Répartition du chiffre d'affaires sur 2 ans par zone géographique (en milliers d'euros)

Régions (en millions d'euros)	2014	2013
Europe du Nord	93,9	65,1
Etats-Unis	29,6	36
Europe du Sud	30,1	36,3
Asie-Pacifique	10,8	10,2
Eliminations intragroupe	-10,0	-10,1
Total	154,4	137,5

Depuis 2013, le Groupe communique ses performances par régions opérationnelles qui correspondent à l'organisation du Groupe :

- Europe du Nord : Allemagne, Danemark, Royaume-Uni, Suède, Suisse
- Europe du Sud : France
- Amérique du Nord : Etats-Unis
- Asie-Pacifique (dénommée « Reste du monde » jusqu'en 2013) : Australie, Inde, Singapour

L'ensemble des entités de Valtech a été diversement affecté par le retournement conjoncturel fort qu'a subi le secteur en 2009. 2010 a été consacré à la stabilisation des opérations. 2011 a connu une forte croissance, et 2012 marque le retour à la rentabilité opérationnelle. 2013 a confirmé cette rentabilité. 2014 a permis une croissance significative de la rentabilité.

Europe du Nord (Suède, Danemark, Allemagne, Royaume-Uni, Suisse)

Les filiales d'Europe du Nord ont réalisé un exercice 2014 de qualité, avec une croissance organique de 44% et une multiplication par 2,5 de l'EBITDA ajusté à 12,1 M€. La marge d'EBITDA ajusté passe ainsi de 7,5% en 2013 à 12,9% sur l'ensemble de l'exercice 2014.

Europe du Nord (M€)	2014	2013	Variation
Chiffre d'affaires	93,9	65,1	+44,3%
EBITDA ajusté	12,1	4,9	+146,3%
Marge d'EBITDA ajusté	12,9%	7,5%	
EBITDA	12,1	4,5	+163,5%
Collaborateurs (moyenne annuelle)	509	422	

Cette zone comprend l'Allemagne, le Danemark, le Royaume-Uni, la Suède et la Suisse.

Etats-Unis

La décroissance de l'activité aux Etats-Unis témoigne de la finalisation de la transformation de Valtech outre-Atlantique, avec un recul des activités historiques de services IT, contrebalancé par la forte croissance du marketing digital aux Etats-Unis, en hausse de 73% et qui représentent désormais 51% de l'activité de l'agence. L'EBITDA ajusté, de (0,7) M€, est demeuré impacté par l'arrêt d'activités historiques.

2015 devrait véritablement être l'année des Etats-Unis pour Valtech, avec le retour à une croissance globale des activités de l'agence et l'accélération des projets de marketing digital.

Etats-unis (M€)	2014	2013	Variation
Chiffre d'affaires	29,6	36,0	-17,8%*
EBITDA ajusté	(0,7)	(0,8)	
Marge d'EBITDA ajusté	-2,4%	-2,2%	
EBITDA	-	-	
Collaborateurs (moyenne annuelle)	(0,8)	(0,9)	

*Une partie des activités historiques aux Etats-Unis a été arrêtée au 1er semestre de l'exercice 2014. Au cours du 2nd semestre, Valtech a poursuivi la décroissance des activités historiques aux Etats-Unis et a pris la décision de placer ces activités historiques dans une filiale spécifique dotée d'un management dédié.

Europe du Sud (France)

Malgré une poursuite du recul son activité en 2014, sous l'effet de la diminution des effectifs facturables sur les activités historiques de services IT, Valtech a recueilli au 2nd semestre les fruits des actions de redressement menées au cours des derniers trimestres, avec un EBITDA ajusté légèrement positif sur la 2ème moitié de l'exercice, à 0,1 M€.

En dépit d'une visibilité qui demeure limitée et d'un environnement défavorable, Valtech confirme que l'année 2015 devrait permettre de constater une amélioration de l'activité en France.

Europe du Sud (M€)	2014	2013	Variation
Chiffre d'affaires	30,1	36,3	-16,9%
EBITDA ajusté	(1,4)	0,9	
Marge d'EBITDA ajusté	-4,8%	2,4%	
EBITDA	(1,6)	0,3	
Collaborateurs (moyenne annuelle)	213	285	

Asie-Pacifique

La marge d'EBITDA ajusté de la zone Asie-Pacifique (désignée auparavant comme la zone « Reste du Monde ») demeure solide à 15,2% en 2014, contre un niveau exceptionnellement élevé de 19,5% en 2013. En outre, elle intègre les activités australiennes de Neon Stingray depuis le 1er août.

Valtech anticipe une accélération de la croissance de cette zone dès 2015, porté par la volonté du groupe d'étendre ses activités en Asie, avec l'ouverture d'un bureau à Singapour fin 2014.

Reste du monde (M€)	2014	2013	Variation
Chiffre d'affaires	10,8	10,2	+5,8%
EBITDA ajusté	1,6	2,0	-17,5%
Marge d'EBITDA ajusté	15,2%	19,5%	
EBITDA	1,6	2,0	
Collaborateurs (moyenne annuelle)	473	531	

Eliminations intragroupe

Le chiffre d'affaires est constitué de l'élimination des revenus intragroupes. Ce chiffre d'affaires est éliminé dans les comptes consolidés

Reste du monde (M€)	2014	2013
Chiffre d'affaires	(10,0)	(10,1)
EBITDA ajusté	(1,9)	(0,3)
EBITDA	(2,8)	(1,6)

3.5 Situation financière et trésorerie de la société Valtech SE

La situation nette au 31 décembre 2014 s'établit à 85 834 milliers d'euros, en progression de 23 262 milliers d'euros par rapport au 31 décembre 2013. Cette variation s'explique par l'augmentation de capital de 27 000 milliers d'euros en octobre 2014 (soit 26 958 milliers d'euros après imputation des frais d'émission) et par le résultat de l'exercice pour un montant négatif de 3 696 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2014, la trésorerie disponible de la société s'élève à 18 830 milliers d'euros contre 219 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

Au 31 décembre 2014, la dette financière auprès des établissements de crédit a été ramenée à 7 milliers d'euros contre 738 milliers d'euros au 31 décembre 2013. Il s'agit d'une ligne de crédit à court terme. Suite à la signature en 2012 d'un contrat de mobilisation de créances sans recours contre la société, le montant du financement ainsi obtenu n'est plus comptabilisé en dette au bilan. Les emprunts et dettes financières diverses atteignent 4 646 milliers d'euros, dont 3 817 milliers d'euros auprès de sociétés du groupe.

Au 31 décembre 2014, les dettes vis-à-vis des fournisseurs représentent un montant de 5 216 milliers d'euros, contre 3 909 milliers d'euros par rapport au 31 décembre 2013. Au 31 décembre 2014, ce solde de dettes fournisseurs de 5 216 milliers d'euros se répartit entre 3 152 milliers d'euros de factures reçues et 2 064 milliers d'euros de factures non parvenues.

(en milliers d'euros)	31-déc-13	31-déc-14
non échues ou échues depuis moins de 30 jours	1309	12 205
échues depuis plus de 30 jours et moins de 60 jours	143	2 900
échues depuis plus de 60 jours et moins de 90 jours	158	128
échues depuis plus de 90 jours	132	857
Total dettes fournisseurs (factures reçues)	1742	16 090

Le solde des créances et des dettes vis-à-vis des filiales constitue au 31 décembre 2014 un solde créditeur de 17 548 milliers d'euros contre 13 313 milliers d'euros au 31 décembre 2013. Cette évolution traduit l'augmentation des créances vis-à-vis des filiales qui progressent de 7 852 milliers d'euros pour atteindre 23 588 milliers d'euros, qui n'est que partiellement compensée par l'augmentation des dettes vis-à-vis des filiales qui progressent de 3 611 milliers d'euros et s'élèvent à 5 681 milliers d'euros.

L'actif immobilisé net au 31 décembre 2014 s'élève à 66 286 milliers d'euros. Au 31 décembre 2013 il s'élevait à 61 262 milliers d'euros. Cet actif est essentiellement constitué des immobilisations financières pour 62 983 milliers d'euros dont 49 071 milliers d'euros pour les titres des filiales et 13 542 milliers d'euros de créances sur ces mêmes filiales.

Au 31 décembre 2014, le pôle d'intégration fiscale dont Valtech SE est la société tête de Groupe dispose de pertes reportables pour un montant total de 28 186 milliers d'euros auxquels s'ajoutent 15 292 milliers d'euros de déficits reportables antérieurs à la constitution du pôle d'intégration fiscale.

3.6 Événements exceptionnels ayant influencé l'activité

3.6.1 Lancement du Plan stratégique « Rocket »

La Société a annoncé son plan stratégique « Rocket » le 21 octobre 2014. Valtech entame désormais la 3ème phase de son projet industriel et entend accélérer son développement afin de devenir l'une des 5 premières agences de marketing digital et technologique au niveau mondial, en termes de taille et de portefeuille clients, de couverture géographique, de portefeuille de services, d'innovation et de profitabilité.

Valtech ambitionne ainsi, à horizon 2017 :

- d'intégrer le TOP 5 mondial des agences de marketing digital et technologique ;
- d'atteindre un chiffre d'affaires à taux de change constants compris entre 240 M€ et 260 M€, en associant croissance organique à deux chiffres et acquisitions ciblées ;
- de porter sa marge d'EBITDA ajusté dans une fourchette comprise entre 11% et 12% de son chiffre d'affaires.
- Trois axes stratégiques essentiels sous-tendent cette nouvelle phase de développement :
 - un plan d'acquisitions ciblées permettant d'accélérer les effets de seuil et de taille critique ;
 - une internationalisation accrue, indispensable pour encore mieux servir nos clients globaux ;
 - la création de nouvelles offres dans la Data et l'élargissement des expertises sectorielles qui viennent alimenter la croissance organique du groupe à travers la construction de partenariats stratégiques forts avec des grands comptes identifiés comme étant les plus stratégiques.

3.6.2 Augmentation de capital de 27M€

L'assemblée générale de Valtech du 22 octobre 2014 a voté l'augmentation de capital de 27 millions d'euros réservée à la société belge Siegco, par création de 6.279.070 actions nouvelles au prix unitaire de 4,30 euros. Cette augmentation de capital a été entièrement souscrite par SiegCo le 30 octobre 2014. A l'issue de cette opération, Siegco détient 66,5% du capital et des droits de vote de Valtech. La société Verlinvest, actionnaire de SiegCo, détient désormais directement et indirectement 73,3% du capital de Valtech.

Cette augmentation de capital dote Valtech des moyens financiers pour mener à bien son plan de développement visant à lui permettre d'intégrer le TOP 5 mondial des agences de marketing digital et technologique à l'horizon 2017. Pour l'année 1 de ce plan, 2015 devrait permettre notamment de concrétiser une à plusieurs acquisitions au cours de l'exercice, pour accélérer notre développement ou pour élargir notre offre sectorielle et technologique. >>

3.6.3 Acquisition de NeonStingray

Le 1er août 2014, Valtech a finalisé l'acquisition de Neon Stingray, basé à Sydney et Stockholm. Neon Stingray est un cabinet de conseil spécialisé dans les technologies de gestion de contenu et du patrimoine digital avec une expertise reconnue

sur des technologies de vidéo et d'objets connectés offrant des expériences de contenu de marque et de divertissement digital multicanal. Neon Stingray aide les entreprises et les marques à renforcer leur capacité à travers des dispositifs numériques adaptés, qui créent, gèrent et optimisent les expériences numériques mesurables, diffusées sur tous les canaux numériques, du web au mobile. Neon Stingray, compte parmi ses principaux clients Qantas Airlines, Foxtel, Telstra, Google ainsi que quelques-unes des plus grandes sociétés de média, de divertissement, et de l'industrie du retail en Australie et dans les pays nordiques. Fondé en 2010, Neon Stingray possède des bureaux à Stockholm et Sydney.

Cette acquisition renforce le développement de Valtech dans la région Asie-Pacifique en créant un pôle clé, en Australie, qui lui permettra d'étendre ses activités dans la région. Cela lui ouvrira également l'accès à une expertise technologique et à de nouveaux clients, dans les pays nordiques où Valtech possède déjà une très forte présence.

3.6.4 Lancement d'activité en Suisse et à Singapour

Valtech a créé les sociétés Valtech Digital Singapore et Valtech Digital Switzerland, respectivement à Singapour et en Suisse, dont elle détient 100% du capital. Ces créations s'inscrivent dans la stratégie d'internationalisation de l'activité du Groupe telle qu'elle a été présentée dans le plan stratégique « Rocket ». La contribution de ces deux sociétés au chiffre d'affaires et au résultat du groupe n'est pas significative en 2014.

3.6.5 Evolution des activités historiques aux Etats-Unis

Une partie des activités historiques aux Etats-Unis a été arrêtée au 1er semestre de l'exercice 2014. En conséquence, une dépréciation du goodwill liée à l'acquisition d'ADEA en 2010 a été comptabilisée pour un montant de 0,3 million d'euros. Les réorganisations d'activité aux Etats-Unis ont entraîné par ailleurs une dotation aux provisions pour locaux inoccupés à hauteur de 0,4 million d'euros, constatée au 30 juin 2014.

Au cours du 2nd semestre, Valtech a poursuivi la décroissance des activités historiques aux Etats-Unis et a constaté en conséquence une dépréciation du goodwill constaté lors de l'acquisition d'ADEA en 2010 à hauteur de 1,5 million d'euros.

3.6.6 Transformation en Société Européenne

L'Assemblée générale annuelle qui s'est tenue le 25 avril 2014 a approuvé la transformation de la Société en Société Européenne, sous condition suspensive d'un accord avec les salariés des sociétés européennes du Groupe concernant l'information et la consultation des salariés au sein de l'Union Européenne.

Cet accord a été signé le 30 septembre 2014.

La société a donc enregistré les éléments nécessaires à sa transformation courant octobre 2014.

3.7 Tendances et Prévisions

3.7.1 Tendances

Valtech entend poursuivre dans cette voie en 2015 et bénéficier de l'achèvement de la transformation que le marketing digital apporte dans les business modèles de ses clients et leurs organisations. Même si la conjoncture économique demeure complexe, le Groupe est confiant dans la poursuite, lors de ce nouvel exercice 2015, qui constitue l'année 1 du Plan Rocket annoncé en octobre 2014, de la croissance organique et de l'amélioration des performances opérationnelles.

3.7.2 Prévisions

Valtech aborde l'année 2015 en confiance mais également avec prudence compte tenu de l'impact que l'allongement des cycles commerciaux pourrait avoir sur la rentabilité. Par conséquent, Valtech s'est fixé pour objectifs financiers une croissance du chiffre d'affaires annuel d'environ 9%, hors acquisitions, et une poursuite de l'amélioration de la rentabilité opérationnelle avec une marge d'EBITDA ajusté de 7% à 7,5%.

Ces prévisions reposent principalement sur les hypothèses suivantes :

- (i) un périmètre de consolidation identique par rapport à la situation au 31 décembre 2014, intégrant néanmoins l'effet en année pleine de l'acquisition de Neon Stingray (acquis en août 2014) ;
- (ii) Le maintien des conditions réglementaires et fiscales en vigueur au 31 décembre 2014 ;
- (iii) La baisse de l'Euro contre la plupart des devises de facturation que nous avons observée en 2014 s'est poursuivie et amplifiée depuis le début de l'année 2015, particulièrement face au dollar des Etats-Unis. Nous avons intégré un taux de change stable par rapport à celui observé au 31 décembre 2014. Cette évolution se traduit par une hausse mécanique du chiffre d'affaires du groupe libellé en Euro ;
- (iv) Une stabilité de l'environnement économique actuel notamment en termes de croissance. Nous estimons que le marché du marketing digital continuera d'enregistrer une croissance forte dans le monde. Cette tendance est

soutenue par le besoin des grandes entreprises mondiales d'adapter leur organisation aux nouveaux modes de communication issus des technologies de l'internet. La maîtrise fine de ces technologies est la principale clé de succès de ces transformations, comme le montre plusieurs études de marché (McKinsey, IBM). Le marché du marketing digital continuera de progresser en 2015 à un rythme annuel supérieur à 10%, en ligne avec différentes études de marché (Gartner, Forrester).

(v) Une croissance organique qui devrait notamment être portée par l'Europe du Nord, les Etats-Unis et l'Asie Pacifique.

L'Europe du Nord conserve un potentiel de croissance important en 2015. Les investissements commerciaux et technologiques consentis aux Etats-Unis depuis plusieurs années devraient en 2015 permettre à cette zone de bénéficier d'une croissance significative de son activité. Enfin, la zone Asie-Pacifique, bien qu'en devenir, devrait tirer parti de l'acquisition de Neon Stingray (Australie) et de l'ouverture de notre bureau à Singapour réalisées en 2014.

Ces prévisions sont fondées sur les travaux budgétaires effectués par l'ensemble de nos filiales (cf. ci-dessous pour une description de la méthode utilisée), sur l'observation et l'analyse de l'évolution récente de la marche des affaires observée dans le Groupe, et enfin sur l'analyse de l'environnement macro-économique du Groupe.

L'atteinte des prévisions de chiffre d'affaires et de rentabilité dépend de nombreux facteurs, dont certains sont extérieurs au Groupe :

L'évolution des taux de change de l'Euro contre les devises dans lesquelles le groupe réalise son chiffre d'affaires, dont plus de la moitié est réalisée et facturée en monnaies étrangères ;

L'évolution de la situation macro-économique en Europe et aux Etats-Unis ;

Les décisions que peuvent prendre certains grands clients en cours d'année, qui peuvent augmenter ou au contraire réduire les budgets consacrés à leur marketing digital pour s'adapter à l'évolution de leurs affaires.

En outre, la réalisation d'un ou plusieurs facteurs de risques décrits au Chapitre 1.8 du présent document de référence pourrait avoir un impact sur les activités, les résultats, la situation financière ou les perspectives du Groupe, et donc remettre en cause ces prévisions.

Les prévisions de chiffre d'affaires et de marge d'EBITDA ajusté présentées ci-dessus sont fondées sur des données, hypothèses, et estimations considérées comme raisonnables par la direction du Groupe.

Ces prévisions dépendent de circonstances ou de faits susceptibles de se produire à l'avenir et non exclusivement sur des données historiques. Elles ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront ou que les prévisions seront atteintes.

En outre, ces prévisions de chiffre d'affaires et de marge d'EBITDA ajustée émanent ou reposent, en tout ou partie, sur des appréciations ou des décisions des organes d'administration, ou de direction du Groupe, qui pourraient évoluer ou être modifiées dans le futur.

Valtech ne donne aucune garantie sur la réalisation de ces prévisions.

La construction et le suivi du budget du groupe reposent sur un budget annuel préparé par chaque filiale, éventuellement segmenté par unité opérationnelle (business units) au sein de certaines filiales, puis consolidé et amendé par le groupe. Chaque filiale s'efforce de respecter un objectif de chiffre d'affaires et de rentabilité communiqué par le groupe au début du processus. A la suite de la présentation du budget au groupe, les filiales peuvent modifier leur budget si nécessaire. Le budget est donc construit par une succession d'échanges d'informations ascendants et descendants entre le groupe et ses filiales.

Le budget des filiales comprend un compte de résultat prévisionnel présenté selon le même format que le reporting interne mensuel, des documents extra-comptables explicitant certains postes du compte de résultat, des documents de gestion qui présentent l'évolution d'indicateurs de gestion mois par mois. Les éléments de contexte qui sont pris en compte par le management de chaque filiale sont présentés oralement à la direction du groupe. Ils couvrent les points d'attention identifiés au préalable par la direction du groupe, et ceux que le management de chaque filiale a identifiés selon son propre contexte.

Lorsque le budget de chaque filiale est définitif, la direction du groupe établit le budget des fonctions centrales, planifie les investissements pris en charge par le groupe, et amende éventuellement le budget consolidé afin de tenir compte d'aléas de marché qui ne sont pas prédictibles au niveau des filiales.

La remontée des informations financières du budget est faite dans le logiciel de consolidation comptable Hypérion, ce qui permet de garantir l'homogénéité des règles comptables entre le budget et le reporting financier interne et externe. Les informations non financières sont transmises selon des formats informatiques courant. Les présentations orales font l'objet d'un compte-rendu écrit.

Le compte de résultat budget ainsi établi au niveau du groupe est complété d'un prévisionnel de trésorerie consolidé.

L'ensemble de ces éléments est présenté au Conseil d'administration pour revue et approbation formelle.

Le budget est la base principale d'évaluation des performances du management, du groupe comme des filiales.

Le suivi budgétaire est effectué mensuellement, filiale par filiale (éventuellement segmenté par unité opérationnelle), et au niveau du groupe, au moyen d'une comparaison entre le compte de résultat budget et réel pour chaque niveau de reporting. Une comparaison avec l'année précédente est également présentée. Le reporting financier s'accompagne d'une explication des faits marquants du mois précédent dans chaque filiale. Enfin, l'évolution de la trésorerie est comparée au budget.

Par ailleurs, le groupe effectue trois fois par an un exercice de prévision financière (Forecast 1, 2, 3) qui tient compte des résultats de l'année en cours et de l'évolution des affaires. Ces prévisions ne se substituent pas au budget, dans la mesure où le budget reste la référence principale pour mesurer la performance du groupe, mais elles permettent d'une part d'identifier les points d'amélioration, et d'autre part de communiquer si nécessaire en interne ou en externe les variations attendues par rapport au budget. La construction des 3 prévisions annuelles suit un processus allégé mais similaire à celui du budget.

3.8 Informations financières intermédiaires

Le 22 avril 2015, la Société a publié son chiffre d'affaires consolidé au titre du 1er trimestre de l'exercice 2015, qui fait apparaître une forte croissance de 21% au 1er trimestre 2015 (18% de croissance organique trimestrielle).

Chiffre d'affaire consolidé (en M€ Données non auditées)	T1 2015	T1 2014	Variation	Variation à taux de change et périmètre(1) constants
Europe du Nord	27,7	21,5	+27,8%	+26,2%
Etats-Unis	8,7	7,0	+24,2%	+22,9%
Europe du Sud	7,4	8,1	-9,6%	-9,6%
Asie Pacifique	3,3	2,2	+48,6%	+16,0%
Eliminations intragroupes	-2,4	-2,2	-	-
Total Valtech	44,5	36,7	+21,3%	+18,4%

(1) Hors Neon Stingray, société acquise le 1er août 2014.

PRINCIPAUX COMMENTAIRES

Au 1er trimestre 2015, le chiffre d'affaires consolidé de Valtech s'est élevé à 44,5 M€, en progression dynamique de 21,3%. A périmètre et change constants, la croissance organique trimestrielle s'est établie à 18,4%.

Sebastian Lombardo, Président-Directeur général de Valtech, a déclaré :

« Valtech a parfaitement débuté l'exercice 2015, dans le sillage d'une excellente fin d'année 2014.

Alors qu'elle a réalisé une année 2014 de très bonne facture (+45% de croissance), la zone Europe du Nord continue d'être la locomotive du développement du groupe en ce début d'année. Les Etats-Unis enregistrent une véritable accélération de leur activité, avec aussi bien un nombre important de nouveaux clients gagnés au cours du trimestre qu'une augmentation sensible du chiffre d'affaires réalisé sur les clients existants. Ce début d'année est d'autant plus réconfortant que ces deux principales zones du groupe sont également les principales contributrices de marge pour Valtech, et les effets de change y sont favorables.

Bien que toujours en recul d'une année sur l'autre, le niveau d'activité s'améliore en Europe du Sud, avec une décroissance moins marquée qu'en 2014 (rappel : -17%). Enfin, la zone Asie-Pacifique enregistre une croissance très soutenue, de près de 50%, portée par une croissance organique à deux chiffres et l'intégration réussie de la société australienne Neon Stingray.

Fort de ce bon début d'année, Valtech s'inscrit aujourd'hui en avance sur ses objectifs financiers annuels : réaliser une croissance du chiffre d'affaires supérieure à 9% (hors acquisition) et une marge d'EBITDA ajusté(2) comprise entre 7% et 7,5% (hors acquisition). >>

ACTIVITE PAR REGIONS

Europe du Nord

La zone Europe du Nord enregistre un début d'année très dynamique, avec un chiffre d'affaires de 27,5 M€, en progression de 27,8%, dont 26,2% à périmètre et taux de change constants. Le Royaume-Uni et l'Allemagne poursuivent notamment leur développement à un rythme soutenu, comme en 2014.

Etats-Unis

Outre-Atlantique, Valtech enregistre un chiffre d'affaires consolidé de 8,7 M€, en croissance purement organique de près de 23%. Après une année 2014 marquée par la fin de la décroissance des activités historiques de services IT et les investissements importants réalisés dans les offres digitales, le 1er trimestre 2015 affiche une croissance conforme aux ambitions du groupe sur cette zone, qui devrait se poursuivre au cours des trimestres à venir.

Europe du Sud

Le chiffre d'affaires d'Europe du Sud s'est inscrit à 7,4 M€ au cours du trimestre écoulé, en repli de 9,6% par rapport au 1er trimestre 2014. Malgré une visibilité toujours limitée, l'année 2015 devrait permettre de constater une amélioration progressive de l'activité en France.

Asie Pacifique

En Asie Pacifique, l'activité est particulièrement soutenue sur le trimestre, avec un chiffre d'affaires de 3,3 M€ en progression de 48,6%. Ce début d'année est notamment marqué par une accélération sensible de la croissance organique (+16,0% au T1 2015 versus +1,0% sur l'ensemble de l'année 2014).

3.9 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les prévisions

VALTECH

Société Européenne
103 rue de Grenelle
75007 Paris

**Rapport des Commissaires aux comptes
sur les prévisions de bénéfice relatives à
l'exercice 2015**

Guillaume Drancy
17 avenue de la Division Leclerc
92160 Antony

Deloitte & Associés
185 avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

VALTECH

Société Européenne
103 rue de Grenelle
75007 Paris

Rapport des Commissaires aux comptes sur les prévisions de bénéfice relatives à l'exercice 2015

Monsieur le Président Directeur Général,

En notre qualité de Commissaires aux comptes et en application du règlement (CE) n° 809/2004, nous avons établi le présent rapport sur les prévisions de chiffre d'affaires et de marge d'Ebitda ajusté de la société VALTECH incluses dans la partie 3.7.2 du document de référence 2014.

Ces prévisions et les hypothèses significatives qui les sous-tendent ont été établies sous votre responsabilité, en application des dispositions du règlement (CE) n° 809/2004 et des recommandations ESMA relatives aux prévisions.

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion, dans les termes requis par l'annexe I, point 13.2 du Règlement (CE) n° 809/2004, sur le caractère adéquat de l'établissement de ces prévisions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont comporté une appréciation des procédures mises en place par la Direction pour l'établissement des prévisions ainsi que la mise en œuvre de diligences permettant de s'assurer de la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des informations historiques de la société VALTECH. Elles ont également consisté à collecter les informations et les explications que nous avons estimées nécessaires permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les prévisions sont adéquatement établies sur la base des hypothèses qui sont énoncées.

Nous rappelons que, s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront parfois de manière significative des prévisions présentées et que nous n'exprimons aucune conclusion sur la possibilité de réalisation de ces prévisions.

VALTECH**2 / 2**

A notre avis :

- les prévisions ont été adéquatement établies sur la base indiquée ;
- la base comptable utilisée aux fins de ces prévisions est conforme aux méthodes comptables appliquées par la société VALTECH.

Ce rapport est émis aux seules fins du dépôt du document de référence 2014 auprès de l'AMF et de l'admission aux négociations sur un marché réglementé, et/ou d'une offre au public, d'actions ou de titres de créance de valeur nominale unitaire inférieure à 100 000 € de la société VALTECH en France et dans les autres pays de l'Union Européenne dans lesquels un prospectus, comprenant ce document de référence et une note d'opération, visé par l'AMF, serait notifié et ne peut être utilisé dans un autre contexte.

Antony et Neuilly-sur-Seine, le 29 avril 2015

Les Commissaires aux comptes

Guillaume DRANCY

Deloitte & Associés



Géraldine SEGOND

4

Comptes consolidés *

- | | |
|--|---|
| 4.1 Comptes de résultat consolidé | 4.5 Variation des capitaux propres consolidés |
| 4.2 Etat global des gains et pertes consolidés du groupe | 4.6 Notes Annexes |
| 4.3 Etat de la situation financière du groupe | 4.7 Tableaux des sociétés consolidées au 31 décembre 2014 |
| 4.4 Tableau de flux de trésorerie consolidé | 4.8 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés |

4.1 Comptes de résultat consolidé

Les montants dans le présent document sont exprimés en milliers d'euros sauf indication contraire.

	31-déc.-14	31-déc.-13	31-déc.-12	Note
Revenus	154 054	136 084	132 480	4
Autres revenus	395	1 464	1 251	4
Total revenus	154 449	137 548	133 731	
Coût des ventes	(102 588)	(93 543)	(92 587)	6.1.
Marge brute	51 861	44 005	41 144	
Coûts commerciaux	(9 023)	(8 896)	(11 505)	6.1.
Coûts administratifs	(35 573)	(31 469)	(29 444)	6.1.
Résultat opérationnel courant	7 265	3 640	195	
Coûts de restructuration	(1 671)	(1 179)	(374)	6.2.
Autres produits et charges d'exploitation	11	(493)	354	6.2.
Perte de valeur des goodwill	(1 811)	-	-	6.2.
Résultat de l'activité opérationnelle	3 794	1 968	175	
Coût de l'endettement brut	(409)	(470)	(580)	7
Produit de la trésorerie et équivalent de trésorerie	219	15	39	7
Autres produits et charges financières	1 289	363	(431)	7
Résultat net avant impôts des activités poursuivies	4 893	1 876	(797)	
(Charges) produits d'Impôts	(3 009)	(750)	(730)	8.2.
Quote-part dans le résultat des sociétés associées	-	-	(570)	12
Résultat des activités non poursuivies (*)	-	(105)	-	
Résultat net de la période	1 884	1 021	(2 097)	
Nombre moyen d'actions de base	22 772	21 221	21 224	14.3.
Nombre moyen d'actions après dilution	23 847	21 582	21 224	14.3.
Résultat par action de base	0,08	0,05	(0,10)	14.1.
Résultat par action diluée	0,08	0,05	(0,10)	14.1.

(*) Valtech a cédé le 20 novembre 2013 sa participation de 51% dans Valtech Co. Ltd (Valtech Korea), société consolidée par mise en équivalence, qui était codétenue par Valtech et le groupe sud-coréen SKC&C. La quote-part de résultat de cette filiale comptabilisée au titre de l'année 2013 est une perte de 105 milliers d'euros, comptabilisée sur la ligne « résultat des activités cédées selon la norme IFRS 5.

4.2 Etat global des gains et pertes consolidés du groupe

	31-déc.-14	31-déc.-13	31-déc.-12
Résultat de l'exercice	1 884	1 021	(2 097)
Ecart de conversion	(242)	(692)	(3)
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres transférables en compte de résultat	(242)	(692)	(3)
Ecart actuariel sur indemnités de départ à la retraite (**)	(13)	41	
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres non transférables en compte de résultat	(13)	41	
Résultat Global part du Groupe	1 629	370	(2 100)

(**) Les états globaux des gains et pertes consolidés aux 31 décembre 2013 ont été retraités des effets de l'application de l'amendement d'IAS 19 Avantages au personnel au 1er janvier 2013. L'impact de ce changement de méthode n'est pas matériel pour l'année 2012 et la présentation n'a donc pas été retravaillée pour ces deux années.

4.3 Etat de la situation financière du groupe

	31-déc.-14	31-déc.-13	31-déc.-12	Variation	Notes
Goodwill	15 168	14 845	16 227	323	9
Immobilisations incorporelles nettes	1 826	1 080	198	746	10
Immobilisations corporelles nettes	2 773	2 597	3 594	176	11
Participations dans les entreprises co-associées	-	-	-	-	12
Actif financier non courant net	-	-	120	-	12
Autres actifs non courant, nets	3 447	3 171	2 897	276	12
Impôts différés actifs	2 562	2 655	1 871	(93)	8.3.
Actifs non courants	25 776	24 348	24 907	1 428	
Créances clients et comptes rattachés	37 628	29 707	36 256	7 921	13.1.
Autres actifs courants	7 436	5 308	4 558	2 128	13.2.
Trésorerie et équivalents de trésorerie	26 216	5 305	3 901	20 911	17
Actifs courants	71 280	40 320	44 715	30 960	
TOTAL ACTIF	97 056	64 668	69 622	32 388	
	31-déc.-14	31-déc.-13	31-déc.-12	Variation	Notes
Capital social	3 331	2 570	2 570	761	14
Réserves	52 189	25 243	26 856	26 946	14
Résultat net part du Groupe	1 884	1 021	(2 097)	863	14
Capitaux propres part du Groupe	57 404	28 834	27 329	28 570	14
Intérêts minoritaires	-	-	-	-	
Capitaux propres	57 404	28 834	27 329	28 570	
Provisions pour risques et charges part non courante	485	326	328	159	15
Pensions et indemnités de départ à la retraite	508	321	491	187	15
Emprunts auprès des étab. de crédit part non courante	112	68	9	44	18
Impôts différés passif	711	570	470	141	8.3.
Passifs non courants	1 816	1 285	1 298	531	
Provisions pour risques et charges part courante	2 046	1 802	1 665	244	15
Emprunts auprès des étab. de crédit part courante	828	3 986	5 826	(3 158)	18
Découverts bancaires	-	809	3 564	(809)	17
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 015	13 031	13 491	2 984	16.3.
Autres passifs courants	18 947	14 921	16 449	4 026	16.2.
Passifs courants	37 836	34 549	40 995	3 287	
TOTAL PASSIF	97 056	64 668	69 622	32 388	

4.4 Tableau de flux de trésorerie consolidé

	(en milliers d'euros)	31-déc-14	31-déc-13	31-déc-12
Résultat net		1 884	1 021	(2 097)
Intérêts minoritaires		-	-	-
Ajustements permettant de passer à la variation de trésorerie d'exploitation		-	-	-
Depreciation et amortissement, net		1 992	1 755	1 921
Dépreciation des écarts d'acquisition		1 811	-	-
Dotations (reprise) aux provisions		(327)	57	(598)
Dotations aux provisions pour engagement de retraite		(172)	(55)	196
Moins (Plus) values sur cession d'actifs non courants		(1)	342	3
Charges liées aux paiements en actions		644	448	(27)
Résultat dans les sociétés co-associées		-	-	570
Résultat dans les sociétés cédées		-	105	-
Coûts financiers		196	470	676
Charges d'impôts (Impôts différés inclus)		3 009	750	729
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'exploitation avant intérêts et impôts		9 036	4 893	1 373
Impôts payés		(2 522)	(1 472)	(455)
Variation nettes des actifs et passifs courants		(5 592)	4 752	(6 888)
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'exploitation		922	8 173	(5 970)
Investissement actif non courant corporel		(1 543)	(1 103)	(1 552)
Investissement actif non courant incorporel		(2 119)	(1 050)	(141)
Prix de cessions des actifs non courants cédés		-	75	-
Acquisition de filiales		(664)	-	-
Flux dus aux acquisitions (trésorerie acquise ou cédée)		284	-	-
Augmentation (Diminution) des investissements financiers		(178)	(247)	72
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissements		(4 220)	(2 325)	(1 621)
Intérêts payés		(196)	(470)	(676)
Augmentation de capital		27 000	695	4 500
Augmentation des dettes financières		-	478	2 001
(Diminution) des dettes financières		(3 114)	(2 259)	(997)
Autres variations d'actif et de passifs financiers		-	-	-
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement		23 690	(1 556)	4 828
Incidence des variations des cours des devises		1 328	(133)	(111)
Flux net de la trésorerie et équivalent de trésorerie		21 720	4 159	(2 874)
Trésorerie et équivalent de trésorerie au début de l'exercice		4 496	337	3 211
Trésorerie et équivalent de trésorerie à la fin de l'exercice		26 216	4 496	337
Renvoi Note		17	17	17

4.5 Variation des capitaux propres consolidés

La variation des capitaux propres sur 2012, 2013 et 2014 peut se présenter de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Nombre d'actions	Capital	Primes d'émission	Réserves	Rémunération payées en actions différés	Résultat net	Actions d'auto contrôle	Ecart de conv.	Total part du Groupe	Intérêts mino.	Total
Au 31 décembre 2011	19 349 192	2 343	71 231	(43 880)	1 451	(5 096)	-	(1 122)	24 927	-	24 927
Affectation du résultat	-	-	-	(5 096)	-	5 096	-	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	-	(2 097)	-	-	(2 097)	-	(2 097)
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	(1)	(1)	-	(1)
Résultat Global	-	-	-	-	-	(2 097)	-	(1)	(2 098)	-	(2 098)
Augmentation de capital	1 875 000	227	4 273	-	-	-	-	-	4 500	-	4 500
Rémunération payées en actions différés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des transactions avec les actionnaires	1 875 000	227	4 273	-	-	-	-	-	4 500	-	4 500
Au 31 décembre 2012	21 224 192	2 570	75 504	(48 976)	1 451	(2 097)	-	(1 123)	27 329	-	27 329
Affectation du résultat	-	-	-	(2 097)	-	2 097	-	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	-	1 021	-	-	1 021	-	1 021
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres	-	-	-	41	-	-	-	(692)	(651)	-	(651)
Résultat Global	-	-	-	41	-	1 021	-	(692)	370	-	370
Rémunération payées en actions différés	-	-	-	-	448	-	-	-	448	-	448
Augmentation de capital	-	-	694	-	-	-	-	-	694	-	694
Achats actions propres	-	-	-	-	-	-	(7)	-	(7)	-	(7)
Dividendes versés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des transactions avec les actionnaires	-	-	694	-	448	-	(7)	-	1 135	-	1 135

Au 31 décembre 2013	21 224 192	2 570	76 198	(51 032)	1 899	1 021	(7)	(1 815)	28 834	-	28 834
Affectation du résultat	-	-	-	1 021	-	(1 021)	-	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	-	1 884	-	-	1 884	-	1 884
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres	-	-	-	(13)	-	-	-	(242)	(255)	-	(255)
Résultat Global	-	-	-	(13)	-	1 884	-	(242)	1 629	-	1 629
Rémunération payées en actions différés	-	-	-	-	644	-	-	-	644	-	644
Augmentation de capital	6 279 070	760	26 240	-	-	-	-	-	27 000	-	27 000
Achats actions propres	-	-	-	-	-	-	(703)	-	(703)	-	(703)
Dividendes versés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des transactions avec les actionnaires	6 279 070	760	26 240	-	644	-	(703)	-	26 941	-	26 941
Au 31 décembre 2014	27 503 262	3 330	102 438	(50 024)	2 543	1 884	(710)	(2 057)	57 404	-	57 404

4.6 Notes Annexes

Note 1. Renseignements de caractère général concernant l'émetteur

Dénomination : VALTECH.

Siège social : 103 rue de Grenelle, 75007 PARIS

Forme juridique : Société Européenne à Conseil d'Administration, soumise aux dispositions du Code de commerce.

La société tête de groupe est la société VALTECH S.E. .

Elle est soumise à la législation française.

L'Assemblée Générale qui doit approuver les comptes de l'année 2014 se tiendra le 30 juin 2015. Les comptes du Groupe VALTECH ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 18 mars 2015.

Les métiers du Groupe sont la conception en mode Agile, la réalisation et l'optimisation de projet et de plateformes digitales critiques pour la croissance de nos clients. S'appuyant sur une expertise technologique reconnue, VALTECH propose une vision novatrice et une mise en œuvre intégrée sur toute la chaîne de valeur digitale avec pour finalité l'accélération du Time to Market, l'accroissement de revenus et du retour sur investissement pour ses clients.

Notes annexes sur les comptes consolidés 2014

Les notes 3 à 7 illustrent principalement les éléments de compte de résultat.

Les notes 8 à 22 illustrent les éléments de bilan.

Note 2. Règles et méthodes comptables

2.1. Référentiel comptable

En application du règlement n° 1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 par le parlement européen et le conseil européen, les états financiers consolidés du Groupe sont établis en conformité les normes comptables internationales International Financial Reporting Standards (« IFRS ») publiées par l'IASB (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union européenne au 31 décembre 2014, (disponibles sur internet : https://ec.europa.eu/info/index_fr), et présentés avec, en comparatif, les exercices 2013 et 2012 établis selon le même référentiel.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) ainsi que leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les comptes consolidés 2014 sont établis selon les principes et méthodes comptables appliqués par le Groupe aux états financiers de l'exercice 2013, à l'exception des amendements de normes et interprétations qui entrent en vigueur au 1er Janvier 2014.

2.2.1 Evolutions comptables mises en oeuvre dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2014

Le Groupe a appliqué dans ses états financiers consolidés de l'exercice 2014 les nouvelles normes et amendements tels qu'adoptés par l'UE et d'application obligatoire au 1er janvier 2014

Changement de méthode comptable Première application des normes IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12

Les normes IFRS 10 « Etats financiers consolidés », IFRS 11 « Partenariats » et IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » ont été publiées en mai 2011. Ces normes ont été adoptées par l'Union européenne le 29 décembre 2012.

Elles ont été complétées par :

des amendements aux normes existantes IAS 27 (2011) « Etats financiers individuels » et IAS 28 (2011) « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises » ;

des amendements aux normes IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12 concernant leurs « Dispositions transitoires » ;

des amendements aux normes IFRS 10, IFRS12 et IAS 27 concernant l'exemption de consolidation applicable aux « Entités d'investissement ».

IFRS 10 « Etats financiers consolidés »

La norme IFRS 10 remplace les dispositions relatives aux états financiers consolidés qui figuraient dans la norme IAS 27 « Etats financiers consolidés et individuels » et dans l'interprétation SIC 12 « Consolidation entités ad hoc ». La norme IFRS 10 introduit un nouveau modèle unique de contrôle fondé sur l'appréciation du contrôle lorsque le Groupe est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec une entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci.

IFRS 11 « Partenariats »

La norme IFRS 11 remplace la norme IAS 31 « Participations dans des coentreprises » et l'interprétation SIC 13 « Entités contrôlées conjointement apports non monétaires par des coentrepreneurs ». Cette norme définit la manière dont doit être traité un partenariat à travers lequel au moins deux parties exercent un contrôle conjoint. Selon IFRS 11, il existe deux types de partenariats : les coentreprises et les activités conjointes. Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties (« coentrepreneurs ») qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Une activité conjointe est un partenariat dans lequel les parties (« coparticipants ») ont des droits directs sur les actifs et des obligations au titre des passifs de l'entité. En application de la norme IFRS 11, les partenariats qualifiés de coentreprises doivent être comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence (la méthode de l'intégration proportionnelle n'étant plus autorisée). Chacun des coparticipants à une activité conjointe doit comptabiliser, ligne à ligne, les actifs et passifs ainsi que les produits et les charges relatifs à ses intérêts.

IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités »

La norme IFRS 12 précise les informations à fournir au titre des intérêts détenus dans des filiales, des partenariats, des entreprises associées et/ou des entités structurées non consolidées.

Autres normes et interprétations

Les textes suivants, d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2014, n'ont pas eu d'impact sur les comptes consolidés du Groupe :

l'amendement à la norme IAS 32 « Compensation des actifs financiers et des passifs financiers » ;

les amendements à la norme IAS 39 « Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture » ;

les amendements à la norme IAS 36 « Dépréciations des actifs Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers ».

2.2.2 Textes adoptés par l'Union européenne dont l'application n'est pas obligatoire en 2014 et pour lesquels le Groupe n'a pas décidé une application par anticipation

Les textes adoptés par l'Union européenne dont l'application n'est pas obligatoire en 2014 et pour lesquels le Groupe n'a pas décidé une application par anticipation sont les suivants :

- les amendements à IAS 19 « Régimes à prestations définies Cotisations des membres du personnel » ;
- l'interprétation IFRIC 21 « Droits ou taxes ».

Le Groupe estime que l'application future des amendements à IAS 19 n'aurait pas d'impact significatif sur ces comptes consolidés annuels.

L'interprétation IFRIC 21 a été publiée en mai 2013 par le Comité d'Interprétation des IFRS (IFRS IC) pour clarifier le fait générateur de la provision relative à tous les droits ou taxes (« levies ») autres que les impôts sur les bénéfices.

Cette interprétation modifie les pratiques existantes pour les taxes annuelles dont l'exigibilité est déclenchée par le fait d'être en activité à une date spécifiée, ou par l'atteinte d'un certain seuil d'activité. Des débats sont actuellement en cours sur la nature de la contrepartie des dettes fiscales car l'interprétation renvoie à d'autres normes pour déterminer s'il s'agit d'une charge ou d'un actif. Une vue consiste à considérer que la taxe doit être comptabilisée en charge lorsqu'elle est reconnue au passif selon IFRIC 21, car il s'agirait d'un coût administratif. Selon une vue alternative, ces taxes constituent un coût de production au sens d'IAS 2, qu'il convient donc d'intégrer au coût des ventes sur une période n'excédant pas un an, en cohérence avec le principe de rattachement des charges aux produits de la norme IAS 18 « Produit des activités ordinaires ».

2.2.3 Autres textes publiés par l'IASB mais non approuvés par l'Union européenne

Les textes suivants, concernant des règles et méthodes comptables appliquées spécifiquement par le Groupe, n'ont pas encore fait l'objet d'une approbation par l'Union européenne :

la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients »

la norme IFRS 9 « Instruments financiers »

les amendements à IAS 16 et à IAS 38 « Clarification sur les modes d'amortissements acceptables »

les amendements à IFRS 11 « Acquisitions d'intérêts dans des entreprises communes »

les amendements à IFRS 10 et à IAS 28 « Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise ».

Sous réserves d'approbation par l'Union européenne, la norme IFRS 9 sera d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. Cette norme introduit une nouvelle approche de classification de l'ensemble des actifs financiers, qui modifiera les règles de classification et d'évaluation appliquées actuellement par le Groupe en application de la norme IAS 39 « Instruments financiers : classification et évaluation ».

Le groupe n'a appliqué par anticipation aucune des normes, interprétations et amendements adoptés ou en cours d'adoption par l'Union Européenne et dont la mise en application obligatoire est postérieure au 31 décembre 2014. L'impact de ces normes sur les résultats et la situation financière du Groupe est en cours d'évaluation.

2.3. Présentation des comptes

Le Groupe VALTECH présente un compte de résultat par fonction en faisant ressortir les éléments suivants :

- les coûts des ventes (charges nécessaires à la réalisation des projets),
- les frais commerciaux,
- les frais généraux et administratifs.

L'ensemble de ces trois postes représente les charges opérationnelles qui, déduites du chiffre d'affaires, permettent d'obtenir la marge opérationnelle, indicateur de performance de l'activité du Groupe. Afin de fournir une information exhaustive, ces charges opérationnelles sont analysées par nature dans la Note 4 « Informations complémentaires sur le résultat opérationnel » du document présent.

2.4. Périmètre et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 ET 31)

Les états financiers consolidés du Groupe comprennent les comptes de la société VALTECH S.E. et de toutes ses filiales significatives détenues majoritairement ou contrôlées directement ou indirectement et les sociétés sous influence notable selon la norme IFRS 10.

Le résultat des filiales acquises ou cédées durant l'exercice est intégré dans le résultat consolidé de la date effective de prise de contrôle jusqu'à la date effective de cession.

Le périmètre de consolidation est détaillé en paragraphe 2.27 « Présentation du périmètre ».

Intégration globale

Toutes les sociétés dans lesquelles VALTECH exerce le contrôle, c'est-à-dire qu'il a le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle de ces sociétés afin d'obtenir des avantages de leurs activités, sont consolidées par intégration globale.

Le contrôle est présumé exister lorsque VALTECH détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote d'une entité et qu'aucun autre actionnaire ou groupe d'actionnaires n'exerce un droit significatif lui permettant d'opposer un veto ou de bloquer les décisions ordinaires prises par le Groupe.

Le contrôle existe également lorsque VALTECH, détenant la moitié ou moins des droits de vote d'une entité, dispose du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs, du pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle de l'entité en vertu d'un texte réglementaire ou d'un contrat, du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent, ou du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

VALTECH consolide les entités ad hoc qu'il contrôle en substance parce qu'il a le droit d'obtenir la majorité des avantages ou qu'il conserve la majorité des risques résiduels inhérents à l'entité ad hoc ou à ses actifs.

Mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles le groupe exerce une influence notable, directe ou indirecte, sont mises en équivalence.

L'influence notable est présumée exister lorsque VALTECH détient, directement ou indirectement, 20 % ou davantage de droits de vote d'une entité, sauf à démontrer clairement que ce n'est pas le cas. L'existence d'une influence notable peut être mise en évidence par d'autres critères tels qu'une représentation au Conseil d'administration ou à l'organe de direction de l'entité détenue, une participation au processus d'élaboration des politiques, l'existence d'opérations significatives avec l'entité détenue ou l'échange de personnels dirigeants.

Au 31 décembre 2014, VALTECH ne consolide plus aucune société selon la méthode de la mise en équivalence.

Sociétés hors périmètre

Les participations dans lesquelles le groupe n'exerce pas d'influence notable sont comptabilisées à leur juste valeur en « titres disponibles à la vente » et suivent les dispositions des normes IAS 32 et IAS 39 relatives aux instruments financiers. Au 31 décembre 2014, aucune participation n'est concernée

2.5. Utilisations d'estimations

Pour établir les comptes du Groupe, la direction de VALTECH doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui peuvent affecter les états financiers des exercices à venir. Le groupe revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles.

Les principales rubriques des états financiers qui peuvent faire l'objet d'estimations sont les suivantes :

- dépréciation des créances douteuses,
- dépréciation des goodwill dont l'évaluation repose notamment sur des hypothèses de flux de trésorerie futurs, des taux d'actualisation, de valeurs terminales basées notamment sur des taux de croissance à long terme,
- valorisation des actifs et passifs liés aux engagements de retraite à travers la prise en compte des hypothèses actuarielles en vigueur à la date de clôture (taux d'actualisation, taux d'évolution des salaires, taux d'inflation et table de mortalité et rotation du personnel),
- valorisation des instruments financiers,
- impôts différés et charges d'impôts hypothèses retenues pour la reconnaissance des impôts différés actifs liés aux reports déficitaires
- provisions pour litiges : hypothèses sous-jacentes à l'appréciation de la position juridique et à la valorisation des risques

Les états financiers reflètent les meilleures estimations, sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes.

Ils ont été établis selon le principe du coût historique, à l'exception de certains éléments notamment les actifs et passifs financiers qui sont évalués à la juste valeur.

Les comptes sociaux de chacune des sociétés du groupe sont établis en accord avec les principes comptables et les réglementations en vigueur dans leur pays respectif. Ils font l'objet de retraitements pour se conformer aux principes de consolidation en vigueur dans le groupe.

2.6. Goodwill et regroupement d'entreprises

Le groupe applique les normes IFRS 3 et IAS 27 révisées depuis le 1er janvier 2010, les regroupements d'entreprises antérieurs au 1er janvier 2010 étant traités selon les anciennes normes IFRS 3 et IAS 27.

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition selon laquelle les actifs acquis, les passifs et les passifs éventuels assumés, sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition conformément aux prescriptions de la norme IFRS 3 révisée.

L'allocation du prix d'acquisition, incluant le cas échéant le montant estimé de la juste valeur des contreparties éventuelles, est finalisée dans les douze mois qui suivent l'acquisition. Conformément à IFRS 3 révisée, les ajustements éventuels du prix d'acquisition au-delà de la période de douze mois sont enregistrés en compte de résultat.

A la date d'acquisition, l'écart d'acquisition correspond à la différence entre :

la juste valeur de la contrepartie transférée en échange du contrôle de l'entreprise, intégrant les compléments de prix éventuels, augmentée du montant des intérêts minoritaires dans l'entreprise acquise et, dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, de la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise, ainsi réévaluée par le compte de résultat ; et

la juste valeur des actifs identifiables acquis et passifs repris à la date d'acquisition.

Lorsque l'écart d'acquisition est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat. Lorsque la prise de contrôle est inférieure à 100%, la norme IFRS 3 révisée offre l'option, disponible pour chaque regroupement d'entreprise, de comptabiliser l'écart d'acquisition soit sur une base de 100%, soit sur la base d'un pourcentage d'intérêt acquis (sans modification ultérieure en cas de rachat complémentaire de participations ne donnant pas le contrôle). La participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise (intérêts minoritaires) est ainsi évaluée soit à la juste valeur, soit à la quote-part dans l'actif net identifiable.

Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1er janvier 2010 avaient été traités selon la méthode de l'écart d'acquisition partiel, seule méthode applicable.

En cas d'acquisition par étapes, la participation antérieurement détenue fait l'objet d'une réévaluation à la juste valeur à la date de prise de contrôle. L'écart entre la juste valeur et la valeur nette comptable de cette participation est enregistrée directement en résultat, contre réserves avant le 1er janvier 2010.

Les montants comptabilisés à la date d'acquisition peuvent donner lieu à ajustement, à condition que les éléments permettant d'ajuster ces montants correspondent à des informations nouvelles portées à la connaissance de l'acquéreur et trouvant leur origine dans des faits et circonstances antérieurement à la date d'acquisition. Au-delà de la période d'évaluation (d'une durée maximum de 12 mois après la date de prise de contrôle de l'entité acquise) l'écart d'acquisition ne peut faire l'objet d'aucun ajustement ultérieur; l'acquisition ultérieure d'intérêts ne donnant pas le contrôle ne donne pas lieu à la constatation d'un écart d'acquisition complémentaire.

Par ailleurs, les compléments de prix sont inclus dans le coût d'acquisition à leur juste valeur dès la date d'acquisition et quelle que soit leur probabilité de survivance. Durant la période d'évaluation, les ajustements ultérieurs trouvent leur contrepartie en écart d'acquisition lorsqu'ils se rapportent à des faits et circonstances existant lors de l'acquisition ; au-delà, les ajustements de compléments de prix sont comptabilisés directement en résultat, sauf si les compléments de prix avaient comme contrepartie un instrument de capitaux propres. Dans ce dernier cas, le complément de prix n'est pas réévalué ultérieurement. Une position de l'IFRIC (IFRS Interpretation Committee) de janvier 2013 est venue corriger les analyses sur les compléments de prix avec conditions de présence, qui doivent désormais être systématiquement considérés des éléments de rémunération.

Les Goodwill sont rattachés à des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Ces unités correspondent à des ensembles économiques dont l'activité continue génère des flux de trésorerie qui sont largement indépendants les uns des autres. Ce peut être des zones géographiques mais également des lignes de métiers.

Les Goodwill liés aux sociétés mises en équivalence sont comptabilisés dans le poste "Titres mis en équivalence".

Les Goodwill sont reconnus dans la devise de la société acquise conformément à IAS 21.

2.7. Tests de dépréciations (IAS 36)

Le Groupe réalise régulièrement des tests de dépréciation de ses actifs : immobilisations corporelles, Goodwill et autres immobilisations incorporelles.

Ces tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable qui correspond au montant le plus élevé entre leur prix de vente net et leur valeur d'utilité, estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs générés par leur utilisation.

Pour les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles à durée de vie définie, ce test de dépréciation est réalisé dès que des indicateurs de perte de valeur sont observables.

Pour les Goodwill et les autres immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie ainsi que les immobilisations incorporelles en cours, un test de dépréciation est systématiquement effectué chaque année calendaire sur la base de la plus haute des valeurs suivantes :

- projection actualisée des flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale,
- Prix de vente net s'il existe un marché actif.

La méthode retenue pour ces tests de dépréciation est homogène avec celle pratiquée par le Groupe pour les valorisations de sociétés lors d'acquisition ou de prise de participation.

La valeur comptable des immobilisations est comparée à la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs hors frais financiers mais après impôts.

La méthode prolonge à l'infini un montant normatif avec un taux de croissance. Le taux d'actualisation retenu pour ces flux de trésorerie correspond au coût moyen du capital du Groupe. (Cf. paramètres retenus en 9.2. Dépréciation des écarts d'acquisition).

Dans le cas où le test de dépréciation annuel révèle une valeur recouvrable inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée pour ramener la valeur comptable de l'immobilisation ou de l'écart d'acquisition à sa valeur recouvrable.

Lorsque la valeur recouvrable d'une immobilisation incorporelle (hors écarts d'acquisition) ou corporelle s'apprécie au cours d'un exercice et que la valeur recouvrable excède la valeur comptable de l'actif, les éventuelles pertes de valeur constatées lors d'exercices précédents sont reprises en résultat.

Les pertes de valeur constatées sur les Goodwill ne sont jamais reprises en résultat.

2.8. Transactions internes

Toutes les transactions significatives entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminés.

2.9. Actifs non courants destinés à la vente (IFRS 5)

Les actifs et passifs qui sont immédiatement disponibles pour être vendus, et dont la vente est hautement probable, sont classés en actifs et passifs destinés à être cédés. Quand plusieurs actifs sont destinés à être cédés lors d'une transaction unique, on considère le groupe d'actifs dans son ensemble ainsi que les passifs qui s'y rattachent.

Les actifs, ou groupes d'actifs, destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur nette comptable et la juste valeur nette des coûts de cession.

Les actifs non courants classés comme détenus pour la vente ne sont plus amortis. En application de la norme IAS 12, un impôt différé est constaté sur la différence entre la valeur en consolidation des titres cédés et leurs valeurs fiscales. Les actifs et passifs destinés à être cédés sont classés respectivement sur deux lignes du bilan consolidé et les comptes de produits et de charges restent consolidés ligne à ligne dans le compte de résultat du groupe. A chaque clôture, la valeur des actifs et passifs est revue afin de déterminer s'il y a lieu de constater une perte ou un profit dans le cas où la juste valeur nette des coûts de cession aurait évoluée.

2.10. Les transactions en devises (IAS 21)

Les charges et les produits des opérations en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les actifs et les dettes en devises sont convertis au taux de clôture, et les écarts de change résultants de cette conversion sont enregistrés dans le compte de résultat sauf si ceux-ci constituent des actifs ou passifs de couvertures. Dans ce cas l'écart est enregistré en capitaux propres.

Au 31 décembre 2014, tous les impacts liés aux transactions en devises sont enregistrés dans le compte de résultat.

2.11. Conversions des états financiers des filiales étrangères (IAS 21)

Les actifs et passifs des filiales étrangères sont convertis sur la base des cours de change constatés à la clôture. Les éléments de leur compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. La différence de conversion qui en résulte est portée directement en capitaux propres au poste Réserves de conversion, pour la part revenant au groupe et au poste Intérêts minoritaires, pour la part revenant aux tiers. Cette différence n'impacte le résultat qu'au moment de la cession de la société.

2.12. Autres immobilisations incorporelles (IAS 38)

Les logiciels et droits d'usage acquis en pleine propriété ainsi que les logiciels développés pour un usage interne et dont l'influence sur les résultats futurs revêt un caractère bénéfique, durable et mesurable, sont immobilisés et font l'objet d'un amortissement sur une durée allant de 3 à 5 ans.

Les coûts capitalisés des logiciels développés à usage interne sont ceux directement associés à leur production, c'est-à-dire les charges liées aux coûts salariaux des personnels ayant développé ces logiciels et une quote-part directement affectable de frais généraux de production.

2.13. Immobilisations corporelles (IAS 16)

Les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût historique amorti, diminué des pertes de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire fondée sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations. Il est calculé sur la base du prix d'acquisition, sous déduction d'une valeur résiduelle. Les immobilisations sont amorties selon leur durée de vie attendue, comme suit :

- Agencements, aménagements, installations techniques 8-10 ans
- Matériel informatique 3-5 ans
- Mobilier 5-7 ans

2.14. Contrats de locations

Contrat de location financement

Les contrats de location d'actifs, ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages économiques relatifs à la propriété, sont comptabilisés comme des contrats de location financement. Les immobilisations acquises sous forme de contrat de location financement sont amorties sur la période la plus courte entre la durée d'utilité de l'actif et la durée du contrat.

Contrat de location simple

Les contrats de location pour lesquels le bailleur conserve substantiellement les risques et avantages économiques relatifs à la propriété sont classés en contrat de location simple. Les paiements effectués au titre des contrats (nets de remises ou ristournes reçue par le bailleur) sont comptabilisés en charges de l'exercice de manière linéaire au cours de la période du contrat. Conformément à l'interprétation SIC 15 relative aux avantages consentis par le bailleur au preneur dans le cadre de contrats de location simple, le Groupe comptabilise les avantages cumulés dans le cadre de franchises de loyers comme une diminution de la charge locative sur la durée du bail.

2.15. Créances clients et rattachés

Les créances clients sont enregistrées à leur valeur nominale, qui correspond à leur juste valeur.

Les créances considérées comme douteuses font l'objet de provisions pour dépréciation déterminées en fonction de leur risque de non-recouvrement.

Le groupe fait usage de plusieurs contrats de mobilisation de créances qui transfère à l'établissement financier tous les risques inhérents au recouvrement. Au 31 décembre 2014, selon les normes IFRS (IAS 39), le financement ainsi obtenu n'est pas comptabilisé en découvert et les créances clients cédées ne figurent pas au bilan.

2.16. Instruments financiers (IAS 32 ET 39)

Selon les normes IAS 32 et 39, tous les instruments sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, qu'ils entrent dans une relation de couverture ainsi qualifiable et reconnue en IAS 39 ou non. L'impact de la variation de juste valeur des instruments dérivés inclus dans des relations de couverture dites de « trésorerie » et des instruments dérivés non qualifiés d'instruments de couverture au cours de l'exercice est enregistré en compte de résultat.

Le Groupe peut disposer de programmes de mobilisation de créances commerciales dans certains pays :

Lorsque les risques sur les créances commerciales ne sont pas transférés en substance aux organismes de financement, les créances commerciales mobilisées sont maintenues au bilan dans les créances, et une dette financière est enregistrée dans l'endettement à court terme.

Lorsque les risques sur les créances commerciales sont transférés aux organismes de financement, le financement ainsi obtenu n'est pas comptabilisé en découvert et les créances clients cédées ne figurent pas au bilan.

2.17. Disponibilités, équivalents de trésorerie et valeurs mobilières de placements (IAS 7 et 39)

Conformément à la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie », la trésorerie et équivalents de trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, comprend la trésorerie (fonds en caisse et dépôts à vue) ainsi que les équivalents de trésorerie (placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur).

Les placements dont l'échéance initiale est à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) autres que celles liées à des réglementations propres à certains pays ou secteurs d'activités (contrôle des changes, etc.) sont exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie du tableau des flux de trésorerie.

2.18. Provisions pour retraite et avantages assimilés (IAS 19 R)

Après leur départ en retraite, les anciens salariés du Groupe perçoivent des pensions selon des systèmes conformes aux réglementations locales.

Les engagements du Groupe en matière de retraite et d'indemnités de départ en retraite sont déterminés en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière et en tenant compte des conditions économiques propres à chaque pays.

Ces engagements sont couverts par des provisions inscrites au bilan.

L'application d'IAS 19 R entraîne l'utilisation de la méthode qui suit :

- comptabilisation des écarts actuariels au poste « Autres éléments du résultat global », ce qui entraîne un changement de méthode comptable car le Groupe comptabilisait auparavant les écarts actuariels directement au compte de résultat ; et
- la modification du mode de calcul de la composante financière, avec la suppression du rendement attendu des autres actifs de couverture, ce qui n'a pas d'impact sur les comptes du Groupe ;
- comptabilisation immédiate des coûts des services passés non acquis en résultat, ce qui ne devrait pas avoir d'effet significatif sur les comptes du Groupe.

2.19. Paiement en actions (IFRS 2)

Certains salariés et mandataires sociaux du groupe peuvent bénéficier de bons de souscription d'actions, de plans d'achat et de souscription d'actions et de plans d'actions de performance.

L'émission de BSAR en juillet 2013 et celle en décembre 2014 sont évaluées à la date d'attribution selon le modèle de Monte Carlo, modèle d'évaluation qui permet d'obtenir la juste valeur à la date d'attribution et prend notamment en compte différents paramètres tels que le cours de l'action, le prix d'exercice, la volatilité attendue, les dividendes attendus, le taux d'intérêts sans risque ainsi que la durée de vie du bon.

Le coût ainsi déterminé est comptabilisé en charge de personnel sur la période d'acquisition des droits, la contrepartie, en situation nette dans un compte spécifique.

Aucune charge n'est constatée pour les instruments qui ne sont finalement pas acquis, sauf pour ceux dont l'acquisition dépend de conditions liées au marché. Ces dernières sont considérées comme étant acquises, que les conditions du marché soient réunies ou pas, pourvu que les autres conditions de performances soient remplies.

Si les termes d'une rémunération réglée en instruments de capitaux propres sont modifiés, une charge est constatée à minima pour le montant qui aurait été reconnu si aucun changement n'était survenu.

Une charge est en outre comptabilisée pour prendre en compte les effets des modifications qui augmentent la juste valeur totale de l'accord dont le paiement est fondé sur des actions ou qui sont favorables d'une autre façon aux membres du personnel. Elle est valorisée à la date de la modification.

Conformément aux dispositions transitoires de la norme, seuls les plans d'options postérieurs au 7 novembre 2002 ont été comptabilisés selon le principe exposé ci-dessus et font l'objet d'une valorisation.

2.20. Provisions (IAS 37)

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers, dont la mesure peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources.

Si le montant ou l'échéance ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, alors il s'agit d'un passif éventuel qui constitue un engagement hors bilan.

Les provisions font l'objet d'une actualisation si l'impact est jugé significatif.

2.21. Reconnaissance du chiffre d'affaires (IAS 11 ET IAS 18)

Le chiffre d'affaires correspond au montant des prestations de services réalisées par l'ensemble des sociétés consolidées du groupe et au produit des ventes de licences. Le mode de reconnaissance du chiffre d'affaires est fonction de la nature des prestations :

- Prestation en régie

Le chiffre d'affaires des prestations en régie est reconnu au fur et à mesure de la réalisation des prestations selon IAS 11

- Prestations en mode projet

Dans le cas où des contrats en mode projet sont conclus avec obligation de résultat, le chiffre d'affaires et le résultat sont enregistrés conformément à IAS 18 selon la méthode de l'avancement définie par la norme IAS 11 avec les particularités suivantes :

quand le résultat d'un contrat peut être estimé de façon fiable, le produit et les coûts sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement de l'activité du contrat à la date de clôture du bilan,

lorsque le résultat d'un contrat ne peut pas être estimé de façon fiable, le revenu est comptabilisé à hauteur des coûts encourus s'il est probable que ces coûts seront recouverts ;

lorsque le prix de revient prévisionnel d'un contrat est supérieur au chiffre d'affaires contractuel, une provision pour perte à terminaison est constatée à hauteur de la différence.

2.22. Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique (IAS 20)

Les subventions qui compensent les charges encourues par le Groupe sont comptabilisées de manière systématique en tant que produits opérationnels dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle les charges ont été encourues. Il s'agit principalement de crédits d'impôts au titre de la Recherche.

La société a consulté un cabinet spécialisé dans l'établissement des demandes de Crédit d'Impôt Recherche et a pu ainsi dégager un Crédit d'un montant de 191 milliers d'euros sur l'exercice 2014, de 352 milliers d'euros sur l'exercice 2013 et 296 milliers d'euros sur l'exercice 2012.

L'impact de ce crédit d'impôt recherche sur l'exercice 2014 est reclassé selon la norme IAS 20 en déduction du coût des ventes.

2.23. Autres produits et charges

Le poste Autres produits et charges inclut les résultats sur cessions des immobilisations corporelles et incorporelles hors opérations liées à IFRS 5, les dépréciations d'actifs et les coûts de restructuration.

2.24. Endettement net et coût de l'endettement

L'endettement financier net est constitué de l'ensemble des emprunts et dettes financières courants et non courants, diminué de la trésorerie et équivalents de trésorerie. Le coût de l'endettement financier net est constitué des charges et des produits générés par les éléments constitutifs de l'endettement financier net pendant la période, y compris les résultats de couverture de taux d'intérêt et de change y afférents.

2.25. Impôts (IAS 12)

Les impôts différés sont constatés dans le compte de résultat et au bilan pour tenir compte du décalage temporel entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales de certains actifs et passifs.

Les impôts différés sont comptabilisés selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable. Par ailleurs, les impôts différés sont évalués en tenant compte de l'évolution connue des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. L'effet des éventuelles variations du taux d'imposition sur les impôts différés antérieurement constatés en compte de résultat ou en capitaux propres, est respectivement enregistré en compte de résultat ou en capitaux propres au cours de l'exercice où ces changements de taux deviennent effectifs.

Les impôts différés sont comptabilisés respectivement en compte de résultat ou en capitaux propres au cours de l'exercice, selon qu'ils se rapportent à des éléments eux-mêmes enregistrés en compte de résultat ou en capitaux propres.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'il est probable que des bénéfices imposables seront réalisés, permettant à l'actif d'impôt différé d'être utilisé. La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à chaque clôture, de sorte que celle-ci sera réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre d'utiliser l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôts différés. Inversement, une telle réduction sera reprise dans la mesure où il devient probable que des bénéfices imposables suffisants seront disponibles.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés si, et seulement si les filiales ont un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible et lorsque ceux-ci concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale et simultanément.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

Le développement favorable de nos activités en Allemagne et aux Etats-Unis nous avait conduits à modifier en 2013 notre estimation sur les créances liées aux déficits fiscaux reportables dans ces deux pays. La créance liée aux déficits reportables qui a été reconnue en 2013 comme un actif d'impôt différé s'élevait à 457 milliers d'euros en Allemagne et à 1.480 milliers d'euros aux Etats-Unis. Aucune reconnaissance de créance complémentaire d'impôt différé n'a eu lieu au 31 décembre 2014, les impôts différés à cette date s'élevant à 338 milliers d'euros pour l'Allemagne et 1.620 milliers d'euros pour les Etats Unis (avec un effet de change positif de 194 milliers d'euros).

2.26. Résultat par action (IAS 33)

Le Groupe présente un résultat par action de base et un résultat par action dilué selon les règles édictées par IAS 33.

Le résultat par action est obtenu à partir du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, déduction faite du nombre moyen d'actions auto-détenues et portées en déduction des capitaux propres.

Le résultat net par action dilué prend en compte le cas échéant les options de souscription et d'achat d'actions ainsi que les actions gratuites ayant un effet dilutif selon la « méthode du rachat d'actions »

2.27. Présentation du périmètre

Les comptes consolidés de VALTECH S.E. et ses filiales au 31 décembre 2014 regroupent les comptes des sociétés dont la liste est précisée dans le tableau ci-dessous :

Pays	Périmètre	% intérêt 2014	% intérêt 2013	% intérêt 2012	Date d'acq. ou de création	Méthode de consolidation
France	Valtech S.E.	Société mère				
	Valtech Training	100%	100%	100%	2002	Intégration globale
	Valtech Technology Consulting (dormant)	100%	100%	100%	2006	Intégration globale
Allemagne	Valtech AG	100%	100%	100%	2000	Intégration globale
	Valtech GmbH	100%	100%	100%	1999	Intégration globale
Australie	Valtech Holdings Australia	100%	-	-	2014	Intégration globale
	Valtech Digital Australia	100%	-	-	2014	Intégration globale
Corée du Sud	Valtech CO. Ltd	-	-	51%	2000	Cédée en 2013
Danemark	Valtech A/S	100%	100%	100%	2000	Intégration globale
Espagne	Valtech Digital Spain	100%	-	-	2014	Intégration globale
Grande Bretagne	Valtech UK	100%	100%	100%	1996	Intégration globale
Hong Kong	Valtech HK Ltd	100%	100%	100%	2010	Intégration globale
India	Valtech India Systems Private Ltd	100%	100%	100%	1997	Intégration globale
Suède	Valtech AB	100%	100%	100%	1999	Intégration globale
	Kiara (dormant)	100%	100%	100%	2008	Intégration globale
	Kiara Scandinavia AB (dormant)	100%	100%	100%	2008	Intégration globale
	Overland Mobile Kommunikation (dormant)	-	100%	100%	1999	Dissoute en 2014
	Neon Stingray Scandinavia AB	100%	-	-	2014	Intégration globale
Singapour	Valtech Digital Singapore	100%	-	-	2014	Intégration globale
Suisse	Valtech Digital Switzerland	100%	-	-	2014	Intégration globale
USA	Valtech Inc.	100%	100%	100%	1997	Intégration globale
	Valtech Solution	100%	100%	100%	2010	Intégration globale

Note 3. Les événements marquants de l'exercice

3.1. Plan stratégique « Rocket »

La société a annoncé son plan stratégique « Rocket » le 21 octobre 2014. Valtech entame désormais la 3ème phase de son projet industriel et entend accélérer son développement afin de devenir l'une des 5 premières agences de marketing digital et technologique au niveau mondial, en termes de taille et de portefeuille clients, de couverture géographique, de portefeuille de services, d'innovation et de profitabilité.

Trois axes stratégiques essentiels sous-tendent cette nouvelle phase de développement :

- un plan d'acquisitions ciblées permettant d'accélérer les effets de seuil et de taille critique ;
- une internationalisation accrue, indispensable pour encore mieux servir nos clients globaux ;
- a création de nouvelles offres dans la Data et l'élargissement des expertises sectorielles qui viennent alimenter la croissance organique du groupe à travers la construction de partenariats stratégiques forts avec des grands comptes identifiés comme étant les plus stratégiques.

3.2 Augmentation de capital réservée intégralement souscrite par SiegCo

L'assemblée générale du 22 octobre 2014 a approuvé une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée à SiegCo pour un montant de 27 millions d'euros, par création de 6.279.070 actions nouvelles au prix unitaire de 4,30 euros. Cette augmentation de capital a été entièrement souscrite par SiegCo le 30 octobre 2014. A l'issue de cette opération, SiegCo détient 66,5% du capital et des droits de vote de Valtech. La société Verlinvest, actionnaire de SiegCo, détient désormais directement et indirectement 73,3% du capital de Valtech.

3.3 Acquisition de la société NEON STINGRAY

Valtech a acquis le 1er août 2014 100% de la société australienne Neon Stingray, qui exerce une activité d'agence digitale à Sydney et dispose d'une filiale en Suède. Neon Stingray, désormais nommée Valtech Digital Australia, compte 20 employés à Sydney à la clôture de l'exercice 2014. Depuis leur entrée dans le périmètre de Valtech, les deux sociétés acquises ont contribué au chiffre d'affaires consolidé du groupe à hauteur de 1,8 million d'euros et à son résultat net à hauteur de 0,1 million d'euros.

Le prix d'acquisition comporte des éléments de prix fixe et des compléments de prix qui dépendent de l'atteinte par Neon Stingray d'objectifs financiers en 2015, 2016 et 2017. La direction de Valtech estime que les objectifs financiers seront atteints et que les compléments de prix seront versés en intégralité. Le paiement de l'acquisition est réalisé en espèces et en actions. Par ailleurs, Valtech a consenti aux cédants une garantie sur la valeur de marché des actions remises en paiement, dont l'échéance est en juillet 2017. A la date d'arrêté des comptes, Valtech avait réalisé l'ensemble des paiements en espèces au titre de cette opération et avait également acquis sur le marché ses propres actions qui sont potentiellement dues aux cédants de Neon Stingray.

La juste valeur de la garantie de prix des actions a été estimée selon une formule de Black & Scholes et est conforme à la norme IFRS 3R. Elle est comprise dans le prix d'acquisition constaté dans les comptes du groupe Valtech au 31 décembre 2014 et comptabilisée en dette. Les évolutions futures de la juste valeur de la garantie viendront modifier le montant de la dette et auront leur contrepartie en résultat.

A la date d'entrée dans le périmètre de consolidation, Valtech a constaté un écart d'acquisition de 1,1 million d'euros. A la date d'arrêté des comptes, le management de Valtech estime que la totalité de cet écart d'acquisition doit être affecté à l'activité australienne de Neon. Une modification de cette estimation pourra être effectuée dans les 12 mois de l'acquisition, conformément à la norme IFRS 3R. Il n'existe à la date d'arrêté des comptes aucun indice de perte de valeur de l'écart d'acquisition.

3.4 Lancement d'activité en Suisse et à Singapour

Valtech a créé les sociétés Valtech Digital Singapore et Valtech Digital Switzerland, respectivement à Singapour et en Suisse, dont elle détient 100% du capital. Ces créations s'inscrivent dans la stratégie d'internationalisation de l'activité du groupe telle qu'elle a été présentée dans le plan stratégique « Rocket ». La contribution de ces deux sociétés au chiffre d'affaires et au résultat du groupe n'est pas significative en 2014.

3.5 Evolution des activités historiques aux Etats-Unis

Une partie des activités historiques aux Etats-Unis a été arrêtée au 1er semestre de l'exercice 2014. En conséquence, une dépréciation du goodwill liée à l'acquisition d'ADEA en 2010 a été comptabilisée pour un montant de 0,3 million d'euros. Les réorganisations d'activité aux Etats-Unis ont entraîné par ailleurs une dotation aux provisions pour locaux inoccupés à hauteur de 0,4 million d'euros,

Au cours du 2nd semestre, Valtech a poursuivi la décroissance des activités historiques aux Etats-Unis et a constaté en conséquence une dépréciation complémentaire du goodwill constaté lors de l'acquisition d'ADEA en 2010 à hauteur de 1,5 million d'euros.

3.6 Transformation en société européenne

L'assemblée générale du 25 avril 2014 a approuvé la transformation de la société en Société Européenne qui est effective depuis le 22 octobre 2014.

Note 4. Informations sectorielles

Au cours de l'exercice 2014, le suivi opérationnel des activités du groupe par la direction générale a été principalement basé sur un suivi géographique. Les secteurs d'activités peuvent rassembler plusieurs pays.

Chaque secteur d'activité possède sa propre direction opérationnelle et est homogène en termes de coûts de main d'œuvre et de typologie de clientèle.

Un secteur d'activité regroupe l'ensemble des activités de la zone géographique concernée: les activités de sous-traitance vis-à-vis d'autres secteurs d'activités du Groupe ainsi que les activités vis à vis de tiers externes.

Les différents secteurs d'activités du Groupe recouvrent des opérations similaires.

Une exception à ce principe, la France où deux secteurs d'activité existent : un secteur d'activité France pour les activités opérationnelles réalisées sur cette zone géographique et un secteur d'activité Corporate pour les activités de direction générale du groupe. L'information sectorielle de premier niveau correspond aux pays dans lesquels le Groupe est implanté. Depuis 2013, le Groupe communique ses performances par régions opérationnelles qui correspondent à l'organisation du Groupe :

- Europe du Nord : Allemagne, Danemark, Royaume-Uni, Suède, Suisse
- Europe du Sud : France
- Amérique du Nord : Etats-Unis
- Asie-Pacifique (dénommée « Reste du monde » jusqu'en 2013) : Australie, Inde, Singapour

Compte tenu de leur faible importance individuelle, les activités en Inde, Singapour et Suisse sont regroupées dans la catégorie « autres » dans le tableau ci-dessous.

L'information sectorielle du Groupe au 31 décembre 2014 est présentée de la manière suivante :

	31-déc.-14									Total
	France	Suède	Danemark	Royaume-Uni	Allemagne	Etats-Unis	Australie	Autres	Elim. Intercos	
Revenus avec des tiers	28 870	27 212	11 934	24 273	28 817	29 424	1 033	2 885	-	154 449
Revenus intercompagnies	1 741	776	1 772	608	608	184	15	6 971	(12 675)	-
Total des revenus	30 612	27 988	13 706	24 881	29 425	29 608	1 048	9 857	(12 675)	154 449
Résultat opérationnel	(5 331)	3 716	1 115	3 671	2 545	(3 316)	(51)	1 445	-	3 794
Goodwill (valeur nette)	2 037	723	445	-	2 042	6 146	1 103	2 673	-	15 163
Immobilisations	5 385	1 746	1 564	1 421	1 642	1 660	66	3 234	-	16 718
Total des Actifs	7 422	2 469	2 009	1 421	3 684	7 806	1 169	5 907	-	31 887
Amort. Et dépréciations	3 456	1 338	1 291	1 055	1 069	920	37	2 964	-	12 129
Effectifs moyen	278	208	111	64	125	213	7	466	-	1 471

	31-déc.-13									
	France	Suède	Danemark	Royaume-Uni	Allemagne	Etats-Unis	Australie	Autres	Elim. Interco	Total
Revenus avec des tiers	34 393	25 857	9 580	8 517	20 571	35 254	-	3 377	-	137 548
Revenus intercompagnies	2 069	308	461	361	165	758	-	6 868	(10 989)	-
Total des revenus	36 462	26 165	10 041	8 877	20 736	36 012	-	10 245	(10 989)	137 548
Résultat opérationnel	(591)	2 918	266	(247)	1 168	(3 188)	-	1 643	-	1 969
Goodwill (valeur nette)	2 037	767	444	-	2 042	7 153	-	2 402	-	14 845
Immobilisations	4 716	1 466	1 324	3 365	1 376	858	-	2 644	-	15 747
Total des Actifs	6 753	2 232	1 768	3 365	3 418	8 011	-	5 046	-	30 592
Amort. Et dépréciations	2 724	1 083	1 140	3 149	904	564	-	2 506	-	12 071
Effectifs moyen	285	186	90	48	99	276	-	531	-	1 515

	31-déc.-12									
	France	Suède	Danemark	Royaume-Uni	Allemagne	Etats-Unis	Australia	Autres	Elim. Interco	Total
Revenus avec des tiers	33 709	22 260	11 138	8 942	15 100	37 845	-	4 738	-	133 732
Revenus intercompagnies	1 652	281	85	248	210	201	-	6 224	(8 901)	-
Total des revenus	35 361	22 541	11 223	9 189	15 310	38 046	-	10 963	(8 901)	133 732
Résultat opérationnel	(981)	1 778	645	681	789	(3 773)	-	1 036	-	175
Goodwill (valeur nette)	2 037	791	444	-	2 042	8 087	-	2 826	-	16 227
Immobilisations	4 076	1 421	1 246	3 330	1 260	1 830	-	2 965	-	16 128
Total des Actifs	6 113	2 213	1 690	3 330	3 302	9 917	-	5 791	-	32 355
Amort. Et dépréciations	2 690	1 052	977	3 085	805	896	-	2 831	-	12 336
Effectifs moyen	264	136	78	39	84	311	-	430	-	1 343

Note 5. Personnel

5.1. Effectif moyen

Nombre de personnes	31-déc.-14		31-déc.-13		31-déc.-12	
	Facturable	Non facturable	Facturable	Non facturable	Facturable	Non facturable
France	228	50	222	64	219	45
Suède	181	23	163	27	114	22
Danemark	100	11	77	11	69	8
Royaume-Uni	52	12	35	15	29	11
Allemagne	102	23	79	16	73	11
Etats-Unis	184	29	240	36	266	45
Australie	5	2	0	0	0	0
Autres	420	46	479	52	385	45
Total	1 272	201	1 294	221	1 155	188

5.2. Sous traitants

Le groupe fait appel à de la sous-traitance dans le cadre de besoins ponctuels et spécifiques de compétences techniques et afin de pallier à des pics d'activité. Le tableau ci-dessous présente le nombre moyen de sous-traitants en équivalent temps plein.

Nombre moyen de sous traitants	31-déc.-14		31-déc.-13		31-déc.-12	
	Facturable	Non facturable	Facturable	Non facturable	Facturable	Non facturable
France	42	3	54	3	25	0
Suède	30	4	27	3	13	4
Danemark	6	0	7	0	7	0
Royaume-Uni	79	1	17	1	13	1
Allemagne	42	0	22	0	13	0
Etats-Unis	169	0	125	0	130	0
Australie	3	1	0	0	0	0
Autres	3	1	1	2	8	0
Total	374	10	252	8	209	5

Note 6. Informations complémentaires sur le résultat opérationnel

6.1. Charges opérationnelles

(en milliers d'euros)	31-déc.-14	31-déc.-13	31-déc.-12
Salaires	74 897	69 311	66 827
Charges sociales	14 599	15 016	15 128
Rémunérations payées en actions	701	446	-
Dépréciations et amortissements	1 922	1 922	1 922
Provisions créances clients	198	556	556
Autres	54 867	46 657	49 103
Total charges opérationnelles par nature	147 184	133 908	133 536
Coûts des ventes	102 588	93 543	92 587
Coûts commerciaux	9 023	8 896	11 505
Coûts administratifs	35 573	31 469	29 444
Total charges opérationnelles par destination	147 184	133 908	133 536

Au 31 décembre 2014, le poste « Autres » comprend notamment 29,2 Millions d'euros de charges de sous-traitance et 10,8 Millions d'euros de charges immobilières incluant les loyers et les charges d'entretiens afférentes.

En 2014, le crédit d'impôt recherche a été comptabilisé en déduction du coût des ventes pour 191 milliers d'euros sur la ligne « Autres » des charges opérationnelles.

6.2. Autres produits et charges

(en milliers d'euros)	31-déc.-14	31-déc.-13	31-déc.-12
Plus ou (moins) value sur cession	1	(342)	-
Dépréciation des actifs	-	-	-
Coûts de restructuration	(1 671)	(1 179)	(374)
Autres	10	(76)	354
Total autres charges opérationnelles par nature	(1 660)	(1 597)	(20)

Les coûts de restructuration concernent :

D'une part les sociétés françaises du groupe et comprennent une dotation aux provisions de 390 milliers d'euros comptabilisée au 31 décembre 2014 qui correspond, en application de IAS 37, à la perte cumulée sur le contrat de sous-location sur la partie des locaux du siège social de Valtech Training dont cette filiale n'a plus l'utilité, jusqu'à la fin de l'engagement de la filiale au titre de son bail.

D'autre part la filiale américaine avec une dotation aux provisions de 419 milliers d'euros sur l'exercice 2014 qui correspond à la perte cumulée sur le contrat de location de ses locaux, pour la partie louée dont cette filiale n'a plus l'utilité, jusqu'à la fin de l'engagement de la filiale au titre de son bail.

6.3. E.B.I.T.D.A.

L'EBITDA est défini comme l'Earnings Before Interests, Taxes, Depreciation and Amortization et constitue un élément de mesure interne au groupe. L'objectif de cet élément de mesure interne est de mesurer l'impact sur la liquidité du groupe de la performance de l'activité.

L'EBITDA de la période est calculé comme suit :

Résultat opérationnel (tel que présenté au compte de résultat) auquel sont ajoutées :

la totalité des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles présentées dans l'état de la situation financière,

la totalité des mouvements de dépréciations des actifs présentés dans l'état de la situation financière (comptes clients et Goodwill principalement),

la totalité des dotations et reprises de provisions présentées dans l'état de la situation financière.

	31-déc.-14			31-déc.-13			31-déc.-12		
	Activités courantes	Activités non courantes	2014	Activités courantes	Activités non courantes	2013	Activités courantes	Activités non courantes	2012
RESULTAT OPERATIONNEL	7 265	(3 471)	3 794	3 640	(1 672)	1 968	195	(20)	175
Amortissements, dépréciations et provisions	(1 804)	(2 882)	(4 686)	(2 960)	192	(2 768)	(2 427)	559	(1 868)
dont coûts de ventes	(635)	-	(635)	(738)	-	(738)	(969)	-	(969)
dont coûts commerciaux	(22)	-	(22)	(19)	-	(19)	(67)	-	(67)
dont coûts de administratif	(1 147)	-	(1 147)	(2 203)	-	(2 203)	(1 391)	-	(1 391)
dont autres coûts opérationnels	-	-	-	-	(76)	(76)	-	-	-
dont coûts de restructuration	-	(1 071)	(1 071)	-	268	268	-	559	559
dont écarts d'acquisition	-	(1 811)	(1 811)	-	-	-	-	-	-
E.B.I.T.D.A	9 069	(589)	8 480	6 600	(1 864)	4 736	2 622	(579)	2 043

Note 7. Résultat financier

(en milliers d'euros)	31-déc.-14	31-déc.-13	31-déc.-12
Charges d'intérêts sur dettes financières	(409)	(470)	(580)
Produits financiers	219	15	39
Coût net de l'endettement	(190)	(455)	(541)
Variation des provisions sur actifs non courants	-	-	-
Autres produits (charges) financières	(21)	(53)	(207)
Différences de change	1 310	416	(225)
Autres charges et produit financiers	1 289	363	(432)
Résultat financier	1 099	(92)	(973)

Note 8 – Impôts et impôts différés

8.1. Analyse de la charge d'impôt

La charge d'impôt de la période peut être analysée de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31-déc.-14	31-déc.-13	31-déc.-12
Produit (charges) d'impôts exigible	(3 445)	(1 425)	(446)
Variation des impôts différés	436	675	(284)
Total	(3 009)	(750)	(730)

8.2. Preuve d'impôts

L'impôt sur les sociétés de l'année résulte de l'application du taux effectif en fin d'exercice au résultat avant impôts au 31 Décembre 2014. L'impôt sur les sociétés théorique de l'année résulte de l'application du taux effectif en fin d'exercice de la mère (33,33% en 2014 pour VALTECH SE) au résultat avant impôts au 31 Décembre 2014.

	31-déc.-14	31-déc.-13	31-déc.-12
Résultat net	1 884	1 021	(2 097)
Charges d'impôt	3 009	750	730
Résultat des sociétés mis en équivalence	-	105	570
Résultat avant impôts	4 893	1 876	(797)
Produits (Charges) d'impôts théorique	(1 631)	(625)	266
Dépréciation des écarts d'acquisition	(604)		
Autres différences permanentes	(195)	(444)	158
Différences temporaires	-		
Utilisation de créances d'impôt sur déficits antérieurs	173	144	521
Changement d'estimation sur la recouvrabilité de la créance d'impôt	-		
Activation de déficits n'ayant pas donné lieu à reconnaissance d'impôt différé antérieurement	-	1 260	
Créances d'impôt non reconnues sur la période	(1 700)	(1 429)	(1 931)
Autres impôts	-	(56)	
Effet de la différence des taux d'impôts	948	400	256
Produits (Charges) réels d'impôt	(3 009)	(750)	(730)
Taux effectif d'impôt	61,5%	40,0%	91,6%

8.3. Impôts différés

La ventilation par nature des impôts différés au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

(en milliers d'euros)	Immobilisations corporelles	Provisions et avantages au personnel	Déficits reportés en avant	Autres	Total
Valeurs nettes au 31 décembre 2011	589	-	1 457	(340)	1 706
Eléments comptabilisés en résultat	(159)	-	-	(125)	(284)
Effets des variations de change	(2)	-	(14)	(5)	(21)
Eléments comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Valeurs nettes au 31 décembre 2012	428	-	1 443	(470)	1 401
Eléments comptabilisés en résultat	(71)	-	890	(144)	675
Effets des variations de change	-	-	(36)	45	9
Eléments comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Valeurs nettes au 31 décembre 2013	357	-	2 297	(569)	2 085
Eléments comptabilisés en résultat	(357)	-	(447)	368	(436)
Effets des variations de change	-	-	194	8	202
Eléments comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Valeurs nettes au 31 décembre 2014	-	-	2 044	(193)	1 851

L'analyse par nature des impôts différés se présente de la manière suivante :

	31-déc.-14			31-déc.-13			31-déc.-12		
	IDA	IDP	2014	IDA	IDP	2013	IDA	IDP	2012
Déficits reportés en avant	2 044	-	2 044	2 298	-	2 298	1 443	-	1 443
Autres éléments	518	(711)	(193)	357	(570)	(213)	428	(470)	(42)
Impôts comptabilisés	2 562	(711)	1 851	2 655	(570)	2 085	1 871	(470)	1 401

Le montant des économies d'impôt lié aux déficits reportables pour lesquels aucun impôt différé actif n'a été reconnu représentent un montant de 21.015 milliers d'euros. Seuls sont comptabilisés les impôts différés actifs pour lesquels la recouvrabilité est reconnue à travers des perspectives futures d'imputation dans le cadre d'une continuité de l'exploitation moyen terme.

Les économies d'impôts non reconnues par le Groupe se présentent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31-déc.-14	31-déc.-13	31-déc.-12
Valtech SE	13 566	16 489	13 410
Valtech Training (France)	925	600	249
Valtech Ltd	-	108	198
Valtech AG (Allemagne)	-	-	501
Valtech Solution, Inc	6 524	5 394	5 716
Valtech Systems Private Limited	-	-	417
Total	21 015	22 591	20 491

Note 9. Goodwill

9.1. Origine des Goodwill

L'évolution des goodwill sur la période peut se présenter de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	ADEA	Synaris	Majoris	Valtech A/S	ACDSI	Kiara	Australie	Total
	E.-U.	Allemagne	Inde	Danemark	France	Suède		
Valeurs nettes au 31 décembre 2011	8 607	2 044	2 627	444	2 037	758	-	16 517
Augm. sur acquisition filiale	-	-	-	-	-	-	-	-
Cession d'une filiale	-	-	-	-	-	-	-	-
Effets des variations de change	(520)	-	202	(1)	-	33	-	(286)
Dépréciation sur l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	(2)	-	-	-	-	-	(2)
Valeurs nettes au 31 décembre 2012	8 087	2 042	2 829	443	2 037	791	-	16 229
Augm. sur acquisition filiale	-	-	-	-	-	-	-	-
Cession d'une filiale	(606)	-	-	-	-	-	-	(606)
Effets des variations de change	(327)	-	(427)	-	-	(24)	-	(778)
Dépréciation sur l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Valeurs nettes au 31 décembre 2013	7 154	2 042	2 402	443	2 037	767	-	14 845
Augm. sur acquisition filiale	-	-	-	-	-	-	1 136	1 136
Cession d'une filiale	-	-	-	-	-	-	-	-
Effets des variations de change	836	-	238	2	-	(44)	(34)	998
Dépréciation sur l'exercice	(1 811)	-	-	-	-	-	-	(1 811)
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Valeurs nettes au 31 décembre 2014	6 179	2 042	2 640	445	2 037	723	1 102	15 168

(1) Les écarts d'acquisition de Synaris et H2O ont été fusionnés au 31 décembre 2012.

Pour rappel, le 14 novembre 2013, Valtech Solutions (Etats-Unis) a cédé son activité télécom. L'analyse des flux de trésorerie de cette activité a permis de lui rattacher une partie du goodwill constaté lors de l'acquisition d'ADEA en 2010. L'écart d'acquisition affecté à l'activité télécom cédée s'élève à 606 milliers d'euros, qui vient diminuer d'autant l'écart d'acquisition d'ADEA. L'impact de cette diminution avait été comptabilisé en moins-value de cession au titre de l'exercice 2013.

Une partie des activités historiques aux Etats-Unis a été arrêtée au 1er semestre de l'exercice 2014. En conséquence, une dépréciation du goodwill liée à l'acquisition d'ADEA en 2010 a été comptabilisée pour un montant de 311 milliers d'euros dès le 30 juin 2014.

Au cours du 2nd semestre, Valtech a poursuivi la décroissance des activités historiques aux Etats-Unis et a pris la décision de placer ces activités historiques dans une filiale spécifique dotée d'un management dédié. Cette activité s'analyse désormais comme une UGT et l'analyse des flux de trésorerie de cette UGT a permis de lui affecter un goodwill d'une valeur de 3.418 milliers d'euros. Le test de dépréciation conduit à une dépréciation du goodwill constaté lors de l'acquisition d'ADEA en 2010 à hauteur de 1.500 milliers d'euros.

9.2. Test de dépréciation

Taux d'actualisation et analyse de sensibilité

Les taux d'actualisation pour la réalisation des tests de dépréciation des actifs non financiers sont les suivantes :

Paramètres d'actualisation	France	USA	Allemagne	Danemark	Suede	Inde	Australie
Taux de rémunération des actifs sans risques	3,2%	3,3%	2,8%	3,0%	2,9%	8,4%	3,8%
Prime de risque de marché	6,4%	5,8%	5,8%	5,8%	5,8%	9,1%	5,8%
Prime de risque de l'UGT	2,0%	2,0%	1,0%	0,0%	0,0%	2,0%	3,0%
Beta endetté	0,96	0,97	0,98	0,98	0,98	0,97	0,97
Risque pays	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	3,3%	0,0%
Coût du capital	11,4%	10,9%	9,5%	8,6%	8,6%	22,4%	12,3%
Taux de rémunération des actifs sans risques	3,2%	3,3%	2,8%	3,0%	2,9%	8,4%	3,8%
Spread	0,8%	0,8%	0,8%	0,8%	0,8%	2,5%	0,8%
Taux d'impôt	33,3%	40,0%	29,6%	24,5%	22,0%	32,5%	30,0%
Coût de la dette	2,7%	2,5%	2,6%	2,8%	2,9%	7,3%	3,2%
Moyenne peer Gearing	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%
Ratio Dettes / capitaux propres	90,9%	90,9%	90,9%	90,9%	90,9%	90,9%	90,9%
Ratio Dettes / capitaux propres	9,1%	9,1%	9,1%	9,1%	9,1%	9,1%	9,1%
Coût moyen du capital	10,6%	10,2%	8,8%	8,1%	8,1%	21,1%	11,5%

Au 31 décembre 2014, chaque goodwill été testé séparément et les primes de risque propres à chaque UGT ont été fixées comme suit :

France, Etats-Unis, Australie : une prime de risque spécifique à ces UGT testées a été prise en compte à hauteur de 2%.

Pour l'Inde, la prime de risque spécifique à l'UGT est de 3%, elle était de 6% au 31 décembre 2013. La prime de risque a été diminuée car les résultats financiers de l'Inde depuis plusieurs années démontrent une bonne rentabilité et une grande stabilité.

Il n'y a pas de prime de risque spécifique pour les autres UGT. La prime de risque spécifique à l'UGT en Allemagne a été supprimée en 2014 compte tenu des bons résultats de cette UGT et de l'atteinte d'une taille critique sur son marché.

Le test de dépréciation du goodwill aux Etats-Unis a pris en compte à la fois les espérances de flux de trésorerie actualisés et la valeur de marché de l'UGT en cas de cession. Le goodwill résiduel affecté à ces activités est 1.918 milliers d'euros après impact de la dépréciation.

Pour les autres UGT, les tests ont été probants et aucune perte de valeur n'a été comptabilisée.

En 2014, la sensibilité de la valeur recouvrable à une modification d'un point du taux d'actualisation ou du taux de croissance à l'infini est la suivante :

Impact sur la valeur d'utilité de l'UGT en K€		Taux d'actualisation 1 point	Taux d'actualisation + 1 point	Taux de croissance + 1 point	Taux de croissance 1 point
Adea	USA	3 356	(2 655)	2 297	(1 820)
Synaris AG	Allemagne	3 622	(2 782)	2 458	(1 899)
Majoris	Inde	222	(200)	118	(107)
Valtech A/S	Danemark	2 824	(2 122)	2 081	(1 567)
Acdsi	France	1 744	(1 411)	1 402	(1 138)
Kiara	Suède	5 432	(4 083)	4 383	(3 301)
Neon Stingray	Australie	229	(187)	191	(157)

En 2014, la sensibilité de la valeur recouvrable à une modification d'un point du taux d'actualisation ou du taux de croissance à l'infini n'aurait pas d'incidence sur la dépréciation des Goodwill et sur le résultat de l'exercice.

En 2014, les taux d'actualisation qui équilibreraient la valeur économique des Goodwill et les valeurs comptables au 31 décembre 2014 sont les suivants :

Valeur maximale du taux d'actualisation avant perte de valeur		
Entité concernée	Pays	Taux
ADEA	USA	17,6%
Synaris AG	Allemagne	23,2%
Majoris	Inde	28,6%
Valtech A/S	Danemark	31,2%
Acdsi	France	45,4%
Kiara	Suède	44,4%
Neon Stingray	Australie	12,7%

Hypothèses clés du plan d'affaire et analyse de sensibilité (IAS 36.134)

La valeur d'utilité de chaque Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) a été calculée en fonction d'hypothèses clés du plan d'affaire propre à chaque UGT. Ces hypothèses peuvent être la croissance des revenus, l'évolution des taux de marge brute, l'évolution des charges administratives ou d'autres hypothèses appropriées pour l'UGT considérée. Une analyse de sensibilité est effectuée pour mesurer l'impact de la variation raisonnablement possible d'hypothèses clés sur la valeur d'utilité de chaque UGT.

Adea (USA) :

Le plan d'affaire est établi sur une période de 5 ans. Les hypothèses clés retenues pour l'analyse de cette UGT sont la croissance des revenus, l'évolution du taux de marge brute et le taux de coûts commerciaux et administratifs par rapport aux revenus.

Les hypothèses retenues reposent sur le développement des activités de marketing digital, la diversification du portefeuille de clients et l'évolution de la marge brute. Nous estimons au 31 décembre 2014 que la variation raisonnablement possible de ces hypothèses clés n'entraînerait pas de dépréciation de la valeur de l'UGT.

Synaris AG (Allemagne)

Le plan d'affaire est établi sur une période de 5 ans. Les hypothèses clés retenues pour l'analyse de cette UGT sont la croissance des revenus et l'évolution du taux de marge brute, dans le contexte d'une progression de nos activités de marketing digital. Nous estimons au 31 décembre 2014 que la variation raisonnablement possible de ces hypothèses clés n'entraînerait pas de dépréciation de la valeur de l'UGT.

Majoris (Inde)

Le plan d'affaire est établi sur une période de 5 ans. Les hypothèses clés retenues pour l'analyse de cette UGT sont l'évolution des revenus et du taux de marge brute sur la durée du plan. Nous estimons au 31 décembre 2014 que la variation raisonnablement possible de ces hypothèses clés n'entraînerait pas de dépréciation de la valeur de l'UGT.

Valtech A/S (Danemark)

Le plan d'affaire est établi sur une période de 5 ans. Les hypothèses clés retenues pour l'analyse de cette UGT sont la croissance des revenus et l'évolution du taux de marge brute. Nous estimons au 31 décembre 2014 que la variation raisonnablement possible de ces hypothèses n'entraînerait pas de dépréciation de la valeur de l'UGT.

Acpsi (France)

Le plan d'affaire est établi sur une période de 5 ans. Les hypothèses clés retenues pour l'analyse de cette UGT sont l'évolution des revenus et du taux de marge brute. L'évaluation de la valeur de marché de cette UGT a été réalisée par comparaison avec les valeurs observées dans des transactions récentes pour des sociétés similaires.

Kiara (Suède)

Le plan d'affaire est établi sur une période de 5 ans. Les hypothèses clés retenues pour l'analyse de cette UGT sont la croissance des revenus et l'évolution du taux de marge brute. Nous estimons au 31 décembre 2014 que la variation raisonnablement possible de ces hypothèses clés n'entraînerait pas de dépréciation de la valeur de l'UGT.

Neon (Australie)

Le plan d'affaire est établi sur une période de 5 ans. Les hypothèses clés retenues pour l'analyse de cette UGT sont la croissance des revenus, la diversification du portefeuille de clients, le développement de nouvelles offre et l'évolution du taux de marge brute. Nous estimons au 31 décembre 2014 que la variation raisonnablement possible de ces hypothèses clés n'entraînerait pas de dépréciation de la valeur de l'UGT.

Note 10. Autres immobilisations incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Logiciels achetés</i>	<i>Logiciels créés pour usage</i>	<i>Total</i>
Au 31 décembre 2013			
Valeurs brutes	3 226	-	3 226
Amortissements	(2 146)	-	(2 146)
Valeurs nettes au 31 décembre 2013	1 080	-	1 080
Augmentation	244	502	746
Cession	-	-	-
Variation de périmètre	-	90	90
Différence de conversion sur valeurs brutes	118	29	146
Amortissement	(2)	(76)	(78)
Amortissement exceptionnel	-	-	-
Différence de conversion sur amortissements	(109)	(3)	(112)
Autres variations des amortissements	-	(46)	(46)
Au 31 décembre 2014			
Valeurs brutes	3 588	502	4 090
Amortissements	(2 257)	(7)	(2 263)
Valeurs nettes au 31 décembre 2014	1 331	495	1 826

L'augmentation des immobilisations incorporelles correspond d'une part à l'investissement du groupe dans son nouveau système de gestion et d'autre part à la création de nouveaux services destinés aux clients.

Note 11. Immobilisations corporelles

Les variations dans les immobilisations corporelles peuvent se présenter de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Agencements	Mobiliers de bureau	Matériels informatiques	Autres	Location financière	Total
Au 31 décembre 2013						
Valeurs brutes	3 417	1 892	6 488	445	279	12 521
Amortissements	(2 315)	(1 410)	(5 500)	(420)	(279)	(9 924)
Valeurs nettes au 31 décembre 2013	1 102	482	988	25	-	2 597
Augmentations	210	134	1 160	39	-	1 543
Cessions	-	(7)	-	-	-	(7)
Variation de périmètre	3	5	-	-	-	8
Différence de conversion	28	(4)	34	31	-	89
Amortissements	(482)	(176)	(758)	(41)	-	(1 457)
Amortissements exceptionnels	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2014						
Valeurs brutes	3 780	1 679	6 198	572	279	12 508
Amortissements	(2 963)	(1 237)	(4 783)	(473)	(279)	(9 735)
Valeurs nettes au 31 décembre 2014	817	442	1 415	99	-	2 773

Note 12. Actifs financiers

Les variations dans les actifs financiers se présentent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Participation dans les entreprises associées	Actifs financiers non courants	Dépôt	Autres investissements à long terme	Total
Au 31 décembre 2013					
Valeurs brutes	-	256	2 915	-	3 171
Amortissements	-	-	-	-	-
Valeurs nettes au 31 décembre 2013	-	256	2 915	-	3 171
Augmentations et reclassements	-	121	57	-	178
Cessions	-	(4)	(95)	-	(99)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Différence de conversion	-	-	197	-	197
Amortissements	-	-	-	-	-
Amortissements exceptionnels	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2014					
Valeurs brutes	-	373	3 074	-	3 447
Amortissements	-	-	-	-	-
Valeurs nettes au 31 décembre 2014	-	373	3 074	-	3 447

Les dépôts correspondent à des dépôts et cautions versés dans le cadre des locations immobilières des sociétés du Groupe.

Note 13. Créances courantes

13.1. Créances clients et comptes rattachés

Les variations de l'exercice des créances clients et comptes rattachés au 31 décembre 2014 se présentent de la manière suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	
Valeur nette au 31 décembre 2013	29 707
dont Valeur brute	31 028
dont Provision pour dépréciation	(1 321)
Variation	6 753
Mouvement des provisions	198
Différence de conversion	970
Valeur nette au 31 décembre 2014	37 628
dont Valeur brute	38 842
dont Provision pour dépréciation	(1 214)

Les créances clients net des provisions pour dépréciation au 31 décembre 2014 se répartissent par date d'échéance comme suit :

<i>Balance âgée des créances non provisionnées</i>	31-déc.-14	31-déc.-13	31-déc.-12
Non échues ou échues depuis moins de 30 jours	28 619	19 290	26 962
Echues depuis plus de 30 jours et moins de 60 jours	3 993	6 807	4 390
Echues depuis plus de 60 jours et moins de 90 jours	1 334	897	1 581
Echues depuis plus de 90 jours	3 682	2 713	3 323
Total	37 628	29 707	36 256

Les variations de l'exercice des provisions pour dépréciation des créances clients et comptes rattachés au 31 décembre 2014 se présentent de la manière suivante :

<i>Mouvement des créances douteuses</i>	31-déc.-14	31-déc.-13	31-déc.-12
Au 1er janvier	(1 321)	(961)	(1 145)
Provision pour créances douteuses	(644)	(647)	(181)
Créances irrécouvrables	-	-	178
Reprise de provisions	842	264	190
Ecart de conversion	(91)	23	(3)
Au 31 décembre	(1 214)	(1 321)	(961)

Le détail au 31 décembre 2014 par date d'échéance des provisions pour dépréciation se présente comme suit :

<i>Balance âgée des créances provisionnées</i>	31-déc.-14	31-déc.-13	31-déc.-12
Non échues ou échues depuis moins de 30 jours	(40)	(374)	-
Echues depuis plus de 30 jours et moins de 60 jours	-	(39)	-
Echues depuis plus de 60 jours et moins de 90 jours	(35)	(7)	-
Echues depuis plus de 90 jours	(1 139)	(901)	(961)
Total	(1 214)	(1 321)	(961)

13.2. Autres créances

	31-déc.-14	31-déc.-13	31-déc.-12
Créances fiscales et sociales	2 288	2 036	2 115
Autres créances	3 130	1 356	775
Charges constatées d'avance	2 018	1 916	1 668
Total	7 436	5 308	4 558

Note 14 – Capital

14.1. Capital

Au 31 décembre 2014, le capital de VALTECH S.E., d'un montant de 3.330.923,32 euros est composé de 27.503.262 actions ordinaires sans montant nominal. Il est entièrement libéré. Les variations sur la période se présentent de la manière suivante :

Nombre d'actions	31-déc.-14	31-déc.-13	31/12/2012 Regroupées	31/12/2012 Avant regroup.
Au 1er janvier	21 224 192	21 224 192	19 349 192	154 793 551
Augmentation de capital	6 279 070	-	1 875 000	15 000 000
Réduction de capital	-	-	-	-
Levées d'option	-	-	-	-
Au 31 décembre	27 503 262	21 224 192	21 224 192	169 793 551

L'assemblée générale du 22 octobre 2014 a approuvé une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée à SiegCo pour un montant de 27 millions d'euros, par création de 6.279.070 actions nouvelles au prix unitaire de 4,30 euros. Cette augmentation de capital a été entièrement souscrite par SiegCo le 30 octobre 2014.

Pour rappel, par décision du Conseil d'administration du 26 avril 2013, les actions VALTECH ont été regroupées à raison de 8 actions anciennes non regroupées pour 1 action nouvelle regroupée. Les actions anciennes ont été regroupées d'office le 27 mai 2013, à l'exception des actions anciennes formant rompus. Cette opération est sans incidence sur les capitaux propres consolidés.

Les actions nouvelles regroupées sont admises sur le marché réglementé Euronext de la bourse de Paris sous le code ISIN FR0011505163.

14.2. Actions d'autocontrôle contrat de liquidité

Le 13 juin 2013, Valtech a confié à un organisme financier la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur ses actions ordinaires cotées. La société a fait un apport complémentaire de 650 milliers d'euros au contrat de liquidité. A ce titre, à la date du 31 décembre 2014, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

Nombre d'actions : 10.687 titres

Solde en espèces du compte de liquidité : 658.430,60 euros

Les titres détenus dans le cadre du contrat de liquidité sont privés de droits de vote. La valeur des titres d'autocontrôle ainsi détenus est de 703 milliers d'euros.

14.3. Actions d'autocontrôle – programme de rachat d'actions

L'assemblée générale du 25 avril 2014 a approuvé la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions d'une durée maximum de 18 mois, le nombre d'actions achetée pendant la durée du programme ne pouvant excéder 10% des actions composant le capital de Société, à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à l'assemblée générale. Le prix maximum d'achat des actions dans le cadre du programme est de 10 euros. Le montant global affecté au programme de rachat d'actions ne pourra être supérieur à 21,22 millions d'euros.

Les objectifs de ce programme tels qu'autorisés par l'assemblée générale mixte du 25 avril 2014 sont :

la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce; ou

l'attribution ou de la cession (avec ou sans décote) d'actions aux dirigeants mandataires sociaux et salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou de la mise en œuvre de tout plan d'épargne salariale dans les conditions prévues par la loi (notamment les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail); ou

l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code du commerce; ou

la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière; ou

l'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés; ou

la remise d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport; ou

l'animation du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers.

Au 31 décembre 2014, le nombre d'actions détenues par la société est de 159.180 pour un prix total d'acquisition de 703 milliers d'euros. Les titres détenus au titre de ce programme sont privés de droit de vote.

14.4. Résultat de base par action et résultat dilué par action

La réconciliation entre le résultat de base par action et le résultat dilué par action peut être présentée de la manière suivante :

	Résultat net	Nombre moyen d'actions	Résultat par action
2014			
Résultat de base par action	1 884	22 772 147	0,08
Effets dilutif des stocks options	-	1 075 586	
Résultat par action dilué	1 884	23 847 733	0,08
2013			
Résultat de base par action	1 021	21 221 380	0,05
Effets dilutif des stocks options	-	360 943	
Résultat par action dilué	1 021	21 582 323	0,05
2012			
Résultat de base par action	(2 097)	21 224 194	(0,10)
Effets dilutif des stocks options	-	-	
Résultat par action dilué	(2 097)	21 224 194	(0,10)

14.5. Dividendes

Le Groupe n'a pas distribué de dividendes à ses actionnaires au cours des exercices 2014, 2013 et 2012.

Note 15. Provisions

15.1. Évolution des provisions

(en milliers d'euros)	Litiges	Loyers pour locaux inutilisés	Engagement de retraite	Autres	Total
Au 31 décembre 2012					
Dont Courant	881	531	187	69	1 668
Dont non courant	-	329	491	-	820
Valeurs nettes au 31 décembre 2012	881	860	678	69	2 488
Augmentations	586	294	73	333	1 286
Reprise	(532)	-	(128)	(69)	(729)
Reprise (utilisation)	-	(559)	-	-	(559)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Différence de conversion	(9)	(20)	33	-	4
Autres variations	-	-	(41)	-	(41)
Au 31 décembre 2013					
Dont Courant	926	249	294	333	1 802
Dont non courant	-	326	321	-	647
Valeurs nettes au 31 décembre 2013	926	575	615	333	2 449
Augmentations	29	797	226	417	1 469
Reprise	-	-	(54)	(33)	(87)
Reprise (utilisation)	(291)	(592)	-	-	(883)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Différence de conversion	14	46	30	1	91
Autres variations	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2014					
Dont Courant	678	341	309	718	2 046
Dont non courant	-	485	508	-	993
Valeurs nettes au 31 décembre 2014	678	826	817	718	3 039

15.2. Provisions pour couverture sociale, engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi.

Selon les lois et usages de chaque pays, le Groupe accorde à ses salariés des régimes de retraite, prévoyance et frais médicaux. Les régimes dépendent de la législation locale du pays, de l'activité et des pratiques historiques de la filiale concernée. Au-delà des régimes de base, les régimes peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies et, dans ce dernier cas, totalement ou partiellement couverts par des placements dédiés (actions, obligations, contrats d'assurance ou autres formes de placements dédiés...).

Régimes de retraite à cotisations définies

Les prestations versées dépendent uniquement du cumul des cotisations versées et du rendement des placements de ces dernières. L'engagement du Groupe se limite aux cotisations versées qui sont enregistrées en charge.

Régimes de retraite à prestations définies

La valorisation de l'engagement du Groupe au titre de ces régimes est calculée annuellement. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel, de projection des salaires futurs et de revalorisation des rentes versées.

Les engagements postérieurs à l'emploi sont déterminés en accord avec les principes comptables présentés en note 2.17. Pour les régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi, les pertes et gains actuariels sont amortis en charges.

Couverture sociale

Afin de réaliser les évaluations actuarielles, les hypothèses de base des calculs ont été déterminées par pays, les hypothèses spécifiques (taux de rotation du personnel, augmentation de salaire) sont fixées société par société.

Les avantages sociaux sont reconnus dans les états financiers du Groupe suivant la répartition suivante :

(en milliers d'euros)	France	Inde	Etats Unis	Total
Valeurs nettes au 31 décembre 2011	291	124	-	415
Couts des services rendus	200	103	-	303
Autres variations	-	(29)	-	(29)
Différence de conversion	-	(11)	-	(11)
Valeurs nettes au 31 décembre 2012	491	187	-	678
Couts des services rendus	(128)	73	-	(55)
Autres variations	(41)	-	-	(41)
Différence de conversion	-	32	-	32
Valeurs nettes au 31 décembre 2013	322	292	-	614
Couts des services rendus	70	(17)	-	53
Autres variations	116	-	-	116
Différence de conversion	-	34	-	34
Valeurs nettes au 31 décembre 2014	508	309	-	817

Au 31 décembre 2014, les taux d'actualisation font référence au taux Iboox 20 ans.

Hypothèses	31-déc.-14	31-déc.-13	31-déc.-12
Taux d'actualisation	2,0%	3,2%	2,7%
Augmentation des salaires	2,0%	2,0%	2,0%
Date de départ à la retraite	65	63	63

15.3. Provisions pour litiges

Dans le cours normal de leurs activités, les sociétés du Groupe peuvent être impliquées dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable.

Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du risque au cas par cas et dépend en majeure partie de facteurs autres que le stade d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut toutefois entraîner une réappréciation de ce risque.

Un contrôle fiscal a eu lieu en France qui a porté sur les exercices 2010 et 2011 et sur le crédit d'impôt recherche comptabilisé ou payé au cours de ces deux années. Une proposition de rectification a été faite en décembre 2013 sur le crédit d'impôt recherche qui avait fait l'objet en 2010 d'un encaissement de 2.228 milliers d'euros. Les échanges contradictoires avec l'administration fiscale ont conduit cette dernière à restreindre le champ de sa proposition de rectification à une partie du crédit d'impôt recherche correspondant à un encaissement de 1.033 milliers d'euros en 2010. Par ailleurs le contrôle des autres impositions a donné lieu à une notification à la société en juillet 2014. A l'issue des discussions amiables avec l'administration fiscale, cette dernière a adressé postérieurement à la clôture un avis de mise en recouvrement que la société entend contester. La société a pris en compte l'état le plus récent des procédures et a décidé de provisions pour risques complémentaires qui ont été comptabilisées au 31 décembre 2014.

Des discussions avec un client américain ont eu lieu depuis 2010 concernant la réception définitive de prestations réalisées depuis 2007. Ces discussions n'ont pas abouti et ce client a introduit aux Etats-Unis au premier semestre 2013 une action en justice pour obtenir réparation et des dommages et intérêts. La procédure judiciaire est toujours dans une phase préliminaire et, conformément à la pratique aux Etats-Unis, la société n'a donc pas encore reçu les documents à l'appui des demandes du client. Conseils pris, la direction de la filiale américaine, comme celle du groupe, a décidé de laisser inchangée la provision pour risques affectée à cette affaire afin de couvrir le risque estimé.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre litige, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir, ou ayant eu dans un passé récent, une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la Société et du Groupe. Ni la société VALTECH SE ni aucune de ses filiales n'est partie à un procès ou à une procédure d'arbitrage quelconque dont la direction de VALTECH estime que le résultat pourrait raisonnablement avoir une incidence négative significative sur ses résultats, son activité ou sa situation financière consolidée.

Les reprises de provisions de l'exercice concernent notamment des reprises de litiges prud'homaux avec d'anciens employés.

15.4. Provisions pour locaux inoccupés

La filiale française Valtech Training a conclu en juillet 2013 et en octobre 2014 deux contrats de sous-location des locaux de son siège social dont elle n'a plus l'utilité. Les revenus de la sous-location sont inférieurs aux loyers à la charge de la filiale. En application de IAS 37 la perte sur ce contrat, cumulée jusqu'à la fin de l'engagement de la filiale au titre de son bail a fait l'objet d'un complément de dotation aux provisions pour charges en 2014 pour 342 milliers d'euros.

D'autre part la filiale américaine Valtech Solution a constaté une dotation aux provisions de 419 milliers d'euros sur l'exercice 2014 qui correspond à la perte cumulée sur le contrat de location de ses locaux, pour la partie louée dont cette filiale n'a plus l'utilité, jusqu'à la fin de l'engagement de la filiale au titre de son bail.

L'évolution des autres provisions pour locaux vides est principalement liée aux reprises de provision pour la partie des loyers sur nos bureaux sous utilisés à Londres (Angleterre).

Ces provisions couvrent la totalité des loyers jusqu'à la fin des baux, minorés des sous locations potentielles si celles-ci sont jugées suffisamment probables au regard du marché local de l'immobilier.

Note 16. Dettes courantes – non courantes

16.1. Dettes non courantes

Le Groupe n'a pas eu à déclarer de dettes non courantes.

16.2. Dettes courantes

Les autres dettes courantes se présentent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31-déc.-14	31-déc.-13	31-déc.-12
Dettes fiscales et sociales	11 570	9 633	10 685
Avances clients	2 354	1 834	2 451
Produits constatés d'avance	3 736	3 046	2 769
Autres	1 287	408	544
Dettes courantes	18 947	14 921	16 449

16.3. Dettes fournisseurs

La balance âgée des dettes fournisseurs se présente de la façon suivante :

Balance âgée des dettes fournisseurs	31-déc.-14	31-déc.-13	31-déc.-12
Non échues ou échues depuis moins de 30 jours	12 130	9 169	11 043
Echues depuis plus de 30 jours et moins de 60 jours	2 900	2 817	846
Echues depuis plus de 60 jours et moins de 90 jours	128	231	498
Echues depuis plus de 90 jours	857	814	1 104
Total	16 015	13 031	13 491

Les variations des dettes fournisseurs sur l'exercice se présentent de la façon suivante :

Mouvement des dettes fournisseurs	31-déc.-14	31-déc.-13	31-déc.-12
Au 1er janvier	13 031	13 491	12 033
Variation	2 277	(110)	1 396
Ecart de conversion	707	(350)	3
Variation de périmètre	-	-	-
Autres mouvements (IAS 32-39)	-	-	59
Au 31 décembre	16 015	13 031	13 491

Note 17. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, comprend la trésorerie (fonds en caisse et dépôts à vue) ainsi que les équivalents de trésorerie (placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur).

Les placements dont l'échéance initiale est à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) autres que celles liées à des réglementations propres à certains pays ou secteurs d'activités (contrôle des changes, etc.) sont exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie du tableau des flux de trésorerie.

En 2014, les filiales allemandes et danoises du groupe ont conclu séparément un contrat de mobilisation de créances pour un montant maximum total de 2.100 milliers d'euros. Ces contrats transfèrent à l'établissement financier tous les risques inhérents au recouvrement. Le financement ainsi obtenu n'est pas comptabilisé en découvert et les créances clients cédées ne figurent pas au bilan.

Pour rappel, le groupe a conclu en 2012 un contrat de mobilisation de créances pour un montant maximum de 4.000 milliers d'euros. Ce contrat transfère à l'établissement financier tous les risques inhérents au recouvrement. A partir du 31 décembre 2012, selon les normes IFRS (IAS 39), le financement ainsi obtenu n'est pas comptabilisé en découvert et les créances clients cédées ne figurent pas au bilan.

	31-déc.-14	31-déc.-13	31-déc.-12
Trésorerie et équivalent	26 216	5 305	3 901
Variation de périmètre	-	(809)	(3564)
Mobilisation de créances	-	-	-
Total	26 216	4 496	337

Note 18. Dettes financières et instruments financiers

18.1. Analyse de la dette par nature

	31-déc.-14	31-déc.-13	31-déc.-12
Emprunts	112	68	9
Locations financières	-	-	-
Dettes financières non courantes	112	68	9
Emprunts	828	3 986	5 826
Locations financières	-	-	-
Découvert bancaires	-	809	3 564
Dettes financières courantes	828	4 795	9 390
Dettes financières totales	940	4 863	9 399

18.2. Analyse de la dette par échéances

	31-déc.-14	31-déc.-13	31-déc.-12
Maturité inférieure à 1 an	875	4 795	9 390
Maturité entre 1 et 5 ans	65	68	9
Maturité supérieure à 5 ans	-	-	-
Dettes financières totales	940	4 863	9 399

L'essentiel de la dette à plus d'un an est constitué d'un dépôt de garantie reçu.

18.3. Analyse de la dette par devises

	31-déc.-14	31-déc.-13	31-déc.-12
Dettes libellées en euros	112	799	2 394
Dettes libellées en livres sterlings	-	77	604
Dettes libellées en dollars US	828	3 987	6 401
Dettes financières totales	940	4 863	9 399

18.4. Analyse de la dette par taux

L'ensemble de la dette du groupe est à taux variable court ou moyen terme.

Aucune couverture de taux n'a été mise en place.

18.5. Contrats de financement

La plupart des contrats de financement conclus par le Groupe contiennent les clauses habituelles en cas de défaillance ou d'évolution défavorable significative de VALTECH S.A. et de ses filiales. En vertu de ces clauses, la dégradation significative de la situation financière du Groupe peut causer l'exigibilité d'une partie significative ou même de la totalité de ses lignes de crédit.

Note 19. Gestion des risques financiers et instruments financiers

Les principaux passifs financiers du groupe sont constitués d'emprunts et de découverts bancaires, de dettes de location financement, de dettes fournisseurs.

L'objectif principal de ces passifs financiers est de financer les activités opérationnelles du groupe. Le groupe détient d'autres actifs financiers tels que des créances clients, de la trésorerie et des dépôts à court terme qui sont générés directement par ses activités.

Le groupe n'a pas contracté de dérivés ni aucun swaps de taux d'intérêt.

19.1. Gestion du risque de change

Le montant total des actifs libellés en devises autres que la monnaie du groupe (USD, GBP, SEK, DKK, INR) relatif aux sociétés situées dans la zone hors euro est synthétisé dans le tableau ci-après. Ces montants ne font pas l'objet d'une politique de couverture.

Sur l'exercice 2014, la variation des écarts de conversion comptabilisés en capitaux propres consolidés sur les actifs nets exposés au risque de change est de <242> milliers d'euros.

Répartition par devise en milliers d'euros	EUR	USD	INR	SEK	DKK	GBP	AUD	AUTRES	TOTAL
au 31/12/2014									
Actif	49 473	15 463	5 960	9 721	5 711	8 552	1 898	279	97 056
Passif hors capitaux propres	19 340	3 321	2 866	5 177	3 093	4 640	1 134	81	39 652
Position nette avant couverture (en euros)	30 133	12 142	3 094	4 544	2 618	3 912	764	198	57 404
Couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Position nette après couverture (en euros)	30 133	12 142	3 094	4 544	2 618	3 912	764	198	57 404

Le groupe est principalement exposé à l'USD. Une appréciation de 10% de l'USD entraînerait une augmentation de l'actif net converti en euro d'environ 1.214 milliers d'euros. Une dépréciation de 10% de l'USD entraînerait une diminution de l'actif net converti en euro d'environ 1.214 milliers d'euros.

19.2. Gestion du risque de taux

Au 31 décembre 2014, le groupe Valtech est exposé au risque de Taux d'intérêts à deux titres :

- Les financements

L'ensemble des financements du groupe Valtech sont des financements court terme indexés sur des taux court terme spécifiques à chaque pays. Le groupe Valtech encourt donc un risque de variation de taux en fonction des évolutions de chaque indice pour la partie tirée des lignes de crédits détaillé à la note 18.3

Une variation de 1% des indices à la hausse aurait un impact négatif de 8 milliers d'euros sur le résultat net avant impôt du groupe Valtech.

Le groupe n'a pas mis de couverture de taux en place.

- Les cautions bancaires

L'ensemble des cautions bancaires de Valtech sont des cautions bancaires indexées sur des taux fixe spécifique à chaque pays. Le groupe a donné des cautions bancaires à hauteur de 268 milliers d'euros.

19.3. Risque de liquidité

Outre la trésorerie disponible de 26.216 milliers d'euros, le financement du groupe au 31 décembre 2014 repose sur principalement sur deux types de financement.

1. Trois lignes de mobilisation de créances pour un total de 6,1 millions d'euros conclues par Valtech SE et les filiales allemandes et danoises. Ce contrat transfère à l'établissement financier tous les risques inhérents au recouvrement des créances.
2. Un emprunt bancaire à court terme aux Etats-Unis pour un montant de 6.589 milliers d'euros à échéance 25 mai 2015.

Au 31 décembre 2014, le groupe disposait de lignes de crédit non utilisées pour un montant total de 7.102 milliers d'euros.

Il n'existe à ce jour aucun élément qui pourrait indiquer que le groupe ne dispose pas des moyens de financement nécessaires à son activité.

19.4. Risque sur actions et autres placements financiers

Compte-tenu de la composition de son portefeuille de valeurs mobilières de placement, le groupe n'est pas exposé au risque de fluctuation de cours.

Note 20. Avantages sur capitaux propres plan de bons de souscription d'actions

20.1. Description des principales caractéristiques des plans d'options de souscriptions d'actions.

Les principales caractéristiques du plan de bons de souscription en actions en vigueur au 31 décembre 2014 sont décrites dans le tableau ci-après :

	Caractéristiques	
	Plan 2013	Plan 2014
Date d'attribution	12-juin-13	5-déc.-14
Durée contractuelle du plan	entre 4 et 5 ans	entre 3 et 4 ans
Nombres de bon de souscription émis	23 153 666	6 485 155
Nombre de BSA nécessaires à la souscription d'une action VALTECH	8 BSA	8 BSA
Période de levée d'option	du 12 juillet 2016 au 12 juillet 2018	du 12 juillet 2016 au 12 juillet 2018
Nombre de bénéficiaires	58	30
Prix de souscription (en euros)	0,03	0,05
Prix d'exercice (en euros)	0,27	0,33
Mode de règlement (cash ou capitaux propres)	Capitaux propres	Capitaux propres

Les mouvements intervenus sur les plans de bons de souscription d'actions sont les suivants :

	2014		2013	
	Nombre de BSA	Prix d'exercice	Nombre de BSA	Prix d'exercice
Bons non exercés en début de période	23 153 666	0,27	-	-
BSAR attribués sur la période	6 485 155	0,33	23 153 666	0,27
BSAR annulés/échu sur l'exercice	(1 343 824)	0,27	-	-
BSAR exercés sur l'exercice	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-
Différence de conversion	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	-
Variation des bons sur la période	5 141 331	-	23 153 666	0,27
Bons exercables en fin de période	28 294 997	0,31	23 153 666	0,27

20.2. Informations sur la juste valeur des options attribuées

Les justes valeurs ont été déterminées aux dates d'attribution respectives des différents plans à partir de deux modèles d'évaluation (Cox, Ross et Rubinstein / Monte Carlo) et en s'appuyant sur des données et hypothèses valables à ces mêmes dates.

Les principales données et hypothèses qui ont été utilisées pour réaliser ces évaluations sont les suivantes :

	Plan du 10 mai 2013 à 4 ans	Plan du 17 mai 2013 à 4 ans	Plan du 10 mai 2013 à 5 ans	Plan du 17 mai 2013 à 5 ans
Date du plan	10-mai-13	17-mai-13	10-mai-13	17-mai-13
Cours du sous jacent à la date d'attribution	0,34	0,35	0,34	0,35
Prix de souscription (en euros)	0,03	0,03	0,03	0,03
Prix d'exercice (en euros)	0,27	0,27	0,27	0,27
Volatilité attendue (1)	56,10%	55,90%	56,10%	55,90%
Durée de vie contractuelle du bon de souscription	4 ans	4 ans	5 ans	5 ans
Taux de rendement sans risques (2)	0,45%	0,38%	0,62%	0,53%
Taux de dividendes (3)	-	-	-	-
Juste valeur des bons de souscription (4)	14,84	15,43	15,47	16,03

	Plan du 5 déc. 2014 à 3 ans	Plan du 5 déc. 2014 à 4 ans
Date du plan	5-déc.-14	5-déc.-14
Cours du sous jacent à la date d'attribution ⁽⁰⁾	4,70	4,70
Prix de souscription (en euros)	0,05	0,05
Prix d'exercice (en euros)	0,33	0,33
Volatilité attendue ⁽¹⁾	56,10%	55,90%
Durée de vie contractuelle du bon de souscription	4 ans	4 ans
Taux de rendement sans risques ⁽²⁾	0,45%	0,38%
Taux de dividendes ⁽³⁾	-	-
Juste valeur des bons de souscription ⁽⁴⁾	14,84	15,43

(0) Suite à l'opération de regroupement d'actions (8 actions anciennes pour une nouvelle), le cours du sous-jacent est à comparer au prix de souscription et d'exercice de 8 bons.

(1) Volatilité pondérée en fonction de l'échéancier d'exercice.

(2) Taux de rendement sans risque (OAT de maturité 2 et 5 ans) pondéré en fonction de l'échéancier d'exercice.

(3) Compte tenu de l'absence de d'historique de distribution et de la rentabilité actuelle de la société, il est fait l'hypothèse qu'il ne sera pas distribué de dividende à un horizon de 5 ans.

(4) Juste Valeur des options pondérées en fonction de l'échéancier d'exercice.

20.3. La maturité des options de souscription d'actions

20.3.1 Plan de 2013

Les BSAR ont une durée variable comprise entre 4 ans et 5 ans, à l'initiative des bénéficiaires :

Le nombre de BSAR d'une durée de 4 ans est au minimum égal à 25% (5 788 417) et au maximum de 50% des BSAR attribués (11 576 833) ;

La proportion de BSAR d'une durée 5 ans est par conséquent au minimum de 50% et au maximum de 75%.

L'échéance des BSAR 4 ans interviendra ainsi le 12 juillet 2017 et celle des BSAR 5 ans le 12 juillet 2018.

Les BSAR sont exerçables au cours de la dernière année de leur durée de vie :

les BSAR 4 ans sont exerçables du 12 juillet 2016 inclus au 11 juillet 2017 inclus ;

les BSAR 5 ans sont exerçables du 12 juillet 2017 inclus au 12 juillet 2018 inclus.

La maturité des options est égale à leur durée de vie espérée.

20.3.2 Plan de 2014

Les BSAR ont une durée variable comprise entre 3 ans et 4 ans, à l'initiative des bénéficiaires :

Le nombre de BSAR d'une durée de 3 ans est au minimum égal à 25% (1.621.289) et au maximum de 50% des BSAR attribués (3.242.578) ;

La proportion de BSAR d'une durée 4 ans est par conséquent au minimum de 50% et au maximum de 75%.

L'échéance des BSAR 3 ans interviendra ainsi le 12 juillet 2017 et celle des BSAR 4 ans le 12 juillet 2018.

Les BSAR sont exerçables au cours de la dernière année de leur durée de vie :

les BSAR 3 ans sont exerçables du 12 juillet 2016 inclus au 11 juillet 2017 inclus ;

les BSAR 4 ans sont exerçables du 12 juillet 2017 inclus au 12 juillet 2018 inclus.

La maturité des options est égale à leur durée de vie espérée.

20.4. La volatilité du cours

Le Groupe a choisi de retenir une volatilité calculée sur un historique de 3 ans précédant l'attribution des plans et a appliqué une volatilité différente, calculée à la date d'attribution, correspondant à chacune des maturités envisagées par l'échéancier d'exercice.

20.5. Les caractéristiques des plans

20.5.1 Plan de 2013

Le 10 octobre 2012, le Conseil d'administration de la société Valtech SE (ci-après, « la Société » ou « Valtech »), faisant usage de l'autorisation qui lui a été consentie par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 14 mai 2012, a arrêté les dispositions d'un plan de bons de souscription d'actions remboursables (BSAR), dont les bénéficiaires sont les dirigeants mandataires sociaux ou membres du Comité exécutif, et certains cadres de la Société ou de ses filiales.

Les dispositions du plan, en particulier le prix de souscription des BSAR, ont été confirmées par ce même Conseil d'administration les 6 novembre 2012 et 7 mai 2013. L'émission des BSAR, qui a fait l'objet d'une note d'opération sur laquelle l'Autorité des marchés financiers a apposé son visa le 10 mai 2013, peut se présenter de la manière suivante :

Les BSAR émis donnent droit, à l'occasion de leur exercice à des actions nouvelles de la Société, à raison de 1 action Valtech pour 1 BSAR. En raison du vote, par l'Assemblée Générale Mixte du 26 avril 2013, de l'opération de regroupement, l'exercice de 8 BSAR donnera droit à 1 Action Nouvelle Regroupée Valtech.

Nombre maximum de BSAR à émettre : 23.153.666

Prix de souscription : 0,03 euro.

Prix d'exercice : 0,27 euro

Les BSAR sont incessibles et indisponibles :

- les 3 premières années (soit jusqu'au 12 juillet 2016) pour la totalité des BSAR
- les 4 premières années pour 50% des BSAR

Périodes d'exercice :

- La 4^{ème} année (soit du 12 juillet 2016 au 11 juillet 2017) pour minimum 25% et maximum 50% des BSAR
- La 5^{ème} année (soit du 12 juillet 2017 au 12 juillet 2018) pour le solde des BSAR.

Remboursement anticipé à 0,01 euro au gré de la Société à compter du début de la 3^{ème} année, soit à compter du 12 juillet 2015, et jusqu'à l'échéance, soit le 12 juillet 2018, et à condition que le cours de bourse (moyenne des cours d'ouverture sur les 10 séances choisies parmi les 20 qui précèdent la date d'envoi de l'avis de remboursement anticipé) représente 274% du prix d'exercice avant regroupement (soit 0,74 euro avant regroupement et 5,92 euro après regroupement). Dans l'éventualité où la Société mettrait en œuvre le remboursement des BSAR au prix de 0,01 euro (avant regroupement), les Titulaires pourront éviter un tel remboursement en exerçant leurs BSAR. Les BSAR rachetés seront annulés.

En cas de départ de la Société, selon le cas :

(i) si un Titulaire de BSAR a pris l'initiative de la rupture pour une raison qui n'est pas imputable à la Société ou (ii) si la Société a pris l'initiative de la rupture et l'a fondée sur une cause réelle et sérieuse ou un juste motif, étant entendu que la rupture du contrat de travail pour inaptitude, la révocation pour inaptitude, la mise ou le départ à la retraite ne sont pas considérés comme des situations de Bad Leaver, la Société pourra rembourser, dans un délai de 3 mois à compter du départ de la Société (fin de préavis en cas de préavis exécuté) les BSAR au prix de souscription auquel sera appliqué le taux EURIBOR.

(iii) En cas de décès, rupture du contrat de travail pour inaptitude, révocation pour inaptitude, mise ou départ à la retraite, le Titulaire de BSAR concerné ou ses ayants droit pourront, soit conserver les BSAR jusqu'aux périodes d'exercice puis les exercer avant l'échéance, soit les exercer par anticipation dans les 6 mois suivant le départ effectif de la Société, soit en demander à tout moment le remboursement aux conditions de (i).

L'ensemble des 23.153.666 BSAR a été souscrit, il en résulte un encaissement pour la Société d'un montant de 694 milliers d'euros sur l'exercice 2013.

L'action sous-jacente est l'action Valtech cotée sur le marché EuroNext Paris, Eurolist Compartiment C (ISIN FR0004155885). Ces actions sont cotées depuis le 12 avril 1999. Les actions seront créées au fur et à mesure de l'exercice des BSAR et feront l'objet de demandes d'admissions périodiques à la négociation. Il s'agit d'actions ordinaires qui pourront être librement cédées par le Titulaire devenu actionnaire. 3 managers se verront attribuer 67% des BSAR, les 33% restant étant répartis entre les autres managers. L'un des 3 managers, Sebastian Lombardo, est bénéficiaire à hauteur de 42% des BSAR.

Si l'ensemble des 23.153.666 souscrits devait être exercés, il en résultera l'émission et l'admission de 2.894.208 Actions Nouvelles Regroupées représentant 12% du capital de la Société (soit 13,62% avant augmentation de capital).

20.5.2 Plan de 2014

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 octobre 2014 a décidé d'émettre un maximum de 6.499.320 Bons de Souscription d'Actions Remboursables (BSAR) en faveur des Titulaires de BSAR existant ayant souscrit dans le cadre de la précédente l'émission intervenue en 2013, en précisant que :

8 BSAR donneront droit à l'exercice d'une action (nouvelle regroupée) Valtech ;

le prix d'émission de 8 BSAR sera de 0,4€ ;

le prix de souscription de 8 BSAR sera de 3,90€ ;

ces BSAR pourront être exercés, pour partie (entre 25 et 50% des BSAR souscrits) entre le 12 juillet

2016 et le 11 juillet 2017, et pour partie (le solde) entre le 12 juillet 2017 et le 12 juillet 2018 ;

l'échéance de ces BSAR sera pour partie (25%) le 12 juillet 2017, et pour le solde (75%), le 12 juillet 2018 ;

ces titres pourront faire l'objet d'un remboursement anticipé à un montant de 0,2€ pour 8 BSAR, à compter du 12 juillet 2015, et jusqu'au 12 juillet 2018, à condition que le cours de bourse (moyenne d'ouverture sur les 10 séances choisies parmi les 20 qui précèdent la date d'envoi de l'avis de remboursement anticipé) représente 274% du prix d'exercice, soit 10,96€ ; dans le cas où la Société mettrait en œuvre le remboursement des BSAR au prix de 0,2€ pour 8 BSAR, les Titulaires de BSAR pourront éviter un tel remboursement en exerçant leurs BSAR. Les BSAR ainsi rachetés seront annulés ;

les BSAR seront incessibles ;

les BSAR, en cas de départ du Titulaire de la Société, devront être remboursés ou maintenus, conformément aux bulletins de souscription des Titulaires de BSAR ayant souscrit aux BSAR émis le 12 juillet 2013.

Le nombre de BSAR souscrit est de 6.485.155 et il en résulte un encaissement de 324 milliers d'euros pour la société, à recevoir en 2015. Si l'ensemble des 6.485.155 BSAR souscrits sont exercés, il en résulterait l'émission et l'admission de 810.644 actions nouvelles regroupées, représentant 2,95% du capital de la société. Le produit de l'émission s'élèverait à 3.162 milliers d'euros.

20.6. Charges comptabilisées au titre des avantages sur instruments de capital

La charge totale comptabilisée en résultat en contrepartie des capitaux propres au titre des avantages sur instruments de capital s'élève à 686 milliers d'euros au titre de l'exercice 2014.

Note 21. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan peuvent se présenter de la manière suivante:

21.1. Obligations contractuelles

Les engagements liés aux locations simples peuvent être présentés de la manière suivante:

Locations (en milliers d'euros)	31-déc.-14	31-déc.-13	31-déc.-12
Moins d'un an	5 549	5 322	5 136
Entre un et cinq ans	5 505	6 802	10 344
Au-delà de 5 ans	133	-	33
Engagement de locations	11 186	12 124	15 513

Il s'agit principalement d'engagements liés aux locations immobilières.

21.2. Garanties données

Le Groupe VALTECH a consenti les garanties suivantes:

Garanties données (en milliers d'euros)	31-déc.-14	31-déc.-13	31-déc.-12
Garanties dans le cadre des baux immobiliers	594	1 916	2 976
Garantie de bonne fin	-	150	1 666
Garantie liées aux moyens de financement	828	4 297	6 497
Engagement total	1 418	6 363	11 139

- Garantie donnée dans le cadre de baux immobiliers :

Il s'agit en particulier d'une garantie bancaire consentie en Angleterre au bailleur des locaux de Londres. Cette garantie couvre la totalité des loyers résiduels. Au 31 décembre 2014, le montant de loyers dus représente 268 milliers d'euros.

- Garantie donnée liée aux moyens de financement :

Certaines lignes de crédit dont bénéficie Valtech font l'objet de garantie. Au 31 décembre 2014, la principale ligne de crédit, tirée à hauteur de 824 milliers d'euros, est la ligne de crédit conclue par VT Solutions aux Etats Unis d'Amérique. Cette ligne de crédit est contre-garantie par les actifs de la filiale.

21.4. Garanties reçues

Le Groupe ne détient pas de garantie octroyée par des tiers à son profit. Les garanties reçues d'établissements financiers à son profit et émise à sa demande sont présentées en garanties données.

Note 22. Parties liées

22.1. Parties liées

Les transactions (incluant les honoraires de missions d'assistance spécifiques de S. Lombardo) conclues à des conditions normales de marché entre le groupe et les parties liées, sont les suivantes :

(en milliers d'euros)			31-déc.-14	31-déc.-13	31-déc.-12
Société	Prestations	Lien			
Sky Jet	Conseil	Sebastian Lombardo	1 114	766	503
Executive Technologies Partner	Conseil	Tomas Nores	750	515	431

22.2. Sociétés mises en équivalence

Les transactions avec les entreprises sur lesquelles le groupe VALTECH exerce une influence notable et comptabilisées selon la méthode de mises en équivalence ne sont que des transactions courantes effectuées au prix du marché pour des montants non significatifs au regard de l'activité du groupe.

22.3. Rémunérations brutes allouées aux organes d'administration

Rémunération des mandataires sociaux de Valtech SE due au titre des exercices 2013 et 2014 :

A partir de l'année 2013, les mandataires sociaux de VALTECH S.A., société mère du groupe, ont droit en cette qualité à des jetons de présence pour leur participation aux travaux du conseil d'administration. Cette rémunération n'a été versée ni en 2013 ni en 2014 et le conseil d'administration n'a pas décidé de l'allocation des jetons de présence entre ses membres. La rémunération des mandats sociaux, au titre des exercices 2013 et 2014 se présente de la manière suivante :

	31-déc.-14	31-déc.-13	31-déc.-12
Avantage court terme	-	-	-
Avantage postérieur à l'emploi	-	-	-
Jetons de présence	100	100	-
Avantage en nature	-	-	-
Indemnité de fin de contrat de travail	-	-	-
Charge de la période	100	100	-

Le Président Directeur Général de Valtech SE, Sébastien Lombardo, a droit comme les autres membres du conseil d'administration à des jetons de présence au titre de participation aux travaux du conseil d'administration. Cependant, le conseil d'administration n'ayant pas statué sur les modalités d'attribution des jetons de présence, aucune rémunération ne figure à ce titre dans le tableau des rémunérations perçues par M. Sébastien Lombardo. Il convient d'observer, que dans le cadre de missions d'assistance spécifique, soumise aux dispositions de l'article L225-38 du Code de commerce, des sociétés qu'il détient et ou dirige, sont amenées à facturer des honoraires. Ces honoraires sont détaillés dans la note 22.1.

22.4. Montants alloués aux organes de direction

Les montants alloués aux 4 membres du comité exécutif du groupe VALTECH sous forme de rémunération ou d'honoraires comptabilisés au cours de l'exercice 2014 s'élèvent à 2.747 milliers d'euros. Au titre de l'exercice 2013, les rémunérations ou honoraires comptabilisés alloués aux 4 membres du comité exécutif du groupe VALTECH s'élevaient à 2.395 milliers d'euros.

Pour l'exercice 2014, ce montant se compose de 1.864 milliers d'euros d'honoraires, détaillés dans la note 22.1 et de 883 milliers d'euros de rémunérations.

Note 23. Événements postérieurs à la clôture

Néant

Note 24. Honoraires des commissaires aux comptes

(en milliers d'euros)	Exercice 2014		Exercice 2013		Exercice 2012	
	Deloitte & Associés	G. Drancy	Deloitte & Associés	G. Drancy	Deloitte & Associés	G. Drancy Fidrex
Audit						
Commissariat aux comptes certification, examen des comptes individuels et consolidés						
Emetteur	104	47	97	50	93	48
Filiales	156	24	126	20	107	6
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes						
Emetteur	70					
Filiales	78					
Sous -total	408	71	223	70	200	54
Autres prestations						
Juridique, fiscal, social						
Autres						
Sous-total	-	-	-	-	-	-
Autres prestations	408	71	223	70	200	54

4.7 Tableaux des sociétés consolidées au 31 décembre 2014

Le tableau suivant présente les principales données financières au 31 décembre 2014 des filiales détenues à plus de 50% par la Société. (OU NOTE 22 DES COMPTES SOCIAUX). Pour l'organigramme du groupe, il convient de se reporter au Chapitre 1.3.1.

(en milliers d'euros)	Pays	Capital	Capitaux propres	% de détention	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres	Résultat 31/12/2014	Chiffre d'affaires 31/12/2014	Prêts	Garanties données	Dividendes reçus
Filiales consolidées par intégration globale											
Valtech AG	Allemagne	1 575	3 828	100%	20 762	4 609	2 110	0	0		
Valtech Holdings Australia	Australie	0	0	100%	0	0	(61)	0	712		
Valtech A/S	Danemark	1 023	4 909	100%	41 693	10 909	771	13 706	-1 169		
Valtech Solutions	Etats-Unis	12 700	(694)	100%	12 688	12 688	(3 489)	29 608	12 448		
Valtech Training	France	50	(1660)	100%	400	0	(551)	4 436	-6		
Valtech Technology Consulting	France	37	39	100%	37	37	(1)	0	-37		
Valtech Ltd	Royaume-Uni	219	4 183	100%	175	175	3 124	24 881		268	
Valtech System Private Ltd.	Inde	1 221	3 426	100%	7 103	3 016	943	9 825		228	
Valtech AB	Suède	54	6 952	100%	17 490	17 490	2 897	27 046	-2 606		1 002
Valtech Digital Switzerland	Suisse	82	47	100%	83	83	(36)	31	27		
Valtech Digital Singapore	Singapour	59	(152)	100%	60	60	(211)	0	221		

4.8 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Guillaume DRANCY
17 avenue de la Division Leclerc
92160 Antony

Deloitte & Associés
185 avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

VALTECH

Société Européenne
103 rue de Grenelle
75007 Paris

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société VALTECH, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

VALTECH

2 / 2

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 2.5 « Utilisations d'estimations » de l'annexe aux comptes consolidés expose les principes comptables significatifs et principales sources d'incertitudes relatives aux estimations. Cette note précise également que les circonstances et les résultats futurs pourraient conduire à des changements d'estimations ou d'hypothèses susceptibles d'affecter la situation financière, le compte de résultat et les flux de trésorerie futurs du Groupe. Parmi ces estimations significatives, figurent les écarts d'acquisition et les actifs d'impôts différés :

- La société procède systématiquement, à chaque clôture, à des tests de perte de valeur des écarts d'acquisition selon les modalités décrites dans la note 2.7 « Tests de dépréciations (IAS 36) » de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de pertes de valeur ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note 9.2 « Test de dépréciation » de l'annexe aux comptes consolidés donne une information appropriée.

- Le Groupe présente à l'actif de son bilan des impôts différés actifs pour un montant de 2.562 milliers d'euros au 31 décembre 2014 tel qu'exposé dans la note 8.3 « Impôts différés » de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous avons apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les prévisions d'utilisation des déficits fiscaux reportables, revu les calculs effectués par la société et vérifié que la note 8.3 donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Antony et Neuilly-sur-Seine, le 29 avril 2015

Les Commissaires aux comptes

Guillaume DRANCY

Deloitte & Associés

Géraldine SEGOND

5

Comptes sociaux *

- 5.1 Bilans - Actif
- 5.2 Bilans - Passif
- 5.3 Comptes de résultat
- 5.4 Notes Annexes
- 5.5 Liste des filiales et participations au 31 décembre 2014
- 5.6 **Autres éléments relatifs aux états financiers de Valtech SE**
 - 5.6.1 Charges non déductibles fiscalement :
 - 5.6.2 Dettes fournisseurs
- 5.7 **Résultats financiers sur 5 ans**
- 5.8 **Titres de participation (principales variations et franchissement de seuil)**
- 5.9 **Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels**

5.1 Bilans - Actif

En euros	BRUT	Amortissements	Net (N) 31-Dec-2014	Net (N-1) 31-Dec-2013	Notes
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					1.1, 3.1
Concession, brevets et droits similaires	2 150 535	909 612	1 240 923	227 609	
Fonds commercial	10 433 621	9 041 037	1 392 584	1 392 584	
Autres immobilisations incorporelles				700 296	
TOTAL immobilisations incorporelles :	12 584 156	9 950 649	2 633 507	2 320 489	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					1.1, 3.2
Autres immobilisations corporelles	2 400 872	1 731 554	669 318	840 289	
TOTAL immobilisations corporelles :	2 400 872	1 731 554	669 318	840 289	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					1.2, 3.3, 4, 13
Autres participations	100 495 532	51 424 103	49 071 429	49 324 116	3.4
Créances rattachées à des participations	13 551 881	9 500	13 542 381	8 483 030	
Prêts	84 780		84 780	81 113	
Autres immobilisations financières	293 444	8 889	284 555	222 499	
TOTAL immobilisations financières :	114 425 637	51 442 492	62 983 145	58 110 758	
ACTIF IMMOBILISE	129 410 665	63 124 695	66 285 970	61 271 536	
CRÉANCES					1.4, 5, 13
Avances, acomptes versés sur commandes	20 000		20 000	20 000	
Créances clients et comptes rattachés	18 877 366	1 274 966	17 602 400	14 181 294	5.1, 5.2, 8
Autres créances	3 239 813		3 239 813	2 472 935	
TOTAL créances :	22 137 178	1 274 966	20 862 212	16 673 689	
DISPONIBILITÉS ET DIVERS					
Valeurs mobilières de placement	18 017 475		18 017 475	53 241	6
Disponibilités	812 160		812 160	165 676	6
Charges constatées d'avance	704 444		704 444	524 301	7.1
TOTAL disponibilités et divers :	19 534 079		19 534 079	743 218	
ACTIF CIRCULANT	41 671 257	1 274 966	40 396 291	17 416 907	
Écarts de conversion actif	50 235		50 235	204 293	7.3
TOTAL ACTIF	171 132 157	64 399 660	106 732 497	78 892 741	

5.2 Bilans - Passif

<i>En euros</i>	<i>Net (N) 31-Dec-14</i>	<i>Net (N-1) 31-Dec-13</i>	<i>Notes</i>
CAPITAUX PROPRES			9
Capital social ou individuel versé	3 330 923	2 570 464	
Prime d'émission	102 220 118	76 021 870	
Réserve légale	96 541	96 541	
Report à nouveau	-16 117 304	-16 714 781	
Résultat de l'exercice	-3 695 972	597 478	
CAPITAUX PROPRES	85 834 306	62 571 571	
PROVISIONS POUR RISQUES	809 227	761 543	10
DETTES FINANCIÈRES			5.2, 13
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	7 041	738 061	
Emprunts et dettes financières divers	4 645 858	2 094 464	
TOTAL dettes financières :	4 652 898	2 832 525	
DETTES DIVERSES			5.2, 8, 13
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 215 657	3 909 475	
Dettes fiscales et sociales	5 652 290	5 945 710	
Autres dettes	1 898 264	1 910 518	
TOTAL dettes diverses :	12 766 211	11 765 704	
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	1 775 724	933 838	7.2
TOTAL DES DETTES	19 194 833	15 532 067	
Ecart de conversion passif	894 130	27 558	7.3
TOTAL PASSIF	106 732 497	78 892 741	

5.3 Comptes de résultat

En euros	France	Export	31/12/2014	31/12/2013	Notes
Production vendue de services	22 568 623	4 000 243	26 568 866	33 233 404	1.8, 14
Chiffre d'affaires net	22 568 623	4 000 243	26 568 866	33 233 404	1.8, 14
Production immobilisée			189 043	214 856	
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			1 091 241	316 807	
Autres produits			5 628 450	4 689 262	
PRODUITS D'EXPLOITATION			33 477 599	38 454 329	38 454 329
CHARGES EXTERNES					
Autres achats et charges externes			15 351 956	14 841 416	
TOTAL charges externes :			15 351 956	14 841 416	
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			984 787	1 430 426	
CHARGES DE PERSONNEL					11, 12
Salaires et traitements			13 430 343	14 536 797	
Charges sociales			5 997 031	6 647 963	
TOTAL charges de personnel :			19 427 374	21 184 760	
DOTATIONS D'EXPLOITATION					3, 4, 10
Dotations aux amortissements sur immobilisations			629 367	382 237	
Dotations aux provisions sur immobilisations				33 000	
Dotations aux provisions sur actif circulant			1 149 000	46 640	5.1
Dotations aux provisions pour risques et charges			428 992	330 000	
TOTAL dotations d'exploitation :			2 207 359	791 877	
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			625 217	105 213	
CHARGES D'EXPLOITATION			38 596 693	38 353 692	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(5 119 094)	100 636	

En euros	31/12/2014	31/12/2013	Notes
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-5 119 094	100 636	
PRODUITS FINANCIERS			
Produits financiers de participation	1 430 426	1 954 287	13, 15
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		14 734	
Autres intérêts et produits assimilés	9 510		
Reprises sur provisions et transferts de charges	399 293	2 426 613	
Différences positives de change	130 839	20 647	
	1 970 067	4 416 282	
CHARGES FINANCIÈRES			13
Dotations financières aux amortissements et provisions	459 735	204 292	10, 15
Intérêts et charges assimilées	172 300	116 032	
Différences négatives de change	101 604	15 940	
	733 639	336 265	
RÉSULTAT FINANCIER	1 236 428	4 080 017	
PRODUITS EXCEPTIONNELS			16
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 944	578 044	
Reprises sur provisions et transferts de charges		557 122	
	1 944	1 135 166	
CHARGES EXCEPTIONNELLES			16
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		2 123	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	2 172	5 054 490	
	2 172	5 056 613	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-228	-3 921 446	1.9
Impôts sur les bénéfices	-186 923	-338 271	17
TOTAL DES PRODUITS	35 449 610	44 005 777	
TOTAL DES CHARGES	39 145 582	43 108 299	
RÉSULTAT NET	-3 695 972	597 478	

5.4 Notes Annexes

Note 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ont été établis conformément au plan comptable général annexé au règlement ANC n°2014-03 et aux principes comptables (prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices) et méthodes d'évaluation applicables en France. .

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les montants dans les notes annexes sont exprimés en milliers d'euros sauf indication contraire.

Les états financiers ont été établis et arrêtés par le Conseil d'Administration sur la base d'une continuité d'exploitation.

Les principes comptables utilisés sont les suivants :

1.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles figurent au bilan à leur valeur d'apport ou à leur coût d'acquisition initial. L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé suivant le mode linéaire ou dégressif permettant de prendre en compte l'amortissement économique des immobilisations.

En cas de différence jugée durable entre la valeur d'utilité des immobilisations incorporelles, et leur valeur comptable, il est constitué une provision pour dépréciation du montant de cette différence.

VALTECH S.E. procède à la revue annuelle de la valorisation de ses fonds de commerce à la clôture de l'exercice et peut déprécier les valeurs comptabilisées au bilan afin d'ajuster leur valeur nette à due concurrence.

Des dépréciations d'actif sont comptabilisées, conformément au règlement CRC N°2002-10, lorsque sa valeur actuelle est devenue inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur actuelle est la plus élevée de la valeur vénale (montant qui pourrait être obtenu, à la date de clôture, de la vente d'un actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie) ou de la valeur d'usage (valeur des avantages économiques futurs attendus de son utilisation et de sa sortie, déterminée généralement en fonction des flux nets de trésorerie attendus).

Les coûts de recherche et développement n'ont pas été activés car les éléments produits font partie de projets de recherche dont le résultat n'est pas directement utilisable à des fins commerciales. Le montant des dépenses de recherche et développement comptabilisé en charge sur l'exercice est de 423 milliers d'euros.

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles se détaillent comme suit :

POSTE D'IMMOBILISATIONS (en milliers d'euros)	MODE D'AMORTISSEMENT	DUREE D'AMORTISSEMENT
Logiciels	linéaire	2 à 5 ans
Fonds commercial	N/A	
Immobilisations incorporelles en cours	N/A	
Matériel et outillages	linéaire	3 à 5 ans
Agencements	linéaire	5 à 10 ans
Matériel de bureau et mobilier	linéaire	5 à 10 ans
Matériel informatique	linéaire	3 à 5 ans

1.2. Immobilisations financières

Les titres de participations sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition.

Une dépréciation est constatée par voie de provision lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure au coût d'acquisition. La valeur d'utilité est appréciée en tenant compte des perspectives de développement et de résultats futurs et des actifs incorporels détenus.

Les créances rattachées aux participations sont inscrites à leur valeur nominale et, le cas échéant, sont dépréciées en fonction de l'évaluation du risque de non recouvrement.

1.3. Provisions pour risques et charges

Dans le cours normal de ses activités, la société VALTECH S.E. est impliquée dans un certain nombre de litiges soit en règlement amiable soit en procédure judiciaire. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Le montant retenu des provisions est fondé sur l'appréciation du niveau de risque au cas par cas et ne dépend pas du niveau d'avancement des procédures.

L'estimation du risque peut être révisée en cours de procédure selon tous faits de nature à modifier le niveau de risque.

1.4. Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale et sont dépréciées par voie de provision afin de tenir compte des pertes potentielles liées aux difficultés rencontrées dans leur recouvrement.

1.5. Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date d'opération. Les dettes, créances, disponibilités en monnaies étrangères figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la valorisation à ce dernier cours des dettes et créances en devises et des engagements hors bilan qui leur sont associés est enregistrée en résultat. Les pertes latentes de change qui ne sont pas compensées font l'objet d'une provision pour risques, sauf lorsque les instruments financiers en cause, entrant dans le cadre d'une stratégie identifiée de couverture, sont tels qu'aucune perte significative ne pourra être globalement constatée lors de leurs échéances.

1.6. Passifs

Conformément au règlement du CNC n° 00-06 du 20 avril 2000 sur les passifs, un passif est comptabilisé lorsque VALTECH a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celle-ci. Cette obligation doit exister à la date de clôture de l'exercice pour pouvoir être comptabilisée.

1.7. Impôts

VALTECH forme avec ses filiales françaises détenues directement ou indirectement à plus de 95 % un groupe d'intégration fiscale tel que défini par l'article 223-A du Code général des impôts. Chaque société calcule sa provision pour impôts sur la base de ses résultats fiscaux propres et VALTECH en tant que tête du Groupe tient compte de ses résultats propres et de l'incidence des retraitements liés à l'intégration fiscale dans le cadre de la détermination du résultat fiscal de l'intégration.

La charge ou le produit d'impôt comptabilisé en résultat par VALTECH est composé des éléments suivants :

- impôts versés à VALTECH par les filiales bénéficiaires intégrées fiscalement (produit) ;
- impôts dus au Trésor public au titre du résultat fiscal du Groupe d'intégration fiscale
- évolution du compte d'attente représentatif de l'utilisation de déficits fiscaux des filiales intégrées dans la détermination de l'impôt dû par le Groupe et susceptibles de leur être rétrocédés quand elles redeviendront bénéficiaires;
- régularisations éventuelles sur la charge d'impôt d'exercices antérieurs ;
- évolution des provisions pour risques fiscaux.
- le crédit d'impôt recherche, en application de l'information de l'ANC du 11 janvier 2011.
- la retenue à la source sur revenus réalisés avec l'Inde.

1.8. Chiffre d'affaires

VALTECH S.E. réalise principalement des missions de conseil sur l'utilisation de nouvelles technologies.

Les missions ainsi réalisées sont, pour l'essentiel, vendues selon une formule dite de « régie », le chiffre d'affaires est alors comptabilisé en fonction du temps passé chez nos clients. Certaines missions, le plus souvent à la demande de certains clients, sont vendues forfaitairement. Le chiffre d'affaires est alors reconnu à mesure de l'avancement des travaux, qui est estimé en fonction du pourcentage des coûts encourus pour les travaux réalisés par rapport aux coûts totaux estimés ; lorsqu'il est probable que le total des coûts estimés du contrat sera supérieur au total des produits du contrat, la perte à terminaison attendue est immédiatement provisionnée.

1.9. Résultat exceptionnel

Les charges et produits classés en résultat exceptionnel sont représentatifs des opérations que le groupe ne considère pas liées à l'exploitation courante en particulier lorsqu'elles ne sont pas jugées récurrentes.

1.10. Actions propres

Les actions propres de Valtech S.E sont comptabilisées en valeurs mobilières de placement du fait que celles-ci sont destinées à être attribuées aux employés et affectées à des plans déterminés.

1.11. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont composées essentiellement d'OPCVM. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. La différence entre l'évaluation figurant au bilan et celles qui résulterait des derniers prix du marché connus à la clôture fait l'objet d'un ajustement fiscal.

Note 2. Evénements particuliers de l'exercice

2.1. Plan stratégique « Rocket »

La société a annoncé son plan stratégique « Rocket » le 21 octobre 2014. Valtech entame désormais la 3ème phase de son projet industriel et entend accélérer son développement afin de devenir l'une des 5 premières agences de marketing digital et technologique au niveau mondial, en termes de taille et de portefeuille clients, de couverture géographique, de portefeuille de services, d'innovation et de profitabilité.

Trois axes stratégiques essentiels sous-tendent cette nouvelle phase de développement :

- un plan d'acquisitions ciblées permettant d'accélérer les effets de seuil et de taille critique ;
- une internationalisation accrue, indispensable pour encore mieux servir nos clients globaux ;
- la création de nouvelles offres dans la Data et l'élargissement des expertises sectorielles qui viennent alimenter la croissance organique du groupe à travers la construction de partenariats stratégiques forts avec des grands comptes identifiés comme étant les plus stratégiques.

2.2. Augmentation de capital réservée intégralement souscrite par siegco

L'assemblée générale du 22 octobre 2014 a approuvé une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée à SiegCo pour un montant de 27 millions d'euros, par création de 6.279.070 actions nouvelles au prix unitaire de 4,30 euros. Cette augmentation de capital a été entièrement souscrite par SiegCo le 30 octobre 2014. A l'issue de cette opération, Siegco détient 66,5% du capital et des droits de vote de Valtech. La société Verlinvest, actionnaire de Sieg-Co, détient désormais directement et indirectement 73,3% du capital de Valtech.

2.3. Lancement d'activité à l'étranger

Valtech a créé les sociétés Valtech Digital Singapore et Valtech Digital Switzerland, respectivement à Singapour et en Suisse, dont elle détient 100% du capital. Ces créations s'inscrivent dans la stratégie d'internationalisation de l'activité du groupe telle qu'elle a été présentée dans le plan stratégique « Rocket ». La contribution de ces deux sociétés au chiffre d'affaires et au résultat du groupe n'est pas significative en 2014.

Par ailleurs, Valtech a créé les sociétés Valtech Digital Spain (Espagne), sans activité, et Valtech Australia, société holding qui a procédé à l'acquisition de la société australienne Neon Stingray en août 2014.

2.4. Transformation en Société Européenne

L'assemblée générale du 25 avril 2014 a approuvé la transformation de la société en Société Européenne qui est effective depuis le 22 octobre 2014.

Note 3. Actif immobilisé

3.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées par des fonds commerciaux (y compris le mali de fusion Valtech Agency) et des logiciels et se présentent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Pays	31-déc.-13	Acquisition	Cession	31-déc.-14
Logiciels		784	1 367		2 150
Fonds Alternance	France	6 116			6 116
Fonds Objectspace	Etats-Unis	2 925			2 925
Mali de Fusion Valtech Agency France		1326			1326
Fonds ACDSI (TUP Agency)	Valtech	0			0
	France	67			67
Immobilisations incorporelles en cours		700		-700	0
Valeur brute		11 917	1 366	-700	12 584
Amortissement des logiciels		556	353		909
Provision pour dépréciation		9 041			9 041
Valeur nette		2 320	1 013	-700	2 634

L'augmentation de la valeur brute des logiciels immobilisés correspond à l'activation des coûts d'acquisition et de développement du logiciel de gestion OpenAir.

La société réalise régulièrement des tests de valeur de ses fonds de commerce. Ces tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable qui correspond au montant le plus élevé entre leur prix de vente net et leur valeur d'utilité, estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs générés par leur utilisation.

Le fonds commercial ALTERNANCES est ainsi déprécié pour la totalité de sa valeur soit un montant de 6.116 milliers d'euros.

Le fonds commercial OBJECT SPACE est ainsi déprécié pour la totalité de sa valeur soit un montant de 2.924 milliers d'euros.

Le mali de fusion Valtech Agency a été inscrit en actif incorporel en tant que mali technique. La survaleur qu'il représente n'a pas été dépréciée.

3.2. Immobilisations corporelles

Les mouvements des immobilisations corporelles et des amortissements au cours de l'exercice sont fournis par le tableau suivant :

(en milliers d'euros)	31-Dec-13	Acquisitions	Sorties	31-Dec-14
Installations générales	965	4		969
Matériel informatique et de bureau	1 368	103	39	1 432
Immobilisations corporelles	2 333	107	39	2 401
Installations générales	429	96		525
Materiel informatique et de bureau	1 064	180	37	1 207
Amortissements des immo. corporelles	1 493	276	37	1 732
Valeur nette comptable	840	-169	-2	669

3.3. Immobilisations financières

Au 31 décembre 2014, les immobilisations financières se présentent de la manière suivante :

Poste d'immobilisations (en milliers d'euros)	Valeur brute 2014	Dépréciation 2014	Valeur nette 2014	Valeur nette 2013
- titres de participations :	100 496	51 424	49 071	49 324
- créances rattachées aux participations :	13 552	10	13 542	8 483
- Titres immobilisés :	-	-	-	-
- Prêts, dépôts et cautionnements versés:	378	9	369	304
Total immobilisations financières	114 426	51 443	62 982	58 111

3.4. Les titres de participation

La société a créé 4 filiales au cours de l'exercice : Valtech Digital Switzerland, Valtech Digital Singapore, Valtech Digital Spain et Valtech Holdings Australia. Cette dernière filiale a procédé en août 2014 à l'acquisition de la société australienne Neon Stingray Digital Services.

Note 4. Les mouvements nets des provisions et amortissements financiers

Les variations de provisions peuvent se présenter de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/2013	Augmentations dotations	Diminutions reprises	31/12/2014
Provisions pour litiges				
Prov. pour garant. données aux clients				
Prov. pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change	204 293	50 235	204 293	50 235
Prov. pour pensions et obligat. simil.				
Provisions pour impôts				
Prov. pour renouvellement des immo.				
Autres prov. pour risques et charges	557 250	428 992	227 250	758 992
Prov. pour risques et charges	761 543	479 227	431 543	809 227
Prov. sur immobilisations incorporelles	9 041 037			9 041 037
Prov. sur immobilisations corporelles				
Prov. sur immo. titres mis en équival.				
Prov. sur immo. titres de participation	51 024 103	400 000		51 424 103
Prov. sur autres immo. Financières	203 889	9 500	195 000	18 389
Provisions sur stocks et en cours				
Provisions sur comptes clients	742 954	1 149 000	616 988	1 274 966
Autres provisions pour dépréciation				
Prov. pour dépréciation	61 011 983	1 558 500	811 988	61 758 494
TOTAL GENERAL	61 773 526	2 307 727	1 243 531	62 567 722

Note 5. Actif circulant et dettes

Le contrat, conclu en 2012, de mobilisation de créances pour un montant maximum de 4.000 milliers d'euros est toujours actif en 2014. Ce contrat transfère à l'établissement financier tous les risques inhérents au recouvrement. Le financement ainsi obtenu n'est pas comptabilisé en découvert et les créances clients cédées ne figurent pas au bilan.

L'encours cédé au 31 décembre 2014 est 3.487 milliers d'euros pour un montant réellement perçu en trésorerie de 3.137 milliers d'euros, la différence constituant la réserve de garantie et les créances cédées non encore encaissées auprès de la société de factoring.

Au 31 décembre 2013 l'encours cédé s'élevait à un montant de 2.137 milliers d'euros pour un montant réellement perçu en trésorerie de 1.926 milliers d'euros.

Les commissions ainsi que les intérêts liés aux opérations de factoring ont une incidence de 93 milliers d'euros sur le résultat 2014.

5.1. Mouvement de l'exercice sur les créances douteuses

La société a créé 4 filiales au cours de l'exercice : Valtech Digital Switzerland, Valtech Digital Singapore, Valtech Digital Spain et Valtech Holdings Australia. Cette dernière filiale a procédé en août 2014 à l'acquisition de la société australienne Neon Stingray Digital Services.

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Créances douteuses</i>	<i>Provision pour dépréciation</i>	<i>Créances nettes</i>
Au 31 décembre 2013	772	743	29
Augmentation (1)			
Diminution	-621	-617	
Au 31 décembre 2014	151	126	25

5.2. Etat des échéances des créances et des dettes

La ventilation des créances et dettes à court et long terme, est fournie par le tableau suivant :

<i>ÉTAT DES CRÉANCES (en euros)</i>	<i>Montant brut</i>	<i>A 1 an au plus</i>	<i>A plus d'1 an</i>
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations	13 551 881	1 094 377	12 457 503
Prêts	84 780	4 792	79 988
Autres immobilisations financières	293 444	64 598	228 846
TOTAL de l'actif immobilisé :	13 930 105	1 163 768	12 766 337
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	150 654		150 654
Autres créances clients	25 706 823	25 706 823	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	10 278	10 278	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	17 546	17 546	
État - Impôts sur les bénéfices	986 634	986 634	
État - Taxe sur la valeur ajoutée	513 247	513 247	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés	44 198	44 198	
État - Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	1 700 910	1 700 910	
TOTAL de l'actif circulant :	29 130 291	28 979 636	150 654
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	704 444	704 444	
TOTAL GÉNÉRAL	43 764 839	30 847 848	12 916 991

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Auprès des établissements de crédit :			
- à 1 an maximum à l'origine			
- à plus d' 1 an à l'origine	7 041		7 041
Emprunts et dettes financières divers	828 948		828 948
Fournisseurs et comptes rattachés	5 215 657	5 215 657	
Personnel et comptes rattachés	1 242 020	1 242 020	
Sécurité sociale et autres organismes	1 917 714	1 917 714	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	2 370 183	2 370 183	
Obligations cautionnées			
Autres impôts, taxes et assimilés	78 091	78 091	
Dettes sur immo. et comptes rattachés			
Groupe et associés	3 816 910	3 816 910	
Autres dettes	8 878 376	8 878 376	
Dettes représentat. de titres empruntés			
Produits constatés d'avance	1 775 724	1 775 724	
TOTAL GÉNÉRAL	26 130 664	25 294 675	835 989

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit sont constitués par l'ensemble des facilités, des crédits à court, moyen et long terme octroyés par les établissements financiers à la société.

Note 6. Disponibilités

Les disponibilités comprennent les comptes bancaires et les titres de placement dont l'échéance ne dépasse pas trois mois.

(en milliers d'euros)	31-Dec-14	31-Dec-13
Valeurs mobilières de placement	18 017	53
Comptes bancaires en notre faveur	811	166
Trésorerie court terme	18 828	219
Trésorerie nette	18 828	219

Au 31 décembre 2014, les valeurs mobilières, d'un montant de 18 017 milliers d'euros, étaient constituées d'OPCVM pour 17 280 milliers d'euros et d'actions propres pour 737 milliers d'euros, acquises dans le cadre du contrat de liquidité et du programme de rachat d'actions.

Note 7. Comptes de régularisation actif et passif

7.1. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance correspondent à des charges d'exploitation payées ou comptabilisées dans l'exercice et imputables à l'exercice suivant pour un total de 704 milliers d'euros.

7.2. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance, exclusivement composés de produits d'exploitation, sont liés à des prestations de services facturées dans l'exercice et imputables à l'exercice suivant pour un total de 1 776 milliers d'euros.

7.3. Ecart des conversions

Ces écarts ont été portés en augmentation des avances consenties par VALTECH S.E. à ses filiales étrangères en devises. Il s'agit essentiellement d'écarts de conversion liés aux créances en dollars US.

<i>(en milliers d'euros)</i>	
Ecart de conversion actif	50
Ecart de conversion passif	-890

L'écart de conversion actif est couvert par une provision pour perte de change.

Note 8. Produits à recevoir et charges à payer

Les produits à recevoir à la date de clôture sont répartis de la manière suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	
Clients factures à établir	2 038
Divers	3
TOTAL	2 041

La composition des charges à payer est la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 064
Dettes fiscales et sociales	1 859
Disponibilités, charges à payer	7
Autres dettes	1 758
TOTAL	5 688

Note 9. Capitaux propres

9.1. Historique du capital

Les charges constatées d'avance correspondent à des charges d'exploitation payées ou comptabilisées dans l'exercice et imputables à l'exercice suivant pour un total de 704 milliers d'euros.

(en euros) DATE	NATURE DE L'OPERATION	NOMBRE D' ACTIONS	CAPITAL	PRIME D'EMISSION
31-déc.-10		155 008 451	2 346 637	71 100 238
	Suppression des actions d'autocontrôle	-214 900	-3 254	-50 473
31-déc.-11		154 793 551	2 343 383	71 049 766
	Augmentation de Capital	15 000 000	227 081	4 272 918
31-déc.-12		169 793 551	2 570 464	75 504 260
	Augmentation de Capital			694 610
	Regroupement d'actions à raison de 8 anciennes pour 1 nouvelle			
31-déc.-13		21 224 192	2 570 464	76 198 870
	Augmentation de Capital	6 279 070	760 459	26 239 541
31-déc.-14		27 503 262	3 330 923	102 438 411

9.2. Variation des capitaux propres

Les charges constatées d'avance correspondent à des charges d'exploitation payées ou comptabilisées dans l'exercice et imputables à l'exercice suivant pour un total de 704 milliers d'euros.

(en milliers d'euros)	
Capitaux propres à la clôture de l'exercice précédent	62 571
Variation du capital	760
Variation des primes, réserves, report à nouveau	26 796
Variation des provisions relevant des capitaux propres	
- Contreparties des réévaluations	
- Variation des provisions réglementées et subventions d'équipement	
- Résultat de l'exercice	3 696
Autres variations	
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice 2013 avant AGO	85 834
Variation des capitaux propres au cours de l'exercice	23 263

Note 10. Provisions pour risques

Les provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face à des sorties de ressources probables au profit de tiers, sans contrepartie pour VALTECH S.E. Elles comprennent notamment les provisions suivantes :

Nature de la provision (en milliers d'euros)	31-Dec-13	Dotation	Reprise (utilisation)	Reprise (provision non utilisée)	31-Dec-14
Litiges	525	429	(194)		760
Perte sur projet	33	0	(33)		0
Autres	0	0	0		0
Ecart de change	204	50	(204)		50
Prov.pour risques et charges (1)	762	479	(431)		810

La répartition des dotations et reprises par typologie de résultat est la suivante :

(en milliers d'euros)	Dotation	Reprise (utilisation)	Reprise (provision non utilisée)
Résultat d'exploitation	429	(227)	
Résultat financier	50	(204)	
Résultat exceptionnel			
Total	479	(431)	

Dans le cours normal de son activité, VALTECH S.E. peut être impliqué dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable.

Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du risque au cas par cas et dépend en majeure partie de facteurs autres que le stade d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut toutefois entraîner une réappréciation de ce risque.

Un contrôle fiscal a eu lieu en France qui a porté sur les exercices 2010 et 2011 et sur le crédit d'impôt recherche comptabilisé ou payé au cours de ces deux années. Une proposition de rectification a été faite en décembre 2013 sur le crédit d'impôt recherche qui avait fait l'objet en 2010 d'un encaissement de 2.228 milliers d'euros. Les échanges contradictoires avec l'administration fiscale ont conduit cette dernière à restreindre le champ de sa proposition de rectification à une partie du crédit d'impôt recherche correspondant à un encaissement de 1.033 milliers d'euros en 2010. Par ailleurs le contrôle des autres impositions a donné lieu à une notification à la société en juillet 2014. A l'issue des discussions amiables avec l'administration fiscale, cette dernière a adressé postérieurement à la clôture un avis de mise en recouvrement que la société entend contester. La société a pris en compte l'état le plus récent des procédures et a décidé de provisions pour risques complémentaires qui ont été comptabilisées au 31 décembre 2014.

Les dotations aux provisions de l'exercice concernent principalement les litiges avec d'anciens employés et avec l'administration fiscale.

Note 11. Rémunération des dirigeants et honoraires

A partir de l'année 2013, les mandataires sociaux de VALTECH S.E., société mère du groupe, ont droit en cette qualité à des jetons de présence pour leur participation aux travaux du conseil d'administration. Cette rémunération n'a été versée ni en 2013 ni en 2014 et le conseil d'administration n'a pas décidé de l'allocation des jetons de présence entre ses membres.

Le Président Directeur Général de Valtech SE, Sébastien Lombardo, a droit comme les autres membres du conseil d'administration à des jetons de présence au titre de participation aux travaux du conseil d'administration. Cependant, le conseil d'administration n'ayant pas statué sur les modalités d'attribution des jetons de présence, aucune rémunération n'est indiquée à ce titre concernant M. Sébastien Lombardo. Il convient d'observer, que dans le cadre de missions d'assistance spécifique, soumise aux dispositions de l'article L225-38 du Code de commerce, des sociétés qu'il détient et ou dirige, sont amenées à facturer des honoraires. Le montant total des rémunérations et honoraires de toutes natures versées aux mandataires sociaux au cours de l'exercice est de 912 milliers d'euros.

Note 12. Personnel

Un CICE de 176 milliers d'euros a été comptabilisé dans les comptes en déduction des charges sociales au compte de résultat améliorant d'autant le résultat d'exploitation. Ce CICE a pour objet d'améliorer la compétitivité et ainsi de permettre de réaliser des efforts en matière de formation et de recrutement.

12.1. Effectif

La société compte un effectif moyen de 234 personnes au titre de l'exercice 2014 contre 264 sur l'exercice précédent suivant la répartition suivante :

	31-Dec-14	31-Dec-13
Cadres	247	247
Non Cadres	17	17
Total	264	264

12.2. Droits individuels à la formation

Conformément à l'Avis n° 2004-F du 13 octobre 2004 du comité d'urgence du CNC relatif à la « comptabilisation du droit individuel à la formation – DIF », les dépenses engagées au titre du DIF constituent une charge de la période et ne donnent donc lieu à aucun provisionnement mais mention est faite dans l'annexe du volume d'heures à la clôture de l'exercice de la part ouverte des droits avec indication du volume d'heures n'ayant pas fait l'objet de demandes des salariés.

Dans quelques cas limités (demande de Congés Individuels de Formation (« CIF ») ou en cas de licenciement ou démission) où ces dépenses ne peuvent être considérées comme rémunérant des services futurs, l'engagement à court terme en résultant est provisionné dans les comptes de l'exercice, dès que l'obligation à l'égard du salarié devient probable ou certaine.

Au titre du droit individuel à la formation, pour les personnes en contrats à durée indéterminée au sein de VALTECH, le volume d'heures de la part ouverte mais non consommée des droits est de 13 242 heures au 31 décembre 2014.

Note 13. Renseignements concernant les entreprises liées

Les soldes du bilan concernant les entreprises liées sont les suivants :

(en milliers d'euros)	31-Dec-14	31-Dec-13
Titres de participation	100 496	100 348
Créances rattachées aux particip.	13 552	8 483
Créances clients	10 036	7 263
Fournisseurs débiteurs		0
Dettes financières diverses	-3 817	-1 675
Dettes fournisseurs	-1 864	-395
Fournisseurs et compte rattachés	-359	-353

Les soldes du compte de résultat concernant les entreprises liées sont les suivants (hors éléments du résultat d'exploitation) :

(en milliers d'euros)	31-Dec-14	31-Dec-13
Autres produits financiers	1 427	1 946
Intérêts engagement de caution	3	8
Intérêts sur comptes courant	-116	-66

Note 14. Répartition du chiffre d'affaires par secteurs d'activités

La répartition du chiffre d'affaires 2014 par secteurs d'activité peut être présentée comme suit :

(en milliers d'euros)	31-Dec-14	31-Dec-13
Chiffre d'affaires conseil	24 510	30 728
Prestations auprès des autres sociétés du groupe	2 058	2 149
Autres chiffres d'affaires	0	356
Chiffre d'affaires total	26 568	33 233

Le montant du chiffre d'affaire réalisé à l'export est de 4.000 milliers d'euros en 2014 et de 4.686 milliers d'euros en 2013.

Note 15. Produits et charges financiers

Le résultat financier bénéficiaire de 1 237 milliers d'euros s'analyse de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31-Dec-14	31-Dec-13
- Reprise financières des provisions pour dépréciation	399	2 411
- Dividendes groupe	1 002	1 571
- Intérêts sur créances groupe	425	383
- Autres (dont différence de change)	144	51
Produits financiers	1 970	4 416
- Dotations aux provisions	-459	0
- Intérêts des sources de financement (emprunts & découverts)	-172	-116
- Autres (dont différence négative de change)	-101	-220
Charges financières	-733	-336
Résultat financier	1 237	4 080

La société a recours à des cessions de créances clients auprès d'une société de factoring. Les commissions ainsi que les intérêts liés aux opérations de factoring ont une incidence de 93 milliers d'euros sur le résultat de la société dont 51 milliers d'euros sur le résultat financier.

Note 16. Produits et charges exceptionnels

Le résultat exceptionnel équilibré s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	31-Dec-14	31-Dec-13
Produits exceptionnels sur opération en capital	2	578
- Produits de cession	2	578
Reprise de provisions exceptionnelles	0	557
- Reprise sur provision pour risques	0	557
Produits exceptionnels	2	1 135
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0	-559
- Transactions et charges liées	0	-557
- Charges exceptionnelles diverses	0	-2
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	-2	-4 497
- Valeur nette comptable des immobilisations cédées	-2	-4 497
Charges exceptionnelles	-2	-5 056
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	-3 921

Note 17. Impôts sur les bénéfices

17.1. Intégration fiscale française

Le nombre de sociétés intégrées fiscalement est au nombre de trois à la date de clôture

La liste des sociétés intégrées fiscalement au 31 décembre 2014 est la suivante :

- Valtech S.E. (société tête de Groupe)
- Valtech Training
- Valtech Technology Consulting SAS

Au 31 décembre 2014 le pôle d'intégration fiscale dispose de pertes reportables pour un montant total de 43.478 milliers d'euros.

17.2. Accroissements et allègements non comptabilisés de la dette future d'impôts

Les accroissements et les allègements non comptabilisés de la dette future d'impôt sont présentés en base :

(en milliers d'euros)	31-déc.-14	31-déc.-13
Charges à déduire lors d'exercices futurs		
ORGANIC	37	70
Effort construction	58	65
Provision pour risques	429	204
Produits imposables et non encore comptabilisés		
Ecart de conversion passif	890	27
Plus value latente sur sicav		0
Reports déficitaires	15 292	16 189
Moins values à long terme		
Déficits ordinaires	15 292	16 189
Economie future d'IS (en base)	14 926	17 036

17.3. Crédit d'impôt recherche

La société a engagé des dépenses de recherche et développement pour un montant de 423 milliers d'euros. Ces dépenses ont permis à la société de bénéficier d'un crédit d'impôt recherche de 191 milliers d'euros, comptabilisé en réduction de l'impôt sur les bénéfices.

Note 18. Engagements divers

Les engagements hors bilan de la société peuvent être synthétisés de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31-déc.-14	31-déc.-13
Créances cédées non échues	0	0
Avals cautions et garanties données	2 200	7 936
Engagement de retraites	498	257
Cession de créances en garantie	0	0
Engagements donnés	2 698	8 193
Avals cautions et garanties reçues	0	0
Engagements reçus	0	0

18.1. Garanties données

La société VALTECH s'est engagée à garantir toutes sommes qui pourraient être dues au titre des contrats de location de ses bureaux ou de ceux de ses filiales, ainsi que les sommes dues à des clients ou à des organismes de financement pour le compte de ses filiales, selon le détail suivant :

(en milliers d'euros)	31-déc.-14	31-déc.-13
Bail de location bureau Londres	268	1 253
Garantie bancaire Valtech Limited (Grande Bretagne)	642	600
Garantie bancaire pour les clients Valtech Solutions (Etats Unis)	828	0
Subordination de créances en compte courant ou en prêt Valtech Solutions (Etats Unis)	234	5 486
Engagement d'apport en compte courant ou en capital Valtech Solutions (Etats-Unis)	0	0
Valtech System Private Limited (Inde)	228	234
Garantie bancaire Valtech SE Bureau Grenelle	362	362
Avals et cautions donnés	2 200	7 936

Le montant résiduel des cautions accordées aux filiales trouve son origine dans les accords suivants :

Concernant la société VALTECH Ltd (Grande Bretagne)

Garantie à première demande pour une durée de quinze ans d'un montant résiduel de 1.045 milliers de livres sterling pour la prise à bail de locaux à LONDRES. Le montant de la garantie est égal à la somme des loyers restant dus au titre du bail.

Garantie d'un montant maximal de 500 000 livres sterling en faveur de la HSBC afin de couvrir les dettes de la société.

Concernant la société VALTECH Solutions (Etats Unis)

La société a subordonné le paiement de ses créances en compte courant ou en dette financière vis-à-vis de Valtech Solutions au remboursement complet de la ligne de crédit accordée par Bridge Bank aux Etats-Unis. Le montant utilisé de la ligne de crédit est de 828 milliers d'euros.

Concernant la société System Private Ltd (Inde)

Garantie d'un montant maximal de 20 millions de roupies indiennes en faveur de la Banque Axis afin de couvrir les dettes de la société.

Concernant le contrat de bail des locaux de la rue de Grenelle à Paris

Une garantie bancaire a été consentie à première demande en faveur du bailleur des locaux du siège social de Valtech SE dans la limite d'un montant maximal de 362 milliers d'euros. La garantie a expiré en 2014.

Concernant la société Valtech AB (Suède)

Caution en faveur du bailleur des locaux de Stockholm pour 2.145 milliers de couronnes suédoises.

18.2. Engagements de retraite

La valorisation des engagements est effectuée à la fin de chaque période d'arrêté et tient compte, notamment de l'ancienneté et de la rotation du personnel par catégorie d'âge.

Les engagements de retraite arrêtés au 31 décembre 2014 sont estimés à 498 milliers d'euros suivant les hypothèses suivantes :

(en milliers d'euros)	31-Dec-14	31-Dec-13
Engagement de retraite	498	257
Taux de rotation	par tranche	par tranche
Taux de mortalité	table 68 INED	table 68 INED
Taux d'actualisation	2,00%	3,17%
Taus d'augmentation annuelle des salaires	2%	2%

18.3. Locations et crédit baux

Les locations simples et les crédits baux peuvent être présentés de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31-déc.-14	Moins d'un an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
Locations : Bail Paris rue de Grenelle	2 586	1 552	1 034	-
Locations : Bail Locaux Toulouse	15	15	-	-
Crédits baux	-	-	-	-
Total	2 601	1 567	1 034	-

18.4. Engagements reçus

Néant

Note 19. Montant total des honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice 2014 s'élève à 221 milliers d'euros.

Note 20. Informations sur les plans d'option de souscription ou d'achat d'actions Valtech

20.1. Engagements reçus

Les principales caractéristiques du plan de bons de souscription en actions en vigueur au 31 décembre 2014 sont décrites dans le tableau ci-après :

		Caractéristiques
	Plan 2013	Plan 2014
Date d'attribution	12-juin-13	5-déc.-14
Durée contractuelle du plan	entre 4 et 5 ans	entre 3 et 4 ans
Nombres de bon de souscription émis	23 153 666	6 485 155
Nombre de BSA nécessaires à la souscription d'une action VALTECH	8 BSA	8 BSA
Période de levée d'option	du 12 juillet 2016 au 12 juillet 2018	du 12 juillet 2016 au 12 juillet 2018
Nombre de bénéficiaires	58	30
Prix de souscription (en euros)	0,03	0,05
Prix d'exercice (en euros)	0,27	0,33
Mode de règlement (cash ou capitaux propres)	Capitaux propres	Capitaux propres

Les mouvements intervenus sur les plans de bons de souscription d'actions sont les suivants :

	2014		2013	
	Nombre de BSAR	Prix d'exercice	Nombre de BSAR	Prix d'exercice
Bons non exercées en début de période	23 153 666	0,27	-	-
BSAR attribués sur le période	-	-	-	-
BSAR annulés / échus sur l'exercice	6 485 155	0,33	23 153 666	0,27
BSAR exercés sur l'exercice	(1 343 824)	0,27	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-
Différence de conversion	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	-
Prix d'exercice (en euros)	-	-	-	-
Bons non exercées en fin de période	5 141 331	-	23 153 666	0,27
Bons exercables en fin de période	28 294 997	0,31	23 153 666	0,27

20.2. Informations sur la juste valeur des options attribuées

Les justes valeurs ont été déterminées aux dates d'attribution respectives des différents plans à partir de deux modèles d'évaluation (Cox, Ross et Rubinstein / Monte Carlo) et en s'appuyant sur des données et hypothèses valables à ces mêmes dates.

Les principales données et hypothèses qui ont été utilisées pour réaliser ces évaluations sont les suivantes :

	Plan du 10 mai 2013 à 4 ans	Plan du 17 mai 2013 à 4 ans	Plan du 10 mai 2013 à 5 ans	Plan du 17 mai 2013 à 5 ans	Plan du 5 déc. 2014 à 3 ans	Plan du 5 déc. 2014 à 4 ans
Date du plan	10-mai-13	17-mai-13	10-mai-13	17-mai-13	5-déc.-14	5-déc.-14
Cours du sous jacent à la date d'attribution (0)	0,34	0,35	0,34	0,35	4,70	4,70
Prix de souscription (en euros)	0,03	0,03	0,03	0,03	0,05	0,05
Pris de l'exercice	0,27	0,27	0,27	0,27	0,33	0,33
Volatilité attendue (1)	56,10%	55,90 %	56,10 %	55,90 %	56,10%	55,90%
Durée de vie contractuelle du bon de souscription	4 ans	4 ans	5 ans	5 ans	4 ans	4 ans
Taux de rendement sans risque (2)	0,45%	0,38 %	0,62 %	0,53 %	0,45%	0,38%
Taux de dividendes (3)	-	-	-	-	-	-
Juste valeur des bons de souscription (4)	14,84	15,43	15,47	16,03	14,84	15,43

(0) Suite à l'opération de regroupement d'actions (8 actions anciennes pour une nouvelle), le cours du sous-jacent est à comparer au prix de souscription et d'exercice de 8 bons.

(1) Volatilité pondérée en fonction de l'échéancier d'exercice.

(2) Taux de rendement sans risque (OAT de maturité 2 et 5 ans) pondéré en fonction de l'échéancier d'exercice.

(3) Compte tenu de l'absence de d'historique de distribution et de la rentabilité actuelle de la société, il est fait l'hypothèse qu'il ne sera pas distribué de dividende à un horizon de 5 ans.

(4) Juste Valeur des options pondérées en fonction de l'échéancier d'exercice.

20.3. La maturité des options de souscription d'actions

20.3.1 Plan de 2013

Les BSAR ont une durée variable comprise entre 4 ans et 5 ans, à l'initiative des bénéficiaires :

- Le nombre de BSAR d'une durée de 4 ans est au minimum égal à 25% (5 788 417) et au maximum de 50% des BSAR attribués (11 576 833) ;
- La proportion de BSAR d'une durée 5 ans est par conséquent au minimum de 50% et au maximum de 75%.

L'échéance des BSAR 4 ans interviendra ainsi le 12 juillet 2017 et celle des BSAR 5 ans le 12 juillet 2018. Les BSAR sont exerçables au cours de la dernière année de leur durée de vie :

- les BSAR 4 ans sont exerçables du 12 juillet 2016 inclus au 11 juillet 2017 inclus ;
- les BSAR 5 ans sont exerçables du 12 juillet 2017 inclus au 12 juillet 2018 inclus.

La maturité des options est égale à leur durée de vie espérée.

20.3.2 Plan de 2014

Les BSAR ont une durée variable comprise entre 3 ans et 4 ans, à l'initiative des bénéficiaires :

- Le nombre de BSAR d'une durée de 3 ans est au minimum égal à 25% (1.621.289) et au maximum de 50% des BSAR attribués (3.242.578) ;
- La proportion de BSAR d'une durée 4 ans est par conséquent au minimum de 50% et au maximum de 75%.

L'échéance des BSAR 3 ans interviendra ainsi le 12 juillet 2017 et celle des BSAR 4 ans le 12 juillet 2018. Les BSAR sont exer-

cables au cours de la dernière année de leur durée de vie :

- les BSAR 3 ans sont exerçables du 12 juillet 2016 inclus au 11 juillet 2017 inclus ;
- les BSAR 4 ans sont exerçables du 12 juillet 2017 inclus au 12 juillet 2018 inclus.

La maturité des options est égale à leur durée de vie espérée.

20.4. La volatilité du cours

Le Groupe a choisi de retenir une volatilité calculée sur un historique de 3 ans précédant l'attribution du plan et a appliqué une volatilité différente, calculée à la date d'attribution, correspondant à chacune des maturités envisagées par l'échéancier d'exercice.

20.5. Les caractéristiques du plan

20.5.1 Plan de 2013

Le 10 octobre 2012, le Conseil d'administration de la société Valtech SE (ci-après, « la Société » ou « Valtech »), faisant usage de l'autorisation qui lui a été consentie par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 14 mai 2012, a arrêté les dispositions d'un plan de bons de souscription d'actions remboursables (BSAR), dont les bénéficiaires sont les dirigeants mandataires sociaux ou membres du Comité exécutif, et certains cadres de la Société ou de ses filiales.

Les dispositions du plan, en particulier le prix de souscription des BSAR, ont été confirmées par ce même Conseil d'administration les 6 novembre 2012 et 7 mai 2013. L'émission des BSAR, qui a fait l'objet d'une note d'opération sur laquelle l'Autorité des marchés financiers a apposé son visa le 10 mai 2013, peut se présenter de la manière suivante :

Les BSAR émis donnent droit, à l'occasion de leur exercice à des actions nouvelles de la Société, à raison de 1 action Valtech pour 1 BSAR. En raison du vote, par l'Assemblée Générale Mixte du 26 avril 2013, de l'opération de regroupement, l'exercice de 8 BSAR donnera droit à 1 Action Nouvelle Regroupée Valtech.

- Nombre maximum de BSAR à émettre : 23.153.666
- Prix de souscription : 0,03 euro.
- Prix d'exercice : 0,27 euro
- Les BSAR sont incessibles et indisponibles :
 - les 3 premières années (soit jusqu'au 12 juillet 2016) pour la totalité des BSAR
 - les 4 premières années pour 50% des BSAR
- Périodes d'exercice :
 - La 4^{ème} année (soit du 12 juillet 2016 au 11 juillet 2017) pour minimum 25% et maximum 50% des BSAR
 - La 5^{ème} année (soit du 12 juillet 2017 au 12 juillet 2018) pour le solde des BSAR.
- Remboursement anticipé à 0,01 euro au gré de la Société à compter du début de la 3^{ème} année, soit à compter du 12 juillet 2015, et jusqu'à l'échéance, soit le 12 juillet 2018, et à condition que le cours de bourse (moyenne des cours d'ouverture sur les 10 séances choisies parmi les 20 qui précèdent la date d'envoi de l'avis de remboursement anticipé) représente 274% du prix d'exercice avant regroupement (soit 0,74 euro avant regroupement et 5,92 euro après regroupement). Dans l'éventualité où la Société mettrait en œuvre le remboursement des BSAR au prix de 0,01 euro (avant regroupement), les Titulaires pourront éviter un tel remboursement en exerçant leurs BSAR. Les BSAR rachetés seront annulés.
- En cas de départ de la Société, selon le cas :

(i) si un Titulaire de BSAR a pris l'initiative de la rupture pour une raison qui n'est pas imputable à la Société ou (ii) si la Société a pris l'initiative de la rupture et l'a fondée sur une cause réelle et sérieuse ou un juste motif, étant entendu que la rupture du contrat de travail pour inaptitude, la révocation pour inaptitude, la mise ou le départ à la retraite ne sont pas considérés comme des situations de Bad Leaver, la Société pourra rembourser, dans un délai de 3 mois à compter du départ de la Société (fin de préavis en cas de préavis exécuté) les BSAR au prix de souscription auquel sera appliqué le taux EURIBOR.

(iii) En cas de décès, rupture du contrat de travail pour inaptitude, révocation pour inaptitude, mise ou départ à la retraite, le Titulaire de BSAR concerné ou ses ayants droit pourront, soit conserver les BSAR jusqu'aux périodes d'exercice puis les exercer avant l'échéance, soit les exercer par anticipation dans les 6 mois suivant le départ effectif de la Société, soit en demander à tout moment le remboursement aux conditions de (i).

L'ensemble des 23.153.666 BSAR a été souscrit, il en résulte un encaissement pour la Société d'un montant de 694

milliers d'euros sur l'exercice 2013.

- L'action sous jacente est l'action Valtech cotée sur le marché EuroNext Paris, Eurolist Compartiment C (ISIN FR0004155885). Ces actions sont cotées depuis le 12 avril 1999. Les actions seront créées au fur et à mesure de l'exercice des BSAR et feront l'objet de demandes d'admissions périodiques à la négociation. Il s'agit d'actions ordinaires qui pourront être librement cédées par le Titulaire devenu actionnaire. 3 managers se verront attribuer 67% des BSAR, les 33% restant étant répartis entre les autres managers. L'un des 3 managers, Sebastian Lombardo, est bénéficiaire à hauteur de 42% des BSAR.
- Si l'ensemble des 23.153.666 souscrits devait être exercés, il en résultera l'émission et l'admission de 2.894.208 Actions Nouvelles Regroupés représentant 12% du capital de la Société (soit 13,62% avant augmentation de capital).

20.5.2 Plan de 2014

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 octobre 2014 a décidé d'émettre un maximum de 6.499.320 Bons de Souscription d'Actions Remboursables (BSAR) en faveur des Titulaires de BSAR existant ayant souscrit dans le cadre de la précédente l'émission intervenue en 2013, en précisant que :

- 8 BSAR donneront droit à l'exercice d'une action (nouvelle regroupée) Valtech ;
- le prix d'émission de 8 BSAR sera de 0,4€ ;
- le prix de souscription de 8 BSAR sera de 3,90€ ;
- ces BSAR pourront être exercés, pour partie (entre 25 et 50% des BSAR souscrits) entre le 12 juillet 2016 et le 11 juillet 2017, et pour partie (le solde) entre le 12 juillet 2017 et le 12 juillet 2018 ;
- l'échéance de ces BSAR sera pour partie (25%) le 12 juillet 2017, et pour le solde (75%), le 12 juillet 2018 ;
- ces titres pourront faire l'objet d'un remboursement anticipé à un montant de 0,2€ pour 8 BSAR, à compter du 12 juillet 2015, et jusqu'au 12 juillet 2018, à condition que le cours de bourse (moyenne d'ouverture sur les 10 séances choisies parmi les 20 qui précèdent la date d'envoi de l'avis de remboursement anticipé) représente 274% du prix d'exercice, soit 10,96€ ; dans le cas où la Société mettrait en œuvre le remboursement des BSAR au prix de 0,2€ pour 8 BSAR, les Titulaires de BSAR pourront éviter un tel remboursement en exerçant leurs BSAR. Les BSAR ainsi rachetés seront annulés ;
- les BSAR seront incessibles ;
- les BSAR, en cas de départ du Titulaire de la Société, devront être remboursés ou maintenus, conformément aux bulletins de souscription des Titulaires de BSAR ayant souscrit aux BSAR émis le 12 juillet 2013.

Le nombre de BSAR souscrit est de 6.485.155 et il en résulte un encaissement de 324 millions d'euros pour la société, à recevoir en 2015. Si l'ensemble des 6.485.155 BSAR souscrits sont exercés, il en résulterait l'émission et l'admission de 810.644 actions nouvelles regroupées, représentant 2,95% du capital de la société. Le produit de l'émission s'élèverait à 3.162 millions d'euros.

20.6. Charges comptabilisées au titre des avantages sur instruments de capital

La charge totale comptabilisée en résultat en contrepartie des capitaux propres au titre des avantages sur instruments de capital s'élève à 686 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Note 21. Identité de la société consolidante

La société VALTECH S.E. dont le siège social est situé 103 Rue de Grenelle – 75007 PARIS est la société consolidante du Groupe.

Note 22. Tableau des filiales et participation

(en milliers d'euros)	Pays	Capital	Capitaux propres	% de détention	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres	Résultat 31/12/2014	Chiffre d'affaires 31/12/2014	Prêts	Ga- ranties don- nées	Divi- dendes reçus
Filiales consolidées par intégration globale											
Valtech AG	Allemagne	1 575	3 828	100%	20 762	4 609	2 110	0	0		
Valtech Holdings Australia	Australie	0	0	100%	0	0	(61)	0	712		
Valtech A/S	Danemark	1 023	4 909	100%	41 693	10 909	771	13 706	-1 169		
Valtech Solutions	Etats-Unis	12 700	(694)	100%	12 688	12 688	(3 489)	29 608	12 448		
Valtech Training	France	50	(1660)	100%	400	0	(551)	4 436	-6		
Valtech Technology Consulting	France	37	39	100%	37	37	(1)	0	-37		
Valtech Ltd	Royaume-Uni	219	4 183	100%	175	175	3 124	24 881		268	
Valtech System Private Ltd.	Inde	1 221	3 426	100%	7 103	3 016	943	9 825		228	
Valtech AB	Suède	54	6 952	100%	17 490	17 490	2 897	27 046	-2 606		1 002
Valtech Digital Switzerland	Suisse	82	47	100%	83	83	(36)	31	27		
Valtech Digital Singapore	Singapour	59	(152)	100%	60	60	(211)	0	221		

5.5 Liste des filiales et participations au 31 décembre 2014

Il n'y a pas de filiales ou participations de Valtech SE autres que celles figurant dans le tableau au Chapitre 4.7 ci-dessus.

5.6 Autres éléments relatifs aux états financiers de Valtech SE

5.6.1 Charges non déductibles fiscalement :

Le montant des charges non déductibles fiscalement s'élève à 1 637 milliers d'euros, dont 1 045 d'écarts de conversion.

5.6.2 Dettes fournisseurs

Conformément à la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 et aux articles consécutifs L 441-6-1 et D 441-4 du code de commerce, la décomposition à la clôture du solde des dettes de Valtech SE à l'égard des fournisseurs est la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31-déc-2014	31-déc-2013
non échues ou échues depuis moins de 30 jours	1 802	1 309
échues depuis plus de 30 jours et moins de 60 jours	799	146
échues depuis plus de 60 jours et moins de 90 jours	81	159
échues depuis plus de 90 jours	470	138
Total dettes fournisseurs (factures reçues)	3 152	1 752

5.7 Résultats financiers sur 5 ans

Chiffres en milliers d'euros	31-déc-2014	31-déc-2013	31-déc-2012	31-déc-2011	31-déc-2010
Durée d'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	3 331	2 570	2 570	2 343	2 346
Nombre d'actions émises (1)	27 503	21 224	169 793	154 793	155 008
Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-
II - Résultat global des opérations effectuées					
Chiffre d'affaires hors taxes	26 569	33 233	30 027	27 689	25 424
Bénéfice avant impôts, amortissement & provisions	- 2 706	1 052	1 403	593	- 22 774
Impôts sur bénéfices	- 187	-338	-378	11	24
Bénéfice après impôts, mais avant amortissement & provisions	- 2 519	-714	1 781	582	- 22 749
Bénéfice après impôts, amortissement & provisions	- 3 696	597	128	350	- 12 761
Montants des bénéfices distribués	-	-	-	-	-
Participation des salariés	-	-	-	-	-
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
Bénéfice après impôt, mais avant amortissement, par action	-0,09	-0,03	0,01	0,004	- 0,147
Bénéfice avant impôts, amortissement & provisions, par action	-0,13	0,03	-0,01	0,002	-0,082
Dividende versé à chaque action	-	-	-	-	-
IV - Personnel					
Nombre de salariés	266	243	268	264	172
Montant de la masse salariale	13 430	14 537	14 538	12 324	11 532
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	5 997	6 648	6 719	5 697	5 481

5.8 Titres de participation (principales variations et franchissement de seuil)

Valtech ne détient aucun titre autre que ceux de ses filiales, dont le tableau figure au Chapitre 4.7.

(en milliers d'euros)	Pays	Capital	Capitaux propres	% de détention	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres	Résultat 31/12/2014	Chiffre d'affaires 31/12/2014	Prêts	Garanties données	Dividendes reçus
Filiales consolidées par intégration globale											
Valtech AG	Allemagne	1 575	3 828	100%	20 762	4 609	2 110	0	0	-	-
Valtech Holdings Australia	Australie	0	0	100%	0	0	(61)	0	712	-	-
Valtech A/S	Danemark	1 023	4 909	100%	41 693	10 909	771	13 706	-1 169	-	-
Valtech Solutions	Etats-Unis	12 700	(694)	100%	12 688	12 688	(3 489)	29 608	12 448	-	-
Valtech Training	France	50	(1660)	100%	400	0	(551)	4 436	-6	-	-
Valtech Technology Consulting	France	37	39	100%	37	37	(1)	0	-37	-	-
Valtech Ltd	Royaume-Uni	219	4 183	100%	175	175	3 124	24 881	-	268	-
Valtech System Private Ltd.	Inde	1 221	3 426	100%	7 103	3 016	943	9 825	-	228	-
Valtech AB	Suède	54	6 952	100%	17 490	17 490	2 897	27 046	-2 606	-	1 002
Valtech Digital Switzerland	Suisse	82	47	100%	83	83	(36)	31	27	-	-
Valtech Digital Singapore	Singapour	59	(152)	100%	60	60	(211)	0	221	-	-

5.9 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Guillaume Drancy
17 avenue de la Division Leclerc
92160 Antony

Deloitte & Associés
185 avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

VALTECH

Société Européenne
103 rue de Grenelle
75007 Paris

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société VALTECH, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

VALTECH**2 / 3**

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les titres de participation et les créances rattachées, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2014 s'établit respectivement à 49 071 milliers d'euros et 13 542 milliers d'euros, sont respectivement évalués à leur coût d'acquisition et à leur valeur nominale et dépréciés sur la base de la valeur d'utilité ou en fonction de l'évaluation du risque de non recouvrement des créances selon les modalités décrites dans la note 4.2 : « Immobilisations financières » de l'annexe.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilité, notamment à revoir l'actualisation des perspectives de rentabilité des activités concernées et de réalisation des objectifs, et à contrôler la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques par chacune de ces activités, sous le contrôle de la direction générale.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des sociétés contrôlant votre Société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, l'exactitude et la sincérité de ces informations appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le Rapport de gestion du Conseil d'Administration, ces informations représentent les rémunérations et avantages versés par la société VALTECH et les sociétés la contrôlant aux mandataires sociaux concernés au titre des mandats, fonctions ou missions exercés au sein ou pour le compte de la société VALTECH. Elles n'incluent donc pas les rémunérations et avantages versés au titre des mandats, fonctions ou missions autres que ceux exercés au sein ou pour le compte de la société VALTECH et ses filiales.

VALTECH**3 / 3**

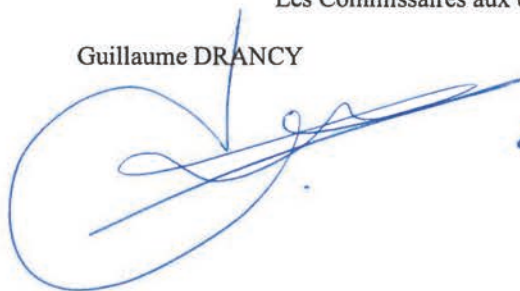
En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Antony et Neuilly-sur-Seine, le 29 avril 2015

Les Commissaires aux comptes

Guillaume DRANCY

Deloitte & Associés



Géraldine SEGOND

6

Responsabilité sociale, environnementale et sociétale de l'entreprise *

6.1 Informations sociales

- 6.1.1 L'emploi
- 6.1.2 L'organisation du travail
- 6.1.3 Les relations sociales
- 6.1.4 La santé et la sécurité
- 6.1.5 La formation
- 6.1.6 L'égalité de traitement
- 6.1.7 La promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail

6.2 Informations environnementales

- 6.2.1 Politique générale en matière environnementale
- 6.2.2 Pollution et gestion de déchets
- 6.2.3 Utilisation durable des ressources
- 6.2.4 Changement climatique
- 6.2.5 Protection de la Biodiversité : les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité.

6.3 Informations sociétales

- 6.3.1 Impact territorial, économique et social de l'activité de la société
- 6.3.2 Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines.
- 6.3.3 Sous-traitance et fournisseurs
- 6.3.4 Loyauté des pratiques

6.4 Rapport de l'un des Commissaires aux Comptes sur les informations sociales, environnementales et sociétales

Le présent rapport a été établi sur la base consolidée des données adressées par les différentes filiales de Valtech sur les 42 thématiques prévues par l'article L225-102-1 du code de commerce relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale.

Parallèlement, un travail de fond a été initié afin de déterminer les indicateurs les plus pertinents pour chaque thématique prévue par le Décret précité, afin de constituer un socle de données mesurables, fiables, vérifiables et comparables pour les années à venir.

Ce processus a été progressivement mis en œuvre au cours de l'année 2013 et poursuivi en 2014.

Les nouvelles filiales n'ont pas été intégrées dans le processus RSE, car elles ont été créées ou acquises en cours d'année. L'année prochaine, les données de Valtech Digital Switzerland, Valtech Digital Australia et Valtech Digital Singapore seront consolidées dans le rapport RSE.

6.1 Informations sociales

Les tensions sur le marché du recrutement de profils technologiques et marketing web sont très fortes. En effet, les besoins en main d'œuvre qualifiée et experte sur ces métiers ont continué à progresser ces dernières années. Le pouvoir d'attraction de talents reste essentiel. La capacité du groupe à maintenir sa position de marché et à croître dépend pour une large part de sa capacité :

- à disposer en permanence d'une équipe de collaborateurs hautement qualifiés possédant les compétences et l'expérience nécessaires,
- à adapter ses ressources au niveau de demandes de ses clients, celle-ci pouvant être soit en augmentation soit en diminution.

Le Groupe Valtech porte une grande attention à la communication interne, à la diversité, à l'égalité des chances et aux conditions de travail. Chaque entité du groupe Valtech développe des initiatives spécifiques dans ces différents domaines.

6.1.1 L'emploi

6.1.1.1 Répartition du personnel par région, sexe et âge

Effectif global et répartition facturable/non facturable

Au 31 décembre 2014, le Groupe employait 1432 salariés contre 1454 au 31 décembre 2013, soit une stabilité du nombre de salariés au cours de l'année 2014. Cette stabili-

té malgré l'augmentation du chiffre d'affaires s'explique notamment par le choix stratégique de Valtech de privilégier la rentabilité des projets à la croissance du chiffre d'affaires.

Répartition Hommes/Femmes

Nombre de personnes	31-déc.-14		31-déc.-13	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Europe du Nord	417	122	340	99
Europe du Sud	187	56	196	65
USA	164	53	190	74
Reste du Monde	330	103	369	121
TOTAL	1 098	334	1 095	359

Soit, 23,32% de femmes au sein du Groupe, contre 24,69% en 2013.

% de femmes selon les régions	31-déc.-14	31-déc.-13
Europe du Nord	22,63%	22,55%
Europe du Sud	23,05%	24,90%
USA	24,42%	28,03%
Reste du Monde	23,79%	24,69%
TOTAL	23,32%	24,69%

Traditionnellement, les métiers dans le domaine informatique sont plus masculins que féminins. Ce pourcentage est légèrement inférieur à celui figurant dans l'étude Syn-tec "Présentation des indicateurs 2011 "Femmes du Numérique" publiée en juin 2013, qui indiquait une moyenne de 28% de femmes dans les effectifs.

Malgré une politique volontariste d'embauche de femmes, ce pourcentage reste en deçà des 28%.

Répartition des salariés par tranche d'âge

Le personnel de Valtech est jeune. Sur le périmètre observé, 28,35% des effectifs a entre 20 et 30 ans, et 45,25% entre 30 et 40 ans, soit, ensemble, 73,60%. En Inde, ce dernier chiffre s'élève à 90,07%.

Age 31 déc 2014	< 20 ans	entre 20 et 29 ans	entre 30 et 39 ans	entre 40 et 49 ans	> 50 ans
Europe du Nord	3	117	257	145	17
Europe du Sud	1	73	106	49	14
USA	0	40	71	56	50
Reste du Monde	0	176	214	38	5
TOTAL	4	406	648	288	86

Par rapport à l'année 2013, l'on note un rajeunissement pour les USA, où le pourcentage des moins de 30 ans est passé de 11,83% à 18,43%. Les salariés ayant plus de 40 ans représentent désormais 48,85% contre 53,05% précédemment.

6.1.1.2 Embauches et licenciements

La tension sur le marché du travail dans le secteur informatique induit un turnover important.

2014	Embauches	Licenciements
Europe du Nord	166	0
Europe du Sud	82	9
USA	184	37
Reste du Monde	130	39
TOTAL	517	49

6.1.1.3 Rémunération et évolution

Compte tenu des tensions sur le marché du travail évoquées ci-dessus sur le secteur dans lequel opère Valtech, ces informations sont considérées comme strictement

confidentielles et ne peuvent être révélées au marché, si ce n'est celles concernant les dirigeants et les rémunérations les plus importantes.

6.1.2 L'organisation du travail

6.1.2.1 Organisation du temps de travail

L'organisation du travail varie légèrement d'un pays à l'autre.

La semaine de travail est généralement de 40 heures par semaine.

En France, un accord RTT a été signé en décembre 1999. 80% des effectifs se voit appliquer un forfait de 218 jours annuel.

Deux pays ont prévu des horaires flexibles :

- la France : il n'y a pas d'horaire fixe, mais une présence obligatoire de 10h à 16h est prévue ;
- L'Inde : des horaires fixes sont prévus, mais il est possible pour les salariés d'opter pour des horaires flexibles : leur présence est alors obligatoire uniquement de 12h à 16h.

6.1.2.2 Absentéisme

Les absences dites de longue durée sont celles supérieures à 90 jours.

	Absence Maladie longue durée (jours)	Absence Maladie courte durée (jours)	Congé Maternité + Paternité	
			Nombre de personnes concernées	Nombre de jours
Europe du Nord	439	4 146	98	4 742
Europe du Sud	0	909	5	494
USA	0	291	1	11
Reste du Monde	0	0	21	509
TOTAL	439	5 346	125	5 856

Le ratio nombre de jours de maladie/effectif a augmenté en 2014.

Nombre de jours de maladie/effectif	2013	2014
Europe du Nord	6,34	8,51
Europe du Sud	2,77	3,74
USA	1,08	1,34
Reste du Monde	0	0,00
Total	2,61	4,04

6.1.3 Les relations sociales

6.1.3.1 Organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation

En France

Les relations sociales, notamment l'organisation du dialogue social, sont, en France, organisées autour du CHSCT, des Délégués du Personnel et des Comités d'établissement.

- Le CHSCT de Paris est composé de 2 membres qui se réunissent tous les trimestres avec le représentant de la médecine du travail. L'inspecteur du travail est systématiquement convoqué aussi.
- Les Délégués du Personnel : des élections ont été menées en 2010 à Paris et en 2011 à Toulouse. Ainsi, l'on compte 3 Délégués du Personnel titulaires et 2 suppléants.
- Les Comités d'établissement :
 - Valtech SE compte 2 comités d'établissement, 1 pour l'établissement de Toulouse et 1 pour l'établissement de Paris.
 - Le comité d'établissement de Toulouse est composé de 3 titulaires et 2 suppléants. Celui de Paris compte 2 titulaires.
 - Les membres de chaque comité d'établissement ont une réunion mensuelle avec la direction et un membre des Ressources Humaines.

- Avant chaque consultation, une liste de questions/thèmes à aborder est inscrite à l'ordre du jour. Le comité d'établissement et la direction échangent sur cette liste lors de la réunion. Les thèmes obligatoires comme la formation, l'accord senior, l'égalité H/F sont eux aussi abordés à des moments spécifiques de l'année.
- Un comité central d'entreprise a été constitué en 2013. Il est composé de 2 titulaires et 2 suppléants. Les deux titulaires assistent aux réunions du Conseil d'administration.

Dans les filiales

Aucune représentation des salariés n'existe dans les autres filiales de Valtech, à l'exception d'un salarié « Line Manager » en Grande Bretagne et, au Danemark, le « Work Place Safety Representative » a pour mission d'assurer que le lieu de travail est à la fois sûr et sain.

En dépit de l'absence d'organes représentatifs, la plupart des filiales européennes organisent de 4 à 6 réunions par an pour favoriser le dialogue social avec l'ensemble des salariés.

Par ailleurs, il convient de signaler que pour l'ensemble du Groupe Valtech, la politique de ressources humaines est fondamentale car elle permet de conserver les salariés au sein de la structure. Chaque filiale prend des mesures compatibles avec sa législation et les attentes des salariés.

Valtech Suède a été considérée comme l'entreprise en Suède dans laquelle il fait le meilleur travailler.

En Europe

En 2014, la Société a souhaité se transformer en société européenne. Dans ce contexte, et en application de la Directive no 2001/86/CE du 8 octobre 2001 transposée aux articles L. 2351-1 à L. 2353-32 du Code du travail, un Groupe Spécial de Négociation (« GSN ») a été constitué.

Le GSN était formé de représentants de chaque pays de l'Union Européenne, élu ou désigné conformément à la législation du pays afin de mettre en place une procédure de négociation en vue de la conclusion d'un accord écrit avec les représentants des salariés sur les modalités d'implication des salariés dans la Société Européenne.

Ce groupe a été l'interlocuteur de la direction dans le cadre des négociations.

Les membres du GSN ont été invités à se réunir par les dirigeants de Valtech à deux reprises.

A l'issue de ces deux réunions, un accord a été signé à l'unanimité par l'ensemble des membres du GSN le 30 septembre 2014.

L'accord prévoit notamment la création d'un « EEC » (European Employee Committee) qui se réunira deux fois par an, dont une fois physiquement. Le EEC sera informé de la performance, des perspectives et du développement de la Société, y compris du fonctionnement général et de la situation économique du groupe.

Le EEC sera consulté à l'avance sur toute mesure envisagée qui affectera sensiblement l'intérêt des employés dans au moins trois pays au sein du Groupe européen ou deux pays représentant au moins 25% de l'effectif total du Groupe européen.

6.1.3.2 Le bilan des accords collectifs

La majorité des accords collectifs proprement dits concernent la France.

Un Accord Senior signé en janvier 2010 a été renégocié en 2013 avec la direction et les comités d'établissement. De nouvelles négociations seront menées avant la fin du 1er trimestre. Pour ce faire, Valtech SE demeure en l'attente du nouveau décret gouvernemental portant sur le contrat InterGénération.

Le Plan d'Actions Egalité Hommes/Femmes est revu chaque année avec le CCE. Ce plan d'actions a pour objectif de s'assurer de l'absence de discrimination entre les salariés en raison de leur sexe. Valtech SE agit ainsi plus particulièrement sur (i) le recrutement, (ii) l'équilibre entre la vie professionnelle et personnelle en favorisant la prise de congé paternité, un suivi des femmes revenant d'un congé maternité ainsi qu'en favorisant le télétravail en cas d'enfant malade, et (iii) l'égalité des salaires en réalisant des études de rémunérations.

L'Accord sur l'Aménagement et la Réduction du Temps de Travail a été signé le 14/01/2010 par Valtech et les organisations syndicales (CFDT et CFE-CGC) et est toujours en vigueur et appliqué par Valtech.

Par ailleurs, en Allemagne, les règles applicables concernant notamment la politique interne pour les heures supplémentaires, les déplacements, la structure de la partie variable des salaires sont inscrits dans deux

documents, intitulés « Company rules » et « Salary Structure plan »; le 1er est signé par le salarié, et le second est mis à jour chaque année par la société.

Aucun accord collectif significatif n'a été signé dans les autres filiales du groupe.

6.1.4 La santé et la sécurité

6.1.4.1 Les conditions de santé et de sécurité au travail

Valtech a à cœur d'offrir un lieu de travail sûr et sain à ses salariés.

La santé et la sécurité sont très importantes : l'objectif est de parvenir à un taux zéro d'accident.

Les rares accidents qui ont été répertoriés ne sont pas directement liés avec l'activité de la Société (cf 6.1.4.3).

Des mesures de prévention ont été prises pour éviter leur répétition, lorsque cela a été possible.

Par ailleurs, l'ensemble des filiales, en particulier en Europe, prennent des initiatives multiples pour favoriser le bien être sur le lieu de travail allant de l'organisation de moments de convivialité à l'installation d'équipements ludiques.

6.1.4.2 Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail

Compte tenu du nombre quasi-inexistant d'accidents du travail ou de maladies professionnelles (aucune dans le groupe), aucun accord n'a été signé à ce sujet.

6.1.4.3 Les accidents du travail

Aucun accident du travail n'a été constaté au sein du Groupe en 2013 et 2014. Les deux accidents intervenus en 2011 et en 2012 étaient liés à des éléments externes à Valtech. Ils n'ont pas donné lieu à des jours d'absence en 2014.

Aucune maladie professionnelle n'a été constatée au sein du Groupe.

6.1.5 La formation

6.1.5.1 Les politiques mises en œuvre en matière de formation

La formation fait partie de la politique de développement des salariés de Valtech. A ce titre, c'est l'un des domaines privilégiés abordés lors des entretiens d'évaluation annuels. Valtech assure tout au long de l'année le développement personnel et professionnel de ses salariés par un plan de formation adapté aux besoins individuels.

Toutes les filiales adoptent des plans spécifiques à leurs besoins et aux formations dont ils disposent dans le pays en question.

A titre d'exemple :

De par son secteur d'activité et son positionnement, le plan de formation 2014 de Valtech SE s'est articulé autour de 3 axes majeurs : Techniques, Gestion Projets/Management et Langues.

En Inde, des processus de certification ont été mis en place par les filiales. Les coûts correspondant sont remboursés aux salariés.

Au Danemark, la politique de la société est que chaque salarié doit avoir 10 jours de formation interne et 5 jours de formation externe.

6.1.5.2 Nombre total d'heures de formation

	Suède	UK	Danemark	Allemagne	France	USA	Inde	Total
Formation externe (heure)	2 254	456	1 480	1 320	2 330	-	4584	12 424
Formation interne (heure)	6 447	240	3 454	1 472	1 883	-	3 510	17 006
Total	8 701	696	4 934	2 792	4 213	-	8 094	29 430

Le nombre d'heures de formation dispensées en interne n'est pas toujours comptabilisé et, dès lors, n'est pas pris en considération.

Pour l'année 2014, le nombre d'heures de formation comptabilisé correspond à un total de 29 430 heures soit une moyenne de 20,6 heures par personne et par an. Le budget global consacré à la formation s'élève à 447 669,44 €, la moyenne par salarié et par pays variant de 90 euros (Inde) (contre 39 euros en 2013) à 2008 euros (Allemagne) (1.780 euros en 2013) par personne.

6.1.6 L'égalité de traitement

6.1.6.1 Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Valtech France :

Un Plan d'Actions Egalité Hommes/Femmes a été signé en 2012 et a été remis à jour pour prendre en compte le nouveau décret n°2012-1408 du 18/12/12 en avril 2013.

Deux objectifs ont été visés en 2012 suite à la mise en place de ce plan d'actions :

- accroître de 5% le nombre de recrutements féminins au sein de Valtech et
- inciter la prise du congé paternité.

A ce titre, l'on observe que courant 2014, 3 congés paternité ont été pris chez Valtech France et Valtech Training.

En 2013, une étude nationale concernant les rémunérations des Hommes et des Femmes de Valtech a été mise en place pour déterminer et gommer les écarts éventuels ; elle a conduit à rectifier deux salaires.

Valtech AB (Suède) a adopté un plan Egalité, obligatoire selon le droit suédois. Celui-ci détaille les mesures prises

en faveur de l'égalité dans 6 domaines. Il est disponible sur demande (en suédois).

Les autres entités n'ont pas pris de mesures spécifiques en faveur de l'égalité homme/femme.

6.1.6.2 Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées.

Valtech France recourt régulièrement à des prestations avec des partenaires du secteur adapté (entretiens des plantes, recyclage des téléphones...).

Sur l'ensemble des annonces de recrutement de Valtech, la phrase suivante est indiquée : « Nous plaçons la lutte contre les discriminations et la promotion de la diversité au centre de notre politique RH et favorisons l'égalité des chances en tenant compte dans nos recrutements de la diversité culturelle, ethnique, de la parité homme/femme et du handicap ».

6.1.6.3 Les autres entités du Groupe n'ont pas pris de mesures spécifiques en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées. La politique de lutte contre les discriminations

Valtech France :

Un Accord Senior signé en janvier 2010 a été revu par le CCE en 2013.

Ce plan d'actions a pour objectif d'aménager les fins de carrières de certains salariés proches de la retraite et ainsi mieux préparer la transition entre l'activité professionnelle et la retraite, afin d'éviter les ruptures brutales d'activité et de trouver des solutions adaptées aux difficultés qui peuvent être rencontrées.

Pour les salariés qui souhaiteraient poursuivre leur activité au-delà de la liquidation de la retraite, certaines pistes d'actions sont envisagées : aménagement des horaires de travail, proposition de missions différentes ponctuelles...

Concrètement, Valtech SE s'est engagé à faire passer des entretiens de seconde partie de carrière tous les 2 ans aux salariés de plus de 45 ans, à favoriser les formations pour les salariés faisant partie du plan ainsi que la transmission des savoirs aux plus jeunes.

Valtech Ltd (UK)

a mis en place une politique d'égalité des opportunités concernant ses employés, qui a précisé pour objectif d'assurer l'avancement des salariés sans distinction sur le sexe, le handicap, la race, la religion et les préférences sexuelles.

Toutes les filiales estiment que, en dépit de l'absence de politique spécifique sur ce sujet, aucune discrimination sur le handicap n'est observée, et qu'en tout état de cause une telle discrimination serait considérée comme inacceptable.

Valtech AB (Suède) a, pour sa part, mis en œuvre un Plan Diversité qui traite des discriminations et comment elles peuvent être évitées. Ce plan est disponible (en suédois).

Les autres entités du Groupe n'ont pas mis en place de politique spécifique de lutte contre les discriminations.

6.1.7 La promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail

6.1.7.1 Le respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective

Valtech respecte strictement, dans chaque pays, la législation en matière de liberté d'association et de droit de négociation collective.

6.1.7.2 L'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession

Valtech France a décidé de prendre des mesures pour favoriser l'embauche de femmes, compte tenu du pourcentage important d'hommes parmi les consultants. De surcroît, une étude a été réalisée courant 2013 pour mesurer les écarts éventuels de salaires entre les hommes et les femmes.

Valtech Ltd (UK) a mis en place une politique d'égalité des opportunités concernant ses employés, qui a précisé pour objectif d'assurer l'avancement des salariés sans dis-

tinction par le sexe, le handicap, la race, la religion et les préférences sexuelles.

Valtech AB (Suède) a, pour sa part, mis en œuvre un Plan Diversité qui traite des discriminations et comment elles peuvent être évitées. Ce plan est disponible (en suédois).

Les autres entités du Groupe n'ont pas mis en place de politique spécifique de lutte contre les discriminations en matière d'emploi et de profession.

6.1.7.3 L'élimination du travail forcé ou obligatoire

Valtech n'a pas recours au travail forcé ou obligatoire. Dans ce contexte, aucune mesure n'est envisagée dans ce domaine.

6.1.7.4 L'abolition effective du travail des enfants

Au regard de l'implantation géographique du Groupe et de la qualification requise des employés, la question du travail des enfants n'est pas une problématique à laquelle Valtech est confrontée.

6.2 Informations environnementales

L'activité de Valtech n'est, en tant que telle, ni polluante, ni particulièrement consommatrice d'énergie ou de matières premières diverses. Elle ne génère pas non plus de déchet de façon significative.

Valtech, en tant que société citoyenne, se sent toutefois concernée par les problématiques environnementales, et a pris d'ores et déjà des mesures en ce domaine.

Afin de prendre en considération ces facteurs environnementaux, depuis 2 ans, Valtech a mis en place des indicateurs de suivi liés à son activité, qui pourraient être considérés comme pertinents et aux mesures appropriées qui pourraient soutenir une politique environnementale engagée.

Grâce à un effort soutenu de la part des contributeurs et de l'équipe centrale, hormis les consommations de carburants des véhicules détenus en propre et les émissions de CO2 associés publiées sur un périmètre restreint (Cf. 6.2.4.1 Les rejets de gaz à effet de serre), toutes les informations environnementales ont été reportées par les filiales du Groupe intégrées au périmètre de reporting pour l'exercice 2014.

6.2.1 Politique générale en matière environnementale

6.2.1.1 Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière environnement

Au regard de son faible impact environnemental, Valtech n'a pas à ce jour défini de responsabilité centrale relative à la coordination de sa gestion environnementale. Une réflexion est en cours qui pourrait aboutir à un rattachement au Secrétariat Général du groupe.

Valtech a décidé que les questions environnementales devront être prises en considération lors de choix de nouveaux locaux, qu'il s'agisse de (i) leur consommation énergétique et (ii) de leur emplacement et donc de leur facilité d'accès par des transports en commun.

Un reporting est en cours de mise en place afin de permettre la remontée d'informations fiables et harmonisées : ce processus devrait permettre le suivi des mesures qui seront décidées.

6.2.1.2 Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement

Aucune formation ou information des salariés relative à l'environnement n'est intervenue au cours de l'année 2014.

Il sera demandé à chaque pays de réfléchir à quelle formation ou information pourrait être utilement dispensée à ses salariés en la matière au cours des prochaines années.

6.2.1.3 Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

L'activité de Valtech n'est pas susceptible d'engendrer des risques environnementaux ou des pollutions si ce n'est la question des déchets évoquée ci-dessous.

6.2.1.4 Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours.

Aucune provision pour risques en matière d'environnement n'a été passée dans les comptes de Valtech, ce risque étant inexistant pour Valtech.

6.2.2 Pollution et gestion de déchets

6.2.2.1 Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

L'activité de Valtech ne génère aucun rejet dans l'eau, l'air ou le sol susceptible d'affecter gravement l'environnement.

6.2.2.2 Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

En France, plusieurs mesures ont été prises concernant le recyclage des déchets :

1. une boîte est mise à la disposition des salariés pour recycler les piles usées ;
2. un contrat a été signé avec un prestataire pour l'enlèvement et le recyclage des serveurs, PC portables et fixes, batteries, téléphones portables, imprimantes et câbles ; cela permettra à Valtech de suivre et publier les quantités de déchets électriques et électroniques générés par son activité sur les prochains exercices ;
3. l'instauration d'un tri sélectif plus avancé a été mise en place.

De nombreux pays, notamment en Europe du Nord, mettent en oeuvre, outre un tri sélectif poussé, des organisations diverses pour réduire les déchets ou permettre leur recyclage : o gobelet jetable pour certains, bouteille consignée, fontaine à eau, ou bouteille réutilisable pour d'autres.

Une réflexion à l'échelle du groupe est en cours concernant la réduction de la consommation de papier, (impression limitée, réduction des imprimantes, impression recto-verso, impression sur le recto de feuilles déjà imprimées, et tri sélectif). Cette réflexion a abouti à :

- la décision de mesures concrètes ;
- la détermination d'un indicateur : consommation de papier (quantité)

Ainsi, en 2014, le Groupe a consommé 3,6 tonnes de papier, contre 2,96 en 2013. En dépit de cette augmentation, des pays tels que l'Allemagne ont réussi à baisser significativement leur consommation de papier, notamment en éditant désormais l'ensemble de leurs offres uniquement par voie électronique.

6.2.2.3 La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité

La seule pollution sonore que Valtech pourrait produire est le bruit produit par les serveurs.

Ceux-ci sont placés dans des lieux spécifiques, extérieurs à l'entreprise et adaptés.

6.2.3 Utilisation durable des ressources

6.2.3.1 La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

La consommation d'eau est restreinte par la seule activité de bureaux. Par ailleurs, ceux-ci étant placés dans des grandes villes, aucune contrainte locale n'a été signalée.

Pour la plupart des locaux, la consommation d'eau propre à Valtech n'est pas connue. En effet, la consommation d'eau fait partie des charges locatives réparties par les bailleurs entre les locataires au prorata des m2 occupés.

Valtech a demandé à ses bailleurs, au cours des années 2013 et 2014, s'il est possible de mesurer la consommation d'eau de Valtech afin de dégager un chiffre qui pourrait servir de référence pour les prochaines années. Pour l'instant, seules certaines sociétés du groupe peuvent avoir accès à des informations précises sur ce point. Tant que l'ensemble des filiales n'est pas en mesure de fournir cette information, qui nécessite parfois la mise en place d'équipement spécifique, il paraît inopportun de publier cet indicateur.

6.2.3.2 La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

Valtech n'utilise quasiment aucune matière première si ce n'est pour son chauffage ou le papier.

Concernant le papier, l'on renvoie aux développements du 6.2.2.2.

6.2.3.3 La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

Valtech n'est propriétaire d'aucun de ses bureaux. Par voie de conséquence, elle ne dispose d'aucune faculté pour recourir aux énergies renouvelables.

Les consommations d'énergie font partie des charges locatives réparties par les bailleurs entre les locataires au prorata des m2 occupés.

En France, les serveurs sont hébergés dans un Datacenter. Les consommations d'énergie sont incluses dans le contrat de location.

Il a été demandé aux différents bailleurs de fournir un décompte de l'électricité consommée lorsque le contrat ne pouvait pas être au nom des sociétés du groupe directement.

Ainsi, en 2014, le Groupe a consommé 2.538 MWH.

6.3 Informations sociétales

6.3.1 Impact territorial, économique et social de l'activité de la société

Les différentes entités du Groupe Valtech sont situées dans des grandes villes, comptant plusieurs millions d'habitants.

Le choix des implantations de Valtech est dicté par un souci de proximité avec ses clients, et afin de permettre aux salariés de disposer de transports en commun facilitant l'accès à leur lieu de travail.

Avec ses 1.454 salariés sur 7 pays, l'impact sociétal de Valtech est donc faible dans ce contexte.

6.2.3.4 L'utilisation des sols

Valtech n'utilise aucun sol pour son activité si ce n'est l'emprise liée à ses bureaux.

6.2.4 Changement climatique

6.2.4.1 Les rejets de gaz à effet de serre

Pour 2014, Valtech a émis 87 tonnes de CO2 liés aux déplacements des collaborateurs en voiture en France, Inde et Allemagne et 1473 tonnes de CO2 liés aux consommations électriques du Groupe.

Afin d'attirer l'attention des personnes qui travaillent au sein de Valtech sur les rejets indirects de gaz à effet de serre, il avait été envisagé de calculer le nombre de km parcourus par avion par les différentes entités du Groupe. Ce chiffre devait permettre d'établir un chiffre référent, permettant de mesurer son évolution annuelle. Ces éléments sont difficiles à obtenir car chaque pays a sa politique propre en terme de transport, de voiture de fonction.

6.2.4.2 L'adaptation aux conséquences du changement climatique

L'activité de Valtech ne justifie pas une adaptation particulière aux conséquences du changement climatique.

6.2.5 Protection de la Biodiversité : les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité.

L'activité de Valtech ne dégrade pas directement la biodiversité. Nous étudierons en 2015 si l'installation dans des locaux respectant la biodiversité peut être un critère de choix (cas de l'installation dans des locaux récemment construits).

6.3.1.1 En matière d'emploi et de développement régional

Aucun

6.3.1.2 Sur les populations riveraines ou locales

Aucun impact particulier ne peut être constaté ou mesuré, les quartiers dans lesquels les locaux sont implantés dans les grandes villes étant des quartiers comptant de nombreuses entreprises, ministères ou autres.

6.3.2 Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines.

Valtech n'a pas de partenariat particulier avec les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines.

6.3.2.1 Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations

Non applicable

6.3.2.2 Les actions de partenariat ou de mécénat

Aucune

6.3.3 Sous-traitance et fournisseurs

6.3.3.1 La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux

L'essentiel des achats concerne le matériel informatique. Les principaux fournisseurs de matériel sont labellisés sous la norme « Energy Star 5.2 », norme qui prend en compte l'impact des émissions des gaz à effet de serre.

Une réflexion concernant les enjeux sociaux de la politique d'achat, voire à terme la dimension environnementale sera menée au cours de l'année 2013.

6.3.3.2 L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale

La sous-traitance, pour Valtech, vise essentiellement des consultants supplémentaires qui sont engagés ponctuellement pour un projet urgent ou particulièrement important, ou encore requérant un savoir-faire spécifique, non disponible au sein de Valtech.

La sous-traitance, dans ces conditions, ne peut générer de responsabilité sociale et environnementale spécifique.

Nombre moyen de sous-traitants (équivalent temps plein)	2014		2013		2012	
	Facturable	Non facturable	Facturable	Non facturable	Facturable	Non facturable
France	42	3	20	0	25	-
Etats-Unis	169	0	0	0	130	-
Europe hors France	157	5	65	3	46	4
Inde	3	1	2	1	8	-
TOTAL	371	9	87	4	209	4

La sous-traitance qui correspondait à un montant de 21,22 millions d'euros de charge en 2013, a représenté une charge de 29,18 millions d'euros en 2014, soit une hausse de 37,5%.

Ramené au chiffre d'affaires du Groupe, le coût de la sous-traitance a atteint 18,9% du chiffre d'affaire en 2014 contre 15,4% en 2013 et 18% en 2012.

Cette augmentation est liée à la forte croissance du Groupe.

6.3.4 Loyauté des pratiques

6.3.4.1 Les actions engagées pour prévenir la corruption

Compte tenu de la nature de ses activités et de ses clients, Valtech n'est pas exposé au risque de corruption. Aucune remontée d'information n'est parvenue à Valtech à ce sujet.

6.3.4.2 Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Les produits et plateformes créés par Valtech n'ont pas d'impact sur la santé ou la sécurité des consommateurs.

6.3.4.3 Les autres actions engagées, au titre du présent 6.3 en faveur des droits de l'homme

Aucune.

6.4 Rapport de l'un des Commissaires aux Comptes sur les informations sociales, environnementales et sociétales

VALTECH

Société Anonyme

103 rue de Grenelle
75007 Paris

Rapport de l'un des Commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2014



Deloitte & Associés
 185, avenue Charles de Gaulle
 92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
 France
 Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
 Télécopieur : + 33 (0) 1 40 88 28 28
 www.deloitte.fr

VALTECH

Société Anonyme

103, rue de Grenelle
 75007 Paris

Rapport de l'un des Commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de la société VALTECH désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1048¹, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2014 (ci-après les « Informations RSE »), présentées dans le rapport de gestion en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, préparées conformément aux procédures utilisées par la société (ci-après le « Référentiel »), disponibles sur demande au siège de la société et dont certains éléments méthodologiques sont précisés dans la partie « Responsabilité sociale, environnementale et sociétale de l'entreprise » du rapport de gestion.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

¹ dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr

**VALTECH****2 / 4****Responsabilité du commissaire aux comptes**

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de quatre personnes entre mars et avril 2015, sur une durée de trois semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000².

1. Attestation de présence des Informations RSE***Nature et étendue des travaux***

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce avec les limites précisées dans la partie « Responsabilité sociale, environnementale et sociétale de l'entreprise » du rapport de gestion.

Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

² ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information



VALTECH

3 / 4

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené quatre entretiens avec quatre personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes³ :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées⁴ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 25 % des effectifs et entre 16 % et 36 % des informations quantitatives environnementales publiées.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

³ **Informations quantitatives sociales** : effectif total et répartition par région, sexe et âge ; nombre d'embauches ; nombre de licenciements ; absentéisme ; nombre d'accidents du travail ; nombre total d'heures de formation.

Informations quantitatives environnementales : consommation de papier ; consommation d'énergie ; émissions de CO₂ liés aux consommations électriques et aux déplacements des collaborateurs.

Informations qualitatives : les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes ; les politiques mises en œuvre en matière de formation ; le bilan des accords collectifs signés.

⁴ Valtech Solutions Inc, Valtech Technologies Inc, Valtech AG, Valtech GMBH.

Deloitte**VALTECH****4 / 4**

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnage ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Neuilly-sur-Seine, le 29 avril 2015

L'un des Commissaires aux comptes,

Deloitte & Associés



Géraldine SEGOND

7

Informations Boursières et Capital social *

7.1 Renseignements sur la Société

- 7.1.1 Raison sociale, nom commercial et siège social
- 7.1.2 Forme juridique et législation applicable
- 7.1.3 Date de constitution et durée de vie de la Société
- 7.1.4 Objet social (Article 2 des Statuts)
- 7.1.5 Lieu et numéro d'enregistrement
- 7.1.6 Consultation des documents relatifs à la société
- 7.1.7 Direction générale (Article 19 des Statuts)
- 7.1.8 Exercice social (Article 6 des Statuts)
- 7.1.9 Répartition statutaire des bénéfices (Article 14 des Statuts)
- 7.1.10 Droits de vote – privilèges et restrictions sur les actions
- 7.1.11 Modification des droits des actionnaires
- 7.1.12 Assemblées générales (articles 23 et suivants des statuts)
- 7.1.13 Dispositions ayant pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle
- 7.1.14 Franchissements de seuils (Extrait de l'article 13 des statuts)

7.2 Informations concernant le capital social

- 7.2.1 Conditions statutaires auxquelles sont soumises les modifications du capital et des droits sociaux (article 8 des statuts)
- 7.2.2 Capital émis et capital autorisé non émis

7.2.3 Opération de regroupement d'actions

7.2.4 Historique des variations du capital au cours des 6 dernières années

7.3 Actionnariat

- 7.3.1 Détention ou contrôle de Valtech
- 7.3.2 Identité des Actionnaires non dirigeants mandataires détenant directement ou indirectement un pourcentage du capital social ou des droits de vote devant être notifié
- 7.3.3 Actions détenues par l'émetteur lui-même ou en son nom, ou par ses filiales
- 7.3.4 Evolution de l'actionnariat de la Société depuis les deux dernières années
- 7.3.5 Catégories des droits de vote des actionnaires principaux
- 7.3.6 Franchissements de seuils légaux déclarés à la Société
- 7.3.7 Pacte d'actionnaires ou accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle
- 7.3.8 Rachat par la Société de ses propres actions

7.4 Marché du titre

- 7.4.1 Contrat de tenue de marché
- 7.4.2 Contrat d'exécution partielle du programme de rachat d'actions
- 7.4.3 Volume des transactions et évolution de l'action Valtech

7.1 Renseignements sur la Société

7.1.1 Raison sociale, nom commercial et siège social

Dénomination sociale (article 3 des statuts)

VALTECH

Siège social (article 4 des statuts)

103 rue de Grenelle – 75007 Paris

Téléphone : 01 76 21 15 00

7.1.2 Forme juridique et législation applicable

Société européenne à conseil d'administration, soumise aux dispositions communautaires et nationales

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle Mixte du 25 avril 2014, les actionnaires ont en effet approuvé la transformation de la Société de Société Anonyme en Société Européenne, sous condition suspensive de la conclusion d'un accord avec les représentants des salariés. Cet Accord a été conclu le 30 septembre 2014. Il a ensuite été procédé à l'enregistrement de la Société en tant que Société Européenne auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris.

7.1.3 Date de constitution et durée de vie de la Société

Valtech a été constituée le 21 décembre 1992 sous la forme d'une société anonyme et immatriculée le 31 décembre 1992 pour une durée de 99 ans (article 5 des statuts).

7.1.4 Objet social (Article 2 des Statuts)

« La Société a pour objet, directement ou indirectement, en France ou à l'Etranger, toutes prestations de services et distribution de produits dans le domaine informatique et toutes prestations d'analyse, de conseil en gestion, management, organisation, logistique, systèmes informatiques, ainsi que tous travaux s'y rattachant.

La participation, directe ou indirecte, dans toute société, fond d'investissement, groupement, soit pour son compte, soit pour le compte de tiers, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, de transformation d'anciennes sociétés, par voie

d'apports en nature mobiliers ou immobiliers ou en numéraire, fusion, alliance, souscription d'actions, parts d'intérêts, obligations ou autrement dans toutes affaires commerciales, industrielles ou financières pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ou de nature à développer ses affaires ou à créer de la valeur pour ses actionnaires.

Et, généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou tous objets similaires ou connexes. »

7.1.5 Lieu et numéro d'enregistrement

Valtech est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 389 665 167.

Le code APE de Valtech est 721 Z. Il correspond à l'activité de conseil en systèmes informatiques.

7.1.6 Consultation des documents relatifs à la société

Les statuts, comptes, rapports et renseignements destinés aux actionnaires peuvent être consultés au 103 rue de Grenelle à Paris (75007), sur rendez-vous si possible et sur le site www.valtech.fr.

7.1.7 Direction générale (Article 19 des Statuts)

« La Direction générale de la société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration, portant le titre de Directeur Général.

I – Conditions d'option

Le Conseil d'Administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale de la société. Les décisions sont prises conformément aux présents statuts, lors de toute nomination ou renouvellement du mandat de Président ou de Directeur Général et restent valables jusqu'à l'expiration du premier de ces deux mandats. Les actionnaires et les tiers sont informés de ce choix sous les conditions prévues par la loi et les règlements en vigueur.

II – Option pour la non dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général

Si le Conseil d'Administration choisit de ne pas dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration, le Président assume, sous sa responsabilité, la direction générale de la société. Dans ce cas, les dispositions relatives au Directeur Général ci-dessus lui sont applicables à l'exception de l'indemnisation en cas de révocation injustifiée de sa fonction de Directeur Général.

III – Option pour la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général

Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration, et dans la limite de l'objet social, le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers. Lorsqu'il est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat. Le Directeur Général est obligatoirement une personne physique, choisie ou non parmi les administrateurs.

L'accord du Président n'est pas nécessaire pour la détermination de l'étendue et de la durée des pouvoirs du Directeur Général. Quelle que soit la durée pour laquelle elles lui ont été conférées, les fonctions du Directeur Général prennent fin, de plein droit, au plus tard, à l'issue de la première assemblée générale ordinaire tenue après la date à laquelle il a atteint l'âge de 70 ans révolus. Toutefois, le Conseil d'Administration peut décider en ce cas de renouveler le mandat du Directeur Général pour une ou deux périodes de deux années.

Le Conseil d'Administration détermine la rémunération du Directeur Général. Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration. Si sa révocation a lieu sans juste motif, elle donne droit à des dommages et intérêts, sauf s'il assure également les fonctions de Président du Conseil d'Administration. »

7.1.8 Exercice social (Article 6 des Statuts)

« L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année ».

7.1.9 Répartition statutaire des bénéfices (Article 14 des Statuts)

Outre le droit de vote qui lui est attribué par la loi, chaque action donne droit dans les bénéfices, l'actif social ou le boni de liquidation à une quotité proportionnelle au nombre et à la valeur nominale des actions existantes.

7.1.10 Droits de vote – privilèges et restrictions sur les actions

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent.

En raison de l'opération de regroupement des actions intervenue le 24 mai 2013, l'article 28-t2 des statuts prévoit :

« 2. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sauf limitations légales. Jusqu'à l'expiration du délai de 2 ans suivant la date de début des opérations de regroupement publié par la Société au Bulletin des Annonces légales obligatoires conformément à la résolution adoptée par l'assemblée générale mixte du 26 avril 2013 : toute action non regroupée à droit de vote simple donnera droit à son titulaire à une (1) voix et toute action regroupée à droit de vote simple à huit (8) voix de sorte que le nombre de voix attaché aux

actions de la Société soit proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. »

Il n'y a pas d'autre clause statutaire prévoyant un droit de vote double en faveur des actionnaires de la Société.

Il n'y a pas de privilège ni de restriction attachés à certaines actions ou catégories d'actions.

Les droits d'information reconnus aux actionnaires par les articles L.225-115 à L.225-117 du Code de commerce sont respectés.

7.1.11 Modification des droits des actionnaires

En dehors des conditions prévues par la loi, aucune disposition statutaire particulière ne prévoit les conditions spécifiques de modification des droits des actionnaires.

7.1.12 Assemblées générales (articles 23 et suivants des statuts)

« Les assemblées générales sont convoquées soit par le Conseil d'administration ou, à défaut, par les Commissaires aux Comptes, soit par un mandataire désigné par le Président du Tribunal de Commerce statuant en référé à la demande d'un ou de plusieurs actionnaires réunissant le dixième du capital social.

Les assemblées générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, et dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits en compte à son nom depuis 3 jours au moins avant la date de réunion.

Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint ou par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité, ou par toute personne physique ou morale de son choix, le mandataire justifiant d'un mandat écrit communiqué à la société selon les conditions prévues par la loi et le règlement.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'assemblée.

Les assemblées sont présidées par le président du Conseil d'administration ou, en son absence, par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. En cas de convocation par un Commissaire aux comptes ou par mandataire de justice, l'assemblée élit elle-même son président. »

Sont réputés présents pour le calcul de la majorité, des actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par décret en Conseil d'Etat.

Les délibérations des assemblées sont constatées par des procès-verbaux signés par les membres du bureau et établis sur un registre spécial conformément à la loi. Les copies et les extraits sont valablement certifiés dans les conditions fixées par la loi.

7.1.13 Dispositions ayant pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle

Néant

7.1.14 Franchissements de seuils (Extrait de l'article 13 des statuts)

« A compter de l'admission des titres à la cote du Nouveau Marché, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir ou cesser de détenir une fraction égale à 2 % du capital social ou des droits de vote, ou tout multiple de ce pourcentage, est tenue d'en informer la Société dans un délai de quinze jours à compter du franchissement du seuil de participation à la hausse ou à la baisse, par lettre recommandée avec accusé de réception, à son siège social en précisant le nombre d'actions et de droits de vote détenus.

A défaut d'avoir été déclarée dans les conditions ci-dessus, les dispositions prévues par l'article L. 233-14 du nou-

veau Code de commerce s'appliqueront et les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les assemblées d'actionnaires si, à l'occasion d'une assemblée, le défaut de déclaration a été constaté et si un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble 2 % du capital ou des droits de vote en font la demande lors de cette assemblée. Dans ce cas, les actions privées de droit de vote ne retrouvent ce droit qu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification. »

7.2 Informations concernant le capital social

7.2.1 Conditions statutaires auxquelles sont soumises les modifications du capital et des droits sociaux (article 8 des statuts)

« Le capital social peut être augmenté par tous moyens et selon toutes modalités autorisées par la loi.

L'augmentation du capital est décidée par l'assemblée générale extraordinaire sur rapport du Conseil d'Administration.

Les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription pour les actions de numéraire émises pour réaliser une augmentation de capital. Ils peuvent renoncer, à titre individuel, à leur droit préférentiel. Ils

bénéficient également d'un droit de souscription à titre réductible, étant précisé que l'assemblée générale devra le prévoir expressément. Les actions nouvelles attribuées à la suite de l'incorporation au capital des réserves, bénéfiques ou primes d'émission appartiennent au nu-propriétaire, sous réserve des droits de l'usufruitier. »

7.2.2 Capital émis et capital autorisé non émis

7.2.2.1 Capital émis

Le capital social s'élève à 3.330.923,32 euros au 31 décembre 2014. Il est divisé en 27.503.262 actions nouvelles regroupées entièrement souscrites et libérées.

Une opération de regroupement d'actions est intervenue en 2013. Ainsi, 8 actions « anciennes » donnent droit à 1 action nouvelle regroupée.

Ainsi, sur les 169 793 551 actions, 169 659 576 ont été présentées en vue de leur échange contre des actions nouvelles regroupées, soit 99,921% du capital. Il n'existe pas de titres non représentatifs du capital.

AGM 25 AVRIL 2014	Type	Bénéficiaires	Renon- ciation au DPS	Plafond	Prix d'émission	Durée d'autorisa- tion
Résolution N°11	l'émission d'actions ou autres titres de capital de la Société, ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou de l'une de ses Filiales, et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance ;		NON	1,5 M€ en nominal (actions)/50M€ Titres de créances		26 mois (25 juin 2016)
Résolution N°12	Emission des actions ordinaires et des titres financiers donnant accès au capital de la société, avec offre au public ;		OUI + Droit de priorité de minimum 5 jours	1,5 M€ en nominal (actions)/50M€ Titres de créances	Prix minimum prévu par les dispositions légales et réglementaires	26 mois (25 juin 2016)
Résolution N°13	Emission d'actions ordinaires de la société et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, par offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier ;	Aux personnes fournissant le service d'investissement de gestion de portefeuille pour compte de tiers ; des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs, sous réserve que ces investisseurs agissent pour compte propre (article L. 411-2 du code monétaire et financier)	OUI	20 % du capital social, par période de 12 mois 20 millions d'euros de Titres de créance	Prix minimum prévu par les lois et règlements en vigueur	26 mois (25 juin 2016)
Résolution N°15	Limitation globale des délégations prévues aux Résolutions 11 à 14 ;			augmentation de capital : 2 M € en nominal / Titres de créances : 70 M€		26 mois (25 juin 2016)
Résolution N°16	Fixation le prix d'émission selon les modalités fixées par l'assemblée générale ;	cf Résolutions n°12 et 13	OUI	dans la limite de 10% du capital de la société, tel qu'existant à la date de l'assemblée, par période de 12 mois.	Moyenne des 120 derniers jours de bourse avec décote de 5%	26 mois (25 juin 2016)
Résolution N°17	Augmentation du nombre de titres à émettre	cf Résolutions n°11 et 12		Dans les 30 jours de la clôture de la souscription de l'émission initiale, pour les autres émissions, dans la limite de 15% de la limite initiale, sous réserve des plafonds de la 1ère et de la 2ème résolution		26 mois (25 juin 2016)
Résolution N°18	Emission de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires de la société	Membres du comité de direction de la société comprenant les administrateurs ainsi que l'ensemble du personnel de la société et de ses filiales	OUI	1,5 millions d'actions	Sur la base d'un rapport établi par un expert indépendant (L262-1 règlement Général de l'AMF)	18 mois (18 octobre 2015)
Résolution N°19	Attribution gratuite d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées ;	Membres du personnel salarié et aux mandataires sociaux de la Société, ou des sociétés dont 10% au moins du capital ou des droits de vote sont détenus directement ou indirectement par la Société	OUI	7 % du capital social à la date de la décision de leur attribution par le conseil d'administration sauf aux salariés et aux mandataires sociaux détenant chacun plus de 10 % du capital social		36 mois (25 juin 2017)
Résolution N°21	Plafond des Résolutions 18 à 20			8% du capital social		

AGE 22 OCTOBRE 2014	Type	Bénéficiaires	Renon- ciation au DPS	Plafond	Prix d'émission	Durée d'autorisation
2ème Résolution	Emission de BSAR réservée : l'émission de BSAR est intervenue le 28 janvier 2015, après fixation du calendrier par le Conseil d'administration le 16 décembre 2014.	(i) dirigeants mandataires sociaux ou non, (ii) membres du comité exécutif, (iii) les sociétés unipersonnelles qu'ils contrôlent et qui fournissent des prestations à la Société et/ou aux sociétés qui lui sont liées au sens de l'Article L.225-180 du Code de commerce et (iv) les cadres salariés de la Société et de ses filiales	OUI	6.499.320 BSAR	Prix de souscription : 0,4€ pour 8 BSAR et 3,9€ pour 8 BSAR	
3ème Résolution	Emission des bons de souscription d'actions réservés à une catégorie de personnes).	(i) dirigeants mandataires sociaux ou non, (ii) membres du comité exécutif, (iii) les sociétés unipersonnelles qu'ils contrôlent et qui fournissent des prestations à la Société et/ou aux sociétés qui lui sont liées au sens de l'Article L.225-180 du Code de commerce et (iv) les cadres salariés de la Société et de ses filiales	OUI		prix de la souscription des actions auxquelles donneront droit les bons de souscription d'actions après prise en compte le cas échéant du prix d'émission des bons de souscription d'actions, sera au moins égal à la moyenne des cours de clôture de l'action Valtech aux vingt (20) séances de bourse précédant le jour de la décision d'émission des bons de souscription d'actions avec une décote maximum de 10 % ;	18 mois (22 avril 2016)
4ème Résolution	Emission d'actions ordinaires et des titres financiers donnant accès au capital dans la limite de 10%, sans droit préférentiel de souscription, pour rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués d'actions ou de titres financiers de sociétés tierces en dehors d'une OPE ;	Apporteurs	OUI	10% des actions	Sur rapport du Commissaire aux apports	26 mois (25 juin 2016)

7.2.2.2 Capital autorisé non émis

1. Le tableau ci-après récapitule (notamment en application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce) les délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration portant sur le capital et fait apparaître l'utilisation éventuelle faite de ces délégations au cours de l'exercice.
2. Lors des réunions du Conseil d'administration qui se sont tenues les 10 octobre et 6 novembre 2012, le Conseil d'administration a arrêté les caractéristiques de l'émission de BSAR :

Nombre maximal de BSAR émis	23 153 666.
Forme	Titres nominatifs.
Prix d'émission	€ 0,03.
Période de souscription des BSAR	1 à 6 mois.
Prix d'exercice des sous-adjacents	27 cts €, prime d'émission de 26,49 cts € incluse.
Parité d'exercice	1 action (ancienne) pour 1 BSAR.
Cotation	Pas de demande d'admission aux négociations sur un marché réglementé.
Remboursement anticipé des BSAR au gré de la société	Remboursement anticipé à 0,02 euro au gré de la Société à compter de la 3ème année et jusqu'à l'échéance et à condition que le cours de bourse (moyenne des cours d'ouverture sur les 10 séances choisies parmi les 20 qui précèdent la date d'envoi de l'avis de remboursement anticipé) représente 274% du prix d'exercice (soit 10,96 euro). Dans l'éventualité où la Société mettrait en oeuvre le remboursement des BSAR au prix de 0,02 euro, les Titulaires pourront éviter un tel remboursement en exerçant leurs BSAR. Les BSAR rachetés seront annulés
Rachat des BSAR de gré à gré	La société se réserve le droit de procéder à tout moment, sans limitation de prix ni de quantité, à des rachats de gré à gré de BSAR. Les BSAR ainsi rachetés seront annulés
Cessibilité	BSAR incessibles sauf au profit de la société Cosmoledo, et ce au prix de souscription.
Période d'indisponibilité	Jusqu'au 12 juillet 2016, pour la totalité des BSAR Jusqu'au 12 juillet 2017, pour 50% des BSAR
Période d'exercice	Du 12 juillet 2016 au 11 juillet 2017, pour 25 à 50% des BSAR Du 12 juillet 2017 au 12 juillet 2018, pour le solde des BSAR
Échéance	12 juillet 2017, pour 25 à 50% des BSAR 12 juillet 2018, pour le solde des BSAR

Les prix de souscription et d'exercice ont été fixés par expert indépendant.

Trois managers se sont vu attribuer 67% des BSAR, les 33% restant étant répartis entre les autres managers. L'un des 3 managers, Sebastian Lombardo, est bénéficiaire à hauteur de 42% des BSAR.

L'émission a fait l'objet d'une Note d'opération. En application des articles L 412-1 et L. 621-8 du Code Monétaire et Financier et notamment des articles 211-1 à 216-1 de son Règlement Général, l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») a apposé son visa n° 13-206 le 10 mai 2013.

A l'issue des opérations de souscriptions, l'intégralité des BSAR a été souscrite le 4 juillet 2013. Il en est résulté un produit pour la Société d'un montant de 694 610 €.

Cette somme, à l'issue des opérations de souscription, a été virée sur le compte de la Société afin de financer son développement.

Les actions seront créées au fur et à mesure de l'exercice des BSAR et feront l'objet de demandes d'admissions périodiques à la négociation. Il s'agit d'actions ordinaires qui pourront être librement cédées après exercice.

Si l'ensemble des 23.153.666 BSAR souscrits devait être exercés, il en résultera l'émission et l'admission de 2.894.208 Actions Nouvelles Regroupées représentant 12% du capital de la Société (soit 13,62% avant augmentation de capital).

Le produit de l'exercice des 23.153.666 BSAR s'élèvera à 6 251 490 €.

3. L'Assemblée du 22 octobre 2014 a voté, dans sa 2ème résolution, l'émission de 6.499.320 BSAR, au prix de souscription 0,4 euros et d'exercice de 3,90 pour 8 BSAR. Ces 6.499.320 BSAR donneront droit, après exercice, à 812.415 actions nouvelles. Ces BSAR ont sont réservés aux Titulaires actuels de BSAR et ont des caractéristiques identiques à celles mentionnées au 2 ci-dessus, à savoir :

Nombre maximal de BSAR émis	23 153 666.
Forme	Titres nominatifs.
Prix d'émission	€ 0,03.
Période de souscription des BSAR	1 à 6 mois.
Prix d'exercice des sous-adjacents	27 cts €, prime d'émission de 26,49 cts € incluse.
Parité d'exercice	1 action (ancienne) pour 1 BSAR.
Cotation	Pas de demande d'admission aux négociations sur un marché réglementé.
Remboursement anticipé des BSAR au gré de la société	Remboursement anticipé à 0,01 euro au gré de la Société à compter de la 3ème année et jusqu'à l'échéance et à condition que le cours de bourse (moyenne des cours d'ouverture sur les 10 séances choisies parmi les 20 qui précèdent la date d'envoi de l'avis de remboursement anticipé) représente 274% du prix d'exercice (soit 0,74 euro). Dans l'éventualité où la Société mettrait en oeuvre le remboursement des BSAR au prix de 0,01 euro, les Titulaires pourront éviter un tel remboursement en exerçant leurs BSAR. Les BSAR rachetés seront annulés
Rachat des BSAR de gré à gré	La société se réserve le droit de procéder à tout moment, sans limitation de prix ni de quantité, à des rachats de gré à gré de BSAR. Les BSAR ainsi rachetés seront annulés
Cessibilité	BSAR incessibles sauf au profit de la société Cosmoledo, et ce au prix de souscription.
Période d'indisponibilité	Les 3 premières années, pour la totalité des BSAR Les 4 premières années, pour 50% des BSAR
Période d'exercice	La 4ème année, pour 25 à 50% des BSAR La 5ème année, pour le solde des BSAR
Échéance	4 ans, pour 25 à 50% des BSAR 5 ans, pour le solde des BSAR

Les BSAR constituent un outil fondamental qui vise à la fois (i) à maintenir un lien étroit entre le management et les Actionnaires, (ii) à retenir les managers de Valtech tout en (iii) s'assurant de leur adhésion au projet de la Société : en effet, les BSAR ont un prix de souscription et la souscription à ces BSAR implique de la part des managers un véritable investissement financier immédiat en numéraire.

Lors de sa réunion du 16 décembre 2014, le Conseil d'administration a arrêté le calendrier de l'émission, dont la souscription avait d'ores et déjà été proposée aux Titulaires de BSAR. Les BSAR ont été livrés le 28 janvier 2015. 6.485.155 ont été souscrits sur les 6.499.320 BSAR en raison d'un désistement de dernière minute, soit 99,78%.

Les 14.165 non souscrits ont été annulés. La souscription des BSAR a généré un produit de 324.257,75€.

Le produit de l'exercice de ces 6.485.155 BSAR s'élèvera à 3.161.513 €.

La répartition du capital après exercice de la totalité des BSAR (soit 29.638.821 BSAR donnant droit à 3.704.853 Actions Nouvelles Regroupées) sera présentée ci-dessous (§7.3).

7.2.3 Opération de regroupement d'actions

L'Assemblée Générale mixte du 26 avril 2013 a voté à l'unanimité la sixième résolution relative à une opération de regroupement d'actions avec pour base l'échange de 8 actions anciennes contre 1 action nouvelle.

Le Conseil d'administration, faisant usage de la délégation consentie par l'Assemblée Générale au Conseil d'administration, lors de la réunion du 26 avril 2013, a décidé des points suivants :

Date du début des opérations de regroupement :
27 mai 2013 ;

Nombre d'actions soumises au regroupement :
169 793 551 actions ;

Nombre d'actions à provenir du regroupement :
21 224 192 actions ;

Période d'échange :
2 ans à compter de la date de début des opérations de regroupement, soit du 27 mai 2013 au 26 mai 2015 ;

Titres formant quotité :
la conversion des titres anciens en titres nouveaux sera effectuée selon la procédure d'office.

Pour les titres restants, les actionnaires qui n'auraient pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles devront faire leur affaire personnelle de l'achat ou de la vente des actions anciennes formant rompus, de manière à permettre la réalisation des opérations de regroupement. A cet effet, les actions Valtech regroupées et les actions Valtech non regroupées feront l'objet d'une cotation sur deux lignes distinctes pendant une durée de six mois renouvelable à compter du début des opérations de regroupement.

L'opération de regroupement a fait l'objet d'une publication au BALO le 10 mai 2013.

Au 31 décembre 2014, 99,921% des actions avaient été présentées au regroupement.

7.2.4 Historique des variations du capital au cours des 6 dernières années

Evolution du capital au cours des 6 derniers exercices

Date	Opérations	Montant de la variation du montant nominal du capital en euros	Nombre cumulé d'actions	Montant cumulé du capital social en euros
31/12/2009	Stock options	0	85 668 358	1 351 534
05/11/2010	Augmentation de capital	995 101	155 008 451	2 346 636
23/05/2011	Réduction du capital	3 253,32	154 793 551	2 343 382,98
24/05/2012	Augmentation de capital	227 081,45	169 793 551	2 570 464,43
28/05/2013	Regroupement d'action	0	21 224 192	2 570 464,43
22/10/2014	Augmentation de capital	760 458,89	27 503 262	3 330 923,32

7.3 Actionariat

7.3.1 Détention ou contrôle de Valtech

Suite à l'augmentation de capital intervenue en octobre 2014, SiegCo détient 18 289 183 actions Valtech représentant 146 313 463 droits de vote, soit 66,50% du capital, et 66,50% des droits de vote de la Société.

SiegCo est une société de droit belge codétenue directement ou indirectement par Verlinvest (86,57 %), la société Cosmoledo (8,95 %) (société détenue par Sebastian Lombardo, Tomas Nores et Olivier Padiou) et Laurent Schwarz (4,48 %) via la société Astove.

SiegCo associe ainsi la réputation et le soutien financier d'une holding familiale de participations industrielles à l'expérience managériale et à la vision stratégique de deux entrepreneurs disposant d'une expertise pointue et d'un savoir-faire industriel reconnu dans les secteurs de l'informatique et de l'Internet.

Le Conseil d'administration de SiegCo est composé de Frédéric de Mévius, de Next Consulting représentée par Daniel Grossmann, de Sebastian Lombardo, et d'Astove représentée par Laurent Schwarz.

Par ailleurs, Verlinvest détient, depuis le 24 mai 2012, 15 000 000 actions anciennes non regroupées Valtech, soit 1 875 000 actions nouvelles regroupées, soit 6,82% du capital et des droits de vote.

Verlinvest contrôlant Siegco, Verlinvest détient ainsi directement et indirectement 73,32% du capital.

La Société estime qu'il n'y a pas de risque que le contrôle soit exercé de manière abusive.

Il n'existe pas d'éléments particuliers susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique au titre de l'article L.225-100-3 du Code de commerce, comme indiqué dans le

rapport de gestion «Eléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique ».

Les administrateurs détenaient des actions en raison d'une disposition statutaire. Cette nécessité de détenir des

actions ayant disparu à l'issue de l'Assemblée Générale mixte du 26 avril 2013, certains administrateurs ont cédé les quelques actions qu'ils détenaient.

7.3.2 Identité des Actionnaires non dirigeants mandataires détenant directement ou indirectement un pourcentage du capital social ou des droits de vote devant être notifié

A la connaissance de la Société, un seul actionnaire non membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance détient directement ou indirectement un pourcentage du capital social ou des droits de vote de Valtech devant être notifié.

7.3.3 Actions détenues par l'émetteur lui-même ou en son nom, ou par ses filiales

La Société a été autorisée, en vertu d'une décision de l'Assemblée Générale Mixte du 13 juin 2013 et d'un conseil d'administration du même jour, à signer un contrat de liquidité avec la société de Bourse Aurel BGC à hauteur de 50.000 €.

L'autorisation a été renouvelée lors de l'Assemblée Générale du 25 avril 2014 dans des termes identiques.

Un apport supplémentaire au contrat de liquidité a été effectué le 19 décembre 2014 pour un montant de 650.000 €.

Au 31 décembre 2014, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- Nombre d'actions : 10 687 titres
- Solde en espèces du compte de liquidité : 658 430,60 €

7.3.4 Evolution de l'actionariat de la Société depuis les deux dernières années

A la connaissance de la Société, la répartition du capital social de la Société a évolué depuis les deux dernières années de la façon suivante :

Actionariat de la Société au 31 décembre 2013

	Nombre de droits de vote exerçables en AG*	Nombre d'actions Nouvelles Regroupées	% capital	% droit de vote exerçable en AG
SiegCo(1)	96 080 904	12 010 113	56,59%	56,61%
Verlinvest	15 000 000	1 875 000	8,83%	8,82%
Sebastian Lombardo (2)	2 756 448	344 556	1,62%	1,61%
Laurent Schwarz (3)	1 871 448	233 931	1,10%	1,10%
Auto-détenues	0	1 648	0,01%	0,00%
Public	54 071 552	6 758 944	31,85%	31,86%
Total	169 780 352	21 224 192	100,00%	100,00%

Verlinvest S.A., contrôlant SiegCo, détenait ainsi directement et indirectement 65,42% du capital.

* Les actions Valtech ont fait l'objet d'une opération de regroupement plus amplement décrite au §7.1.10 : une action nouvelle regroupée représente 8 droits de vote.

(1) la société Siegco était détenue à 79,55% par Verlinvest, à 13,63% par Cosmoledo et à 6,82% par Astove Sprl.

(2) S. Lombardo détient 63% de Cosmoledo.

(3) M. Schwarz est le représentant permanent de la société Astove Sprl, administrateur de la société. Le nombre d'action mentionné inclut les actions détenues par M. Schwarz par l'intermédiaire de la société Luckyway.

Actionariat de la Société au 31 décembre 2014

	Nombre de droits de vote exerçables en AG*	Nombre d'actions Nouvelles Regroupées	% capital	% droit de vote exerçable en AG
SiegCo(1)	18 289 183	146 313 463	66,50%	66,89%
Verlinvest	1 875 000	15 000 000	6,82%	6,86%
Sebastian Lombardo (2)	344 556	2 756 448	1,25%	1,26%
Laurent Schwarz (3)	233 931	1 871 448	0,85%	0,86%
Auto-détenues	159 180**	0	0,58%	0,00%
Public	6 601 412	52 811 295	24,00%	24,14%
Total	27 503 262	218 752 654	100,00%	100,00%

Verlinvest S.A., contrôlant SiegCo, détenait ainsi directement et indirectement 73,32% du capital.

* Les actions Valtech ont fait l'objet d'une opération de regroupement plus amplement décrite au §7.1.10 : une action nouvelle regroupée représente 8 droits de vote.

(1) la société Siegco est détenue à 86,57% par Verlinvest, à 8,95% par Cosmoledo et à 4,48% par Astove Sprl.

(2) S. Lombardo détient 63% de Cosmoledo.

(3) M. Schwarz est le représentant permanent de la société Astove Sprl, administrateur de la société. Le nombre d'action mentionné inclut les actions détenues par M. Schwarz par l'intermédiaire de la société Luckyway.

** dont 10.687 au titre du contrat de liquidité

Incidence sur le capital de l'exercice de la totalité des BSAR (opération décrite au §7.2.2 2/ 2.3)

a) Dilution sur la participation

Si l'intégralité des 29 638 821 BSAR (23 153 666 + 6.485.155) est exercée, la répartition du capital (en supposant qu'elle soit identique à celle existant au jour du Document de référence), serait la suivante (sachant qu'il n'existe aucun instrument dilutif) :

	Nombre d'actions nouvelles regroupées	% capital
Siegco*	18 289 183	58,60%
Verlinvest	1 875 000	6,01%
Sebastian Lombardo**	344 556	1,10%
Laurent Schwarz	233 931	0,75%
Public	6 760 598	21,67%
Bénéficiaires de BSAR	3 704 853	11,87%
TOTAL	31 208 121	100,00%

* la société Siegco est détenue à 86,57% par Verlinvest, à 8,95% par Cosmoledo et à 4,48% par Astove Sprl.

** S. Lombardo détient 63% de Cosmoledo. Ainsi, si l'ensemble des BSAR est exercé, il détiendra directement et indirectement, 10,09% du capital de la Société.

Les Bénéficiaires des BSAR actionnaires de Cosmoledo ayant cédé à celle-ci les BSAR dont ils sont bénéficiaires, Cosmoledo, cessionnaire de BSAR, est susceptible de détenir, à ce titre, directement 9,02% du capital de la Société à l'issue de l'exercice de la totalité des BSAR et directement et indirectement (via Siegco), 14,27% du capital de la Société.

b) Incidence de dilution pour un actionnaire détenant 1% du capital

L'incidence de l'émission et de l'exercice de 29 638 821 BSAR sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1% du capital social de la Société préalablement à l'émission (calcul effectué sur la base du nombre d'actions composant le capital social à la date du présent Document de Référence et sur la souscription de l'ensemble des BSAR) :

	Participation de l'actionnaire
Avant émission de BSAR	1%
Après exercice de BSAR (base non diluée)	0,88%
Après exercice de BSAR (base diluée) [1]	0,88%

[1] Il n'y a pas d'instruments dilutifs actuellement en circulation.

7.3.5 Catégories des droits de vote des actionnaires principaux

Les actions de VALTECH étant toutes identiques, les actionnaires principaux n'ont pas de types différents de droit de vote.

7.3.6 Franchissements de seuils légaux déclarés à la Société

Déclarations durant les exercices 2012 et 2014

Déclaration 212C0792 en date du 18 juin 2012

La société anonyme de droit belge Verlinvest (18 place Flagey, 1050 Bruxelles Belgique) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi individuellement en hausse, le 24 mai 2012, le seuil de 5% du capital et des droits de vote de la Valtech et détenir individuellement 15.000.000 actions Valtech, soit 8,83% du capital et des droit de vote de cette société, à l'issue d'une augmentation de capital par compensation de créance autorisée par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 15 mai 2012 et mise en œuvre par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 24 mai 2012.

Déclaration 214C2241 et 214C2261 en date des 28 et 29 octobre 2014

La société anonyme de droit belge Verlinvest (18 place Flagey, 1050 Bruxelles Belgique) a informé l'Autorité des Marchés Financiers qu'elle détenait, au 24 octobre 2014, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société anonyme de droit belge Siegco qu'elle contrôle, 20 164 183 actions VALTECH représentant 161 313 463 droits de vote, soit 73,32% du capital et des droits de vote de la Société.

Déclaration du 30 mars 2015

Par courrier en date du 30 mars 2015, la Financière de l'Echiquier a notifié à la Société avoir franchi le seuil de 2% le 27 mars 2015.

7.3.7 Pacte d'actionnaires ou accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle

Il n'y a pas de pacte d'actionnaires entre les actionnaires de Valtech SE.

7.3.8 Rachat par la Société de ses propres actions

7.3.8.1 Dernier programme de rachat autorisé

Un programme de rachat a été autorisé par la 1ère résolution de l'Assemblée générale du 13 juin 2013. Arrivant à échéance le 13 décembre 2014, il a été proposé à l'Assemblée du 25 avril 2014 de doter le Conseil d'administration d'une nouvelle autorisation lui permettant de poursuivre le cas échéant sa politique de rachat, en fonction des opportunités à l'exclusion des périodes d'offre publique sur le capital de la Société.

Le dernier programme de rachat a donc été autorisé par la 7ème résolution de l'Assemblée générale du 25 avril 2014.

L'autorisation est valable pour une durée maximale de 18 mois, soit jusqu'au 25 novembre 2015, a été utilisée par le Conseil d'Administration dans le cadre d'un contrat de liquidité contracté avec la société de bourse Aurel BGC (cf §7.4.1) et dans le Programme Partiel de Rachat d'Action signé le 8 octobre 2014 et mis en œuvre à compter du 3 novembre 2014.

En application des dispositions des articles 241-1 à 241-6 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) et du Règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003, le descriptif décrivant les objectifs et les modalités du programme de rachat par Valtech (la « Société ») de ses propres actions a été transmis à l'AMF le 20 mai 2014.

Au 25 avril 2014, le capital de la Société était composé de 21 224 192 actions nouvelles (après regroupement). A cette date, la Société détenait 5 055 actions propres (code ISIN : FR0011505163).

Au 31 décembre 2014, la Société détenait 10 687 actions au titre de son contrat de liquidité et 148 493 actions au titre du Programme Partiel de Rachat d'Actions.

Les objectifs de ce programme tels qu'autorisés par l'Assemblée générale mixte du 13 juin 2013 et du 25 avril 2014 sont :

- la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ; ou
- l'attribution ou de la cession (avec ou sans décote) d'actions aux dirigeants mandataires sociaux et salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou de la mise en œuvre de tout plan d'épargne salariale dans les conditions prévues par la loi (notamment les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail) ; ou

- l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code du commerce; ou
- la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ; ou
- l'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés ; ou
- la remise d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ; ou
- l'animation du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers.

Ce programme est également destiné à permettre à la Société d'opérer dans tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou la réglementation en vigueur, notamment afin de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers. Dans une telle hypothèse, la Société informerait ses actionnaires par voie de communiqué.

Le nombre d'actions que la Société achète pendant la durée du programme de rachat ne peut excéder 10% des actions composant le capital de Société, à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la présente Assemblée Générale, soit, à titre indicatif, au 31 décembre 2014 sur 2 750 326 actions nouvelles après regroupement, étant précisé que le nombre d'actions acquises en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5% de son capital social.

Le prix maximum d'achat des actions dans le cadre du programme sera de 10 € par action nouvelle (c'est à dire après opération de regroupement) (ou la contre valeur de ce montant à la même date dans toute autre monnaie).

Le montant global affecté au programme de rachat d'actions ne pourra être supérieur à 21,22 millions d'euros.

7.4 Marché du titre

7.4.1 Contrat de tenue de marché

La Société est cotée depuis le 12 avril 1999.

Elle est inscrite sur Eurolist Compartiment « C ».

La Société a considéré que la liquidité constatée sur l'action Valtech nécessitait l'existence d'un contrat de tenue de marché. Après y avoir été autorisé par le Conseil d'administration, la Société a annoncé avoir confié la mise en œuvre d'un contrat de liquidité à la société de Bourse Aurel BGC à compter du 20 juin 2013, pour une durée de deux ans renouvelable. Un montant de 50.000 euros a été affecté initialement au compte de liquidité.

Le 19 décembre 2014, un apport complémentaire au contrat de liquidité, d'un montant de 650.000 € a été effectué.

Le contrat de liquidité a été conclu en application du Programme d'achat d'actions autorisé par les Assemblées du 13 juin 2013 et du 25 avril 2014 (cf. §3.8.1 ci-dessus).

Le tableau ci-dessous indique le nombre d'actions Valtech détenues via ce compte au cours de l'année 2014.

2014	Nombre Actions détenus au titre du contrat de liquidité
31-janv	3 124
28-févr	3 307
31-mars	5 001
30-avr	5 021
31-mai	5 021
30-juin	4 169
31-juil	3 848
31-août	4 284
30-sept	3 077
31-oct	4 112
30-nov	4 916
31-déc	10 687

7.4.2 Contrat d'exécution partielle du programme de rachat d'actions

Le 8 octobre 2014, la Société a conclu un contrat d'exécution partielle du programme de rachat d'actions avec la société Aurel BGC.

Ce contrat a été conclu en application du Programme d'achat d'actions autorisé par les Assemblées du 13 juin 2013 et du 25 avril 2014 (cf. §3.8.1 ci-dessus).

Au 31 décembre 2014, la Société détenait 148 493 actions au titre du Programme Partiel de Rachat d'Actions.

7.4.3 Volume des transactions et évolution de l'action Valtech

Le tableau suivant retrace les évolutions des cours de clôture et le volume des transactions de l'action de la Société pour la période allant de janvier 2014 à décembre 2014 :

Volume des transactions et évolution des cours de l'action, en euros :

(1) calculée sur la base de la moyenne des cours de clôture du mois. Source : Euronext

Mois	Nombre de séances	Cours du mois		Titres échangés	Capitalisation boursière (€) (1)
		Plus haut	Plus bas		
Jan-14		4,75	4,10	214 986	96 463 953
Feb-14		4,37	4,01	118 172	90 669 748
Mar-14		4,65	4,06	371 728	91 809 791
Apr-14		4,50	4,23	107 722	93 779 092
May-14		4,35	4,10	229 040	90 192 709
Jun-14		4,51	4,26	138 557	93 810 929
Jul-14		4,72	3,77	140 968	89 787 560
Aug-14		4,41	3,90	69 450	89 929 934
Sep-14		4,85	4,33	237 279	100 004 534
Oct-14		4,70	4,10	200 366	124 278 870
Nov-14		4,90	4,46	230 820	129 554 116
Dec-14		4,71	4,21	347 933	124 786 229

* Suite à l'opération de regroupement d'actions (8 actions anciennes pour 1 action nouvelle regroupée) intervenue en mai 2013, le cours de l'action a été multipliée par 8.

Euronext a pris en compte cette opération rétroactivement au 1er janvier 2013.

8

Annexes

8.1 Responsables du Contrôle des comptes et honoraires

- 8.1.1 Commissaires aux Comptes titulaires
- 8.1.2 Commissaires aux Comptes suppléants
- 8.1.3 Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été redésignés

8.2 Informations financières historiques incluses par référence

8.3 Responsable du Document de référence

8.4 Attestation du Responsable du Document de Référence

8.5 Table de concordance du Document de Référence

8.6 Table de concordance du Rapport Financier Annuel

8.7 Table de concordance du Rapport de gestion 2014

8.1 Responsables du Contrôle des comptes et honoraires

8.1.1 Commissaires aux Comptes titulaires

DELOITTE ET ASSOCIÉS

* * *

185, avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine
représenté par Géraldine Segond

Date de début du premier mandat

2005

Durée et date d'expiration du mandat en cours

Du 23 mai 2011 jusqu'à l'assemblée
statuant sur les comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2016

M. Guillaume DRANCY

* * *

du cabinet FDR Audit
17 avenue de la Division Leclerc
92160 Antony

Date de début du premier mandat

2010

Durée et date d'expiration du mandat en cours

Du 30 juin 2010 jusqu'à l'assemblée
statuant sur les comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2015

8.1.2 Commissaires aux Comptes suppléants

BEAS

* * *

7/9, villa Houssay
92200 Neuilly-sur-Seine

Date de début du premier mandat

2005

Durée et date d'expiration du mandat en cours

Du 23 mai 2011 jusqu'à l'assemblée
statuant sur les comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2016

Mme Carole GRELIER

* * *

du cabinet FEGECOM
4 rue Frédéric Mistral 75015 Paris

Date de début du premier mandat

2005

Durée et date d'expiration du mandat en cours

Du 23 mai 2011 jusqu'à l'assemblée
statuant sur les comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2015

8.1.2.1 Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux

(en milliers d'euros)	Exercice 2013		Exercice 2014	
	Deloitte &	G. Drancy	Deloitte &	G. Drancy
	Associés	Fidrex	Associés	Fidrex
Audit	-	-	-	-
<i>Commissariat aux comptes certification, examen des comptes individuels et consolidés</i>				
Emetteur	97	50	148	71
Filiales	126	20	102	-
<i>Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes</i>				
Emetteur	-	-	-	-
Filiales	-	-	-	-
Sous-total	-	-	250	71
Autres prestations	-	-	-	-
• Juridique, fiscal, social	-	-	-	-
• Autres	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-
TOTAL	223	70	250	71

NB. Ce tableau inclut les honoraires convenus avec les Commissaires aux Comptes au titre des exercices 2009, 2010 et 2011. Ils sont comptabilisés en charges sur 2014 et 2013 au prorata du temps passé sur chacun des exercices.

8.1.3 Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été redésignés

Néant

8.2 Informations financières historiques incluses par référence

En application de l'article 28 du règlement 809-2004 de la Commission européenne relatif aux documents émis par les émetteurs cotés sur les marchés des Etats membres de l'Union européenne (« Directive Prospectus »), les éléments suivants sont inclus par référence :

- le rapport financier de l'exercice 2012, les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012 établis selon les normes IFRS et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les états financiers consolidés présentés aux pages 61 à 105 du Document de référence n°D.13-0348 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 12 avril 2013,
- le rapport financier de l'exercice 2013, les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013 établis selon les normes IFRS et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les états financiers consolidés présentés aux pages 95 à 146 du Document de référence n°D.14-0458 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30 avril 2014,

8.3 Responsable du Document de référence

Monsieur Sebastian LOMBARDO

* * *

Président-Directeur général

Téléphone : 01 76 21 15 00 Télécopie : 01 76 21 15 25

8.4 Attestation du Responsable du Document de Référence

valtech.

Attestation d'un document de référence

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion (à la section 9.7) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce document. Cette lettre de fin de travaux ne contient pas d'observation.


Les rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 figurant respectivement à la rubrique 4.8 et 5.8 du présent document de référence ne contiennent aucune réserve mais une observation concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce : les informations incluses dans le rapport de gestion « *représentent les rémunérations et avantages versés par la société Valtech et les sociétés la contrôlant aux mandataires sociaux concernés au titre des mandats, fonctions ou missions exercés au sein ou pour le compte de la société Valtech. Elles n'incluent donc pas les rémunérations et avantages versés au titre des mandats, fonctions ou missions autres que ceux exercés au sein ou pour le compte Valtech et ses filiales* ».

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux. Les rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et annuels au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012 figurent respectivement au chapitre 4.8 et 5.8 des documents de référence déposés auprès de l'AMF le 30 avril 2014 sous le numéro D.14-0458 et le 12 avril 2013 sous le numéro R.13-0348, respectivement. Ces rapports ne contiennent ni réserve ni observation, à l'exception des rapports sur les comptes consolidés et sociaux 2012, qui contiennent respectivement une observation attirant l'attention sur la note 2.1 de l'annexe aux comptes consolidés et une observation attirant l'attention sur la note 4 de l'annexe aux comptes annuels, qui précisent le contexte dans lequel a été appliqué le principe de continuité d'exploitation.

Fait à Paris, le 29 avril 2015

Le Président Directeur Général

Sébastien Lombardo

 **Valtech S.A.**
103, rue de Grenelle
75007 Paris
Tel : +33 1 76 21 15 00
Fax : +33 1 76 21 15 25

valtech.com

SA au capital de 2 570 464,43 €
RCS Paris B 389 665 167 – APE 6202 A
TVA Intracommunautaire FRZL 389 665 167

8.5 Table de concordance du Document de Référence

Afin de faciliter la lecture du Document de Référence, la table thématique suivante permet d'identifier les principales informations prévues par l'Annexe 1 du Règlement Européen n° 809/2004/CE.

<i>Rubrique de l'annexe 1 du règlement européen n°809/2004/ce</i>		<i>N° de chapitres</i>
1.	Personnes responsables	
1.1.	Identité	8.3
1.2.	Attestation	8.4
2.	Contrôleurs légaux des comptes	
2.1.	Identité	8.1
2.2.	Changement éventuel	8.1.3
3.	Informations financières sélectionnées	1.4
4.	Facteurs de risques	1.8
5.	Informations concernant l'émetteur	
5.1.	Histoire et évolution de la Société	1.1 et 7.1
5.2.	Investissements	
6.	Aperçu des activités	
6.1.	Principales activités	1.2 et 1.6
6.2.	Principaux marchés	1.6.1
6.3.	Evènements exceptionnels	3.6
6.4.	Dépendance de l'émetteur	1.8.1
6.5.	Position concurrentielle	1.6.2
7.	Organigramme	
7.1.	Description sommaire du Groupe	1.3 et 1.3.5
7.2.	Liste des filiales importantes	1.3.2
8.	Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1.	Immobilisations corporelles importantes	1.3.4
8.2.	Questions environnementales	6.2
9.	Examen de la situation financière et du résultat	
9.1.	Situation financière	3.5
9.2.	Résultat d'exploitation	3.1 à 3.3, 4.1 et 5.1
10.	Trésorerie et capitaux	
10.1.	Informations sur les capitaux	4.5 et 4.6 (note 14)
10.2.	Flux de trésorerie	3.5, 4.5, 4.6 (note 17), 5.3 (note 8)
10.3.	Conditions d'emprunt et structure de financement	1.8.2, 3.5, 4.6 (notes 18 et 19), 5.3 (notes 4 et 17.1)
10.4.	Restrictions à l'utilisation des capitaux	4.6 (notes 18 et 19)
10.5.	Sources de financement attendues	3.5 et 4.6 (note 19)
11.	Recherche et développement, brevets et licences	1.5 et 1.8.3
12.	Informations sur les tendances	3.7

13.	Prévisions ou estimations du bénéfice	3.7
14.	Organes d'administration, et de Direction générale	
14.1.	Informations concernant les membres	2.2.1
14.2.	Conflits d'intérêts	2.2.1.2
15.	Rémunérations et avantages	
15.1.	Rémunérations versées et avantages en nature	2.3
15.2.	Provisions pour pensions et retraites	4.6 (notes 2.18 et 15.2)
16.	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1.	Date d'expiration des mandats	2.2.1.1
16.2.	Contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance	2.3.3
16.3.	Informations sur les Comités d'audit et de rémunération	2.2.2.2.
16.4.	Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	2.1
17.	Salariés	
17.1.	Nombre de Salariés	6.1.1.1
17.2.	Participations et stock-options	4.6 (note 20.2)
17.3.	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital	6.1.3.2
18.	Principaux actionnaires	
18.1.	Actionnaires détenant plus de 5% du capital	7.3.1 et 7.3.4
18.2.	Existence de droits de vote différents	NA
18.3.	Contrôle direct ou indirect	7.3.1 et 7.3.4
18.4.	Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle	7.3.7
19.	Operations avec des apparentés	2.8
20.	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1.	Informations financières historiques	5.6
20.2.	Informations financières pro forma	NA
20.3.	Etats financiers	4.1 à 4.5 et 5.1 à 5.4
20.4.	Vérification des informations financières historiques annuelles	4.8 et 5.8
20.5.	Dates des dernières informations financières	4 et 5
20.6.	Informations financières intermédiaires et autres	3.8
20.7.	Politique de distribution de dividendes	NA
20.8.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	1.8.3.1
20.9.	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	3.4 et 3.5
21.	Informations complémentaires	
21.1.	Capital social	4.6 (note 14.1 et 7.2)
21.2.	Actes constitutifs et statuts	7.1
22.	Contrats importants	1.6.1
23.	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	NA
24.	Documents accessibles au public	7.1.6
25.	Informations sur les participations	1.3.2 et 5.7

8.6 Table de concordance du Rapport Financier Annuel

Afin de faciliter la lecture du Rapport Financier Annuel, la table thématique suivante permet d'identifier les principales informations prévues par l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier et l'article 222-3 du Règlement Général de l'AMF.

<i>Rubriques du rapport financier annuel</i>	<i>N° de chapitres</i>
1. Comptes annuels	5.1 à 5.4
2. Comptes consolidés	4.1 à 4.5
3. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	5.8
4. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	4.8
5. Déclaration des Responsables du Rapport financier annuel	8.4
6. Honoraires des Commissaires aux Comptes	4.6 note 24
7. Rapport du Président du Conseil d'administration sur le contrôle interne	2.6
8. Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration	2.7

8.7 Table de concordance du Rapport de gestion 2014

Afin de prendre connaissance des éléments du Rapport de gestion, la table thématique suivante permet d'identifier les principales informations prévues par les articles L. 225-100 et suivants, L. 232-1 et R. 225-102 et suivants du Code de commerce.

<i>Rubrique du rapport de gestion 2014</i>	<i>N° de chapitres</i>
Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et du Groupe	3
Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle est établi le rapport	3.6
Evolution prévisible de la Société et du Groupe	3.7
Dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents et montants de revenus distribués au titre de ces mêmes exercices éligibles à l'abattement de 40 %	NA

<i>Facteurs de risques</i>	<i>N° de chapitres</i>
Risques liés à l'activité	1.8.1
Risques juridiques	1.8.3
Risques industriels et environnementaux	1.8.4
Risque de contrepartie	NA
Risques clients	1.8.1.1
Risques de liquidité	1.8.2.1
Risques financier et de marché	1.8.2.2 et 1.8.2.3

<i>Gouvernement d'entreprise</i>	<i>N° de chapitres</i>
Choix des modalités du mode d'exercice de la direction générale	2.1
Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par mandataire durant l'exercice	2.2.1.4
Rémunération des mandataires sociaux	2.3
Options attribuées et levées par les mandataires sociaux	NA
Engagements pris à l'égard des mandataires sociaux	2.3.4
Etat récapitulatif des opérations réalisées en 2014 par des dirigeants et des personnes liées sur les titres de la Société	3